



Histoire générale de Port-Roïal, depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière destruction

<https://hdl.handle.net/1874/26352>

HISTOIRE

DE

PORT-ROÏAL.

Les Pièces renvoïées à la fin de ce troisieme Tome ne se trouvent qu'à la fin du quatrieme.

305.7.9.

HISTOIRE

GENERALE

DE

PORT-ROÏAL,

DEPUIS LA REFORME DE L'ABBAÏE
jusqu'à son entiere destruction.

TOME TROISIEME.



A AMSTERDAM,

Chez JEAN VANDUREN.

M. DCC, LVI.



HISTOIRE

GÉNÉRALE

D E

PORT-ROÏAL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE HUITIEME.

RIEN n'étoit plus florissant que la maison de Port-roial de Paris; mais la mere Angélique n'avoit pas perdu le souvenir du monastere des Champs qu'elle avoit quitté. Elle avoit toujours eu beaucoup de peine sur cela, surtout depuis que M. de S. Cyran lui eût témoigné qu'il ne lui auroit pas con-

1647.

L.

La mere Angélique penté à retourner à P. R. des Champs. M. l'Archevêque en accorde la permission.

Tome III.

A

1647.

feillé d'abandonner si facilement son ancien monastere, & qu'il ne croïoit pas que les raisons de santé qu'elle lui allégua, fussent un motif suffisant pour quitter un lieu où Dieu l'avoit placée. » Ne vaut-il pas, lui dit-il à cette occasion, autant servir Dieu dans l'infirmerie que dans l'Eglise, quand il le veut ? Il n'y a point de prieres qui lui soient plus agréables que celles qui se font dans les souffrances. Il l'exhorta ensuite à conserver cette maison, lui faisant esperer que Dieu y conduiroit un jour des *ames pour le servir.*

La mere Angélique conserva toujours depuis, le desir de retourner dans cette chere solitude. C'est pourquoy elle ne voulut jamais rien vendre de ce qu'elle y avoit laissé, quoiqu'on la prestât, en différentes circonstances très délicates & où elle se trouvoit dans un grand besoin, de vendre les chaises du Chœur & autres effets, dont elle eût pu tirer des sommes considérables. C'est à ce sujet, que M. de S. Cyran étant au bois de Vincennes, a fait dans ses points sur la pauvreté, une espee de prédiction sur ce qui est arrivé depuis par rapport au rétablissement de P. R. des Champs,

» Dieu, dit-il, fait avec les mai-
» sons & les monasteres qu'il aime,
» ce qu'il fait avec les personnes qu'il
» affectionne, & qui sont dans l'élec-
» tion. Il les ruine pour prévenir les
» vraies ruines, qui sont celles de l'a-
» me, qu'elles causeroient elles-mê-
» mes par un déreglement de disci-
» pline, si elles subsistoient plus long-
» tems. L'esprit de pauvreté qui est
» en un monastere qu'on a transferé
» dans une ville, s'oppose tant qu'il
» peut à la ruine du monastere qu'on
» a laissé aux champs, avec espérance
» que Dieu qui habite encore avec
» ses Anges dans cette Eglise cham-
» pêtre, y introduira un jour des per-
» sonnes religieuses. Conserver le
» dortoir à cette intention, en mé-
» prisant deux ou trois mille écus qu'on
» en peut retirer pour subvenir aux
» grandes nécessités de la maison, est
» un grand témoignage que l'esprit de
» pauvreté est dans le cœur de ceux
» qui le gouvernent & qui l'habitent.
» Cet esprit fait que l'on soutient
» volontiers l'œuvre de Dieu, &
» qu'on a toujours dessein de lui resti-
» tuer ce que l'on a ôté aux champs
» d'où l'on s'est retiré, en donnant
» moyen à quelques personnes reli-

1647.

„ gieuses de se retirer en ce lieu , &
 „ en le conservant le plus qu'on pourra
 „ en son entier pour y attirer davan-
 „ tage cet esprit. Dieu qui voit tout ,
 „ voit du Ciel cette disposition du
 „ cœur des religieuses ; & outre
 „ l'exemption de l'amour de l'argent
 „ qui s'y trouve , qui ne peut qu'être
 „ agréable à Dieu en des personnes qui
 „ lui ont voué la pauvreté , il agrée
 „ beaucoup davantage le desir qu'elles
 „ lui témoignent en conservant ainsi
 „ sa maison , qu'elle devienne un mo-
 „ nasterie , pour expier par ce moien la
 „ faute qu'elles croient avoir faite
 „ de l'avoir vraiment ruiné en se reti-
 „ rant à la ville. Il faut que la nécessité
 „ soit urgente pour donner droit aux
 „ religieuses de quitter la compagnie
 „ des Anges , avec lesquels elles habi-
 „ toient & louoient Dieu dans un mê-
 „ me monasterie. Comme les Anges ne
 „ quittent jamais un lieu saint , que
 „ lorsque le commandement & l'in-
 „ dignation de Dieu les y oblige , il
 „ faut aussi à leur exemple ne le quit-
 „ ter jamais que par un manifeste
 „ mouvement de Dieu. Les lieux les
 „ plus misérables , s'ils ne sont pas
 „ contagieux ou inhabitables , sont
 „ plus convenables à ceux qui sont

profession de vivre en pauvres. Il y
 a peu de gens qui aiment mieux s'ex-
 poser à l'incommodité de la vie,
 qu'au péché. Ils ont la crainte de vi-
 vre sans biens, & n'ont pas la crainte
 de vivre sans grace. Les ames qui
 semblent à Dieu, ont presque toutes
 une porte de derriere par laquelle
 elles s'échappent.

Outre le desir que la mere Angeli-
 que avoit de retourner à P. R. des
 Champs pour réparer la faute (1) qu'el-
 le croioit avoir faite en quittant trop
 aisément ce monastere, le nombre des
 religieuses étoit si grand dans la maison
 de Paris, qu'elle pouvoit à peine les
 contenir. C'est pourquoi il paroissoit
 nécessaire d'en transferer quelques-
 unes dans l'ancien monastere. Elle tenta
 plusieurs fois d'en obtenir la permission
 de M. l'Archevêque, mais ses démar-
 ches furent pendant long-tems inutiles.
 Enfin le moment arrêté par la Provi-
 dence arriva. La mere Angélique, sans
 se laisser abattre par les obstacles qu'on
 avoit mis jusqu'alors à ses pieux des-
 seins, ranimant sa foi, recommanda

(1) Voyez de quelle
 maniere elle parle de
 cette faute dans la lettre
 310 T. 1. p. 500. à Mada-
 me de Mornai Vilarceaux,

Abbesse de Gif, pour la
 détourner du dessein qu'el-
 le avoit de quitter Gif
 pour s'établir à Paris.

1647.

l'affaire à Dieu, & fit faire des prières par la Communauté, sans lui dire autre chose, sinon que c'étoit pour une affaire qui regardoit la gloire de Dieu. Le Seigneur écouta les gémissemens de ses épouses, & toucha tellement le cœur de M. de Gondi, que la mere Angélique lui aiant encore demandé la permission si long-tems refusée, il la lui accorda avec bonté. Ce fut le 27 de Juillet 1647, que la mere Angélique obtint cette permission. Mais lorsqu'elle en fit part à la Communauté, qu'elle assembla pour ce sujet, toutes les religieuses furent extrêmement touchées de cette nouvelle, jugeant bien qu'elle voudroit faire sa résidence ordinaire à P. R. des Champs. Toutes se jetterent à ses pieds, la priant avec larmes de les mener avec elle. M. de Paris, en permettant le rétablissement de ce monastere, mit cette condition, que les religieuses qui y seroient envoiées ne seroient pas une Communauté particuliere, mais seroient toujours soumises à la jurisdiction de l'Ordinaire & à l'autorité de la même Abbessé que la maison de Paris. La mere Angélique avoit fait un voiage à P. R. des Champs en 1646, avant que d'avoir obtenu la permission d'y

transférer quelques religieuses (2). Elle y arriva le 10 Septembre, accompagnée de Madame le Maître sa sœur, (sœur Catherine de S. Jean) de Madame d'Aumont, qui s'étoit retirée cette année à P. R. de Paris, de M. Singlin, & de M. Arnauld le Docteur. Elle vit toute la maison qu'elle trouva fort changée, principalement pour les jardins & les dehors. Elle y étoit venue, dit M. le Maître, aiant conçu depuis peu le dessein, selon la proposition que M. Singlin lui avoit faite, d'y faire revenir une partie des religieuses de P. R., à cause qu'elles étoient en très grand nombre. Sa résolution fut d'offrir beaucoup cette affaire à Dieu, croiant que peut-être il avoit été dans l'ordre de sa providence qu'elle quittât ce monastere, où elle souffroit de grandes incommodités, pour entrer sous la conduite de M. de S. Cyran & de M. Singlin, & renouveler tout son monastere par l'esprit de pénitence, d'humilité, & de la pauvreté religieuse; qu'ensuite Dieu, pour donner plus de cours & de réputation à la conduite de ses deux serviteurs, avoit attiré plusieurs

(2) T. 2. 2 Partie, r. Rel. p. 325 & suiv.

1647.

» personnes dans cette solitude , les-
 » quelles avoient encore rendu la mai-
 » son plus logeable , & moins sujette
 » aux incommodités que les religieu-
 » ses y souffroient auparavant (3).
 C'est ainsi que la mere Angélique étu-
 dioit dans tous les événemens de la
 vie , les desseins & la conduite admi-
 rable de Dieu. Si elle fit une faute en
 quittant P. R. des Champs en 1626
 pour s'établir à Paris , il faut avouer
 que cette faute eut d'heureuses suites ,
 par la liaison qu'elle lui procura avec
 M. de S. Cyran & M. Singlin. La mere
 Angélique fit deux autres voyages à P.
 R. des Champs en l'année 1647 , pour
 faire travailler aux réparations néces-
 saires , & mettre tout en état de loger
 des religieuses.

1648.

I I.

La mere An-
 gelique sort
 de P. R. de
 Paris.

Elle y fut extrêmement édifiée de la
 maniere dont les solitaires y servoient
 Dieu. » Dieu , dit-elle , (4) y est tou-
 » jours mieux servi qu'il ne le sera
 » parmi nous. C'est une merveille de
 » voir le silence , la modestie & la dé-
 » votion , même des valets qui nous
 » préparent les lieux avec une aussi
 » grande affection , que si nous étions

(3) Ces solitaires avoient pour rendre le lieu plus
 desséché les marais , don- sain.
 né un écoulement aux
 eaux , & relevé les terres , (4) Lettre à la Reine
 de Pologne , T. I. P. 352.

des Anges qu'ils attendroient.

Malgré toute la diligence qu'on fit, les lieux ne purent être disposés que l'année suivante. Cet intervalle parut long à la mere Angelique, qui soupiroit apres le moment auquel elle devoit quitter le séjour de Paris, qui lui étoit devenu insupportable. „ Je vous „ confesse, Madame, dit-elle dans une lettre à la Reine de Pologne, du 29 Octobre 1647, (5) „ qu'il m'ennuie „ beaucoup que le tems ne soit venu, „ ne pouvant plus souffrir Paris & le „ monde “. Elle en parle de la même maniere dans plusieurs autres lettres à la même Princesse. Enfin le moment si désiré arriva. Le jour du départ pour retourner dans une solitude si désirée fut fixé au 13 de Mai. M. le Cardinal de Retz, Coadjuteur de M. de Paris, vint la veille à la maison de Paris, pour dire adieu à la mere Angelique.

Il voulut voir aussi toutes les filles qui la devoient suivre, & il leur donna sa benédiction. Le lendemain 13 Mai 1648, la mere Angelique & celles qui devoient l'accompagner, communierent à la premiere Messe, ensuite elle dit adieu à toutes les sœurs, qui fon-

(5) T. I. P. 347.

1648.

doient en larmes. » Pourquoi pleurez-
 » vous, mes sœurs, leur dit-elle, ne
 » faut-il pas faire gaiement la volonté
 » de Dieu, & de bonne grace? Il faut
 » plutôt se réjouir de ce qu'il sera
 » glorifié comme je l'espère, dans ce
 » rétablissement ». Elle sortit ainsi,
 laissant la Communauté dans les pleurs,
 accompagnée de sept (6) religieuses de
 chœur, & de deux converses (7), &
 arriva à P. R. des Champs sur les deux
 heures après midi.

I I I.

Arrivée de
 la mere An-
 gelique à P.
 Roïal des
 Champs. Ses
 travaux.

Ce fut une joie universelle dans tout
 le pais, surtout pour les pauvres, d'ap-
 prendre que la mere Angelique reve-
 noit à P. R. des Champs. La cour du
 monastere s'en trouva remplie à son
 arrivée. Il y avoit entre autres de vieil-
 les femmes qui l'avoient vue autre-
 fois en ce lieu, & la consideroient
 comme leur mere & leur nourrice. Elles
 se jettoient à ses piés, à son cou, la
 ferroient entre leurs bras, ne pouvant
 assez lui témoigner leur joie, & louoient

(6) Sœur Marguerite
 Angelique du S. Esprit,
 Giroust des Tournelles;
 sœur Marie de S. Louis,
 Bernard; sœur Catherine
 de S. Jean, Arnauld;
 sœur Angelique de S.
 Jean, Arnauld; sœur
 Elizabeth Madeleine de

S. Luc, Midorge; sœur
 Anne de Sainte Gertrude,
 Robert; sœur Madeleine
 de Sainte Agnès, de Li-
 gny.

(7) Sœur Catherine de
 l'Assomption, Gaillard;
 sœur Scholastique de S^{te}
 Barbe, Genin.

Dieu de ce qu'il leur rendoit leur bonne mere.

1648.

Lorsque la mere Angelique & ses compagnes furent arrivées près de l'Eglise, elles trouverent les solitaires qui les attendoient devant la porte, un des Ecclésiastiques portant la croix. Aussitôt qu'elles furent entrées, ils entrerent eux-mêmes dans l'Eglise du dehors, où ils chanterent le *Te Deum*. Ce jour & les suivans furent employés à faire achever les ouvrages nécessaires pour la clôture; & le dimanche on commença à chanter l'office à l'Eglise, & à mettre toute chose dans une exacte régularité.

La mere Angelique travailla aussitôt à faire entrer sa petite communauté dans l'esprit & les dispositions où elle avoit vû autrefois dans le même lieu un grand nombre de filles sous sa conduite, & sous celle de la mere Agnès. Elle prenoit plaisir à parler de la vertu & de la ferveur des premières religieuses réformées: elle rapportoit des exemples merveilleux de leur amour pour la pauvreté, de leur mortification, de leur simplicité, de leur silence, de leur recueillement. Comme une de ses maximes étoit, qu'il faut prendre dans les commencemens les choses le plus

1648.

haut qu'il est possible, parce qu'on se relâche toujours trop, toutes ses pensées & tous ses désirs ne tendoient qu'à établir dans son monastere ce qui pouvoit être de plus parfait touchant la pauvreté, la simplicité, la séparation du monde, le silence, l'union entre les sœurs. Elle faisoit entendre à ses religieuses, qu'elles devoient avoir de la joie des petites incommodités qui se rencontroient dans ce commencement où l'on manquoit de beaucoup de choses, sur-tout de logement, n'y aiant point encore de dortoir. Comme elle donnoit toujours l'exemple en toutes choses, elle vouloit qu'il y eût toujours six ou sept lits dans sa chambre pour différentes personnes qui se levoient à diverses heures de la nuit. Elle vouloit même, lorsqu'elle étoit malade, & qu'elle ne pouvoit aller à Matines, qu'une partie des sœurs qui y alloient, se vissent chauffer au retour dans sa chambre, lorsqu'il faisoit froid. Elle n'oublioit rien pour faire entrer ses religieuses dans les mêmes sentimens où elle étoit elle-même; & pour leur inspirer un grand amour pour la pauvreté. Elle disoit qu'on n'étoit pas pauvre pour en avoir fait le vœu, lorsqu'on ne manquoit de rien; & que si une religieuse

n'avoit une préparation de cœur à souffrir le manquement de toutes choses, quand Dieu le permettoit, elle se moquoit de lui, & n'accomplissoit nullement son vœu. Elle parloit sur ce sujet avec beaucoup de zele, afin que les religieuses comprissent que souvent on se trompe, en s'imaginant qu'on a bien de l'amour pour la pauvreté, quoiqu'on ne l'ait que dans l'esprit en spéculation. Elle les exhortoit aussi à se contenter en santé & en maladie des choses les plus conformes à leur état, sans se rendre délicates ni difficiles en quoi que ce fût. Elle avoit d'ailleurs un grand soin des malades, & une singulière attention pour que rien ne leur manquât.

Pour donner quelque connoissance des instructions que la mere Angelique donnoit à ses religieuses sur le silence, sur le recueillement, sur la vigilance, il faut rapporter ici un petit écrit, que la mere Madeleine de sainte Agnès de Ligny nous a conservé. La mere Angelique le fit au commencement du rétablissement de P. R. des Champs, pour l'instruction d'une sœur qu'elle avoit amenée avec elle, (qui est sans doute la sœur Madeleine de Ligny elle-même) & qu'elle affectionnoit beaucoup.

I V:
Abregé des
instructions
de la mere
Angelique.

1648.

Cet Ecrit contient en abrégé tout ce que la mere Angelique disoit en général à ses religieuses.

» Lorsqu'on se sent foible dans la
 » vertu, & qu'on voit qu'on n'agit
 » pas dans les occasions avec la retenue
 » & la circonspection que doit em-
 » ploier une personne malade, il se
 » faut ressouvenir le plus qu'il est possi-
 » ble de sa foiblesse; car on ne ressent
 » les maux de l'ame que par le ressou-
 » venir, & l'on ne se garantit des chû-
 » tes & des rechûtes, que par la retraite
 » intérieure, la séparation des objets
 » & des rencontres qui nous affoiblif-
 » sent, & par la retenue dans les oc-
 » casions, en se rappelant sa propre
 » misere, pour s'humilier & se ressou-
 » venir de Dieu, pour l'invoquer &
 » demander son secours, & pour avoir
 » un grand respect en sa présence, afin
 » de ne rien faire ni dire, qui soit in-
 » digne de sa majesté.

» Le remede des ames est de se te-
 » nir le plus qu'il est possible, en un
 » grand abaissement devant Dieu, &
 » se considérer comme pauvre & infir-
 » me, qui ne peut agir que par sa grace
 » & par la vertu de son esprit; écouter
 » toujours le prochain, & lui déférer,
 » autant qu'il est possible; ne point

» faire d'avance qu'avec beaucoup de
» circonspection & de défiance de soi-
» même ; ne désirer point qu'on suive
» nos pensées.

» Il faut s'occuper paisiblement aux
» choses qui nous sont commises de la
» part de Dieu, & adorer en toutes les
» rencontres les ordres de sa divine
» providence. Il faut avoir une conti-
» nue attention au silence, ne par-
» ler que quand il est nécessaire ou
» utile, & examiner avec fidélité,
» avant que de parler, si la nécessité
» ou l'utilité nous y porte, & dans le
» nécessaire ou l'utile ne rien mêler de
» superflu. Il ne faut pas se contenter
» d'avoir considéré, avant que de par-
» ler, s'il étoit nécessaire, mais exa-
» miner encore après, si nous ne nous
» sommes point trompés, ou si nous
» n'avons point excédé, pour nous en
» humilier, & prier Dieu qu'il nous
» pardonne.

» Il ne faut point, sans une occa-
» sion extraordinaire, parler de soi, ni
» à son avantage, ni des avantages de
» ses parens, ni de ceux d'autrui, ni de
» ses connoissances, ni de ce qu'on a
» vû au monde, des vanités, des gran-
» deurs, des beaux lieux, ni de ce
» qu'on apprend du dehors, ni de ce

1648.

» qui se passe dans le monastere, enfin
 » de rien d'inutile ; puisque, selon la
 » parole du Fils de Dieu, on rendra
 » compte de toute parole inutile. Et mê-
 » me tout ce que dessus est pire qu'inu-
 » tile, parcequ'il s'y rencontre souvent
 » du mensonge, de la vanité, de la flat-
 » terie ou du mépris, de la suffisance,
 » du jugement téméraire, de la pré-
 » somption, & une source de distrac-
 » tions qui privent l'ame de l'attention
 » à Dieu, & de l'onction de sa grace.
 » Il faut être tardif à parler, & prompt
 » à écouter. *Pone, Domine, custodiam*
 » *ori meo.*

» Regarder souvent Jesus-Christ à
 » la droite de son pere, comme notre
 » Médiateur & notre Sauveur. Se re-
 » garder, par espérance & confiance
 » en Dieu, comme un élu, & confi-
 » dérer ce que Dieu a fait pour nous
 » en cette qualité : *Omnia propter*
 » *electos.*

» Prier Dieu souvent par le gémisse-
 » ment du cœur, n'ayant point d'autre
 » remede pour remédier à tous nos
 » maux & à toutes nos secretes cupidi-
 » tés, que de les exposer à la miséri-
 » corde de Dieu. Mépriser toutes les
 » choses temporelles.

» Nous avons un grand exemple

» dans l'Évangile, de la perte de Notre-
 » Seigneur Jésus-Christ au Temple, de
 » ne vaquer qu'aux choses que le Père
 » désire de nous, & ne chercher que
 » Jésus-Christ, sans nous presser, ni
 » troubler de rien. S. Ambroise remar-
 » que que la Ste Vierge fut reprise par
 » son fils de ce qu'elle recherchoit en-
 » core quelque chose d'humain en lui ;
 » au lieu qu'elle devoit adorer & se
 » soumettre à Dieu dans l'absence de
 » son fils, sans s'en tourmenter. Que
 » s'il n'a pas été permis à la Ste Vierge
 » de travailler pour un si saint sujet, de
 » quoi nous fera-t-il permis de nous
 » inquiéter & de nous presser ?

La Mere Angelique, en recomman-
 dant ainsi la retraite & le silence, ne
 recommandoit pas moins à ses Reli-
 gieuses d'être disposées à sortir de cette
 retraite pour servir leurs sœurs, quand
 elles en avoient besoin. Elle les exhor-
 toit à avoir toujours un cœur ouvert,
 & une plénitude de bonne volonté pour
 s'assister les unes les autres. Elle désiroit
 que chaque sœur eût grande attention
 à remplir tous les devoirs de son obéis-
 sance, & à ne manquer à rien ; mais
 en même-tems elle vouloit qu'elle con-
 sidérât toutes les autres obéissances,
 comme la sienne propre, quand on y

1648.

avoit besoin de son secours , ou de quelque chose qui dépendoit d'elle , parceque la charité nous doit rendre toutes choses communes. Elle leur disoit qu'on pouvoit aussi bien se rendre propriétaire de ce qui servoit à son office , que de ce qu'on pouvoit avoir en son particulier. Elle ajoutoit qu'elle ne pouvoit souffrir ces paroles si éloignées de la vraie charité : *Ceci est à moi : Cela est à nous ;* & qu'elle auroit souhaité qu'il n'y eût eu ni portes ni serrures en aucun lieu de la maison , afin que rien ne fût fermé , & que tout pût servir en commun à toutes les sœurs. Enfin elle vouloit qu'on ne refusât rien , à moins qu'il n'y eût une entiere impossibilité de le donner. Elle souffroit avec peine qu'on eût moins soin de conserver les choses communes qui n'étoient pas de l'obéissance dont on étoit chargé , que celles qui en étoient , ou dont on se servoit en son particulier. Elle disoit que cette unique négligence étoit une des causes qui avoient introduit la propriété en beaucoup de maisons religieuses , parceque les Supérieures voyant le dégât qui se faisoit des hardes & autres choses communes , avoient , pour y remédier , permis à leurs religieuses de garder chacunes en

leur particulier ce dont elles avoient besoin ; & qu'ensuite on le demandoit aux parens , & qu'il n'y avoit plus de communauté & de pauvreté dans les monasteres.

1648.

Elle déplorait beaucoup le malheur de ces religieuses , qui avoient plus d'égard à l'intérêt qu'à leur vœu de pauvreté. Mais comme c'est une grande tentation dans les maisons qui sont incommodées , elle exhortoit ses filles pour n'y donner aucune entrée , à conserver tous les meubles du monastere avec autant de soin que les pauvres conservent ce qui leur appartient. Elle en donnoit encore une autre raison , qui étoit que tout ce qui appartient aux maisons religieuses , est un bien consacré à Dieu , & dont nous sommes obligés de donner aux pauvres tout ce qui nous reste & que nous pouvons épargner , qu'ainsi on leur retranchoit tout ce qu'on laissoit perdre ou gâter par sa négligence.

Tel fut l'esprit que la mere Angélique établit dans son monastere. Port-Royal des Champs refleurit de nouveau , par la bénédiction que Dieu répandit sur les soins & les instructions de cette Abbessé , auxquelles les Religieuses répondirent parfaitement. Com-

V.

La mere Angélique est élue Abbessé pour la troisième fois.

1648.

me les deux maisons devoient avoir la même Supérieure, elles concoururent l'une & l'autre à l'élection. C'est pourquoy le second triennal de la mere Angelique étant expiré, M. de Ste Beuve aiant commission du Supérieur, alla à P. R. des Champs le 29 Septembre 1648 recevoir les suffrages des sœurs, & les porta cachetés du sceau de la maison, pour les représenter à l'élection de la Supérieure, qui se fit au monastere de Paris le Dimanche suivant quatre d'Octobre. La mere Angelique, qui étoit allée peu auparavant à Paris, fut élue Abbessé, & continuée par une troisieme élection.

Pendant le séjour qu'elle fit dans cette ville, elle eut la joie & la consolation d'y recevoir la mere des Anges, qui s'étant démise de son abbaïe de Maubuisson, revint le 20 Octobre de cette année à P. R. de Paris. On a vû plus haut de quelle maniere la mere des Anges fut appelée à la conduite de l'abbaïe de Maubuisson. Il y auroit sujet de se plaindre de nous, si nous passions sous silence les grands travaux & les fruits admirables que produisit le sage gouvernement de cette sainte abbessé. (8)

(8) On a publié depuis peu la vie de la mere des

Lorsque la mere des Anges arriva à Maubuisson, elle trouva cette Abbaïe dans un triste état, tant pour le temporel, que pour le spirituel : elle étoit accablée de procès & de dettes, qui montoient à 74000 liv. La nouvelle Abbessse mettant sa confiance en Dieu, se proposa de réparer ces ruines par une entiere réforme : elle eut beaucoup à souffrir pour y parvenir, tant au dedans qu'au dehors, de la part même de ceux de qui elle devoit attendre du secours pour l'exécution de ses louables desseins. Mais elle étoit du nombre de ces justes, qui selon l'expression de l'Ecriture, se jettent dans le sein de la miséricorde de Dieu, comme dans une très forte tour, & dont le cœur ne s'épouvante de rien, parcequ'il espere au Seigneur. Dieu bénit d'une maniere si particuliere la sage conduite de la mere des Anges, qu'elle gagna dès la deuxieme année de son séjour à Maubuisson, les 18 anciennes, dont plusieurs à peine connoissoient Dieu. Elle avoit un talent admirable pour la conduite des ames. Son caractere doux, gai, ouvert, pré-

VI.
Etat de la
maison de
Maubuisson
lorsque la
mere des An-
ges en prend
possession. Sa
conduite.

Anges, écrite par la célèbre Eustoquie de Bregy, & revue par M. Nicole ; elle est divisée en deux parties, dont la première avoit déjà paru.

venant, lui ouvroit, pour ainsi dire, la porte de tous les cœurs, même des plus durs. Elle se regardoit comme chargée de toutes les fautes, les foibles & les langueurs des personnes qu'elle conduisoit. Comme elle avoit un profond sentiment de la corruption naturelle de l'homme, elle ne s'étonnoit point des effets qui en paroissent dans les âmes. Elle regardoit les péchés, les imperfections, les défauts, comme des maladies de personnes qui lui étoient chères, & qui demandoient qu'elle donnât aux âmes toute sa tendresse & ses soins. Convaincue que Dieu seul pouvoit les guérir, elle l'imploroit sans cesse. Elle avoit une conduite si simple & si droite, conformément à l'avis que S. Jean Climaque donne aux supérieurs dans sa lettre au Pasteur, qu'elle rendoit simples & sincères les esprits les plus artificieux. Sa charité & sa sollicitude s'étendoient particulièrement à deux sortes de personnes, à celles qu'elle voioit être dans l'abattement & la tentation, & à celles dans lesquelles elle remarquoit que l'esprit de Dieu agissoit pour les faire avancer dans le chemin de la perfection. À l'égard des premières, la tendresse de la charité lui inspiroit une sainte sollici-

tude , pour s'opposer au dessein de l'ennemi dont elle connoissoit les artifices : à l'égard des secondes , la joie de la vérité lui donnoit une sainte ardeur de se rendre coopératrice de Dieu. Jamais elle n'avoit qu'un but dans ses actions & dans ses paroles , c'étoit de fonder les ames dans la vérité & dans la charité. Son moyen étoit toujours droit , comme son but étoit simple. C'est par cette conduite que la mere des Anges maintint la paix dans une maison aussi troublée que l'étoit celle de Maubuisson , & qu'elle gagna à Dieu des ames qui en paroissoient très éloignées.

La mere des Anges avoit obtenu de Rome , par le crédit de Madame de Longueville , la permission de choisir un Vicaire ; & le S. Pere lui donna de plus un second Bref pour se soustraire entierement à l'Ordre de Cîteaux , & se mettre sous la juridiction de l'Evêque , en cas que cela fût utile pour le bien de la réforme. La mere des Anges ne se servit pas de la permission qui lui étoit accordée par ce second bref. Elle ne fit point non plus usage du premier , quoiqu'elle l'eût demandé , parce que M. de Cîteaux avoit lui-même donné M. Pelletier , Abbé de Foucarmont , Proviseur du college des Ber-

nardins , pour vicaire , avant qu'on eût reçu les expéditions de Rome.

VII.
Elle forme
un Noviciat,
& réforme les
anciennes
professes.

Quoique ce vicaire ne fût point réformé , il témoigna à la mere des Anges , qu'il donneroit la main à la réforme. Sur ces assurances , elle reçut à l'épreuve des filles qu'elle formoit dans un esprit de recueillement , de piété , de silence , & d'une régularité admirable.

Mais ses soins pour les novices ne diminuoient en rien celui qu'elle avoit pour le salut des anciennes. Elle prioit fans cesse pour elles , & tâchoit de leur gagner le cœur par ses bons offices ; elle les servoit dans leurs maladies , les exhortoit , les instruisoit , les conjuroit de se donner à Dieu : sa charité ne fut pas sans fruit. Ces anciennes commencerent à penser à elles , à témoigner plus de douceur , à parler plus modestement. La premiere chose en quoi elle crut les devoir régler , fut dans ce qui regarde le culte de Dieu. Elle leur fit quitter la mauvaise habitude , dans laquelle elles étoient de parler dans l'Eglise. Elle prit des mesures qui lui réussirent , pour que l'office divin se fît décemment. Mais tout cela n'étoit encore que pour l'extérieur , & elle avoit toujours en vûe l'essentiel.

Voians

Voïant que Dieu bénissoit ses soins , elle pensa à établir la communauté en déracinant la propriété. Pendant qu'elle travailloit à les y disposer , la mort enleva trois (les meres Brugelonne , Deschevets & Desmarets) qui étoient fort sages , & avoient plus de disposition au bien que les autres : elles témoignèrent à la mere des Anges qu'elles étoient toutes prêtes à faire ce qu'elle leur ordonneroit pour leur salut. Comme la Prieure avoit du crédit sur l'esprit des anciennes , & que d'ailleurs elle étoit prudente , la mere s'appliqua plus à elle qu'aux autres : elle l'instruisit sur les devoirs d'une chrétienne & d'une religieuse, qu'elle ignoroit , quoiqu'elle fut d'ailleurs de bonnes mœurs : elle lui représenta l'obligation pour une religieuse d'être dépouillée de tout. Dieu accompagnant ces paroles extérieures , de l'onction intérieure de sa grace , cette Prieure demeura persuadée de la vérité , & travailla à y faire entrer les autres , pendant que la mere des Anges redoubloit ses prieres. Enfin ces religieuses , après six semaines de combat , d'irrésolution , de délibération , se rendent & se déterminent à suivre la Prieure dans sa bonne résolution , à l'exception de trois , les meres Balin-

courts, Lescot, & du Meni, qui ne pouvant s'y résoudre, demandèrent à sortir; mais les deux premières furent touchées de Dieu, & revinrent quelque tems après.

Ces trois religieuses étant sorties, les autres frappées des instructions de la mere des Anges, vinrent en procession la trouver dans sa chambre, aiant à leur tête la Prieure, qui lui parla ainsi: » Madame, nous avons » considéré mûrement ce que vous » avez eu la bonté de nous représen- » ter sur l'obligation que nous avons » de nous mettre en communauté; » nous voulons nous sauver; c'est » pourquoi nous nous y rendons, es- » pérant que vous aurez toujours de » la charité pour nous. Voilà, Mada- » me les clés de ma chambre. Les autres firent la même chose, quelques-unes cependant avec un peu de peine, & en versant des larmes, priant la mere d'avoir pitié d'elles, & de considérer leur vieillesse.

La mere des Anges, comblée de joie du changement de ces religieuses, leur parla avec une bonté & une charité dont elles furent toutes charmées, & dès le même jour elle fut faire la visite des chambres, d'où elle retira l'argent,

le linge, & toutes les autres choses de service, mais sans toucher à leur cabinet; & dès le soir elle leur rendit leurs clés, avec permission de garder ce qu'elle leur laissoit. Cette indulgence les ravit, & leur fit voir que la mere ne cherchoit qu'à les sauver, & non à les dominer. Depuis ce jour elles se rangerent au réfectoire & aux autres observances avec beaucoup de docilité: peu après elles réformèrent leurs coe-fures: elles entrèrent dans un esprit de soumission, qui les rendit capables d'être instruites, & de sortir de leur ignorance; elles devinrent douces, humbles, & petites comme des enfans. Enfin Dieu répandit tant de bénédictions sur la conduite de la mere des Anges, que ces anciennes religieuses, qui étoient sans joug & sans connoissance de la religion, furent véritablement converties. La mere des Anges ne pouvoit se lasser de rendre graces à Dieu de cette faveur, & disoit souvent que Dieu ne l'avoit envoïée à Maubuisson, que pour coopérer à leur salut éternel. Elle eut la consolation de les voir toutes très heureusement finir leur carrière, & de les assister, (à l'exception de trois (9) à ce dernier passage, avec le

(9) Ces trois religieuses anciennes étoient les meres

zele & la tendresse d'une vraie mere.

VIII.
Particularités de la vie & de la mort de la Prieure de Maubuisson, & de quelques autres Religieuses anciennes.

La Prieure fut du nombre de celles qui expirerent entre les bras de cette charitable Abbessé. Lorsqu'elle fut à l'agonie, elle pria la mere, qui ne la quitoit point, de lui faire chanter le *Credo* de la Messe : après qu'on l'eut chanté, la mere des Anges lui demanda si elle ne desiroit plus rien ; cette bonne fille répondit avec une joie extraordinaire, qu'elle desiroit qu'on chantât le *Te Deum* ; aussitôt la mere ordonna de le commencer ; & comme l'on chantoit ces paroles : *In te Domine speravi, non confundar in aeternum*, elle mourut dans une grande confiance en Dieu. Cette Prieure étoit de la maison de Cleri. C'étoit une fille sage, prudente, généreuse, qui avoit toujours conservé l'union dans sa maison, & veillé sur les mœurs de ses filles. Du tems de Madame d'Estrée, elle veilloit avec une sollicitude continuelle sur les Religieuses, pour empêcher la communication avec les gens de la Cour, dont la maison étoit sans cesse remplie, à cause de Madame Gabrielle sœur de l'Abbessé. Malgré sa vigilance,

du Rocher, Ricanville & Josselin, que la mere des Anges laissa à Maubuisson lorsqu'elle quitta

cette Abbaïe. Elles y moururent, comme les autres, dans de grands sentimens de piété.

un seigneur envoié par Henri IV étant un jour entré après Complies dans le monastere, trouva une religieuse, qu'il conduisit par force dans la grande salle où étoit le Roi. La Prieure informée de cela par la sœur Ambroise, converse affidée, courut en diligence accompagnée de deux religieuses, entra dans la salle où étoit le Roi sans le saluer, & fit enlever sa religieuse qui ne faisoit que d'entrer. Le Roi fut étonné du courage de cette bonne Prieure, qui lui dit d'un ton ferme :

» N'êtes-vous point honteux, Sire,

» de troubler ainsi des religieuses,

» vous qui devriez donner l'exemple

» à la Cour, & empêcher les désor-

» dres « ? On peut juger par ce trait, du caractère de cette fille, qui quoiqu'elle fut dans une grande ignorance des devoirs de la vie chrétienne & religieuse, avant qu'elle eût reçu les instructions de la mere des Anges, maintenoit le bon ordre avec tant de fermeté. La sœur Ambroise, converse, qui avoit aidé la mere Prieure à conserver la maison, & qui l'avoit imitée dans sa docilité à entrer dans le bien, mourut peu de tems après elle, âgée de 102 ans. La mere Terrier, qui avoit toujours été unie à la Prieure, & qui

étoit entrée dans la réforme, non par une simple soumission, mais par un desir sincere de se sauver, & par un discernement qui lui faisoit connoître & aimer le bien, fut du nombre de celles qui eurent la consolation d'expirer entre les bras de la sainte réformatrice. Pendant la maladie dont elle mourut, la sœur Candide lui aiant parlé de l'amour de Dieu, „ Oh, ma sœur, répondit la mere Terrier, d'un ton qui disoit plus que ses paroles, „ qu'il est „ rare! que c'est une chose rare que „ d'avoir un amour de Dieu qui soit „ pur! On ne comprend gueres ce que „ c'est que d'aimer Dieu, & l'on croit „ l'aimer, lorsque dans la vérité on „ n'aime que soi-même. Que le pur „ amour de Dieu est une chose rare! « La mort douce & tranquille de cette bonne mere, qui arriva peu de jours après cet entretien, donne juste sujet de croire qu'elle étoit embrasée de ce feu divin.

IX.
Conversion
admirable de
la mere la
Serre.

La bénédiction de Dieu sur le gouvernement de la mere des Anges, se montra d'une maniere extraordinaire dans la conversion d'une ancienne, nommée la mere la Serre, qui avoit été la confidente de Madame d'Estree. Ce coup miraculeux de la droite du

Tout-Puissant fut un sujet d'admiration pour tous ceux qui connoissoient le caractère violent & hautain de cette fille hardie & féroce. Un Jeudi saint, aiant fait sortir deux fois du chœur la sœur Candide qu'elle avoit souvent maltraitée de paroles, dans le dessein de lui faire satisfaction, deux fois elle lui tourna le dos, & rentra sans lui rien dire. La mere des Anges, pénétrée, se mit à prier Dieu pour elle avec tant de ferveur, que la mere de la Serre, alors vraiment touchée, fit sortir du chœur pour la troisieme fois la sœur qu'elle avoit offensée, se jeta à ses piés, les embrassa fondant en larmes, & lui dit : *Je suis une misérable, ma fille, pardonnez-moi. J'ai tant de fois péché contre vous : je vous ai désiré la mort. Me pardonnez-vous, afin que je puisse communier* (10) ? Depuis ce jour, jusqu'au dernier soupir, la mere de la Serre fut entierement changée. Elle ne fit plus autre chose durant les deux dernieres années qu'elle vécut encore après cet heureux changement, que d'examiner sa conscience, confesser ses péchés, & les pleurer. Son changement

(10) On est étonné de voir cette religieuse communier si promptement. C'est ce qu'on ne peut ni blâmer, ni proposer pour exemple.

fut si prodigieux, que la dépendance, la douceur, l'abaissement, sembloient lui être des choses naturelles. Elle n'avoit plus de peine à obéir : elle étoit paisible ; elle ne demandoit & ne desiroit plus rien : elle n'avoit plus aucun soin de sa santé. Elle se laissoit conduire comme un enfant : elle recevoit ses besoins plus humblement que ne feroit un mandiant. Elle aima autant la sœur Candide qu'elle l'avoit haïe ; & elle prit une si grande confiance en elle, qu'elle lui communiquoit les choses les plus secretes de sa conscience. Enfin ce changement étoit si visible, que Madame de Longueville étant venue à Maubuisson, elle s'en aperçut du premier regard, & dit tout bas : *Que la mere de la Serre paroît abaissée !* Il est vrai, Madame, lui dit la mere des Anges, *Dieu lui a fait bien des graces.* La Duchesse s'étant ensuite fait raconter par la sœur Candide comment ce changement s'étoit fait, elle dit : *En vérité, voilà qui est merveilleux ! Quoi ! cette hardie, cette insolente, cette superbe !* & regardant la mere des Anges, elle lui dit agréablement : *Affurément, ma mere, vous faites ici de grands miracles ! Si vous continuez, nous verrons bien des merveilles.* La mere

lui répondit : *Madame , c'est Dieu qui fait tout.*

La mere des Anges ne borna pas ses soins à ce qui regardoit le spirituel & le temporel de la maison de Maubuisson. Elle se crut encore obligée en conscience de prendre connoissance de l'état des villages , dont , en qualité d'abbesse , elle étoit haute justiciere , & où par conséquent elle devoit mettre de bons officiers , baillifs , prévôts , &c. Voulant s'assurer de la probité & des bonnes mœurs de ceux qui occupoient ces charges , elle les fit venir les uns après les autres. Elle leur parla avec une douceur & une sagesse qui les surprit , & les remplit tous d'admiration & de respect. Elle leur déclara qu'elle prétendoit à l'avenir prendre connoissance de tout , pour être en état de faire les reglemens nécessaires. Elle s'informa comment l'office divin étoit célébré dans les paroisses ; si la justice étoit bien rendue. Je ne cherche , ajouta-t-elle , que le bien général des villages , votre salut , & l'acquit de ma conscience. Beau modèle à suivre pour les seigneurs & les gros bénéficiers ! Elle a travaillé pendant 20 ans avec un zele infatigable , & un succès extraordinaire , à arrêter par de sages reglemens le

X.
La mere de
Anges prend
connoissance
de l'état de
villages dé
pendans de
l'Abbaïe de
Maubuisson.

cours des défordres qui ne font que trop communs dans les paroiffes. En deux ans qu'elle s'y appliqua dans la baronie de Pfeaucourt, on vit la face de tout le pais changer; le bon ordre fut rétabli par-tout, & chacun rappelé à son devoir, plus par amour que par crainte. Le curé avertiffoit le prévôt de tous les défordres qu'il découvroit; le prévôt venoit fouvent trouver la mere des Anges, pour lui en faire le rapport, & prendre avec elle les mefures néceffaires. Par ce moïen elle faisoit tellement regner le bon ordre, que dans les villages de fa dépendance on n'entendoit plus parler, ni d'ivrognes, ni de gens débauchés, ni de jeunes gens fainéans & déreglés. S'il s'en trouvoit, elle y remédioit bientôt. Depuis qu'elle eut établi cette police, vingt ans s'écoulerent, fans qu'il arrivât ni vol, ni aucun défordre confidérable.

X I.
Sa charité
pour les pau-
vres.

Cette charitable mere entroit dans tous les befoins; elle redoubloit fes foins & fa tendresse envers les pauvres, les malades & les estropiés. Elle leur donnoit du blé tous les mois, felon leur indigence & la charge de leur famille; quelquefois même tous les huit ou quinze jours. Les pauvres de la dépendance de l'Abbaïe étoient préférés; et

Elle ne les soulageoit pas seulement par elle-même, elle emploïoit encore la faveur de ses amis. Sa charité s'enflammoit pour les veuves, les pauvres orphelins & les enfans abandonnés, dont elle prenoit un soin particulier. Le détail des aumônes de cette mere des pauvres seroit immense, & il n'est pas possible d'y entrer. Il suffit de dire que sa charité s'étendoit à tout; qu'elle n'avoit pas de plus grand désir, que celui de faire du bien aux indigens; de plus grande joie que celle de leur donner abondamment. C'est pour cela qu'elle épargnoit, jusqu'à retrancher ce qui lui étoit nécessaire.

La mere des Anges avoit reçu de l'auteur de tout don parfait, un talent admirable pour consoler les affligés, & calmer les esprits agités par les plus violentes tentations. Une femme de Pontoise, épouse d'un nommé Andrieu, sergent de l'Abbaïe, étoit réduite à un tel désespoir, qu'elle avoit acheté de l'arsenic pour s'empoisonner; étant venue à Maubuisson, aiant dans sa poche ce poison, dont elle se proposoit de se servir à son retour pour s'ôter la vie, elle eut le bonheur de voir la mere des Anges. A-peine la mere eut-elle parlé à cette pauvre misérable, que son esprit s'a-

XIII.

Elle a un don particulier pour consoler les affligés.

doucit ; elle lui ouvre son cœur , lui découvre le sujet de sa douleur & de son désespoir , & la résolution qu'elle avoit prise de s'empoisonner. La mere la console , lui fait promettre d'être trois jours sans s'occuper de ses peines , & lui dit qu'elle ose espérer qu'elle recevra un prompt soulagement. La femme se retire ; la mere se met en prieres : l'effet suit immédiatement : le mari , qui étoit allé en campagne pour trois jours , reçoit une lumiere qui lui fait connoître qu'il avoit mal fait de ne pas ajouter foi à l'avis que sa femme lui avoit donné. Il quitte ses affaires , revient à Pontoise , demande pardon à sa femme des peines qu'il lui a occasionnées , & met ordre à ce qu'elle lui avoit représenté ; enforte qu'avant la fin des trois jours du terme que la mere des Anges avoit marqué à cette femme , elle fut entierement délivrée de tous ses chagrins. La mere des Anges consoloit ainsi tant de personnes , qu'il se répandit un bruit par-tout , que M^e de Maubuisson consoloit & déliroit miraculeusement les affligés. Une dame nommée le Gros , a assuré qu'ayant eu de l'eau , dont la mere des Anges s'étoit lavé les mains , cette eau avoit fait plusieurs miracles , dont elle apporta les

certificats à la sœur Candide, qui les refusa, sans savoir pourquoi. Un fait arrivé à P. R. depuis son retour n'est pas moins surprenant que ce que nous venons de dire. La petite Demoiselle Banatine avoit été reçue à P. R. pour y être instruite de la religion catholique. Monsieur son pere & Madame sa mere l'aïant appris à leur retour d'Angleterre, entrent dans une grande colere; le Pere vient tout furieux au monastere, & redemande sa fille. M. Singlin opine qu'il faut la rendre, n'étant pas en âge de disposer d'elle. Cependant, si on la remet entre les mains de ce pere hérétique, on expose le salut de cette pauvre enfant: Que faire? on envoie la mere des Anges au parloir, où elle trouve le pere encore plus furieux, à cause du délai qu'on apportoit à lui rendre sa fille: il parle d'abord selon les mouvemens de sa colere; la mere des Anges lui répond. Aussi-tôt qu'elle a commencé de parler, ce furieux devient calme, écoute les raisons, & se retire sans faire aucune instance pour avoir sa fille. La mere aussi zélée pour l'hérésie que son mari, le voïant de retour sans sa fille, se fâche, & lui parle avec assez d'émotion. « Que vouliez-vous que je fisse, » répond le mari; on m'a fait parler

» à une Dame , qui m'a tellement cal-
 » mé & satisfait , que bien loin de lui
 » pouvoir ôter ma fille , je la lui don-
 » nerois , si elle ne l'avoit pas , &
 » qu'elle me la demandât.

XIII.
 Histoire de
 deux reli-
 gieuses de
 Montdidier à
 Maubuiffon.

Ce fut du tems de la mere des An-
 ges , que deux fameuses religieuses de
 Montdidier furent introduites à Mau-
 buiffon par un visiteur , pour y ensei-
 gner , disoit il , les secrets de la plus
 sublime oraison. La mere des Anges &
 la mere Angelique n'étoient pas assez
 intérieures au gré de ce visiteur & des
 autres peres , & ils leur reprochoient
 souvent de ne connoître d'autre per-
 fection que celle qui s'acquiert par la
 mortification des sens , & par la prati-
 que des bonnes œuvres. La mere des
 Anges , qui avoit appris à P. R. à se dé-
 fier de toute nouveauté , fit observer de
 près ces deux filles , & il se trouva que
 sous un jargon de pur amour , d'anéan-
 tissement & de parfait dépouillement ,
 elles cachotent toutes les illusions &
 toutes les horreurs que l'Eglise a con-
 damnées dans Molinos. Elles étoient
 en effet de la secte de ces illuminés de
 Roye , qu'on nommoit les *Guerrinets* ,
 dont le cardinal de Richelieu fit faire
 une si exacte perquisition. La mere des
 Anges aiant donné avis du péril où

étoit son monastere , ces deux religieuses furent renfermées très-étroitement par ordre de la Cour , & le visiteur eut bien de la peine à se tirer lui-même d'affaire.

La mere des Anges avoit trouvé dans l'abbaye de Maubuisson Mademoiselle d'Orléans , fille naturelle de M. le duc de Longueville , qu'elle prit un soin particulier de bien faire élever. Dès que cette fille eut atteint l'âge d'être mise au noviciat & de prendre l'habit , elle le demanda. Ce ne fut qu'avec répugnance , & après avoir pris conseil de la mere Angelique & de M. de saint Cyran , qu'elle lui donna l'habit. Le tems de la profession étant arrivé , elle la fit , au grand regret de la mere des Anges , qui l'auroit empêchée , si elle l'eût pu. Si-tôt qu'elle fut professée , elle commença à vouloir faire l'abbesse dans sa chambre. La mere des Anges dissimuloit prudemment tout cela. Enfin Madame de Longueville , plus par l'instinct de son mari que par le sien , vint à Maubuisson pour porter la mere des Anges à faire cette fille sa coadjutrice ; mais cette duchesse y étant tombée malade(11), elle se fit transporter

XIV.

La mere des
Anges refuse
de faire sa
Coadjutrice
une fille na-
turelle de M.
le Duc de
Longueville.

(11) La Rel. de la mere Angelique , dit qu'elle tomba malade à Maubuisson , & y mourut.

à Paris, où elle mourut le 9 septembre 1637. Après sa mort, le duc de Longueville vint à Maubuisson avec l'évêque de Lizieux, pour lui faire la même prière. Mais la mere des Anges s'en excusa sur ce que sa conscience ne le lui permettoit pas, le sujet qu'on lui proposoit n'étant point capable de remplir cette dignité; & elle résista avec fermeté au duc de Longueville, & aux pressantes sollicitations de l'évêque de Lizieux: de sorte qu'on retira de Maubuisson Mademoiselle d'Orléans, pour la conduire à Montivilliers, d'où elle fut tirée pour être abbesse de l'abbaye de S. Pierre de Rheims; elle le fut ensuite de Maubuisson après la mort de Madame de la Roche, qui succéda immédiatement à la mere des Anges, comme l'on va voir.

XV.

La mere des
Anges se dé-
met de son
Abbaie.

La mere des Anges aiant pensé devant Dieu plus sérieusement que jamais au péril de sa charge, à l'occasion de certaines circonstances où elle se trouvoit; & se voiant réduite à agir sans conseil dans des choses très-importantes, elle crut que Dieu agréeroit sa sortie de Maubuisson, & sa démission de l'abbaye. Ne l'aiant acceptée que par esprit d'obéissance & de dépendance, elle voulut suivre le même esprit pour

s'en démettre, & écrivit sur ce sujet à la mere Angelique, qui l'exhorta à bien demander à Dieu qu'il lui fit la grace de connoître sa volonté. Elle lui marquoit que si elle persistoit dans son dessein, elle avoit dans l'esprit une bonne religieuse fort vertueuse, sur laquelle en fureté de conscience elle pourroit se décharger de sa maison. C'étoit la mere Suzanne du S. Esprit, Madame la Roche, abbesse du Lieu-Dieu à Beaune, religieuse de P. R. qui en avoit été prieure, & en étoit sortie pour aller à Argenfoles avec l'Abbesse pour lui aider à faire sa réforme (12). La mere des Anges reçut cette bonne nouvelle avec beaucoup de joie; & M. Singlin étant venu au commencement de mai 1648 à Maubuisson pour traiter de sa démission, elle fut conclue. L'Abbesse modéra si bien la joie qu'elle en ressentoit, que M. Singlin fut étonné de la voir aussi tranquille, que s'il eût traité avec elle d'une chose indifférente. La mere des Anges dit depuis à une Dame, que n'ayant accepté l'abbaye de Maubuisson que par obéissance, elle avoit crû qu'elle la pouvoit quitter, aussi-tôt que l'obéissance ne

(12) Elle établit elle-même la réforme à Beaune. Ce qui engagea la mere Angelique à la proposer, c'est qu'elle étoit fort au goût des religieux, & ainsi elle espérait qu'ils la soutiendroient.

s'y étoit plus opposée, & que Dieu lui avoit fait voir que c'étoit sa volonté, par l'agrément des personnes de qui elle prenoit avis.

Après cette démarche secrète, l'affaire fut mise, de l'avis de la mere des Anges, entre les mains des Peres de l'Ordre, qui se porterent à la faire réuffir avec d'autant plus de zèle, que la mere Suzanne leur étoit fort attachée. La mere donna sa démission par un acte authentique le 3 de mai; les Abbés aiant reçu cette démission, sollicitèrent & obtinrent bientôt le brevet du Roi, & envoierent en cour de Rome le 13 du même mois. La premiere signature fut donnée dès le commencement de juin; & le jour que cette date se donnoit à Rome, la mere des Anges étant à l'église en priere, Dieu lui fit connoître que ses desirs étoient accomplis, & qu'elle n'étoit plus abbesse. Tout ce qu'on a pû sçavoir de ce fait merveilleux, c'est qu'au sortir de la priere, la mere des Anges aiant rencontré la sœur Candide, elle lui dit; *notre affaire est faite à Rome.* La sœur Candide étonnée, l'aiant pressée de lui dire comment elle le pouvoit savoir, le courier étant à peine arrivé à Rome, elle lui dit: *Dieu me l'a fait connoître, ma fille.* Enfin forcée par l'importunité de

la sœur *Candidé*, elle lui dit « qu'é-
 » tant devant le *Saint Sacrement*, &
 » priant Dieu pour le bon succès de
 » l'affaire de *Rome*, Dieu lui avoit
 » fait connoître qu'il l'avoit exaucée,
 » & qu'elle n'étoit plus abbesse, lui
 » ôtant sensiblement l'esprit de supé-
 » riorité. » Ce sont ses termes; elle
 n'en voulut pas dire davantage. Le mê-
 me jour qu'elle reçut cette lumière si
 extraordinaire, elle changea tellement
 que c'étoit une autre personne, en
 sorte que toutes les sœurs s'en apperçu-
 rent & en furent allarmées. Mon pere,
 dirent-elles au visiteur, dites-nous donc
 ce qu'il y a ici; nous croions que l'on
 nous fait quelques affaires; notre mere
 n'agit plus à son ordinaire; tout lui est
 si indifférent, qu'il semble qu'elle n'est
 plus abbesse. Il y avoit effectivement
 une affaire bien triste pour elles, & qui
 devoit leur faire répandre bien des
 larmes.

Les expéditions de *Rome* étant arri-
 vées, *Madame du Lieu-Dieu* se rendit
 au commencement d'octobre à *Paris*,
 où elle vit d'abord ses amis, puis se
 retira à l'abbaye de *P. R.* où on ne la
 trouva pas telle qu'elle étoit, lors-
 qu'elle en sortit. Le jour que la nou-
 velle abbesse devoit arriver à *Maubuis-*

XVI.

Etonnement
 & douleur
 des filles de
Maubuisson,
 en apprenant
 la démission
 de la mere
 des *Anges*,

son, la mere des Anges fit assembler la communauté pour leur parler : aussitôt qu'elle eut annoncé qu'elle leur donnoit une nouvelle mere, la communauté surprise au dernier point ne lui donna pas le tems d'en dire davantage ; toutes les sœurs généralement s'étant prosternées & fondant en larmes, crioient de toutes leurs forces : *Ma mere, que vous avons-nous fait, pour nous traiter de la sorte ? Nous vous demandons très-humblement pardon, &c.* En vain elle voulut leur parler, pour les appaiser ; tout ce qu'elle leur pouvoit dire, ne servoit qu'à augmenter les cris & les pleurs de ces pauvres filles. Les sœurs converses accourent au bruit, & aprenant de quoi il s'agit, elles jettent les hauts cris, demandant pardon à la mere, & la priant de ne les pas abandonner. Mais ce qu'il y avoit de plus touchant, c'étoit les sept ou huit jeunes professes qui pleuroient sans bruit, mais si tendrement qu'elles faisoient compassion. *Que ne nous disiez-vous cela avant que nous fissions profession*, disoient-elles à la mere, qui ne pouvant tenir à un tel spectacle, se tira de la presse, & alla devant le S. Sacrement, laissant toute cette Communauté affligée dans les

larmes, & l'irrésolution sur ce qu'elle devoit faire. Une des anciennes, la mere Joffelin, âgée de 80 ans, voiant le renversement de la maison, & en aiant appris la cause, dans une douleur extrême, s'écrioit : *Madame nous va quitter ?* Elle couroit par la maison, criant à pleine tête : *Merci dame ! Madame nous veut quitter.* Après avoir bien couru, elle vint trouver la mere des Anges, & lui dit : *Quoi, Madame, vous nous voulez quitter ! vous me donnez la mort.* En effet, il lui prit le soir même un grand frisson, avec une forte pleurésie; & son saisissement fut tel, qu'elle demeura trois jours sans parole, & on ne croioit pas qu'elle en revint. Lorsque la parole lui fut revenue, la sœur Candide aiant voulu la consoler, elle ne voulut point écouter sa consolation, & lui dit : *Ah ! ma fille, je ne me consolerai jamais, Madame & toi m'avez donné la mort au cœur.* Les unes se retiroient dans des greniers pour pleurer à leur aise; d'autres dans leurs chambres. Enfin c'étoit des pleurs & des cris si horribles, qu'on les entendoit même de la basse cour.

Sur les quatre heures après midi arrive la nouvelle abbesse. Toutes les religieuses, ou renfermées dans leurs

XVII.

Arrivée de
la nouvelle
Abbesse.

chambres pour se livrer à leur douleur , ou dispersées de côté & d'autre dans la maison , sans sçavoir quel parti prendre , refuserent d'aller avec la mere des Anges la recevoir. Enfin la mere prieure , à force de prieres & de raisons , se laissa gagner , & alla lui ouvrir la porte. Pas une des sœurs ne put se résoudre à l'aller saluer. Le lendemain la nouvelle abbesse prit possession. Jamais cérémonie ne fut plus lugubre : après la lecture de la bulle , il ne fut pas possible de faire entonner le *Te Deum* à la sœur préposée pour cela : il fut dit d'une voix basse , à peu près comme un *De profundis* par quelques jeunes novices & professes , pendant que toutes les religieuses fondoient en larmes. Le reste de la cérémonie se passa de même ; & la nouvelle abbesse , toute consternée d'une pareille réception , se mit à pleurer elle-même , & s'évanouit ; ce qui termina la cérémonie. Jamais il n'y eut rien de si pitoiable que l'état de cette maison dans cette conjoncture. Tout y étoit dans la consternation & dans une profonde tristesse. Le lendemain la mere des Anges passa tout le jour à consoler les sœurs , & à les disposer à aller rendre leurs devoirs à la nouvelle abbesse ; mais elle ne réussit pas ce pre-

mier jour ; car elles étoient trop affligées. Plusieurs en tomberent malades. La mere des Anges voiant que son séjour à Maubuisson ne faisoit qu'augmenter la douleur des sœurs , qui avoient encore un nouveau sujet d'affliction de la voir méprisée par celle qui lui succédoit , pensa à quitter la maison , & chargea la sœur Candide d'écrire à la mere Angelique , pour la prier de l'envoier querir au plutôt. Le bruit s'en étant répandu dans le pais , elle fut accablée de visites. Toutes les communautés de Pontoise lui écrivirent pour lui témoigner leur douleur , & le regret qu'elles avoient de son départ. Messieurs de ville vinrent lui rendre leur respect , mais avec des reproches d'amitié de ce qu'elle les quittoit , & disant franchement que s'ils l'avoient sù , ils l'auroient empêché.

Mais il n'y eut rien de pareil à l'affliction des dames de Pontoise & des environs, qui regardoient toutes la mere comme une sainte , & qui avoient coutume de venir se consoler avec elle dans toutes leurs afflictions. Elles lui disoient avec une grande tendresse :

» Que ferons-nous à présent , Madame ; vous étiez dans nos afflictions
 » toute notre assistance & notre con-

» folation ; & dès que vous nous aviez
 » parlé , nous étions en paix «. En di-
 fant ces choses & autres , toutes fon-
 doient en larmes. A toutes ces visites ,
 succéda un nouveau spectacle encore
 plus touchant. Les pauvres qui s'étoient
 assemblés en grande quantité le soir du
 dernier jour , se jetterent en foule dans
 le parloir , pour avoir la bénédiction de
 la mere. Les uns crioient : *Que ferai je ,*
aïant perdu ma mere ? Que feront mes
pauvres petits enfans , disoient d'autres ?
Nous trouvions toujours notre bonne
mere dans nos besoins. Où irons-nous ?
Notre bonne mere , pourquoi nous quittez-
vous ? Il y a six long-tems que vous nous
nourissez. Nous sommes vos enfans. Les
 cris des veuves , & les pleurs des or-
 phelins , furent si grands , qu'ils péné-
 trerent le cœur de la mere , & lui fi-
 rent répandre des larmes ; ce qu'elle
 n'avoit point encore fait ; & elle sortit
 ainsi du parloir.

XVIII. Après tous ces tristes adieux , Ma-
 dame de Chazé arriva sur le soir pour
 prendre la mere des Anges & la con-
 duire à P. R. Sur les neuf heures du
 matin elle sortit de Maubuisson , laif-
 fant toutes ces pauvres filles dans une
 si grande consternation , que quelques-
 unes s'évanouirent ; la fièvre , ou des
 vomissemens

La mere des
 Anges revient
 à P. R. de
 Paris.

Commissemens prirent à d'autres. Pendant la route, elle fut dans un si profond recueillement & un si grand silence, qu'il sembloit qu'elle fut toujours en oraison. Etant arrivée à Paris, elle s'arrêta à l'Eglise de S. Jacques du Haut-pas pour faire sa priere sur le tombeau de M. de Saint Cyran, puis remonta en carosse pour se rendre à P. R. où elle arriva à six heures du soir. La premiere chose qu'elle fit, après avoir fait sa priere à l'Eglise, fut de remettre à la M. Angelique tout ce qu'elle pouvoit avoir de particulier, jusqu'à un reliquaire, des écrits de piété, & autres petites choses de dévotion, dont elle voulut se défaire avant que de se coucher, afin d'être pauvre, & dépouillée de tout. C'est ainsi que la mere des Anges quitta Maubuisson, où elle avoit rétabli, malgré toutes les traverses qu'on lui suscita, le véritable esprit de S. Bernard, qu'on y voit regner aujourd'hui par la sage conduite de la digne sœur du grand Colbert. Après avoir gouverné ce célèbre monastere pendant 22 ans avec une sagesse dont la mémoire s'y conservera éternellement, la mere des Anges vint prendre à P. R. son rang de simple religieuse, & deman-

doit même à y recommencer son noviciat ; de peur , disoit-elle , qu'ayant si long-tems commandé , elle n'eût oublié à obéir. » Si je la voulois croire , » disoit la mere Angelique parlant » d'elle à la sœur Candide , elle me » fait des instances si pressantes pour » entrer au noviciat , que si je voulois » lui donner le voile blanc , elle en seroit ravie. Le fond de son humilité » est étonnant ; elle nous donne un » grand exemple. . . . Cela est étrange » qu'elle soit revenue de cette grande » Abbaïe , où l'on reçoit tant d'honneurs , & où il y a tant de sujets d'élevation , après 22 ans de commandement , sans avoir rien perdu de cet esprit d'humilité , d'obéissance , de dépendance & de détachement d'une vraie novice , où elle étoit quand je l'y envoiai. Elle est revenue toute telle , sans avoir rien pris du faste de cette grande maison , & sans que les grandes richesses aient tant soit peu amoindri ou altéré en elle l'esprit de pauvreté. . . C'est un miracle. Elle peut bien dire : *La grace de Dieu n'a pas été vaine en moi* ». La mere des Anges fut néanmoins mise au noviciat , non pour le recommencer , comme elle auroit sou-

haité, mais pour aider la mere Agnès à gouverner les novices ; & elle y resta jusqu'à l'an 1654 qu'elle fut élue Abbessé, comme nous le verrons.

La mere Angelique, qui avoit de nouveau été élue Abbessé au mois d'Octobre 1648, ainsi que nous l'avons rapporté, retourna à P. R. des Champs le 13 Novembre de la même année, & y prit possession avec les cérémonies accoutumées, au grand contentement des religieuses. Jamais sa grande charité, sa foi, & sa confiance en Dieu, (qui étoit, s'il est permis de parler ainsi, sa vertu favorite) ne parurent avec plus d'éclat que sous ce troisieme triennal. Le feu de la guerre civile, qui s'alluma à Paris, lui en fournit l'occasion. La Cour aiant fait arrêter Pierre Broussel, Conseiller de Grand'-Chambre, & René Potiers de Blancmenil, deux des plus échauffés *Frondeurs* (13), le peuple se souleva le 26 Août 1648, ce qui occasionna la *journée des barricades*. Pour appaiser la révolte, la Reine fut obligée de remettre les pri-

1648.

XIX.

Conduite de la mere Angelique pendant la guerre civile de Paris.

(13) C'est le nom qu'on donnoit à quelques membres du Parlement opposés aux volontés de la Cour, ou plutôt du ministre. Nous disons quelques membres, parceque

ni dans cette occasion, ni dans aucun autre, le corps respectable du Parlement ne s'est jamais écarté du respect & de la fidélité inviolable qui est due au Roi.

1649.

sonniers en liberté. Mais cette modération n'étouffa pas la cause du mal : il resta un levain , qui eut encore de fâcheuses suites , & un feu caché , qui prit & se communiqua même dans les Provinces. Le Roi , la Reine & le Cardinal Mazarin sortirent de Paris le 6 Janvier 1649 , alors la guerre civile s'alluma. Plusieurs Princes & Seigneurs mécontents qui étoient rassemblés à Paris , prirent les armes , & voulant couvrir leur révolte du voile des intérêts du Roi , ils déclarèrent qu'ils n'avoient que cela en vue , & prirent pour devise dans leurs drapeaux , ces mots : *Regem nostrum quarimus*. Personne n'ignore les défords qu'à coutume d'entraîner la guerre civile.

XX.

La mere Angelique reçoit dans son monastere des personnes qui viennent y chercher un asile.

Ce fut ce qui donna lieu à la mere Angelique de signaler sa charité. L'amour du silence & de la retraite venoit de lui faire fermer le parloir de son nouveau monastere ; & sa charité va lui en faire ouvrir toutes les portes , pour donner retraite à toutes sortes de personnes , qui venoient s'y réfugier pour trouver un asile contre la violence du soldat. Madame Buloyer , voisine du monastere , & fort amie de la mere Angelique , la pria de prendre dans sa maison pendant cette guerre , Mademoi-

selle sa fille , qui y a été depuis religieuse (14) & une autre jeune Demoiselle de ses parentes, qui se trouva alors chez elle , appréhendant pour ces jeunes filles les courses des gens de guerre. Peu de tems après , Madame Buloyer vint elle-même se retirer à P. R. , amenant avec elle trois filles de ses fermiers, demandant instamment qu'on les logeât au dehors du monastere , afin de les préserver des périls. Elles y furent quelques jours ; mais la mere Angelique considerant qu'elles n'y étoient pas assez surement , les fit entrer dans le dedans.

Madame de Chiverny , Coadjutrice de l'Abbaïe de l'Eau , Ordre de Cîteaux , dans le Diocèse de Chartres , se réfugia dans le même tems à P. R. avec une de ses religieuses. Quelques religieuses de Gif , que l'Abbesse avoit laissées dans un château en se retirant à Chartres avec la plus grande partie de sa Communauté , ne se croiant pas en sûreté dans ce lieu , écrivirent à la mere Angelique , pour la prier de vouloir bien les recevoir. Non-seulement elle

(14) Sœur Françoise Louise de Sainte Claire, le Camus de Buloyer de Romainville. Elle fit profession le 29 Août 1655, & mourut le 17 Mai 1679. Il y a eu une autre religieuse de ce nom à P. R. , qui y mourut le 15 Janvier 1646. *Necrol.*

1649.

y consentit, mais elle leur envoïa le carosse de M. d'Andilly pour les amener, jugeant bien qu'elles n'auroient pas de commodités pour venir. Il n'en vint que trois, la mere d'Aligre, fille du Chancelier de ce nom, une ancienne religieuse, qui étoit céleriere, & une autre jeune religieuse; elles amenèrent avec elles une de leurs pensionnaires. La mere Angelique les reçut avec toutes fortes de témoignages d'amitié. Elles eurent occasion, en éprouvant la charité de la mere Angelique & de ses religieuses, de se détromper de toutes les préventions qu'on leur avoit inspirées contre ce monastere. Car la mere d'Aligre déclara qu'on les avoit tellement prévenues contre P. R, qu'elles avoient eu peine à se résoudre d'y venir, & que c'étoit ce qui en avoit empêché celles qui n'avoient pas voulu les suivre.

XXI.

Charité de
la mere An-
gélisque en-
vers les gens
de la campa-
gne.

La charité de la mere Angelique n'étoit pas satisfaitte d'avoir reçu tant de personnes, qui s'étoient réfugiées dans son monastere, pour y mettre leur vie & leur honneur à couvert, elle rendit encore de grands services aux gens de la campagne (15). Ne pouvant les re-

(15) Voïez les lettres 404, 407, 408, 413, 414, 416, 424.
de la mere Angelique sur ce sujet, T. 1. p. 401.

tirer eux-mêmes , elle recevoit tous leurs effets , leurs vaches , leurs moutons , leurs poules , leurs coffres , leur blé , leur pain ; en un mot , tout ce qu'ils vouloient y mettre pour le garantir des mains du foldat : l'Eglise étoit pleine de ces effets , & les courts l'étoient de bétail : tout cela donnoit un travail excessif aux religieuses , parceque ces bonnes gens venoient à toute heure demander sans façon ce dont ils avoient besoin ; mais animée par l'exemple & les instructions de leur digne Abbessé , elles prenoient cette peine avec joie. En vain on représenta à la mere Angelique que c'étoit exposer son monastere au pillage , que d'y recevoir les biens des païsans , parceque les Capitaines de l'armée ne trouvant plus rien dans les villages , s'attaqueroient au monastere où on les avoit retirés ; que quelques Officiers s'en étoient déjà expliqués ; mais l'Abbessé pleine de foi , s'élevant au-dessus des vues humaines , répondit avec fermeté , que si le monastere étoit pillé pour avoir fait la charité , elle en auroit de la joie , & qu'ainsi elle ne manqueroit pas à ce qu'elle devoit à ces pauvres gens dans une telle occasion. On peut juger du cas que cette ame charitable faisoit des

1649.

biens temporels par la réponse qu'elle fit à quelques sœurs, qui la pressoient de faire une cache pour mettre à couvert ce qu'il y avoit de plus beau à la sacristie : elle répondit froidement, qu'elle ne le souffriroit jamais, parce que ce seroit un sujet aux soldats de s'arrêter davantage dans le monastere pour y chercher ce qu'ils ne trouveroient pas d'abord.

XXXII.
Charité de
la mere An-
gelique ré-
compensée.

Les campagnes étant désolées par la guerre, & les païsans ruinés, le nombre des pauvres étoit prodigieux ; & tous néanmoins trouvoient des secours pour vivre, dans la charité de la mere Angelique, qui, sans inquiétude pour le lendemain, leur faisoit distribuer tout ce qui se trouvoit dans la maison, pain, vin, potages, légumes, &c. Elle avoit même toujours l'œil & l'attention pour que ce qu'on leur donnoit fût bon ; & lorsqu'elle ne le trouvoit pas tel, elle demandoit aux cuisinieres comment elles avoient la conscience de donner aux pauvres ce qu'elles ne voudroient pas manger elles-mêmes. Lorsqu'elle voïoit les pauvres contens, elle disoit : » Dieu nous a fait aujourd'hui » la grace de faire ce qu'il ordonne » dans son Ecriture, *de réjouir les en-* » *trailles du pauvre.* Les revenus de

P. R. n'étoient certainement pas suffi-
sans pour les immenses charités que fit
cette mere des pauvres , mais Dieu ré-
compensa sa foi dans ce tems de guerre
& en plusieurs autres occasions , par des
assistances qu'elle reçut de lui , & qui
pourroient passer pour miraculeuses.
On le vit particulièrement dans une
rencontre , dont on a la relation écrite
par la personne même qui en fut témoin
oculaire. » L'année 1649 , pendant la
» guerre de Paris , j'étois , dit la mere
» Angelique de S. Jean , à P. R. des
» Champs avec la mere Angelique.
» J'y fus témoin avec toutes les autres
» de l'extrême charité qu'elle y a exer-
» cée en mille manieres , que je ne
» rapporte pas , parceque d'autres l'ont
» fait , ou le feront mieux que moi.
» Mais je ne puis me dispenser de rap-
» porter une chose , que plusieurs per-
» sonnes furent véritablement alors ;
» mais je suis seule qui en puisse té-
» moigner , comme l'aïant vue , &
» & qu'elle se passa devant moi , &
» que Madame Desseaux (16) qui y
» étoit aussi , est présentement devant
» Dieu. Je n'y veux point donner de

1649.

(16) Anne Passart , Milon , morte à P. R.
veuve de M. Desseaux , le 25 Août 1651. *Necrol.*
Bourgeois de la Ferté-

1649.

» nom. On l'appellera , si l'on veut ,
 » effet de la Providence de Dieu , ou
 » miracle. Je dirai seulement ce qui se
 » passa.

» J'étois une après-dîné avec la mere
 » Angelique dans une petite chambre
 » qu'on appelle de Sainte Monique ,
 » auprès du feu : c'étoit le carême ,
 » si je ne me trompe. Madame Des-
 » seaux , notre Tourriere , qui demeu-
 » roit pour lors dans la maison , &
 » étoit au tour du dedans avec la Cel-
 » leriére , monta à cette chambre où
 » nous étions , pour dire à la mere
 » qu'il y avoit au tour un pauvre hom-
 » me chargé d'une famille dans une
 » extrême misere , qui demandoit
 » qu'on l'assistât. La mere lui dit :
 » *Hé bien , ma fille , que lui pouvons-*
 » *nous faire ? Qu'avons-nous ?* Mada-
 » me Desseaux lui dit : *Nous n'avons*
 » *rien. Quoi !* lui répliqua la mere, *rien*
 » *du tout ? Nous avons ,* répondit Ma-
 » dame Desseaux , *une seule piece de*
 » *vingt-neuf sols. Donnez-la ,* dit la
 » mere , *ce sera quelque chose pour ce*
 » *pauvre homme , & ce n'est rien pour*
 » *nous , car nous ne vivrons pas de*
 » *cela : nous sommes accoutumées à dé-*
 » *pendre de la providence de Dieu.* Cela
 fut exécuté sur le champ sans réplique.

» Au bout d'un quart-d'heure , Ma-
 » dame Desseaux vint encore trouver
 » la mere au même lieu , d'où nous
 » n'avions bougé , pour lui faire quel-
 » qu'autre message du tour. Dès que
 » la mere la vit , elle lui dit : *Hé bien ,*
 » *ma fille , notre pauvre s'en est-il allé*
 » *bien content ?* Elle répondit qu'oui ,
 » & qu'il avoit bien remercié Dieu de
 » la charité de la maison. La mere lui
 » dit : *Mais vous , que ferez-vous donc ?*
 » *car vous n'avez plus rien. Ma mere ,*
 » repliqua Madame Desseaux , *vous*
 » *avez dit que la providence de Dieu y*
 » *pourvoiroit.*

» Dans ce moment la mere se ressou-
 » vint qu'elle avoit quelque chose , à
 » quoi elle n'avoit pas pensé , & elle
 » dit à M^e. Desseaux : *vraiment, je crois*
 » *que je ne suis pas si pauvre que je pen-*
 » *sois , & que je vous rendrai plus que*
 » *vous ne venez de donner au pauvre*
 » *homme. Je me souviens qu'il y a quel-*
 » *que tems , on m'a donné deux rou-*
 » *leaux de petites pieces de cinq sols ,*
 » *dont j'ai employé l'un , & il faut que*
 » *j'aie encore l'autre quelque part.* Elle
 » chercha aussi-tôt devant nous dans
 » ses poches , & en effet elle trouva ce
 » petit rouleau. Bien-aïse , elle l'ouvrit
 » promptement pour compter ce qu'il y

1649.

» avoit. Mais si jamais on a vû une per-
 » sonne surprise, ce fut elle, quand en
 » dépliant le papier, elle n'y trouva
 » que de l'or au lieu d'argent. Je n'ai
 » jamais vû un pareil changement dans
 » son visage. Car contre son humeur
 » qui lui rendoit toujours l'esprit pré-
 » sent à tout, & lui fournissoit à l'inf-
 » tant des réponses à toutes choses,
 » elle demeura dans une interdiction
 » si grande que, sans dire une parole,
 » & sans oser même nous regarder, elle
 » rougit & baissa les yeux un peu de
 » tems, jusqu'à ce que nous, qui n'é-
 » tions gueres moins surprises, la pres-
 » sâmes de nous avouer que Dieu lui
 » avoit voulu rendre le centuple. Elle
 » nous dit alors qu'elle n'y comprenoit
 » rien; en effet elle étoit si interdite,
 » qu'elle ne sçavoit point encore com-
 » ment elle devoit nous répondre,
 » pour nous ôter l'opinion d'un mira-
 » cle. Nous demeurâmes d'accord que
 » quoi que ce fût, il en falloit remer-
 » cier Dieu. Et je me souviens que son
 » embarras, & la confusion où elle
 » étoit, me firent pitié; ce qui fit que
 » je n'osai d'abord trop la presser de
 » parler, outre que j'étois même dans
 » un certain étonnement, qui m'ôta la
 » liberté de faire quelque réflexion. On

» compra donc cet or , & il s'y trouva
» vingt-neuf demi-louis d'or , au lieu
» de la piece de vingt-neuf sols , &
» encore trois louis d'or par-dessus.
» Voilà dans l'exacte vérité comme la
» chose se passa. Quand la mere fut re-
» venue de sa surprise , nous la pres-
» sâmes fort de parler. Alors elle re-
» prit son assurance ordinaire , & nous
» dit qu'il ne falloit point tant se met-
» tre en peine d'où venoit cet or , qu'il
» falloit bien qu'on le lui eût donné ,
» & qu'elle l'eût oublié , puisqu'elle
» l'avoit trouvé. Nous lui dîmes qu'elle
» n'avoit pas oublié ces pieces de cinq
» sols , & que cela lui seroit bien aussi-
» tôt demeuré dans la mémoire ; qu'il
» n'étoit pas un tems , où elle pût tant
» garder d'or , ni qu'elle l'oubliât dans
» le besoin où l'on étoit d'argent à toute
» heure. A tout cela elle répondit qu'il
» falloit pourtant bien qu'elle l'eût , &
» elle voulut même commencer à dire
» qu'elle avoit quelque idée qu'on lui
» avoit donné de l'or. Mais elle n'a-
» cheva pas , & on vit bien qu'elle
» craignoit de s'engager insensiblement
» à dire quelque chose de contraire à
» la vérité. Nous lui dîmes donc qu'il
» falloit retrouver ces pieces de 5 sols ,
» si ce ne les étoit pas. Elle répondit

1649.

» qu'il faudroit les chercher , parce-
 » qu'elle étoit assurée de les avoir eues.
 » Mais jamais elles ne se sont trou-
 » vées , quelque soin qu'on ait pris de
 » les chercher , & jamais aussi on n'a
 » pû faire dire autre chose à la mere.
 » Son silence même a été une preuve ,
 » qu'elle n'en avoit point de suffisante ,
 » pour nous ôter l'opinion que Dieu
 » eût voulu récompenser sa foi & sa
 » charité dans cette rencontre ; & je
 » m'y confirme par ce qui m'arriva pen-
 » dant sa dernière maladie. Un jour
 » qu'elle étoit dans cet assoupissement
 » qui faisoit peine aux médecins , &
 » qu'ils vouloient qu'on combattît ,
 » pour la réveiller je me mis à lui par-
 » ler du miracle de la farine (17) &
 » de celui-ci. Elle me demanda à qui
 » j'en avois de lui parler de cela. Je lui
 » dis que c'étoit parceque je sçavois
 » que cela lui déplaisoit , & qu'à cause
 » de cela elle s'en réveillerait davan-
 » tage ; que quand je lui contois des
 » choses plus agréables , elle s'endor-
 » moit , & qu'il faudroit bien qu'elle
 » me répondît , quand je lui deman-
 » derois où elle avoit pris cet or. Elle

(17) Voyez la XI Rel. farine qui fut changée en
 de la 1. Part. §. 3. T. 2. bonne,
 p. 191. de la mauvaise

» me répondit en souriant, que j'étois
 » un vrai fatan, que je la laissasse en
 » repos. Si elle eût pu me détromper de
 » cette erreur, je crois qu'elle l'auroit
 » voulu faire, avant que de mourir;
 » & ainsi je n'ai plus douté qu'elle n'ait
 » crû la chose véritable.

1649.

Telle est la relation de l'un de ces
 événemens extraordinaires, par les-
 quels Dieu a voulu en même-tems ré-
 compenser & augmenter la foi de la
 mere Angelique. La charité de cette
 sainte Abbessé ne se bornoit pas au
 monastere, dans lequel elle se trouvoit
 pendant les troubles de la guerre; celui
 de Paris la touchoit également, parce-
 qu'elle étoit la mere commune de tous
 les deux. Elle eut d'abord dessein de
 faire venir les religieuses de Paris, qui
 n'étoient pas en sûreté dans le faux-
 bourg, & y avoient même de la peine à
 vivre, dans la maison de P. R. des
 Champs, où il y avoit moins de dan-
 gers, & des vivres suffisamment pour
 les faire subsister. En conséquence on
 travailla à tout préparer pour les loger.
 Mais depuis on jugea qu'il y auroit
 trop de péril à transporter des filles dans
 un tems où il y avoit tout à craindre.
 M. de Bernieres, maître des Requê-
 tes, si connu pour sa charité envers les

XXIII.
 Soins que
 prend la me-
 re Angelique
 des religieu-
 ses de P. R.
 de Paris.

1649.

pauvres & son grand attachement pour P. R. , aiant eu la bonté d'offrir une maison qu'il avoit près des grands Augustins , sur la paroisse S. André , la mere Angelique (18) accepta cet offre , de l'avis de M. Singlin. Ainsi la mere Agnès , qui étoit alors Prieure , Madame d'Aumont , plus de trente religieuses & quelques pensionnaires sortirent de P. R. le 12 janvier , étant accompagnées de MM. le Nain & de Bernieres , qui les escortoient en robe de Palais , parceque la veille le peuple du fauxbourg ne les avoit pas voulu laisser sortir. Il est remarquable que tout cela se fit dans un si grand silence , que la plûpart des sœurs ne sçavoient où elles alloient ; il y en avoit qui croioient venir à P. R. des Champs , & elles ne furent détrompées qu'en voiant prendre le chemin de la ville. En attendant qu'on eût porté quelques meubles à la maison que Monsieur de Bernieres leur avoit prêtée , il les mena chez lui. Elles y passerent tout le jour , y faisant tous leurs exercices aussi régulièrement qu'il leur étoit possible , disant leur office toutes ensemble , & faisant leurs assistances les unes après les autres dans le cabinet de Madame

(18) Voyez la lettre qu'elle écrit à la mere Agnès sur ce transport , T. I. p. 405.

de Bernieres , comme si elles eussent été devant le S. Sacrement. Le reste du tems elles l'emploierent à faire pour les pauvres des chemises que Madame de Bernieres leur donna. Sur le soir elles se rendirent dans la maison , dont elles formerent aussi-tôt une espece de monastere avec clôture.

1649.

Le lendemain M. de Bernieres vint à la maison , amenant avec lui M. le curé de S. André (19). La mere Agnès lui demanda permission d'y faire dire la messe , ce qu'il accorda. Elle fit aussitôt tapisser une des chambres d'enhaut, & dresser un autel ; où on dit tous les jours la messe : les fêtes & les dimanches il y en avoit deux. Au près de l'autel on fit un petit retranchement avec des bancs , ce qui servoit de chœur aux religieuses pour chanter l'office , & être plus séparées des personnes séculières , qui y assistoient. M. de Ste Beuve y disoit tous les jours la messe , & M. Singlin y venoit fréquemment la dire. Ce dernier prêchoit aussi souvent les fêtes & dimanches ; & ces jours là , la petite chapelle étoit si pleine , qu'à peine pouvoit-on y trouver place. Plusieurs bon-

(19) De Breda , Docteur de Sorbonne , l'un des Curés de Paris , qui , quelques années après, prirent la défense de la morale chrétienne contre ceux qui la corrompoient.

1649.

nes religieuses , qui étoient sorties de leur couvent pour le même sujet que celles de P. R. mais qui demeuroient chez leurs parens , venoient avec plaisir l'entendre (20). Bien loin que la régularité s'affoiblît dans cette situation , la sœur Agathe de Ste Marthe assure dans une relation , que quelques-unes étoient dans une plus grande mortification & exactitude , lorsqu'elles retournerent dans leur monastere après la paix , que lorsqu'elles en étoient sorties. Ce fut le fruit des instructions de la mere Agnès , qui étant au milieu de ses filles & les voïant de plus près , s'appliquoit avec encore plus de soin à les corriger de leurs défauts , & à les faire avancer dans la perfection. Elle leur parloit aux assemblées & aux chapitres , qu'elle ne manquoit pas de tenir tous les jours , avec tant de ferveur & d'onction , qu'elles en étoient toutes pénétrées , & qu'elles en fortoient toujours avec une nouvelle ardeur pour

(20) Après la guerre il y en eut plusieurs qui , édifiées de ce qu'elles avoient vû & éprouvé par elles-mêmes , ou dont elles étoient informées par d'autres de la charité de la mere Angelique & de ses religieuses , & desi-

rant de mener une vie plus réguliere , la firent prier de les recevoir. Elle en reçut un grand nombre de divers monasteres & de divers ordres , qu'elle mit dans les deux maisons.

pratiquer ce qu'elle leur enseignoit. Elle les exhortoit souvent au support & à la tolérance qu'elles devoient avoir les unes pour les autres, & dont elles avoient plus d'occasion en ce lieu, parcequ'étant presque toutes couchées dans la même chambre, elles ne pouvoient éviter de s'incommoder les unes les autres. Les lits étoient si pressés, qu'il n'y avoit qu'une petite place pour passer entre deux; & cette petite ruelle leur servoit de cellule, où elles étoient dans un aussi grand silence, que si elles eussent été dans leur monastere. Le jour de la fête des cinq plaies de notre-Seigneur, en leur expliquant cette antienne, *his plagatus sum in domo eorum qui me diligebant*; j'ai reçu ces plaies dans la maison de ceux qui m'aimoient; elle leur parla admirablement de la reconnaissance & de la fidélité qu'elles devoient à J. C., leur représentant vivement qu'il étoit beaucoup plus touché des fautes des ames qu'il a choisies par une miséricorde toute particuliere pour être ses épouses, que de celles des autres, à qui il n'a pas témoigné tant d'amour.

La plupart des sœurs anciennes étoient demeurées à P. R. au fauxbourg S. Jacques, parcequ'on avoit jugé qu'on

1649.

XXIV.
Mort de la
sœur Made-
leine Christi-
ne Arnauld.

1649.

ne devoit pas laisser une maison de priere, sans qu'il y restât quelqu'un pour louer Dieu, & pour y continuer les exercices de religion. On y laissa donc la sœur Marie des Anges Suireau, qui étoit revenu de Maubuisson l'année précédente, & la sœur Anne Eugenie de l'Incarnation, pour les gouverner. M. Singlin demeura dans cette maison, dont le reglement ne fut altéré en rien, malgré les allarmes continuelles qu'on leur donnoit. Au contraire, cela les portoit à recourir encore davantage à Dieu, à veiller sur elles-mêmes, & à persévérer dans la priere & les pénitences extraordinaires qu'elles faisoient, ainsi que les deux autres maisons, pour appaiser la colere de Dieu. La sœur Madeleine Christine Arnauld, la plus jeune des sœurs de la mere Angélique, fut une de celles qui demeurèrent dans cette maison. Elle avoit pris l'habit de religieuse à P. R. des Champs à l'âge de 15 ans en 1623, & fait profession en 1625. (21) Quelque tems après Dieu l'affligea d'une infirmité qui la rendoit incapable de suivre les exercices réguliers, pour lesquels elle avoit un grand zele, sur-tout pour l'office divin. Mais

(21) Mem. 3 Part. VI Rel. T. 3. p. 486. 487.
488.

elle y suppléoit, en employant la plus grande partie de la journée à des prieres particulieres. Elle ne se lassoit point de faire de bonnes lectures, n'y cherchant autre chose que de croître en charité. Morte à tout ce qui ne regardoit pas le bien de son ame, elle ne trouvoit de l'agrément que dans les choses saintes. Son amour pour la mortification alloit jusqu'à se priver de voir Messieurs ses freres, disant qu'elle les avoit quittés pour Dieu, & qu'elle n'avoit presque plus que cette privation à lui sacrifier. Sa foi lui faisoit regarder ses maux comme de grandes faveurs, & elle disoit quelquefois à la sœur Madeleine de Ste Agnès de Ligni : *Ne suis-je pas bienheureuse, ma sœur, & Dieu ne me fait-il pas beaucoup de graces de ce que je ne suis pas un seul moment sans souffrir dans le corps & dans l'esprit ?* Elle mourut dans ces saintes dispositions le 3 février 1649. Elle n'eut pas la consolation de voir la mere Angelique, qui étoit alors à P. R. des Champs.

Les solitaires de ce désert rendirent de grands services aux religieuses de P. R. pendant les troubles & les alarmes que la guerre leur causa, & ils furent comme les anges tutélaires de ces vierges chrétiennes. Lorsqu'elles y re-

1249.

vinrent l'année précédente, ils avoient quitté le monastere qu'ils habitoient auparavant, & s'étoient retirés aux granges. Ils en descendirent alors pour veiller à leur sûreté, & les mettre à l'abri de l'insulte du foldat. « Nos bons hermites (22), dit la mere Angelique, écrivant à M. Maquet, après que les troubles furent appaisés, avoient tous repris leurs épées pour nous garder, & ils ont fait de si bonnes barricades, qu'il étoit difficile de nous forcer. »

[XXV.

Les solitaires de P. R. veillent à la garde du monastere pendant la guerre.

Il y avoit quelques-uns de ces solitaires qui avoient eu autrefois des charges dans les armées, où ils s'étoient signalés par leur courage & leur valeur, & qui pouvoient beaucoup servir à la défense de l'abbaye, en cas qu'il fût arrivé quelque accident. Ils en fortifierent les endroits par où on pouvoit avoir plus facilement entrée, & la garderent avec une vigilance continuelle; & pour le faire plus efficacement, & avec plus d'autorité, on demanda à M. le Prince la permission de faire porter la livrée de ses gardes à un de ces Messieurs, qui étoit connu de son Altesse; ce qu'il accorda. Cette sage précaution ne fut pas inutile. Ce soli-

taire informé un jour qu'une troupe de soldats étoient venus à la ferme, & y commettoient des violences, y accourut promptement, & arrêta le désordre. Comme c'étoit un homme de condition & généreux, il leur parla avec beaucoup d'autorité & d'un ton de maître, les menaçant de les faire punir de leur insolence. Les soldats l'entendant parler de la sorte, & voïant la livrée du Prince, lui firent de grandes excuses, & se retirèrent.

1649.

Lorsque les troubles furent apaisés, & que les religieuses, qui avoient quitté leur maison du fauxbourg pour se réfugier à la ville, crurent pouvoir y demeurer en sûreté; elles y retournerent, le 5 de mars. Pour ce qui est de celles de P. R. des Champs, la guerre étant finie par une amnistie que le Roi accorda, & qui fut vérifiée au Parlement le premier avril, elles recouvrent le repos & la tranquillité, étant délivrées de ce grand nombre de personnes qu'elles avoient charitablement reçues dans leur maison. Et les solitaires n'étant plus obligés de veiller à la garde du monastere, & voïant le calme rétabli, remonterent aux granges pour se remettre dans la retraite, d'où la charité les avoit fait sortir.

XXVI.

Le nombre
des solitaires
de P. R. aug-
mente.

1649.

Dieu les récompensa, en leur donnant la consolation de voir augmenter tous les jours le nombre de ceux qui devoient être sauvés, & qui à leur exemple quittoient tout pour se livrer à la pénitence. *Dominus autem augebat, qui salvi fierent quotidie in idipsum.* Dès l'année précédente, ils avoient vû M. Bourgeois, docteur en Théologie, qui avoit approuvé le livre de la fréquente communion, & l'avoit défendu à Rome avec tant de zele & tant de sagesse, venir dans ce désert se renouveler par la pénitence : ils avoient vû M. l'Evêque, chantre & principal de Beauvais, recommandable par ses lumieres & sa piété, y venir faire un renouvellement : ils avoient vû M. de la Petitiere, gentilhomme de Poitou, célèbre par sa valeur, converti dès l'an 1642, s'y retirer, après avoir appris le métier de cordonnier : ils avoient vu M. de Liancourt, premier gentilhomme de la chambre, & M. de Chavigny ministre d'Etat, venir répandre des larmes en leur présence, & leur témoigner le désir qu'ils avoient de se retirer de la cour, pour venir faire pénitence avec eux. Ils avoient vû M. Charles y venir pour y passer le reste de ses jours.

Ils virent cette année M. de Bel-air gentilhomme, M. Thomas Dufossé, M. Akakia, bachelier en Théologie, fils d'un célèbre médecin de Paris, M. Girouft, chanoine de S. Nicolas du Louvre, M. de Bessi, capitaine dans un régiment, &c. ils virent, dis-je, toutes ces personnes touchées de Dieu, venir à P. R. se joindre à eux, pour embrasser la vie pénitente. Rien n'étoit plus merveilleux que de voir cette troupe d'hommes violens, selon l'expression du Sauveur, qui se retiroient ainsi dans la solitude pour ravir le ciel.

1649.

» Ce que j'admirois en moi-même
 » dans ces bons serviteurs de Dieu,
 » dit l'un d'eux (24) c'est que le nombre
 » s'augmentoit tous les jours, & qu'on
 » ne voïoit point arriver là néanmoins
 » le mal que produit d'ordinaire la mul-
 » tiplication, qui est le relâchement.
 » Car on n'a qu'à ouvrir les yeux pour
 » voir ce qui est arrivé tous les jours &
 » de tout tems dans l'Eglise en géné-
 » ral, & ce qui arrive dans les maisons
 » particulieres. Dès que le nombre y
 » croît, la vertu y diminue. Cette pro-
 » pagation, qui étoit comme l'effet &
 » la récompense de la vertu, a détruit

XXVII.
 Leur régularité ne s'affoiblit point par leur nombre.

(24) Mem. de Font: T. 1. p. 314 & suiv.

1649.

» la vertu même qui l'avoit produite.
 » On n'en a que trop d'exemples. Le
 » bonheur des maisons saintes combat
 » en quelque sorte contre elles-mêmes.
 » La régularité y décroît, quand le
 » nombre de ceux qui dévoient la sou-
 » tenir, s'augmente. La multitude des
 » enfans tue souvent la mere qui les a
 » portés. Sa fécondité ne sert qu'à l'af-
 » foiblir. Quand on commence d'être
 » riche des biens de la terre, on de-
 » vient pauvre de ceux du ciel. Ainsi
 » une maison qui fleurissoit en sainteté
 » depuis long-tems, devient en même
 » tems & plus grande & plus petite
 » qu'elle n'étoit; plus grande au de-
 » hors, plus petite au dedans; plus
 » nombreuse, mais moins sainte. C'est
 » le désordre ordinaire que causent les
 » multiplications & les agrandissemens
 » dans les maisons religieuses, & c'est
 » ce qu'on n'a point vû dans P. R. des
 » Champs. L'amour de la pauvreté a
 » toujours été comme l'ame de la vertu
 » qui y regnoit. Chaque nouveau sujet
 » qui y entroit, en réveilloit le désir
 » par son exemple. On y faisoit revivre
 » le bonheur de la primitive église. On
 » y voioit reflourir cette sainte généro-
 » sité dans tous ceux qui y embrassoient
 » la pénitence, qui se privoient plus

» sévèrement de l'usage des biens , que
 » ceux qui se sont engagés solemnel-
 » lement à le faire. Nul membre ne
 » démentoit la beauté de tout le corps.

1649.

» Quel étoit aussi , mon Dieu , con-
 » tinue M. Fontaine , leur amour pour
 » cette retraite si enfoncée , où vous
 » les aviez mis comme dans le port !
 » Combien en étoient-ils jaloux ? Com-
 » bien craignoient-ils qu'on ne les in-
 » terrompît ? Combien les visites leur
 » étoient-elles insupportables ? Mais
 » n'ai-je pas vû cent fois , que lorsqu'il
 » survenoit en ce lieu quelques person-
 » nes , ils fuïoient comme s'ils euf-
 » sent vû un serpent ? Combien au-
 » roient-ils souhaité que le monde eût
 » été aussi peu occupé d'eux , qu'ils
 » l'étoient peu du monde , & qu'ils
 » eussent été également inconnus l'un
 » à l'autre ? Aussi avoient-ils là l'exem-
 » ple de Messieurs le Maître , qui
 » étoient des modeles achevés de tou-
 » tes les vertus des solitaires. C'étoient
 » eux qui animoient tout. C'étoient
 » eux qui échauffoient tout de ce feu
 » qui les brûloit. Chacun en étoit fain-
 » tement effraïé. Avec de telles person-
 » nes si ferventes , on rougissoit d'être
 » tiède.

XXVIII.
 Amour
 des solitaires
 pour la re-
 traite.

(15) Ibid. p. 316.

1649.

» L'on étoit dans un saint tremble-
 » ment de la liberté pleine de douceur
 » & de force , avec laquelle ces *Peres*
 » *des Solitaires* , pour ainsi dire , par-
 » loient à ceux qui venoient s'affocier
 » à eux. Ils leur représentoient vivement
 » le malheur de leur engagement dans
 » le monde. Ils les pressoient d'en for-
 » tir , & de penser sérieusement à leur
 » salut. L'un avoit un bénéfice , l'autre
 » un emploi ou une charge , chacun
 » quelque bien qui le retenoit dans le
 » siècle. Il faut se défaire de cela , di-
 » soient-ils ; & ils le disoient avec d'au-
 » tant plus de liberté , qu'ils en avoient
 » donné l'exemple dans leurs person-
 » nes. . . . On voioit dans M. le Maî-
 » tre un homme qui faisoit le premier
 » ce qu'il disoit , qui avoit presque ou-
 » blié qu'il étoit autrefois un homme
 » de science & de littérature , & qui
 » pouvoit dire comme S. Jérôme : *Le*
 » *travail des mains a rouillé mon élo-*
 » *quence. J'ai perdu ce qui me rendoit si*
 » *célebre. L'amour des grandes choses*
 » *m'a fait échapper les moindres.*

» Pour les jours de fêtes , ces bien-
 » heureux solitaires goûtoient dans le
 » repos de leur chambre , & dans l'assi-
 » duité à l'Eglise , les délices du Pa-
 » radis. Leur joie y étoit toute spiri-

» tuelle , la chair n'y avoit point de
 » part. Ainsi Dieu faisoit voir en abrégé
 » dans cette maison , ce qu'il fait dans
 » tous les siècles & dans toute son
 » église ; c'est-à-dire qu'il fait des saints
 » dans toutes sortes de conditions , à
 » toutes sortes d'âges , de toutes sortes
 » de nations , & dans toutes sortes
 » d'emplois.... J'admirois la providence
 » de Dieu , (c'est toujours M. Fontaine
 » qui parle) & la bonté qu'il avoit
 » pour cette maison , de lui donner
 » lui-même des jardiniers , des menui-
 » siers , des ferruriers , des vitriers ,
 » des cordonniers , & jusqu'à des por-
 » tiers & des charretiers , remplissant
 » lui-même par son propre soin les
 » moindres places , comme il remplif-
 » soit les plus importantes , telles que
 » celles de médecins & de chirurgiens...
 » On y voïoit de jeunes enfans assis à
 » la table du Seigneur dans un aussi bel
 » ordre que de jeunes plans d'olivier...
 » Je voïois là s'accomplir ce que je li-
 » fois dans S. Jérôme , qui ordonne
 » aux religieux & aux solitaires d'être
 » toujours occupés , pour empêcher que
 » le démon ne les tente dans l'oïveté.
 » J'ai vû des personnes qui pratiquoient
 » à la lettre cet autre avis que S. Jérô-
 » me donne , & qu'il dit avoir prati-

1649.

» qué lui-même , qui est d'apprendre
 » les langues pour matter & dompter
 » l'esprit parfaitement , *ad edomandam*
 » *mentem meam*. Il semble que S. Je-
 » rôme , en se dépeignant si bien lui-
 » même , ait voulu faire le portrait de
 » M. le Maître , lorsque dans les com-
 » mencemens de sa conversion il ap-
 » prit l'hébreu par le même esprit que
 » ce saint , & que sur la fin de sa vie il
 » s'appliqua à étudier le grec à fond.
 » Mais comment son exemple fut-il
 » suivi d'un autre solitaire de ce lieu ,
 » d'un gentilhomme , qui quittant les
 » armes , demanda qu'on le mît garde-
 » bois ! Marchant dans les boues pen-
 » dant tout le jour sans manger , il s'ap-
 » pliqua aux langues , pour joindre le
 » travail d'esprit à celui du corps. Il
 » apprit ainsi le Grec , le Latin , l'Hé-
 » breu , l'Italien & l'Espagnol....Quelle
 » application d'esprit ne falloit-il pas
 » pour cela ? Et comment en étoit-il
 » capable avec des jeûnes si longs & si
 » opiniâtres , & dans une vie si rude &
 » si âpre ? Il souffroit les plus grands
 » froids avec un juste-au-corps fort sim-
 » ple , se ceignant seulement d'une
 » corde qu'il ferroit plus fort , lorsque
 » le froid augmentoit. Je l'ai vû reve-
 » nant des bois sur le soir , tout plein

» de crottes, se plonger en hiver les
 » jambes avec les bas & les souliers
 » dans un sceau plein d'eau, les tour-
 » ner long-tems pour en ôter la boue,
 » & s'aller mettre ensuite à table, &
 » puis, après quelque tems se coucher
 » de même tout chauffé & mouillé, &
 » recommencer le lendemain sur nou-
 » veaux frais. Les gens de la campagne
 » les plus durs n'auroient pas souffert
 » sans peine ce qu'il souffroit. Ce gen-
 » tilhomme me fit rire, lorsque se fai-
 » sant arracher à Paris une grosse dent,
 » on l'enleva trois fois de terre, sans
 » qu'il sourcillât; ce qui surprit si fort
 » l'opérateur, qu'il dit: *Vous autres,*
 » *gens de la campagne, vous êtes bien*
 » *durs.*

Cette multitude de conversions qui
 peuploit le désert de P. R. des Champs
 d'un si grand nombre de solitaires,
 étoit le fruit des prédications de M. Singlin,
 sur lesquelles Dieu répandoit ses
 bénédictions (26). M. Fontaine fait à

XXIX.
 M. Singlin
 est l'instru-
 ment de Dieu
 pour la con-
 version d'un
 grand nom-
 bre d'ames.

(26) La mere Angeli-
 que, dans une lettre (*) à
 la Reine de Pologne du
 20 Mars 1648, lui parle
 ainsi du succès des prédi-
 cations de M. Singlin :
 » M. Singlin fait des ser-
 » mons qui ravissent l'es-
 » prit de tous ceux qui
 » l'entendent, & les
 » cœurs de plusieurs, qui
 » se donnent véritable-
 » ment à Dieu. Le Sei-
 » gneur lui a tellement

(*) Lettre 216. T. 1. p. 362.

1649.

ce sujet une réflexion aussi solide qu'é-
 difiante, & qui sert à faire connoître
 comment l'esprit de Dieu conduisoit
 en tout ce qui se faisoit à P. R. des
 Champs. « J'admirois souvent en moi-
 » même, dit M. Fontaine (27), en l'en-
 » tendant prêcher (M. Singlin) de quel-
 » le maniere Dieu répand ses dons sur
 » les hommes, sans s'attacher aux qua-
 » lités naturelles qu'ils peuvent avoir.
 » Qui de nous voiant à P. R. M. Ar-
 » naud, M. de Saci, (le premier y
 étoit venu en 1648, pour être direc-
 teur des religieuses) & d'autres per-
 » sonnes si éloquents, n'eût cru qu'on
 » devoit les produire pour la prédica-
 » tion, eux qui avoient des talens ex-
 » térieurs pour plaire davantage aux
 » hommes, & laisser dans le silence
 » celui qui comme Moïse pouvoit dire
 » qu'il n'avoit pas une grande facilité
 » de parler, *impeditioris & tardioris*

» augmenté ses graces
 » depuis un an, que ses
 » sermons qui ont tou-
 » jours été très solides,
 » comme Votre Majesté
 » fait, le font encore
 » davantage, & même
 » Dieu l'a rendu élo-
 » quent, pour satisfaire à
 » la foiblesse du tems.
 Dans une autre lettre (**)
 du 18 Juin : » Il prêche

» sans comparaison mieux
 » qu'il ne fit jamais, &
 » notre nouvelle Eglise
 » est toute pleine. Il se
 » convertit toujours quel-
 » qu'un «. Les instruc-
 » tions chrétiennes de M.
 Singlin ont été imprimées
 pour la quatrième fois à
 Paris en 1736.

(27) T. 2. p. 310. Voir
 M. du Fossé, p. 24.

(**) Lettre 223. p. 375.

» *lingua sum* ? Car tout le monde fait
 » que M. Singlin avoit quelquefois un
 » peu de peine à s'exprimer. Cepen-
 » dant Dieu renversa tous les jugemens
 » des hommes. Il laissa ces hommes
 » éloquens , & choisit au milieu d'eux
 » pour annoncer sa parole celui qui y
 » paroïssoit le moins propre , afin qu'il
 » parût clairement que ce grand fruit ,
 » que produisoient ses prédications ,
 » venoit de Dieu seul , & non pas des
 » hommes. Ce prédicateur apostoli-
 » que , avec sa sainte simplicité , fai-
 » soit des conversions admirables.
 » Dieu a fait voir dans ce serviteur
 » vraiment sage & fidele , qu'un pré-
 » dicateur qu'il envoie , & en qui il
 » met sa parole , fait sans comparaison
 » plus de fruit , quoique sans politesse
 » & sans ornement de discours , que
 » ceux qui n'ayant point sa mission ,
 » & ne la prenant que d'eux-mêmes
 » & de leur propre hardiesse , ne met-
 » tent leur confiance que dans leurs ta-
 » lens naturels , dans une heureuse mé-
 » moire , & dans quelque facilité de
 » parler. Quelle maison de religieuses ,
 » ou quelle société aujourd'hui , s'ils
 » avoient eu des hommes comme M.
 » Arnauld , M. de Saci & M. le Maî-
 » tre , ne les auroient pas produits à la

1649.

» prédication , en risquant le salut de
 » ceux qu'ils y sacrifieroient ? M. Sin-
 » glin fait mieux que personne sa diffi-
 » culté de parler : il en voit d'autres
 » qu'il a en main , qui ont la langue
 » plus éloquente , & il craint de les
 » mettre en sa place , quelque desir
 » qu'il en ait , parce qu'il voit que
 » Dieu ne les y appelle pas. Eux de
 » leur côté , sans avoir de jalousie de
 » M. Singlin , au lieu de croire qu'ils
 » s'acquitteroient mieux que lui de cet
 » emploi , mettent au contraire leur joie
 » à se rendre ses disciples , & aiment
 » mieux qu'on entende sa voix dans
 » l'Eglise , que d'y faire entendre la
 » leur. Où a-t on vû des gens d'un tel
 » mérite plus soumis à la disposition
 » de Dieu , & moins mêler l'esprit
 » humain dans leur conduite ? C'est
 » qu'ils étoient persuadés que chacun a
 » son don de Dieu , & qu'il est dange-
 » reux de le vouloir servir dans le don
 » d'un autre. Dieu , dans le corps de
 » l'Eglise , fait que l'un est l'œil , l'au-
 » tre la langue , l'autre l'oreille. Il en
 » fait de savans , il en fait de simples ;
 » & il vaut mieux , selon S. Jérôme ,
 » être humblement simple , que d'être
 » orgueilleusement éloquent. Cepen-
 » dant M. Singlin , avec cette humble ,

» mais sage & savante simplicité, ne
 » laissoit pas de montrer à ses auditeurs
 » le danger où l'on étoit, en vivant dans
 » le monde, de se conformer aux ma-
 » ximes & aux manieres du monde,
 » de se laisser aller à suivre la foule, &
 » entraîner par le torrent de la coutu-
 » me. Il exhortoit continuellement ses
 » auditeurs à veiller sur eux-mêmes en
 » ce point, & à ne se pas faire illusion.
 » Il avertissoit qu'il falloit témoigner
 » ce que l'on étoit par ses œuvres & par
 » le reglement de sa vie.

1649.

Le démon ne put souffrir plus long-
 tems une voix, qui lui enlevoit tant
 de dépouilles, & qui dissipoit si claire-
 ment toutes les ténèbres dans lesquelles
 il retenoit les ames. M. Singlin prêcha
 le 28 août, jour de S. Augustin, avec
 beaucoup de force, & en même tems
 avec beaucoup de sagesse, & même
 avec encore plus de circonspection qu'à
 l'ordinaire, pour ne point donner d'oc-
 casion à ceux qui la cherchoient. Plu-
 sieurs personnes de considération assis-
 terent à ce discours, entr'autres cinq
 Evêques (28), plusieurs Docteurs, le
 P. de Gondi, frere de M. l'Archevê-
 que, M. le Maréchal de Schomberg,

xxx.
 Interdit de
 M. Singlin.

(28) Voyez la lettre 281 de la mere Angelique à M.
 Fleury, T. 1. p. 447.

1649.

M. le Duc de Liancourt, lesquels furent tous très contents du sermon, & dirent qu'on ne pouvoit pas parler avec plus de sagesse & de modération. Cependant il souleva contre lui, en parlant de la grace, de la pénitence & de la vocation aux charges ecclésiastiques, des personnes qui trouvoient dures les vérités qu'il annonçoit, & qui se flattant eux-mêmes d'une fausse paix, ne pouvoient souffrir qu'on la troublât. D'autres qui étoient jaloux de voir le concours de monde, qui venoit aux prédications de M. Singlin, entrèrent dans la passion des premiers : les uns & les autres écrivirent contre le prédicateur à M. l'Archevêque, qui étoit pour lors dans son abbaye de S. Aubin à Angers, & envenimerent tellement les paroles du sermon qu'ils déferoient, que le Prélat écrivit le 22 septembre à son promoteur d'interdire M. Singlin de la prédication. Comme le promoteur lui communiqua un mémoire des plaintes qui avoient été faites, il paroissoit que le dessein de M. l'Archevêque étoit de donner lieu au Prédicateur accusé de se justifier. C'est pourquoi M. Singlin, quoique d'ailleurs très content d'être interdit, écrivit la lettre suivante à Monsieur de Paris,

par déference pour les amis, qui l'en
 pressoient (*). » Monseigneur, je
 » crois que M. votre Promoteur vous
 » aura mandé avec quel respect &
 » quelle soumission d'esprit j'ai reçu
 » le commandement que vous lui avez
 » écrit de me faire, de discontinuer
 » de prêcher, à cause que quelques
 » personnes se sont plaintes à Votre
 » Grandeur du sermon que j'ai fait
 » depuis peu, le jour de Saint Augus-
 » tin. Si cette défense, Monseigneur,
 » ne regardoit que ma personne, si
 » elle n'étoit point faite ensuite d'une
 » action si publique, si elle ne tom-
 » boit pas au deshonneur de toute une
 » maison religieuse, qu'il vous a tou-
 » jours plû d'honorer d'une affection
 » particuliere, je ne la recevrais pas
 » seulement avec une profonde hu-
 » milité, comme j'ai fait, mais même
 » en silence : car je fais le respect que
 » je dois à l'autorité Episcopale, &
 » l'obéissance que je vous ai vouée
 » comme à mon Archevêque, lorsque
 » j'ai eu l'honneur de recevoir de vo-
 » tre main le caractère du Sacerdoce ;
 » outre que je n'ai aucun pouvoir d'an-
 » noncer la parole de Dieu que celui
 » que vous m'avez donné. Mais, parce-

1649.

(*) M. Sin-
 glin écrit à
 M. de Paris
 pour se justi-
 fier.

1649.

» que cette défense, qui regarde un
 » ministère public, telle qu'est la
 » prédication que je faisois dans cette
 » maison, suivant les ordres que j'en
 » avois reçus de votre Official, cause
 » nécessairement un décri & un scan-
 » dale, & fait injure à la vérité, s'il
 » se trouve, Monseigneur, comme
 » j'espère que vous le reconnoîtrez,
 » que je n'ai rien dit dans ce sermon
 » qui ne soit très véritable, j'ai cru
 » que je manquerois à ce que je dois
 » à votre sagesse, à votre justice, &
 » que je me rendrois tout à fait indi-
 » gne de la bienveillance, dont il a
 » plu à Votre Grandeur de m'honorer,
 » quoique je ne l'aie jamais méritée,
 » & que par un excès de bonté vous
 » avez voulu témoigner dans votre
 » lettre à M. votre Promoteur, si je
 » ne lui rendois compte de ce que
 » j'ai dit dans ce sermon, avec toute
 » la sincérité & l'humilité qu'il m'est
 » possible. Car pour ne dire ici qu'en
 » un mot ce que j'ai représenté plus
 » au long dans un écrit que j'envoie
 » à Votre Grandeur, un grand nom-
 » bre de personnes de condition,
 » dont j'avois l'honneur d'être écouté,
 » ce jour-là, peuvent témoigner que

» j'ai été si éloigné d'entrer dans au-
 » cune contestation touchant la ma-
 » tiere de la grace & de la pénitence,
 » que j'ai eu un soin très particulier
 » d'éviter tout ce qui en pouvoit avoir
 » quelqu'apparence, selon la protesta-
 » tion publique que j'en fis d'abord;
 » ce qui même a fait dire depuis à une
 » personne de grande condition & de
 » pieté, qu'il n'avoit jamais entendu
 » de sermon qui fut plus éloigné de
 » contention & de dispute, & qu'il
 » n'y en avoit pas seulement la moin-
 » dre ombre. Aussi, Monseigneur,
 » pour ne rien dire de S. Augustin,
 » de qui j'avois à parler, qui ne fût
 » hors de contention, & qui ne dût
 » être favorablement reçu de tout le
 » monde, je m'arrêtai seulement à
 » quelques points historiques de sa
 » vie, qu'il a écrits lui-même dans ses
 » confessions & ses lettres ».

La lettre & le mémoire de M. Sin-
 glin firent impression sur M. de Paris;
 il reconnut qu'on l'avoit trompé; &
 ne se croiant ni infaillible, ni dispensé
 en qualité d'Archevêque de Paris de
 réparer sa faute, il rétablit M. Singlin
 lorsqu'il fut de retour. Bel exemple,
 mais qui a été malheureusement peu

1649.

XXXI.
 M. de Paris
 rétablit M.
 Singlin.

1650.

imité. Pour le rétablir plus authentiquement, il voulut assister au premier sermon que fit M. Singlin le premier jour de l'année 1650. M. Fontaine, qui se trouva à ce sermon, rapporte que M. Singlin parla assez long-tems, avant l'*Ave Maria*, à M. de Paris, toujours tourné vers lui, & avec un ton de voix plus élevé qu'à l'ordinaire. Après lui avoir rendu compte en trois mots de ce qu'il avoit dit dans son sermon de S. Augustin, pour l'en rendre juge lui même, il fit paroître une grande joie de ce qu'il lui faisoit l'honneur d'être témoin de la maniere dont il nourrissoit ses brebis. M. de Paris parut être satisfait de M. Singlin, & lui témoigna beaucoup d'amitié après son sermon, ainsi qu'aux religieuses de P. R. qui avoient été extrêmement affligées de l'interdit de leur saint Directeur. Quoique la foi vive de la mere Angelique la rendit supérieure à tous les événemens les plus fâcheux, celui-ci néanmoins lui causa une douleur des plus vives; & elle en écrivit à M. l'Archevêque de la maniere la plus touchante & la plus humble (30). Après

(30) Lettre 270. T. 1. Pologne, p. 444. Lett. p. 432. Voyez lettre 271. 281. p. 447. Lett. 282. p. p. 437. Lett. 275. p. 439. 488.
Lett. 279 à la Reine de

lui avoir représenté que dans toutes les persécutions qu'on avoit suscitées jusques-là à son monastere , elle avoit éprouvé sa bonté paternelle ; elle le prioit d'écouter des gens d'honneur, de science & de probité qui étoient présents au sermon de M. Singlin & qu'on pouvoit regarder comme des témoins irréprochables , plutôt que des personnes mal affectonnées qui avoient voulu le surprendre, le voiant éloigné de Paris. D'ailleurs elle ne cessoit de penser & de dire , que c'étoient ses péchés qui avoient attiré cette affliction , qui surpassoit , disoit-elle , toutes les peines qu'on leur avoit faites jusqu'alors. *C'est une punition* , ajoutoit-elle , *proportionnée à mes péchés & à l'ingratitude avec laquelle j'ai joui si long-tems d'une si grande grace.* Dieu exauça des prieres si humbles ; & M. de Paris en rendant la parole à M. Singlin , rendit la joie à tout P. R. » Prélat heureux , » s'écrie M. Fontaine(31), & digne d'être dans la mémoire de ceux qui vous suivront , & qui après vous seront assis sur votre trône épiscopal ! Vous leur avez donné un bel exemple ; & le peu de soin qu'ont eu de le suivre

(31) T. I. p. 339.

1650.

» ceux qui vous ont déjà succédé, le
 » rend encore plus admirable.

XXXII.

M. Singlin
 continue à
 prêcher avec
 le même zèle
 & le même
 fruit.

M. Singlin étant rétabli dans la prédication, ne perdit rien de son zèle accoutumé. On fut même surpris de voir cet homme en chaire avec je ne sais quoi de plus qu'il n'avoit paru jusqu'alors. Ce ministre intrépide voyant que Dieu lui commandoit de nouveau d'annoncer sa parole, & lui ouvroit une seconde fois la bouche, que la malice des hommes lui avoit fermée, fit voir que ce n'étoit point eux qu'il avoit en vûe. Il publia plus que jamais avec une vigueur vraiment sacerdotale, mais toujours néanmoins accompagnée de sagesse, les mêmes vérités qui lui avoient attiré la disgrâce dont on vient de parler. Il exhorta à la pénitence; il fit voir à fond les périls du monde, & il frappa les cœurs de telle sorte, que plusieurs personnes venoient tous les jours se jeter entre ses bras, pour demander son assistance, & pour apprendre de lui ce qu'ils devoient faire pour fléchir la colère de Dieu. M. Singlin n'avoit que P. R. des Champs, qu'il pût offrir à ces personnes pour leur servir d'asile. Mais sa peine étoit qu'il n'y eût sur les lieux aucun homme pour

conduire ces pénitens. M. Manguelen lui avoit manqué : il ne voioit plus personne , sur qui il pût compter , que M. de Saci ; mais c'étoit une grande affaire que d'entreprendre à le faire condescendre à ce qu'il désiroit de lui. Il y avoit déjà long-tems que M. Singlin confidéroit M. de Saci comme une lampe ardente , cachée sous le boisseau : il attendoit que les momens fussent venus pour le placer sur le chandelier. Il faut admirer ici la providence de Dieu dans la conduite qu'il tenoit sur ce petit nombre de personnes cachées dans le désert de P. R. des Champs. Pendant que les autres étoient occupés à défendre les dehors par de savans écrits , auxquels on n'opposoit pour toute réponse que la force & la violence , seule & ordinaire ressource de l'erreur , Dieu se réservoir un homme d'un rare mérite pour avoir soin du dedans , & pour édifier autant les ames par la charité , que les premiers les instruisoient par la connoissance de la vérité. C'étoit M. de Saci , qui dans le grand nombre de talens qu'il avoit reçus , faisoit toujours son capital de la piété. Etant uni de si près à un oncle & à un frere , qui avoient toujours les armes à la main pour soutenir la doctrine

1650.

Il destine M. de Saci à conduire les solitaires. Ses talens.

1630.

de l'Eglise, & pouvant par l'élévation de son esprit travailler lui-même à ces écrits qui attiroient une si grande réputation à leurs auteurs, il n'eut aucun mouvement humain pour s'associer à cette gloire; mais à l'imitation de saint Paulin, qui laissa S. Augustin seul réfuter les hérétiques, quoiqu'il eût pu aussi le faire, il laissa ces ouvrages à ceux que Dieu y destinoit, & il se contenta d'attirer en secret sur eux la bénédiction du ciel par ses prières. Ainsi il se renfermoit dans la lecture de l'Écriture & des SS. Peres, pour s'en remplir le cœur, & en faire ensuite une effusion sur les autres.

XXXIII.
Qualités de
M. de Saci.

Quelque feu qu'il eût, il le tempéra de telle sorte, que jamais on n'a vû une personne plus modérée. La sagesse qui avoit paru avec éclat en lui dans son enfance, demeura toujours uniforme & la même. Il eût été difficile de trouver un homme qui fût plus sérieux & plus grave, plus recueilli en Dieu, plus pénétré des maximes de l'Évangile, plus appliqué à l'unique nécessaire, qui est la sanctification de l'âme, plus capable d'entretenir la charité où elle étoit, & de la faire naître où elle n'étoit pas encore. C'étoit là tellement son unique objet, qu'il s'étoit interdit

toute autre application & tout autre entretien. Il avoit retranché de ses études tout ce qui ne regardoit pas la piété. Il fuïoit les matieres de critique, renonçoit aux affaires & aux nouvelles du monde, & prenoit pour devise ces paroles : *Ut non loquatur os meum opera hominum.* Voilà l'homme que Dieu se formoit, pour travailler à la construction du temple spirituel, pendant que ses proches travailloient à réparer les murs de Jérusalem, que les hommes charnels s'efforçoient de détruire. Son étude plus particuliere étoit la lecture de S. Augustin. Dès qu'il eut commencé à lire ce Pere, il ne pouvoit plus goûter autre chose. Ce qu'il chercha le plus en le lisant, ce fut de concevoir une grande idée de Dieu. Ceux qui ont dit à sa mort de lui, que l'esprit de la crainte du Seigneur l'avoit rempli, ont fait son véritable portrait. La crainte chaste du Seigneur, & le respect profond de sa grandeur infinie, dont il avoit le cœur pénétré, le tenoient comme dans un continuel tremblement en sa présence; c'est ce qui lui donnoit cette gravité qu'on admiroit en lui; c'est ce qui lui faisoit dire sans cesse avec Job, pénétré des mêmes sentimens : *Semper enim quasi*

1650.

*tumentes super me fluctus timui Deum ,
& pondus ejus ferre non potui (33).*

M. Singlin qui connoissoit à fond M. de Saci , s'étoit extrêmement appliqué à le cultiver; après la mort de M. de S. Cyran , chez qui il demeuroit , il le mit entre les mains de M. Barcos son neveu : il disoit toujours de lui-même à son égard : *Il'um oportet crescere , me autem minui.* M. de Barcos , qui étoit un homme d'un rare mérite & d'une expérience consommée , le reçut avec joie , & connut bientôt toute la valeur de ce précieux dépôt. Quoique M. de Barcos approuvât l'éloignement qu'avoit eu M. de Saci de la Sorbonne , il crut néanmoins qu'il ne feroit pas mauvais de l'exercer en particulier , & de le rompre sur les matieres les plus considérables de l'Ecole. Pour ce sujet , comme il avoit déjà un grand désir d'avoir auprès de lui M. Guillebert , il pensa qu'étant docteur de Sorbonne & homme de mérite , il pourroit servir M. de Saci. Mais M. Guillebert étoit curé de Rouville en Normandie , où il faisoit beaucoup de fruit par ses exhortations vives , soutenues de son exemple & de l'éclat récent du livre de la fréquente communion. Néanmoins

M. de Barcos crut que l'état où étoient les affaires communes de la vérité & de la charité , permettoit de tirer M. Guillebert de sa cure. Il lui écrivit en conséquence, & M. Guillebert aiant reçu sa lettre , n'hésita pas un moment , & ne pensa qu'à trouver un successeur qui pût continuer ses travaux. Il jeta pour cela les yeux sur un homme qui l'avoit trompé par un extérieur composé , une apparence de piété , des lumières brillantes dans l'esprit , une facilité extraordinaire de prêcher , un vif désir de convertir les ames , un grand désintéressement , & un amour extrême de la pénitence. Tels étoient les dehors par lesquels le fameux Labadie en imposa à M. Guillebert. Mais M. de Barcos l'aïant vû , connut bientôt par son grand discernement , que ce sujet ne convenoit pas , & le manda à M. Guillebert. Celui-ci , après avoir encore écrit en faveur du même homme , qu'il ne connoissoit pas , se rendit aux raisons solides de M. de Barcos , qui tint ferme , & ne voulut point consentir qu'il remît sa cure à un sujet qui étoit dans des principes très dangereux. On connut alors * combien il est » important de se tenir à l'Ecriture & à

1650.
XXXIII. *
M. de Saci
étudie les
questions de
l'école sous
M. Guille-
bert.

(*) Mem. de Font. tome 1 p. 346.

1650.

» la tradition de l'Eglise , & de ne
 » point former de soi-même des pen-
 » sées de son propre sens , sous prétexte
 » qu'elles sont venues dans la priere ;
 » au lieu que l'ordre de l'humilité chré-
 » tienne nous renvoie à la doctrine de
 » l'Ecriture, des Conciles & des Saints,
 » que Dieu a donnés à son Eglise pour
 » l'instruire , afin de nous apprendre ce
 » que nous devons croire , sans nous
 » donner la liberté de suivre nos es-
 » prits & nos lumieres particulieres. »
 Excellente leçon , & digne des lumie-
 res de P. R , toujours opposé à l'er-
 reur & à toutes les voies qui y condui-
 sent & qui entraînent malheureuse-
 ment tant de personnes , qui comme le
 fanatique Labadie , prennent pour ré-
 gle de conduite des sentimens qui sont
 la production d'une imagination dérég-
 lée , & plus souvent encore celle d'un
 cœur corrompu.

XXXIV.

M. de Saci
 accompagne
 M. Arnauld
 dans sa re-
 traite.

M. Guillebert aiant trouvé un succes-
 seur plus capable de remplir sa place ,
 que celui sur lequel il avoit jetté les
 yeux , vint joindre M. de Barcos , &
 apprit fort tranquillement à M. de Saci
 les questions agitées si tumultueusement
 dans l'Ecole. Lorsque M. Arnauld fut
 obligé de se cacher , à cause de l'orage
 formé contre lui à l'occasion du Livre
 de

de la fréquente Communion, on jugea à propos de lui donner M. de Saci pour être le compagnon de sa retraite & de ses travaux. Ainsi M. de Saci, qui avoit crainit la Sorbonne, retrouva paisiblement & sans dispute dans le seul M. Arnauld plus que toute la Sorbonne. Ils s'aiguisoient l'un l'autre, selon l'expression de l'Écriture, & ils faisoient sortir de leur retraite toute cachée & inconnue aux hommes, mais toute éclairée des lumieres de Dieu, des ouvrages qui répandoient l'éclat de la vérité & le feu de la piété dans toute la France. L'un pouffoit les choses avec toute la force & la vivacité de son esprit : l'autre les tempéroit avec sa modération pleine de gravité. L'un suivoit par-tout l'impétuosité de son zele ; l'autre tâchoit de l'adoucir par sa réserve pleine de circonspection. Pour l'ordinaire M. Arnauld s'occupoit plus à combattre pour défendre comme les dehors de l'Eglise, & M. de Saci travailloit davantage à ce qui pouvoit en édifier le dedans. L'un abattoit par la force de sa plume ce qui s'opposoit à la vérité ; l'autre travailloit à faire regner la charité ; & unissant quelquefois leurs travaux, le neveu avoit part aux écrits que l'oncle produisoit contre ceux qui attaquoient

1650.

l'Eglise, & l'oncle participoit aussi aux ouvrages de piété que le neveu composoit pour la sanctification des ames.

XXXV.

M. de Saci
est fait Prêtre.

Comme M. de Saci ne se démentoit point, & qu'il étoit toujours laborieux, toujours soumis, toujours pénitent, M. Singlin crut qu'enfin il étoit tems de l'élever au sacerdoce. M. de Saci en fut extrêmement surpris, & s'en défendit en objectant tout ce que la haute idée qu'il avoit du sacerdoce, & son humilité pouvoient lui suggérer. Mais M. Singlin tint ferme. Cela affligea M. de Saci, & il en appella, pour ainsi dire, à M. de Barcos, qui, quoique très-sévère sur cet article, ne balançoit pas un instant, & fut de même avis que M. Singlin. Ainsi M. de Saci se rendit, & reçut la prêtrise aux quatre-tems de décembre de l'an 1649. (34). Il fut ordonné prêtre pour l'Eglise de P. R. des Champs, où il dit sa première messe le 25 janvier 1650. Il voulut attendre 40 jours après son ordination avant que de la dire, & ce tems se trouva échû le jour de la conversion de S. Paul (35). M. Fontaine,

(34) M. Fontaine dit T. s. p. 350. que M. de Saci fut ordonné l'an 1648, mais il paroît que c'est une méprise,

(35) M. Singlin, qui étoit accoutumé d'animer toutes les cérémonies de cette maison par le ministère de la parole, fit à

confidérant la conduite de M. Singlin à l'égard de M. de Saci, en ce qu'il ne lui proposa de recevoir le sacerdoce qu'après tant de délais & de retardement dans un tems où il avoit besoin d'un sujet tel que lui, (36) dit qu'il donnoit par-là un exemple aussi puissant que tout ce qu'il disoit dans ses prédications, pour représenter les abus qui se commettoient dans ce siècle touchant la vocation au sacerdoce. M. de Saci joignoit une grande innocence de mœurs à une grande pénitence; il avoit servi l'Eglise par d'excellens écrits, & néanmoins on use de délais à l'égard d'une ame si pure; quelle leçon! Mais quel exemple ne donne pas M. de Saci lui-même? Il avoit été pur & innocent dès son enfance. Il avoit cultivé ses plus tendres années par tous les exercices d'une piété sincère: il s'étoit singulièrement rendu recommandable par la pureté de ses mœurs, par la gravité de sa conduite, par son humilité, par ses lumières, par sa pénitence; cependant avec quel

celle-ci un discours des plus touchans & des plus pathétiques, où il parla de la reconnoissance qu'on doit avoir, & des actions de grâces qu'on doit ren-

dre à Dieu lorsqu'il donne de bons pasteurs. & quel horrible malheur c'est, quand il en donne de tels, de n'en point profiter.

(36) T. I. p. 349.

1650.

tremblement entre-t-il dans la prêtrise ! Quel exemple & quelle leçon ne donnent pas aussi de leur côté M. le Maître & M. de Sericourt, en s'éloignant du sacerdoce ! Ne semble-t-il pas, selon la pensée des hommes, que M. le Maître se convertissant à Dieu, devoit faire éclater dans l'Eglise les talens de l'éloquence qu'il avoit fait éclater dans le monde, & qu'après avoir tonné dans le barreau, il devoit tonner dans la chaire, pour enlever les hommes par le torrent de ses paroles ? Après une si admirable conversion, & une vie si sainte, qui ne l'eût jugé digne du sacerdoce ? Cependant cette voix admirable s'éteint tout d'un coup. Ce grand homme, ce saint pénitent, juge que l'humiliation de la pénitence ne peut s'accorder avec la prêtrise, & il fait voir qu'il est bien défabusé de l'égarement de ce siècle, où l'on croit qu'il ne faut qu'avoir un peu de science, un peu de latin, & quelque facilité à parler, pour se persuader qu'on a droit de s'ingérer dans le sacerdoce de Jesus-Christ. M. de Sericourt, tout embrasé du feu de la pénitence, tout brulant du désir d'entrer dans l'ordre des Chartreux, ne trouva qu'une chose qui l'arrêta, qui est que cet état le conduiroit à la prê-

trise. « J'avoue , dit M. Fontaine (38) ,
 » que je ne puis assez admirer ces grands
 » exemples , que Dieu a donnés à notre
 » siecle par ces trois freres , en ce qui
 » regarde la sainte fraieur pour le sa-
 » cerdoce. Pouvoit-il parler plus hau-
 » tement aux hommes , pour arrêter
 » cette hardiessé punissable , avec la-
 » quelle ils se poussent aux ordres , &
 » s'élevent eux-mêmes au sacerdoce de
 » Jesus-Christ , lorsqu'ils n'y sont ap-
 » pellés que par l'ambition & l'avarice ?
 » De combien de personnes ces trois
 » freres feront-ils les juges ? Car on a
 » de la peine à comprendre qui des trois
 » donne plus de fraieur pour le minis-
 » tere des sacrés autels , ou les deux ai-
 » nés en s'en éloignant , ou le cadet en
 » s'en approchant.

On peut juger de ce que fut M. de Saci , après avoir reçu la prêtrise , par ce qu'il étoit avant que de la recevoir. Il devint encore plus humble , plus pénitent , plus détaché , plus défiant de lui-même & de ses lumieres , plus circonspect à ne rien faire sans consulter , lui qui étoit si capable de conduire les autres. M. Singlin aiant conduit les choses jusqu'à cet état , il ne pensa plus qu'à se décharger de la conduite des

1650.

XXXVI:
 M. Singlin propose aux Solitaires de Port-Royal M. de Saci pour Confesseur.

1650.

solitaires de P. R. , & à les porter tous à s'adresser pour le tribunal de la pénitence à M. de Saci. Il fut fort surpris de voir que quelques uns hésitoient. M. Fontaine nous apprend qu'il fut de ce nombre , & qu'il pria M. Singlin de trouver bon qu'il continuât d'aller à M. Arnould , dont la bonté & l'ouverture de cœur l'accommodoient fort. Mais celui qui eut plus de peine à s'y résoudre fut M. le Maître. Outre qu'il paroissoit dur pour un aîné , qui étoit un homme fait , & avoit été l'admiration de tout Paris , de venir se jeter humblement aux piés d'un frere cadet , qui à peine paroissoit dans le monde , & dont il avoit presque toujours réglé les études & revû les ouvrages ; c'est qu'il y avoit une différence considérable d'humeurs entre les deux freres. L'un étoit tout de feu , toujours actif , toujours bouillant , & enflammoit ceux à qui il parloit par le tonnerre de sa parole : l'autre étoit toujours posé , toujours froid , & glaçoit tout le monde par son abord grave & composé. Ils avoient beaucoup de feu l'un & l'autre ; mais l'un s'y laissoit aller , & l'autre le retenoit tout entier. Ainsi M. le Maître ne craignoit rien tant que le froid de M. de Saci. Il l'avoit appréhendé les

premieres annees de sa conversion où il s'abandonnoit à la pénitence avec ardeur ; & il a quelquefois dit à M. Fontaine, que rien ne lui faisoit tant de peine que la froideur de son frere. Quelque progrès qu'il fit dans la voie pénible de l'Évangile, il voioit ce nouveau venu qui lui tenoit tête ; & qui, sans faire tant de bruit, le mettoit à bout. Le tems n'avoit fait qu'accroître ces qualités si contraires en apparence, mais si unies par la charité, & si nécessaires pour la beauté de la maison du Seigneur. Ainsi M. le Maître craignoit de se voir dans la dépendance de M. de Saci, & c'étoit pour ce sujet là même que M. Singlin le désiroit. Dieu qui avoit surmonté tant de répugnance dans son serviteur, l'éleva encore au-dessus de celle-ci, quoiqu'un peu plus lentement. M. Singlin expérimenté dans l'art de conduire les ames, laissa d'abord passer un tems considérable ; mais voiant que la nécessité devenoit plus pressante, il en parla à M. le Maître. La conversation fut tendre & pathétique ; & M. Singlin aiant dit à M. le Maître, que M. de Saci pourroit beaucoup plus l'aider que lui à l'avenir, s'il vouloit avoir la même confiance en lui, qu'avoient Madame sa mere &

1650.

M. de Sericourt son frere , M. le Maître , touché du nom d'une mere si tendre & d'un frere si cher , versa des larmes , & dit à M. Singlin en l'embrassant , que ç'en étoit trop , & qu'il se rendoit. M. Singlin eut un extrême plaisir de voir les choses au point où il avoit toujours tâché de les conduire. M. le Maître fut surpris lui-même de voir s'évanouir en un moment tant de répugnances , qu'il avoit cru invincibles , & mit sa joie à répandre son cœur dans le sein de son frere , regrettant le tems qu'il s'étoit privé lui-même d'un avantage si considérable. Cet événement fut pour tout Port-Roïal le sujet d'une grande joie. Quelques saintes religieuses , particulièrement la mere Angelique de S. Jean , cousine de M. le Maître , avoient fait à Dieu de longues prieres pour cela : aussi M. le Maître regarda-t-il sa nouvelle union avec M. de Saci comme extraordinaire & comme miraculeuse. C'est pourquoi tout transporté de joie , il tira des ouvrages de S. Chrysofôme un écrit qu'il intitula : le Portrait de l'amitié chrétienne & spirituelle , qu'il envoïa à M. de Saci avec ces vers qu'il y joignit.

La main de Chrysofome a tracé ce tableau
 De l'amour le plus saint, le plus grand, le
 plus beau,
 Dont l'esprit du Très-Haut puisse embraser
 une ame ;
 Mais je ne puis t'offrir un présent imparfait :
 Je te donne mon cœur, où brule cette flamme ;
 Il est l'original, que Dieu joint au portrait.

M. de Saci remercia M. le Maître
 par une lettre, dans laquelle il inféra
 les quatre vers suivans qui lui vinrent
 à l'esprit, comme il pensoit à l'obliga-
 tion qu'ils avoient l'un & l'autre à
 Dieu, de les avoir unis de la sorte :

Dieu, qui fais que deux cœurs, qu'avoit joints
 la nature,
 Unis par ton esprit, brulent d'un plus beau
 feu,
 Rends-toi l'unique objet d'une flamme si pure,
 Soit le cœur de leurs cœurs, & le nœud de
 leurs nœuds.

M. de Saci, après avoir lu deux fois
 l'écrit de M. le Maître avec beaucoup
 de satisfaction, l'envoia à la mere
 Angelique de S. Jean, accompagné
 d'une lettre, afin qu'elle eût part au
 fruit d'une amitié à laquelle elle avoit

1650. tant contribué par ses desirs & ses prieres.

XXXVII.
Avis de M.
Singlin à M.
de Saci sur
quelques a-
bus.

Après que M. Singlin eut ainsi mis M. le Maître dans l'état où il le souhaitoit, il pria M. de Saci de veiller sur le reste des personnes qui étoient dans ce désert, & de tenir la main à ce qu'on ne fît plus tant de bâtimens, ni tant d'accommodemens. Il lui parla sur la dissipation que cela caufoit aux solitaires, en les obligeant d'être souvent mêlés avec des maçons & autres gens de toutes sortes de métiers, des dépenses, des voïages qui en étoient la suite, &c. Il lui fit remarquer encore quelques autres abus, afin qu'il travaillât à les corriger, & lui dit entr'autres, que la crainte d'agir par avarice & de se défier de la providence, faisoit souvent agir en personnes riches & libérales, à qui rien ne doit manquer; que cela avoit souvent causé de la peine à quelques amis sages, qui ne voioient pas assez l'esprit de pauvreté dans cette conduite; que l'argent n'y coutoit rien, & que l'on avoit le cœur, non de pauvres, mais de rois. M. de Saci reçut ces avis avec un respect semblable à celui qu'avoit Timothée pour S. Paul, & recommanda avec soin aux autres ce qu'on lui avoit recommandé à lui-

même de leur dire. L'effet suivit de près les exhortations ; la vûe des abus qu'on reprochoit aux solitaires , les rendit plus humbles ; & la crainte du relâchement les fit entrer dans un renouvellement de vie. « Je fus le témoin de ceci, dit M. Fontaine , j'ai eu le bonheur d'entretenir ces bienheureux solitaires parmi lesquels je vivois , & je suis encore tout édifié maintenant de leurs saints discours. Je ne voïois dans eux que des âmes toujours abattues devant Dieu , toujours tremblantes de crainte , toujours dans une sainte inquiétude de leur salut. Quoique le lieu qu'ils habitoient fût saint , & que la vie qu'ils menaient dans ce désert fût si chrétienne ; quoiqu'ils s'efforçassent d'imiter Jesus Christ dans sa pauvreté , sa pénitence & sa sainteté , ils n'étoient néanmoins jamais contents d'eux-mêmes , & leur conscience humblement timide trouvoit toujours quelque chose à se reprocher.

Tandis que les solitaires de P. R. s'avançoient ainsi dans la perfection par les exemples & les solides instructions de M. de Saci , & qu'ils jouissoient paisiblement du bonheur d'être sous la conduite d'un si sage directeur ,

XXXVIII.
M. de Sericourt pense à se faire Chartreux.

1650.

un triste événement causa un grand chagrin dans ce désert. Ce fut la mort de M. de M. de Sericourt, arrivée le 4 d'Octobre 1650. Ce bienheureux pénitent ne croiant pas encore mener une vie assez austere dans le désert de Port-Roïal, avoit formé le dessein de se faire Chartreux. M. le Maître, craignant de s'opposer aux desseins de Dieu, avoit consenti à se voir séparé d'un frere qu'il aimoit, & dont il étoit si tendrement aimé, & qui étoit depuis tant d'années le compagnon inséparable de sa pénitence & de ses travaux. M. Singlin, que M. de Sericourt alla consulter à Paris, avoit applaudi à cette résolution, (38) & lui avoit conseillé de voir le Prieur des Chartreux de Bourg-Fontaine, lequel promit une place au postulant. Enfin M. de Barcos, l'oracle des solitaires, digne neveu & successeur du grand Abbé de S. Cyran, l'avoit extraordinairement fortifié dans son dessein, & lui avoit même levé toutes ses difficultés, surtout par rapport aux charges & à la prêtrise, qu'il redoutoit; en lui disant (39) que pour les

(38) M. Singlin dit à M. de Sericourt, qu'il feroit lui même d'être Chartreux, & ajouta en le quittant : Serai-je toujours la loi qui conduit à

J. C. sans y aller ? Lettre de M. de Sericourt à M. le Maître, Suppl. au Necrol p. 262.

(39) Mém. de M. Font, T. 1. p. 263 & suiv.

charges on ne forçoit personne, & que pour la prêtrise, dans les regles mêmes de la primitive Eglise, un pécheur s'étant jetté dans un cloître, & y aiant fait pénitence, étoit jugé digne du sacerdoce; parceque la vie religieuse étoit regardée comme un second bapême; & qu'ainsi il n'y avoit nul scrupule à avoir pour lui, en suivant l'ordre commun de la maison: mais lorsque les choses étoient dans cet état, & que M. de Sericourt n'attendoit que le moment de partir, Dieu, dont ce saint homme désiroit avec tant d'ardeur de connoître la volonté, la déclara d'une maniere imprévûe, à laquelle on ne s'attendoit point. Le Prieur de Bourg-Fontaine lui fit dire de ne point venir chez lui, qu'il n'eût reçu de ses nouvelles; (c'est-à-dire qu'il n'y avoit point de place pour lui,) & cela à cause du fantôme du Jansenisme, qui commençoit à devenir à la mode, pour décrier qui l'on vouloit.

Monsieur de Sericourt voiant que son dessein d'être Chartreux avoit manqué, revint à Port-Royal, avec de si ardens sentimens de pénitence, qu'il sembloit qu'il ne fit que commencer d'entrer dans cette sainte voie, & que tout ce qu'il avoit fait jusques là ne fut qu'un essai. Il s'y livra donc de telle

XXXIX.
Mort de M.
de Sericourt.

1650.

forte, qu'au bout d'un an ou de deux, la nature y succomba⁽⁴⁰⁾ & qu'il fut réduit à garder le lit. C'est là qu'il se préparoit à consommer son sacrifice, & que mourant chaque jour par partie, il attendoit avec joie son dernier moment, qui arriva le 4 octobre 1650. Il ne faut que lire les dispositions testamentaires de ce saint pénitent, dignes des siècles de la primitive Eglise, pour juger de sa piété.

« S † D. Je laisse & donne à
 » mon frere aîné, Antoine le Maître,
 » & à mon frere Isaac le Maître de Saci, prêtre, tout ce qui
 » peut m'appartenir. Je les conjure d'agrèer ce don, parceque je fais qu'ils
 » regardent les biens de la terre, plutôt
 » tôt comme une charge pesante que
 » comme un avantage de fortune. Le
 » peu que je leur laisse ne peut nuire à
 » la pauvreté évangélique qu'ils ont
 » embrassée, & me sert à accomplir le
 » précepte de l'Évangile, de laisser
 » aux pauvres le peu de bien que l'on
 » possède. J'espère qu'ils seront bien-
 » aises en acceptant ce présent, de
 » contribuer par ce moien à mon salut,
 » comme ils ont fait jusqu'à-présent
 » avec tant de charité & de tolérance

(40) Font. T. 2. p.
 372.

(41) Suppl. au Necr. p.
 264. 265.

» de tous mes défauts , dont je leur
» rends de très-humbles actions de gra-
» ces. Il ne me reste que de les prier de
» se souvenir de moi dans leurs prieres
» & leurs sacrifices , afin qu'ils de-
» mandent à Dieu miséricorde pour
» moi qui suis un si grand pécheur , &
» qui ne puis attendre que des effets
» de sa colere , si sa bonté infinie , de
» laquelle j'espere tout , ne daigne
» se laisser fléchir par les prieres de ses
» serviteurs & de l'Eglise , dans la-
» quelle j'ai eu , par sa grace particu-
» liere , le bonheur de vivre , & j'es-
» pere avoir encore celui de mourir.
» C'est là ma dernière volonté que j'of-
» fre à Dieu comme le dernier sacri-
» fice de ma vie , & que je supplie sa
» majesté d'avoir pour agréable. » C'é-
» toit la gloire & le bonheur de ces trois
» freres , de ce qu'en mourant ils ne se
» faisoient héritiers que de leur pau-
» vreté. Ils auroient pû , s'ils l'eussent
» voulu , avoir de grandes richesses dans
» le monde ; M. le Maître dans le bar-
»reau , M. de Sericourt dans la profes-
» sion des armes , M. de Saci dans l'E-
» glise ; mais Dieu leur avoit fait la grace
» de renoncer à tout , pour s'attacher à
» lui seul.

Ce fut M. de Sericourt qui commen-

1650.

ça le premier à rompre le bienheureux ternaire de trois freres admirables, unis par tant de liens & en tant de différentes manieres. Tous trois avoient marché jusques-là d'un pas égal dans le chemin laborieux de la Pénitence. Tous trois avoient eu un même pere spirituel, M. de S. Cyran, puis M. Singlin. Ils étoient tous trois ensevelis dans la retraite; tous trois nourris d'un même pain de larmes, & engraisés de celui de la Pénitence; tous trois donnant avec la même humilité tout leur tems & leur repos au bien de l'Eglise. Cette mort fut extrêmement sensible aux deux freres qui restoient, surtout à M. de Saci, à qui M. de Sericourt étoit très utile; à peu près comme Saint Gerard l'étoit à Saint Bernard. Aussi la consolation de M. de Saci fut-elle alors de lire & de relire ce que dit Saint Bernard, dans le Sermon 26 sur le Cantique des Cantiques à l'occasion de la mort de Saint Gerard son frere.

M. de Sericourt (42) étoit âgé d'environ quarante ans, dont il en avoit passé treize dans la retraite & la pénitence. Il fut enterré au bas du chœur de l'E-

(42) Lettre 331. de la mere Angélique à la reine de Pologne, T. 1. p. 539. Necc. p. 390.

glise de Port Royal des champs, au même endroit où l'on devoit inhumer dans la suite la sœur Catherine de saint Jean sa mere, comme il l'avoit souhaité lui-même de son vivant (43).

La mort de cette sainte Religieuse suivit de près celle de M. de Sericourt, & fut encore plus sensible à M. le Maître & à M. de Saci (44). Elle avoit renoncé au monde dès la premiere année de sa séparation d'avec son mari, & avoit embrassé la vie religieuse, aussi-tôt qu'elle en eût la liberté, par la mort funeste de ce mari infidele, qui avoit été si long-tems le sujet de ses larmes, de ses peines, & encore plus de ses prieres. Elle fit profession avec une extrême joie, l'an 1644, le 25 Janvier, ses affaires ne lui aiant pas permis de la faire plutôt; car jamais personne ne désira cette grace avec plus d'ardeur, ne la reçût avec plus de reconnoissance & d'humilité, & ne la

1650.

XL.
Maladie de
Madame le
Maitre.

(43) M. Hamon a fait l'éloge & l'épithaphe de M. de Sericourt, qui se trouvent dans le Nécrologe de P. R. p. 389, 390. Voiez les lettres que la mere Angelique lui écrivit pendant sa maladie, T. 1. p. 493. *Ib.* let. 309. p. 499. la lettre 312. sur sa mort, p. 506.

(44) Nous avons une *Relation de la vie & des vertus de la sœur Catherine de S. Jean Arnauld le Maître*, par la sœur Angelique de S. Jean sa niece, & la mere de Ligny, publiée en 1734 & en 1742. Mem. T. 3. p. 313-359.

1650.

conserva avec plus de ferveur. Avant que de faire profession, voyant qu'elle ne pourroit plus disposer de rien, elle demanda permission d'aller voir dans toutes les obeissances ce qui pouvoit y manquer, & elle disoit aux sœurs avec sa gaieté ordinaire : *Mes enfans, dites-moi bien tous vos petits besoins ; car bientôt je n'aurai plus rien à donner.* Lorsque la Mere Angelique alla rétablir la maison de P. R. des champs, elle mena avec elle la sœur Catherine de saint Jean, qui avoit d'abord eu beaucoup de répugnance pour cet établissement, à cause de la séparation qui en devoit être la suite ; mais elle eût depuis du scrupule d'avoir témoigné cette répugnance, & demanda avec beaucoup d'humilité, que pour satisfaire à cette faute, on la choisit une des premières qui seroient destinées à aller rétablir cette Maison ; ce qui lui fut accordé.

Elle y fut la joie, la consolation & l'exemple de toute la communauté par son bon esprit & sa régularité. Elle étoit extrêmement exacte à toutes les observances régulières, & avoit sur tout un grand zèle pour le Service divin, ne s'en dispensant pas même dans ses maladies. On l'a vû assister à Vêpres avec

le frisson de la fièvre quarte, & à Matines même, étant toute malade & prenant des remèdes. Elle avoit une humilité, une charité parfaite, une patience extraordinaire dans les douleurs les plus vives. Si elle pensoit à ses maux, ce n'étoit que pour remarquer toutes les circonstances qui auroient pû les rendre plus douloureux & plus incommodes, afin d'en conclure que Dieu la ménageoit en ne lui envoieant qu'une partie de ce que tant d'autres souffrent. Il n'y eut qu'une chose qu'elle ne pût gagner sur elle de souffrir avec tant de constance, c'étoit la séparation des personnes qu'elle aimoit, lorsque la mort les enlevoit. Mais d'ailleurs, elle ne manqua jamais à la soumission qu'elle devoit à Dieu. Elle fut extrêmement sensible à la mort de M. de Sericourt, qui de tout tems avoit eu la meilleure part à sa tendresse. Elle recueillit en cette occasion tout ce qu'elle avoit de force, pour rendre à Dieu ce qu'il lui avoit donné, & pour lui offrir ce sacrifice douloureux, en se soumettant à sa volonté. Elle voulut même demander pour lui la *miséricorde* de l'Ordre; ce qu'elle fit avec tant de piété & d'humilité qu'elle fit verser des larmes à

1651.

toute la communauté. Elle étoit déjà fort mal dès lors d'une fièvre quarte, qu'elle portoit depuis près d'un an : elle ne laissoit cependant pas d'agir encore, d'aller au chœur, de travailler. La veille de Noël, elle fut attaquée d'un mal de côté & d'un grand frisson, qui fut le commencement d'une pleurésie, ce qui ne l'empêcha pas de travailler avec la Mere Angelique à faire un habit pour une pauvre femme & d'assister aux premières vêpres de la Fête & à une partie des matines, où elle dit un répons. La maladie étant devenue sérieuse, on lui fit recevoir les Sacremens, qu'elle reçut avec une grande piété. Elle se confessa à M. de Saci son fils, comme elle faisoit depuis quelque-tems à M. Arnauld son jeune frere, qui n'étoit que de l'âge de ses enfans, & qu'elle avoit toujours pris soin de faire élever avec eux, depuis qu'il avoit quitté le monde. L'un & l'autre l'assisterent jusqu'à la fin.

XII.

Lettre de

Madame le
Maître écrite
au lit de la
mort à Ma-
demoiselle
de Longue-
ville. Sa
mort.

Pendant sa maladie elle crut devoir faire usage de la confiance & de l'amitié, dont Mademoiselle de Longueville (ensuite Duchesse de Nemours) l'avoit toujours honorée depuis qu'elle avoit été auprès d'elle.

pendant son enfance, & elle lui écrivit une lettre pleine de sages & de solides instructions (45).

» Mademoiselle, lui dit-elle, me
 » trouvant dans le lit de la mort, après
 » avoir reçu les derniers Sacremens &
 » donné la bénédiction à mes enfans,
 » je n'ai pû oublier une personne,
 » dont la naissance m'ôte la hardiesse
 » de la mettre de ce nombre; mais
 » à qui mon affection fait tenir la
 » même place dans mon cœur, pour
 » lui dire les choses que je n'espère
 » plus lui pouvoir jamais dire, puis-
 » que vous avez trouvé bon que j'en
 » prisse la liberté. Je fais, Mademoi-
 » selle, que vous trouverez des person-
 » nes qui vous diront force belles
 » choses, mais qui ne se soucieront
 » gueres de votre salut. Il vous doit
 » être précieux sur toutes choses, puis-
 » que vous vous devez regarder com-
 » me une personne que Dieu a donnée
 » par miracle à une bonne & sainte
 » mere, qui vous a nourrie avec des
 » soins non pareils, pour vous con-
 » server dans la grace de votre bap-
 » tême. Il paroît que Dieu veut con-
 » server ce miracle sur vous, puis-
 » qu'il vous donne la marque de ses

(45) Mem. T. 3. p. 353.

1651.

» enfans , en vous envoïant de si
 » grandes afflictions depuis votre plus
 » tendre jeunesse , & qu'à l'âge où
 » vous êtes à cette heure , qui est le
 » plus dangereux de la vie , il vous
 » a donné la plus grande , la plus sen-
 » sible & la plus fâcheuse affliction ,
 » qui vous pouvoit arriver & avec
 » des circonstances si particulieres ,
 » qu'il est étonnant comment vous
 » l'avez pû supporter (46). C'est une
 » occasion unique , Mademoiselle ,
 » & si vous la laissez passer sans vous
 » convertir entierement à Dieu , elle
 » vous deviendra tout-à-fait inutile.
 » Songez , s'il vous plaît , que quand
 » la paix seroit en France , que toutes
 » choses y seroient dans la tranquil-
 » lité & dans les réjouissances ordi-
 » naires de ce tems-ci , & que vous
 » fussiez dans la même affliction , si
 » vous aviez seulement une pensée de
 » vous trouver dans les divertisse-
 » mens , à cause que le monde fort
 » injuste en toutes choses y trouveroit à
 » redire , vous aimeriez mieux mourir
 » que de le faire. Eh ! ce que vous fe-
 » riez avec tant d'exactitude pour ne

(46) M. de Longueville, Prince, & étoit encore
 pere de cette Demoiselle , pour lors retenu en pri-
 son.

» pas choquer le monde , ne le feriez-
 » vous pas pour le salut de votre ame ,
 » pour témoigner que vous êtes chré-
 » tienne , que vous ne portez pas ce
 » nom en vain , & que vous confessez
 » Jesus-Christ devant les hommes ,
 » afin qu'il vous confesse devant son
 » pere ?

Après lui avoir donné plusieurs avis sur les devoirs auxquelles la profession de chrétienne l'oblige , sur l'administration de ses biens , le soin des pauvres dans les Paroisses , la décence des ornemens de l'Eglise , &c. , elle lui parle d'une injustice faite à une Demoiselle qu'elle avoit eue auprès d'elle en qualité de fille de chambre (47) & à laquelle on n'avoit rien donné de tout ce qui lui avoit été promis. Enfin elle finit sa lettre par ces paroles si tendres & en même-tems si édifiantes. » Voi-
 » là , Mademoiselle , ce que mon af-
 » fection sincere pour votre salut , qui
 » durera en moi autant que la vie &
 » au-delà de cette vie , m'a obligé de
 » vous dire. Je vous supplie de con-
 » siderer toutes ces choses devant Dieu
 » qui doit être servi des grands aussi-

(47) Cette Demoiselle de chœur , sous le nom n'ayant rien , fut reçue à de sceur Marie de S. Ga-
 P. R. & y fut religieuse briel.

1651.

» bien que des petits, & devant le-
 » quel vous comparoîtrez un jour,
 » comme je suis prête de le faire dans
 » peu de tems. Donnez-vous à lui,
 » Mademoiselle, c'est le seul Maître
 » digne de posséder tout le cœur des
 » Princesses comme vous, qui ne sont
 » grandes à ses yeux, que lorsqu'el-
 » les sont humbles, justes, chastes &
 » chrétiennes. Demandez-lui cette
 » grace & n'omettez aucune des cho-
 » ses qui vous peuvent servir pour
 » l'obtenir. C'est ce que je lui ai de-
 » mandé & lui demanderai toujours
 » pour vous jusqu'au dernier soupir,
 » aiant une affection toute particuliere
 » pour votre vrai bien, comme celle
 » qui a vecu & qui mourra votre, &c.

Madame le Maître survecut peu à cet-
 te lettre & mourut le 22 Janvier 1651.
 M. Arnauld nous a conservé les cir-
 constances de cette mort précieuse aux
 yeux du Seigneur, dans une lettre qu'il
 écrivit le lendemain 23 Janvier à la
 mere Agnès.

XLII.

Lettre de M.
 Arnauld à la
 mere Agnès
 sur la mort de
 Madame le
 Maître

» Ma très chere sœur, je n'ai pas
 » besoin de discours, pour vous per-
 » suader que le sujet de notre com-
 » mune affliction doit être aussi celui
 » de notre commune joie, après ce
 » que je mandai hier à M. Singlin des
 faintes

» saintes dispositions que Dieu avoit
 » mises dans le cœur de notre chere
 » sœur Catherine de saint Jean, pour
 » la préparer à la mort. Elle y a tou-
 » jours continué depuis, aiant eu l'es-
 » prit & la parole libre jusqu'à une
 » demie heure près de sa fin, qu'elle
 » a perdu l'usage de l'un & de l'au-
 » tre; & elle a commencé à rendre
 » les derniers soupirs, à ces paroles de
 » la passion de saint Jean, que je réci-
 » tois, & *inclinato capite tradidit spi-*
 » *ritum*. Jamais mort ne fut plus tran-
 » quille, & il semble que Dieu a vou-
 » lu lui faire cesser, depuis la nuit de
 » devant sa fin, toutes ses inquié-
 » tudes & toutes ses peines, tant du
 » corps que de l'esprit, pour lui faire
 » goûter dès cette vie les prémices de
 » cette paix inéfable qu'il lui prépa-
 » roit dans le Ciel. M. Hamon (48)
 » n'en trouve point de cause dans la
 » nature. Il croit que c'est une espece
 » de miracle, que souffrant tant aupa-
 » ravant, sans que son mal se soit
 » changé ni qu'il lui soit venu aucun

(48) M. Hamon se re-
 tira à P. R. & y fut Mé-
 decin après la mort de M.
 Pallu arrivée l'an 1650.
 C'est ainsi que la Provi-
 dence prenoit soin de

fournir elle-même aux
 saintes religieuses de P. R.
 & aux pieux solitaires,
 les pertonnes dont les ser-
 vices leur étoient néces-
 saires.

1651.

» affoupiffement , toutes fes douleurs
 » fe foient paffées.

» Comme nous prions Dieu auprès
 » d'elle , elle étoit fans cefse occupée
 » à ce quel'on difoit , & le témoignoît
 » de tems en tems par quelques paro-
 » les. Se retournant vers mon neveu
 » de Saci , elle lui dit : *Mon fils , ai-*
 » *dez votre mere à bien mourir & à la*
 » *mettre dans le Ciel , elle qui ne vous*
 » *a mis que dans cette miferable vie ; &*
 » comme il n'étoit pas encore proche
 » d'elle , elle m'avoit dit en fe tour-
 » nant vers moi : *Qu'ai-je fait à Dieu ,*
 » *pour avoir un tel fils ?* (49) Elle
 » nous a recommandé à tous deux
 » d'avoir mémoire d'elle à la fainte
 » Mefse tout le tems de notre vie ; &
 » comme je lui répondis que nous
 » y étions bien obligés , elle me ré-
 » pliqua que ce n'étoit pas par obli-
 » gation , mais par affection. Lui
 » aiant demandé fi elle n'avoit pas un
 » grand fentiment de reconnoiffance
 » envers Dieu de l'avoir faite reli-
 » gieufe d'une compagnie destinée à
 » honorer fans cefse le faint Sacre-

(49) Lorsqu'elle prit M. donner une vie miferable ,
 de Saci pour confesseur , & il se fert maintenant
 elle lui difoit les larmes de vous , pour m'en procurer
 aux yeux : *Mon fils , Dieu* une bienheureufe.
s'est servi de moi pour vous

» ment, elle me dit avec un soupir,
 » & en élevant sa voix, *Hélas, oui.*
 » Elle avoit une telle liberté d'esprit,
 » que lui aiant dit une des oraisons
 » de Daniel qui sont dans les heures,
 » & ne pensant point à l'autre, elle me
 » la dit & me pria de la dire encore.
 » Elle a toujours voulu avoir le
 » cierge bénit & la croix en main, &
 » les forces lui manquant, on les lui a
 » tenus jusqu'à la fin. Quoiqu'elle eût
 » un horrible dégoût de la nourriture,
 » elle a toujours pris ce qu'on lui a
 » voulu donner, sans résistance, jus-
 » qu'à ce qu'on s'apperçût qu'elle ne
 » pouvoit plus avaler. Elle prononça
 » une fois ou deux ce vers de l'hymne
 » de la Transfiguration avec grande
 » dévotion.

Heureux qui n'est qu'à toi, qui de toi se con-
tente.

» Et elle fut bien aise que nous lui
 » lussions tout l'hymne. J'oubliai hier
 » à mander, qu'en parlant de diverses
 » personnes, elle dit: Je ne parle
 » point de M. d'Angers (50), parceque
 » cela m'attendriroit: quand je serai

(50) Il avoit été sacré de P. R. de Paris; la
Evêque d'Angers le 29 mere Angelique revint
Juin 1650 dans l'Eglise exprès de P. R. des

1651.

» dans le ciel je prierai Dieu pour lui !
 » Elle avoit recommandé qu'aussi-tôt
 » qu'elle seroit morte, on dit pour elle
 » *Clementissime Domine, &c.*

» Enfin, ma très chere sœur,
 » les sens & la nature ont à souffrir
 » dans cette séparation, mais l'esprit
 » & la foi ont autant à se réjouir
 » que nous le pouvions souhaiter,
 » puisque quand Dieu nous auroit
 » donné à choisir le genre de mort
 » que nous aurions voulu pour elle,
 » nous n'aurions pû en choisir un plus
 » doux & plus heureux. Dieu a cou-
 » ronné par une fin si pieuse les gra-
 » ces qu'il lui avoit faites pendant sa
 » vie; & je pense sur-tout qu'il a eu
 » égard à cette grande charité qu'elle
 » a toujours eue pour les pauvres, &
 » qu'aussi aiant été si dégagée de tous
 » intérêts temporels pour ses enfans,
 » n'aiant jamais désiré que leur salut,
 » elle a mérité de mourir entre les
 » bras de ses enfans, qui étoient ses
 » peres dans l'Eglise, & qu'elle re-
 » gardoit comme tels avec la soumis-

Champs, parce qu'il l'a-
 voit désiré; mais elle ne
 prit d'autre part à cette
 cérémonie, que de se te-
 nir dans une tribune, &
 d'y prier Dieu pour une
 personne qu'elle aimoit
 tendrement, qu'on char-

geoit d'un poids si redou-
 table: & elle croioit être
 plus obligée de gémir de-
 vant Dieu, pour lui attri-
 buer sa miséricorde, qu'à
 prendre part à la joie de
 son élévation.

„ sion d'une vraie fille. Car le soin
 „ qu'elle a eu pour moi dès mon entrée
 „ dans le monde & qu'elle a toujours
 „ continué depuis avec une affection
 „ plus que de mere, m'oblige de me
 „ mettre au nombre de ses enfans & de
 „ me souvenir toujours d'elle comme
 „ d'une seconde mere. Adieu, ma très
 „ chere sœur, que Dieu nous fasse la
 „ grace de profiter de l'exemple de sa
 „ vie, & d'avoir part à une si sainte
 „ mort. Dieu a bien soutenu notre
 „ mere (51) dans cette affliction si sen-
 „ sible, l'ayant assistée à ce dernier pas-
 „ sage avec une force & une résolution
 „ merveilleuse. A la mort, elle s'est
 „ un peu attendrie, mais néanmoins
 „ dans une modération vraiment chré-
 „ tienne. Cette lettre fera, s'il vous
 „ plaît, pour mon frere, pour ma sœur
 „ Anne & mes nieces. Prions Dieu que
 „ nous puissions tous dire avec saint
 „ Paul : *Sive vivimus, sive morimur,*
 „ *Domini sumus.* Soit que nous vi-
 „ vions, soit que nous mourions, nous
 „ sommes au Seigneur.

La mere Angelique écrivant à la
 Reine de Pologne sur la mort de sa
 bienheureuse sœur, lui parle en ces
 termes : „ Dieu lui a conservé le ju-

(51) La mere Angelique.

1651.

» gement & la parole jusqu'à un quart
 » d'heure avant sa mort. Elle les a tou-
 » jours employés à demander miséri-
 » corde à Dieu, & à le benir des gra-
 » ces qu'il lui avoit faites, sur-tout
 » d'être religieuse & consacrée au saint
 » Sacrement Enfin elle s'en
 » est allée à Dieu dans l'espérance de
 » ses miséricordes. M. Arnauld l'a tou-
 » jours assistée, & son fils (M. de Sa-
 » ci) qui est Prêtre & auquel elle s'est
 » voulu confesser avant que de mou-
 » rir, bénissant Dieu sans cesse de lui
 » avoir donné un si bon frere & un si
 » bon fils (52).

Ainsi mourut cette S. femme (53),
 cette femme forte & courageuse. Après
 avoir reçu d'une admirable mere une
 éducation sainte & chrétienne, elle eut
 le bonheur de rendre ensuite à ses enfans
 ce qu'elle avoit reçu de ses peres, & de
 voir ses soins bénis au-delà de ses es-
 pérances. Elle quitta pour un moment
 la compagnie de ses sœurs, pour s'en-
 gager dans le monde & dans le maria-
 ge. Le monde la chassa bientôt, afin
 qu'elle se rendît à ses sœurs, avec les-
 quelles elle s'enferma dans une mai-
 son sainte, où elle n'avoit plus des

(52) Lett. 331. T. 1. p. 537.

(53) Font. T. 1 p. 401 & suiv.

yeux que pour pleurer, une bouche que pour prier, un cœur que pour soupirer, en demandant à Dieu le salut de celui qui la faisoit tant gémir, & de ses autres enfans qui ne s'étoient pas encore sacrifiés à son service. Dieu avoit renfermé une infinité de graces dans cette vertueuse femme & sembloit avoir en quelque façon renversé en sa faveur l'ordre de la nature, en lui faisant regarder comme sa sœur celle qui l'avoit mise au monde, ses sœurs selon la chair comme ses meres, qui ne l'appelloient que leur fille, l'un de ses fils comme son pere & les autres comme ses freres.

La sœur Catherine de saint Jean étoit âgée de 61 ans. Depuis sa séparation jusqu'à la mort de son mari, elle en avoit passé 14 dans le monastere de Port-Royal, où elle prit l'habit de religion en 1640, & fit profession en 1644. On trouve dans le Nécrologe de P. R. (54) un bel éloge de cette religieuse, & son épitaphe par M. Hamon.

On ne peut douter de l'affliction qu'une telle mort causa dans tout P. R. au dedans & au dehors; à la mere Angelique à qui elle étoit d'un si grand

XLIII.
 Fermeté de
 M. de Saci à
 la mort de
 Madame sa
 mere.

(54) 22 Janvier, p. 37-40.

1651.

secours ; à toute la communauté en général , dont elle étoit la consolation & l'exemple ; aux solitaires parmi lesquelles elle avoit deux fils , qui en étoient les peres. Mais lorsque tout le saint Désert étoit en deuil & dans les larmes , on vit avec autant d'étonnement que d'admiration M. de Saci n'en jeter aucune , la tendresse naturelle cédant en lui à la force de la grace. Après avoir répandu long-tems son ame aux piés des autels , pour offrir à Dieu celle de sa sainte mere , retenant au fond de son cœur tous ses sentimens de tendresse sans en rien laisser paroître au dehors , il alla les yeux secs , la mettre lui-même en terre , imposant ainsi silence à la nature.

Le respect qu'il favoit qu'il devoit à la fonction sainte de Prêtre , le retint pour ne faire voir qu'un Ministre du Seigneur en cette occasion , & oublier qu'il étoit fils. Il montra combien il étoit maître de lui & combien il favoit regler tous ses mouvemens. Il n'y eut personne, en voiant cet empire si absolu que M. de Saci avoit sur ses passions , qui lui faisoit conserver la liberté d'esprit , des yeux & de la voix , lorsque tout le monde , au milieu de cette triste cérémonie , étoit sans parole , sans

chant, ou ne parloit que par ses larmes ; il n'y eut personne, dis-je, qui ne conçut une nouvelle idée de son éminente vertu, qui favoit ainsi rendre à Dieu ce qu'il lui devoit, aux depens de la nature.

1651,

Pourrions-nous nous dispenser de parler ici d'une Dame plus recommandable par son éminente piété que par sa naissance, que la mort enleva la même année que Madame le Maître, dans le tems qu'elle méditoit de se retirer à P. R.

XLIV.
 Vie de Madame la Duchesse de Luynes. Son éducation.

Louise Seguiet, fille unique de Pierre Seguiet, marquis d'O, cousin du Chancelier de ce nom, aiant été élevée dans la piété par une mere chrétienne, auroit embrassé la vie religieuse parmi les Carmélites, si Madame sa mere & ses directeurs n'y avoient mis obstacle (55). Obligée, contre son inclination, de prendre le parti du mariage, elle faisoit de continuelles & ferventes prières, pour obtenir du ciel un mari selon le cœur de Dieu. Ses vœux furent exaucés ; & parmi beaucoup de partis qui la recherchoient à cause de ses grands biens, de sa vertu, de son esprit & de ses

(55) Vie manuscrite de Boileau, Chan. de Saint Honoré.
 Madame la Duchesse de Luynes, par M. l'Abbé

1651.

autres qualités, Madame sa mere donna la préférence au fils du duc de Luines, jeune Seigneur très vertueux. Dans les premiers tems de son mariage, sa piété reçut quelque atteinte par le commerce du monde. Aiant oui dire que la condition des grands leur permettoit des choses qui étoient interdites aux petits, elle se laissa entraîner dans des assemblées profanes, telles que les bals, &c. Mais bientôt défabusée par les sages avis d'un confesseur éclairé, elle se retira du grand monde, se fit le plan d'une vie réguliere, dans lequel tous les momens de la journée étoient remplis, & dont elle ne s'écartoit jamais. Se levant de grand matin, elle faisoit la priere à ses gens en commun; puis elle faisoit ses prieres particulieres, récitoit le bréviaire, lisoit l'écriture-sainte, entendoit la messe, regloit les affaires de sa maison, visitoit les pauvres malades, travailloit avec ses filles, aiant toujours soin de mêler la priere au travail, & de le sanctifier par une présence continuelle de Dieu.

XLV.
Elle gagne
son mari à la
piété.

Elle eut la consolation d'amener son époux, non-seulement à une vie chrétienne, mais encore au dégoût du siècle, & à l'amour de la retraite & de la pénitence. Le tendre amour qu'elle

lui portoit, n'avoit pour objet que son salut. Lorsqu'elle le voioit s'avancer dans la piété, elle bénissoit Dieu de son mariage : si elle s'appercevoit de quelque relâchement, elle en étoit pénétrée de douleur jusqu'à verser des larmes, & ne cessoit de lui faire des remontrances. C'est ainsi que le Duc & la Duchesse, conduits par M. de Ste Beuve, marchotent dans la voie étroite.

Attentive à consacrer tout son tems à Dieu, elle avoit une adresse merveilleuse de se dérober des compagnies, & des personnes mêmes qui lui étoient les plus cheres, pour se retirer dans son cabinet, afin de vaquer à la priere & à la lecture des livres de piété. (56) Toutefois elle ne manquoit point aux bienféances que son état exigeoit d'elle ; mais aussi elle ne leur donnoit que ce qu'elle ne pouvoit leur refuser. Elle s'étoit prescrite sur cela des regles très sages, que l'on a trouvées après sa mort écrites de sa main. « Il faut, dit-elle, » aimer la solitude pour nous guérir » de nos blessures, & souffrir les visites pour ne pas blesser le prochain. Il ne faut donc avoir des visites & des conversations que par nécessité. » Rien de plus édifiant & de plus chré-

1651.

XLV*.
 Ses vertus
 dans le mon.
 de.

(56) Necrol. p. 373.

rien que ce qu'elle dit sur la manière dont on doit se conduire dans les visites & les conversations, ne s'ingérant point à parler des choses de Dieu, parcequ'on doit s'en croire indigne; assaisonnant son discours, lorsqu'on se trouve obligé de parler, de quelques vérités utiles, sans cependant faire le prédicateur; ne s'informant point des affaires d'autrui; fermant la bouche & les oreilles à la médifance; excusant autant qu'il est possible, mais blâmant toujours le vice; prenant la défense de la vérité, lorsqu'elle est attaquée, mais évitant la contention; regardant intérieurement les louanges qu'on nous donne, comme une tentation du démon; se gardant de flatter personne, de peur d'être une occasion de chute à son prochain; évitant de parler de soi-même, sous quelque prétexte que ce soit, y aiant toujours du danger à le faire; *parceque c'est une vanité grossiere de dire du bien de soi, & une vanité couverte d'en dire du mal.* Telles étoient les règles que M^{me}. de Luines s'étoit prescrites dans les visites & les entretiens. Celles qu'elle suivoit dans les autres actions n'étoient pas moins sages, ni moins chrétiennes. Par exemple, touchant les honneurs dûs à son rang,

Elle avoit pour maxime , qu'en fait d'honneur, la grande regle est d'en prendre le moins qu'on peut , qu'il ne faut recevoir ces honneurs que par contrainte , & pour obéir à l'ordre de Dieu , qui nous a mis dans un état auquel ces prééminences sont attachées ; mais que nous devons avoir le cœur humilié de nous voir dans un état si différent de celui du Fils de Dieu. La profonde humilité dont cette vertueuse Dame a donné des exemples d'une grande édification , étoit en elle le principe de ce grand détachement de toute grandeur , & se manifestoit en tout , à l'égard du Duc son époux , dont elle ne parloit qu'en l'appellant son Seigneur , à l'exemple de Sara ; à l'égard de M. Singlin son confesseur , pour lequel elle avoit une soumission d'enfant. Une seule parole de cet homme sage & éclairé calmoit toutes les peines & les inquiétudes de cette humble Dame , qui aussi docile qu'elle étoit éclairée , soumettoit avec simplicité son jugement au sien. C'est par cette docilité que tous les scrupules & toutes les perplexités qu'elle éprouva sur l'état de sa conscience , se dissipèrent. C'est par là , c'est-à-dire par sa propre expérience , qu'elle acquit tant de lumières sur cette matiere , comme

1651.

on le voit par ce qu'on a trouvé dans
 ses papiers. « On ne vient pas à bout ,
 » dit-elle , des scrupules en raisonnant ,
 » mais en obéissant. Si nous ne résol-
 » vons une difficulté qu'à force de rai-
 » sonner, il ne manquera pas d'en venir
 » incessamment de nouvelles. Obéissons
 » simplement à ce qu'on nous dit , par-
 » ce que ceux qui nous parlent ont lu-
 » miere & autorité.

» Quand ils nous disent que nos rai-
 » sons ne valent rien , soions persuadés
 » que leurs raisons sont effectivement
 » meilleures que les nôtres. Tant que
 » nous obéirons à nos supérieurs dans
 » nos craintes & nos scrupules , il ne
 » sauroit nous arriver de mal , mais
 » beaucoup de ne leur pas obéir. Ce
 » défaut de soumission , de quelque
 » couleur qu'on le couvre , est un effet
 » d'orgueil , que Dieu punit quelque-
 » fois par de véritables châtes. La ten-
 » tation qui nous paroît, n'est pas tou-
 » jours celle qui nous tente véritable-
 » ment. Notre ennemi fait comme ceux
 » qui font de fausses attaques ; ils
 » feignent d'attaquer par un côté où
 » ils n'ont pas dessein de donner , pour
 » tâcher d'emporter un autre poste ,
 » dont on ne se défie pas. Ainsi le dé-
 » mon donne des pensées de certains

» péchés, dont on doit être assuré qu'on
 » a le cœur très éloigné, & il le fait
 » dans le dessein de nous faire tomber
 » dans de véritables fautes, comme
 » sont l'attache à son propre sens &
 » à sa volonté, la défiance de Dieu &
 » la confiance en soi-même, comme
 » s'il n'y avoit que nos sens & nos pré-
 » cautions, qui nous empêchassent de
 » tomber dans le mal. Le démon par
 » nos vains scrupules nous fait même
 » tomber dans une inquiétude qui trou-
 » ble notre union avec Dieu, & nous
 » ôte le tems & le calme nécessaire
 » pour songer à nos véritables de-
 » voirs.

» Regardons Dieu comme un bon
 » pere, il ne nous corrigera pas dans
 » sa fureur. Quoique nous ne soions
 » pas si tôt guéris de nos fautes, ne
 » laissons pas d'espérer en la miséri-
 » corde de Jesus-Christ, pourvû que
 » nous aions un desir sincere de nous
 » corriger. Le Libérateur veut souvent
 » nous faire sentir nos foiblesses par
 » nos chûtes. Notre humilité se nour-
 » rira d'autant plus; l'orgueil sera d'au-
 » tant plus matté, que notre guérison
 » aura été plus différée; & la peine
 » que nous aurons eue à l'acquérir,
 » augmentera la crainte que nous au-

1651.

rons de la perdre. Il est de l'ordre
 de Dieu d'opérer son salut avec trem-
 blement, & en même-tems avec con-
 fiance. Il n'y faut chercher ni certi-
 tude, ni évidence; la certitude étant
 incompatible avec l'espérance, &
 l'évidence avec la foi. Le parti qu'on
 doit prendre, c'est d'agir bonnement
 & simplement, sans se mettre en
 peine de discerner en toute occasion
 le principe qui nous anime. Dieu ne
 regarde nos bonnes œuvres extérieu-
 res que dans la disposition intérieure
 de notre cœur; & parceque notre
 volonté est souvent comme les arbres
 en hiver, pleine de chaleur au dedans
 sans produire rien au dehors, Dieu
 regardera les fruits dans la racine; &
 dès que l'ame est dans une disposition
 sincere de faire & de souffrir toutes
 choses pour satisfaire à la justice de
 Dieu, Dieu se tient dès lors satis-
 fait, & nous devons demeurer dans
 un plein repos, tandis qu'il n'y a que
 des empêchemens involontaires qui
 nous arrêtent. Ne nous inquiétons
 donc point, lorsque nos infirmités,
 ou des empêchemens légitimes sont
 un obstacle au desir que nous avons
 de faire des œuvres de pénitence. Il
 y a des personnes pour lesquelles la

» pénitence est de n'en faire aucune
 » extérieure ; & peut-être que cet état est
 » encore meilleur , que si elles faisoient
 » beaucoup de mortification. Souvent
 » on se rassure un peu trop sur les bon-
 » nes œuvres extérieures , on se flatte
 » trop d'avoir satisfait par-là à la justice
 » divine. Ainsi lorsque la divine provi-
 » dence fait naître des empêchemens
 » légitimes aux exercices extérieurs de
 » la pénitence , le meilleur exercice
 » que nous puissions pratiquer , est de
 » nous y soumettre. C'est l'avantage
 » que la loi nouvelle a par-dessus l'an-
 » cienne, que celle-ci demandoit rigou-
 » reusement des actions extérieures ;
 » au lieu que la loi de Jesus-Christ ,
 » qui est esprit & vérité , demande en-
 » core plus les dispositions intérieures.
 Le Théologien le plus habile , le plus
 consommé dans la science des voies du
 salut , & dans la solide spiritualité ,
 pourroit-il parler avec plus de lumière ,
 plus de justesse & plus d'exactitude ?
 C'est cependant le langage d'une Da-
 me , qui n'avoit peut-être pas vingt-
 quatre ans , lorsqu'elle parloit , ou plu-
 tôt lorsqu'elle écrivoit de la sorte.

La vie de cette Dame répondoit à de
 si grandes lumieres. Pleinement sou-
 mise à la volonté de Dieu , elle rece-

1651.

voit avec une patience admirable les afflictions les plus sensibles. Ecrivant à son confesseur dans le moment que la mort venoit de lui enlever Madame sa mere & son fils aîné : « Dieu, dit-elle, » m'enleve ceux qui faisoient la consolation de ma vie ; mais il me doit » lui-même tenir lieu de toutes choses. » C'est en Dieu que se trouvent éminemment toutes ces liaisons de peres, de meres, d'enfans, qui sont si pleines d'imperfections dans les créatures.

Ennemie de tout faste & de toute vaine parure, elle se dépouilloit de toutes les superfluités ordinaires aux personnes de sa condition, pour en faire des largesses aux pauvres. Mais sans entrer dans un plus grand détail sur ses vertus, sur sa bonté & sa tendresse pour ses domestiques, son zele pour leur salut, sa fermeté pour maintenir le bon ordre dans ses terres, &c. il suffit de lire ce qu'elle dit sur la vraie idée de la perfection chrétienne, pour avoir une vraie idée de celle de cette Dame. « La perfection de chaque personne, dit-elle, consiste à accomplir exactement la volonté de Dieu en cette vie, c'est-à-dire à marcher par la voie qu'il nous a marquée de

» toute éternité pour nous faire arriver
 » à notre fin , qui est la vie éternelle.
 » Dieu prédestinant ses élus au salut ,
 » prépare les moiens par lesquels ils
 » doivent y parvenir , ainsi que S. Paul
 » dit que Dieu *prépare les bonnes œu-*
 » *vres , afin que nous y marchions.* C'est
 » donc sortir de l'ordre de Dieu , &
 » par conséquent du devoir & de la
 » perfection de chaque chrétien en par-
 » ticulier , que de vouloir marcher par
 » une autre voie. Ainsi toute notre étu-
 » de doit être de découvrir cette voie
 » préordonnée & préparée pour nous
 » en particulier. Les Saints , qui se sont
 » sanctifiés dans le mariage , ont ac-
 » compli la perfection de leur vocation
 » personnelle , en telle sorte que s'ils
 » fussent entrés dans la voie de la vir-
 » ginité , quoique plus parfaite en elle-
 » même , supposé la nécessité de la vo-
 » cation de Dieu pour les moiens ,
 » aussi-bien que pour la fin , il est cer-
 » tain qu'ils fussent déçus de la per-
 » fection chrétienne , & ne fussent ja-
 » mais arrivés à leur fin éternelle ,
 » puisqu'ils auroient manqué des graces
 » nécessaires pour soutenir ce haut état,
 » Dieu n'ayant pas dû leur donner ces
 » sortes de graces selon notre supposi-
 » tion. Car il ne fait rien dans le tems ,

1651.

» que ce qu'il a résolu de toute éternité. Dieu veut sauver les hommes dans toutes les conditions, pour former sa cité & son royaume céleste : ainsi il établit une société dans son royaume terrestre, qui est l'Eglise ; laquelle société, ainsi qu'une sainte république, consiste en divers états, ordres & conditions, qui sont conduites différemment ici bas par les diverses formes de sa grace & de sa sagesse, qui divise ses dons, & les partage à chacun selon son bon plaisir. Mais tous ces états doivent être, pour ainsi dire, réunis & consommés par une même grace de gloire.

» Il faut bien distinguer l'état de la plus grande perfection, de la perfection même. Il n'y a pas de doute que de quitter mari, enfans & toutes choses, ne soit une action de plus grande perfection, quand elle se fait dans les règles, que de vivre dans le mariage & dans l'usage des biens du monde. Mais cela n'empêche pas qu'une personne ne puisse suppléer par ses dispositions intérieures à l'excellence de ces actions extérieures, & même les surpasser. Mettons-nous donc dans cette disposition, avec la grace de Jesus-Christ, que si l'usage

de ces choses, que nous ne pouvons pas encore quitter, nous devoit un obstacle à la perfection, & à ce que Dieu demande de nous, nous soions toujours prêts à y renoncer. Il faut que dans la préparation du cœur nous soions disposés à quitter volontiers ce que nous possédons le plus légitimement; à nous arracher l'œil, comme parle l'Évangile, & à nous couper les pieds & les mains, si cela paroît nécessaire pour arriver à notre fin. Mais en attendant, il ne faut penser qu'à bien user de son état, & à se sanctifier de plus en plus, en demeurant dans sa voie.

Telles étoient les lumières, les mœurs, les dispositions de Madame la Duchesse de Luines. Quelque régulière & édifiante qu'eût toujours été sa vie, elle méditoit encore quelque chose de plus parfait par une retraite totale du monde. L'année qui précéda sa mort, elle se proposoit d'exécuter ce dessein (57). Mais elle étoit à la fin de sa

XLVII.
Sa mort

(57) Rien n'est si édifiant que ce qu'elle écrivoit sur ce sujet à ses amis. Elle ne cessoit de conjurer les serviteurs & les servantes de Dieu, de le prier qu'il lui fit la gra-

ce de faire saintement cette retraite, d'étouffer en elle ces restes de faiblesses & d'oppositions qu'elle y sentoit quelquefois, de rompre tous les obstacles du dedans & du

1651.

carriere ; elle y marchoit à grands pas , & elle fit cette année de si grands progrès dans la vertu , que ceux qui la connoissoient étoient surpris de ne plus voir en elle aucune trace d'imperfection.

C'est une merveille que son avancement dans la vertu chrétienne , disoit avec admiration la mere Angelique , dans une lettre à la Reine de Pologne (58). Cette Dame correspond dignement au renoncement que Votre Majesté a fait au saint baptême pour elle (59). Votre Majesté a en cette Dame une fille spirituelle , & une servante qui est vraiment à Dieu (60). Il semble que Dieu lui eût donné un secret pressentiment de sa fin ; car dans le tems qu'elle pressoit le plus l'exécution de son dessein , il lui vint à l'esprit qu'elle ne jouiroit jamais de cette retraite si désirée. *Je ne mérite pas ,* dit-elle un jour avec soupir , en appercevant de loin le bâti-

dehors , afin qu'elle commençât parfaitement une si grande entreprise : elle ajoutoit qu'elle savoit que tout dépendoit des commencemens , qu'elle craignoit terriblement de regarder en arriere : elle prioit quelquefois , qu'on lui traduisit les endroits des Saints Peres , qui pou-

voient la fortifier dans son nouvel amour pour la solitude.

(58) Lett. 334 , T. I. p. 547.

(59) Madame de Luignes étoit filleule de la Reine de Pologne.

(60) Lett. 355 , p. 578.

ment de Vaumurier, qui s'élevoit dans le vallon de P. R. , *d'entrer dans cette terre promise ; je ne la verrai que de loin, comme ces pauvres Israélites qui moururent dans le désert* (62).

1651.

L'événement justifia son pronostic. Elle commença néanmoins la retraite qu'elle méditoit , s'étant retirée dans une maison voisine de Paris , où elle ne pensoit plus qu'à l'éternité. Elle pria M. de Luines de lui traduire les endroits de S. Augustin , où ce saint Docteur parle de l'éternité. Souvent on l'entendoit s'écrier en regardant le ciel : *O lieu bienheureux , quand vous verrez-vous ? Quand sortirons-nous de ce lieu de miseres ?* Elle reçut dans cette retraite la traduction du livre *de la mortalité* de S. Cyprien , qu'un solitaire de P. R. avoit faite à sa priere , & elle la lut jusqu'à trois fois le soir même qu'on la lui apporta. Deux jours après la fièvre la prit. Au second accès on la ramena à Paris , où la violence du mal la fit accoucher avant le terme. Insensible aux douleurs du travail , elle ne pensoit qu'au fruit qu'elle portoit , craignant qu'il ne pût recevoir le baptême-

(62) Elle parloit ainsi , parcequ'elle se reprochoit d'avoir autrefois témoigné quelque réputation , lorsque M. de Luines lui proposa de faire bâtir une maison près de Port-Royal.

1651.

me. Elle désiroit même que pour le lui procurer, les médecins n'épargnassent point sa vie. Dieu exauça ses vœux, elle accoucha de deux jumeaux qui furent baptisés. Sentant son mal augmenter, elle demanda & reçut le S. Viatique avec une si grande consolation, qu'après la communion elle demeura pendant une heure dans un repos d'esprit & de corps, qui ressembloit à un doux sommeil. Aiant ensuite fait appeller M. le Duc, elle le consola avec une fermeté admirable. *Si nous nous séparons ici pour un tems*, lui dit-elle, *nous serons bientôt rejoints plus saintement & plus heureusement dans le ciel pour toute l'éternité.* La veille de sa mort, quelqu'un lui aiant proposé de voir M. son mari, *il n'y a pas*, dit-elle, *de nécessité; il faut que nous fassions un sacrifice volontaire, pour nous disposer au sacrifice nécessaire qui approche.* Elle fit venir ses domestiques, les remercia des services qu'ils lui avoient rendus, & leur demanda pardon des fautes qu'elle pouvoit avoir commises à leur égard. Après qu'elle eut reçu l'extrême-onction avec une piété & une présence d'esprit admirables, elle ne s'entretint plus que des versets des psaumes les plus convenables à son état,

état, qu'elle choissoit elle-même. Elle entremêloit quelques passages de saint Augustin, celui-ci en particulier : *O éternellement aimer ! O ne jamais mourir ! O toujours vivre !* Approchant de son dernier moment, elle répéta plusieurs fois ce verset (63) ; *Recevez-moi selon votre parole, afin que je vive ; & ne me confondez pas dans mon attente.* Les dernières paroles qu'elle prononça un quart d'heure avant de mourir, furent celles-ci ; *créez en moi un cœur nouveau, ô mon Dieu.* Cette bienheureuse mort arriva le 13 septembre 1651 (63). Elle étoit âgée de 27 ans. M. Singlin ne la quitta point pendant sa maladie, partageant sa charité entre l'épouse mourante, & le mari percé de douleur. Son corps fut porté à P. R. où elle avoit désiré d'être inhumée, & elle fut mise dans le chœur de l'Eglise. Un mois après, la mort enleva les deux jumeaux dont elle étoit accouchée, qui furent mis dans la même fosse que leur

1651.

(63) Pf. 118. w. 116.

(63*) La mère Angélique en informant la Reine de Pologne de la mort de cette vertueuse Dame, fait son éloge en peu de mots (*) : Dieu, dit-elle, a tiré à lui Madame de

Luines ... Elle a laissé une très grande édification à tout le monde par sa bonne vie & sa sainte mort. Votre Majesté sait qu'elle avoit toujours craint Dieu depuis son enfance.

(*) Lettre 357, p. 583-585.

1651.

sainte mere (64). M. le Duc son mari orna leur tombeau de deux épitaphes, que l'on a inférées dans le Nécrologe de P. R.

XLVIII.

La mere Angelique est continuée Abbessé. Elle vient à la maison des Champs le 13 janvier 1652.

La mere Angelique aiant fini son troisieme triennal fut continuée Abbessé par une nouvelle élection du 29 octobre (65). Quoique tout se fût bien passé dans toutes les élections précédentes, il parut cependant *en celle-ci quelque chose d'extraordinaire*. La mere

1652.

Angelique, qui en parle en ces termes & qui n'en sentoit pas moins la pesanteur du farde auavoue (66) qu'elle n'avoit *point encore vû tant de témoignages d'affection & de joie que cette fois, accompagnés de dévotion & d'actions de graces*. Cette digne Abbessé après avoir resté quelque tems à Paris, par l'avis de M. Singlin, pour ne pas contrister les sœurs qui étoient bien disposées, retourna le 13 janvier 1652 dans sa chere solitude de P. R. des Champs, où elle fut reçue avec les mêmes cérémonies & la même joie

(64) Comme Monsieur les noms aux deux petites & Madame de Luines jumeaux (*).
 avoient formé la résolution d'imiter S. Paulin & Tharasia son épouse, ils en avoient fait donner

(65) Lettre 370, T. 2^e p. 11.

(66) Ib. Lettre 374, p. 12.

(*) Lettre 377, T. 2. p. 13-15.

qu'elle l'avoit été trois ans auparavant. Elle prit alors la résolution de faire rehausser l'Eglise & de rebâtir les dortoirs, parce que l'Eglise étoit fort humide & mal saine, & qu'il y avoit peu de logemens dans la maison (67). M. le Duc de Luines & M. du Gué de Bagnols Maître des Requêtes se chargerent de la dépense & prirent soin du tout, veillant eux-mêmes sur les ouvriers & donnant les ordres; ce qui faisoit dire à la mere Angelique dans une lettre à Madame la Marquise d'Aumont (68): *Nous avions ci-devant des Gentilshommes pour cordonniers, à cette heure nous avons un Duc & Pair pour chasse-avant, & qui fait valoir son autorité couverte de sa charité, d'une maniere admirable.* » Le zele de ce Duc » étoit si grand qu'il se feroit estimé » heureux, si au lieu de prendre le soin » qu'il prenoit de faire faire ces ouvra- » ges, il eût pû être charpentier & ma- » çon pour les faire de ses propres mains. Ils résolurent de rehausser l'Eglise

(67) Les deux maisons de P. R. de Paris & des Champs étoient alors très nombreuses: dans celle de Paris il y avoit au-dessus 120 religieuses & pensionnaires, & plus de 50 dans l'autre. En comp-

tant les dehors, il y avoit 300 personnes. Lett. 377. de la mere Angelique, T. 2. 13-16.

(68) Lettre 405, T. 2. p. 61.

(69) Ib. Lettre 422. p. 87-89.

1652.

de huit piés de sable, ce qui fut fait dès le mois de mars. Pour le dortoir, on délibéra si on abbatroit ce qui en restoit pour le faire autrement. Un religieux Celestin qui passoit pour intelligent dans les bâtimens, & qui l'étoit effectivement, conseilla de bâtir les dortoirs qu'on vouloit faire, sur les anciennes fondations, c'est-à-dire, au-dessus du premier étage & des voures. Son avis fut suivi. On commença ces ouvrages au commencement de cette année, & ils furent continués pendant la guerre des Princes (70). On avoit tant de peine dans la campagne, à cause des gens de guerre, qu'il falloit avoir force escorte pour charier les bois dont on avoit besoin, & tous les autres matériaux. Mais les personnes charitables, qui se mêloient de tout cela, trouvoient un double gain dans cette dépense, parcequ'outre le service qu'ils rendoient aux Religieuses, ils nourrissoient ainsi un tres grand nombre de pauvres gens qui étoient employés à ces ouvrages, sans quoi dans un tems si misérable ils seroient morts de faim.

Ces Messieurs voulurent bâtir deux grands dortoirs, quoiqu'alors on n'eût

(70) Mem. du Fosse p. 124 & suiv.

point deſſein d'établir une grande Communauté à P. R. des Champs; M. de Luines même s'opiniâtra, ſans ſavoir pourquoi, à vouloir qu'il y eût ſoixante-douze cellules. Pour cela il fit abbattre, quoiqu'à regret, des logemens fort commodes que M. d'Andilly & Madame de ſaint Ange avoient fait accommoder pour eux au bout du vieux dortoir, avant que les religieuſes y revinſſent. La fuite a fait voir que c'étoit la volonté de Dieu que cela fut ainſi. Car lorſqu'on raffembla à P. R. des Champs les deux Communautés, lors de la perſécution de 1665, il ſe trouva juſtement ſoixante-douze Religieuſes de chœur.

Peu de tems après qu'on eut commencé ces ouvrages, la guerre des Princes arriva; & n'y aiant plus de ſûreté à la campagne, on jugea à propos de renvoyer toutes les religieuſes à Paris. Elles y retournerent au nombre de cinquante, dont une partie s'y rendit le 24 avril, & le reſte partit le lendemain avec la mere Angelique, qui arriva à Paris fort tranquille, quelque regret qu'elle eût de quitter une ſolitude qui étoit la ſeule attache qu'elle eût au monde, parcequ'elle n'en avoit à rien, dès qu'elle voïoit l'ordre de

1652.

XLIX.

La guerre des Princes oblige les religieuſes de Port-Royal des Champs de revenir à Paris.

1652.

Dieu. Lorsqu'elle arriva, une sœur lui aiant demandé si elle n'étoit pas bien fatiguée d'une telle journée, elle répondit: » Point du tout, je n'ai ja-
 » mais de peine que quand je ne suis
 » pas assurée de la volonté de Dieu,
 » & qu'il faut que j'agisse par moi-mê-
 » me; mais en cette rencontre que M.
 » Singlin, qui étoit avec nous, a ré-
 » solu tout ce qu'il y avoit à faire, je
 » n'ai eu qu'à suivre Dieu qui parloit
 » par lui, & cela ne me lasse jamais.

L.
 Charité de la
 mere Angeli-
 que pendant
 la guerre.

Si la premiere guerre de Paris donna occasion à la mere Angelique de signaler sa charité, elle ne le fit pas moins dans celle-ci. Il seroit difficile d'entrer dans un détail exact de tout ce qu'elle fit pendant cette seconde guerre qui fut assez longue; nous nous contenterons de rapporter ici les remarques que la mere Angelique de saint Jean avoit faites alors sur ce sujet, & qu'elle donna écrites de sa main à la mere Magdeleine de sainte Agnès de Ligni, qui les a inférées dans sa *relation du rétablissement de Port Roïal des Champs en 1648*, & de ce qui s'est passé les années suivantes (71).

» L'approche des armées du Roi
 » & des Princes mettant en peril tou-

(71) Mem. 1 part. T. 2, p. 74, XII Relat.

tes les maisons religieuses de filles
de la campagne autour de Paris, la
plupart sortoient de leur couvent
pour entrer dans la ville.

Les filles de Notre-Dame de Lief-
se, qui avoient leur maison tout au
bout du faubourg de saint Germain
& fort écartée, furent averties qu'el-
les n'étoient pas en sûreté. La mere
Angelique l'ayant appris en fut fort
en peine, parcequ'elle vouloit bien
les prendre, mais il falloit une per-
mission de leur supérieur qu'il étoit
très difficile d'obtenir. Pour ce su-
jet elle fit faire des prieres ceans (72)
afin qu'il plût à Dieu de les assister,
& les faire sortir du péril où elles
étoient. Cependant des amis de la
maison, (MM. de Bagnols, de
Bernieres, le Nain) qui avoient
sollicité & obtenu leur obédience,
en vinrent dire la nouvelle à notre
mere, qui toute transportée de joie
se jetta à genoux pour en remer-
cier Dieu avec autant de sentiment
d'amour, que si elles eussent été ses
propres sœurs, quoiqu'elle n'eût
jamais vû ces pauvres filles, qu'elle
ne connoissoit qu'à cause de leur
extrême pauvreté, ne vivant de-

(72) Voyez les Lettres de la mere Angelique, T. 2.

1652.

» puis quelques années que des au-
 » mônes des amis de la maison. Au
 » sortir du parloir, rencontrant Ma-
 » dame d'Aumont & quelques sœurs,
 » elle leur dit avec un visage gai &
 » ouvert : *Voici de bonnes nouvelles,*
 » *mes enfans.* Celles à qui elle parloit
 » s'imaginèrent que c'étoit au sujet
 » de la paix, & lui demanderent s'il
 » y avoit quelque accommodement.
 » Elle leur répondit que non, mais
 » que c'étoit que ces pauvres filles de
 » Lieffe viendroient demain 2 de Mai
 » au nombre de huit religieuses, &
 » qu'il falloit trouver où les loger,
 » nonobstant que la maison fut aug-
 » mentée de toute la communauté
 » de P. R. des Champs, de la mere
 » Prieure de Gif, & de la mere de
 » saint Maur, sœur de Madame d'Au-
 » mont, que la mere avoit reçue
 » dans le même tems & pour le mê-
 » me sujet, les guerres les ayant ame-
 » nées à Paris. Car étant toutes deux
 » malades, & assez mal accomodées
 » dans la maison où elles étoient,
 » elles eurent permission de venir en
 » celle-ci; comme aussi une autre re-
 » ligieuse de Chanteloup, une de
 » saint Remi, une de Belhommer,
 » desorte qu'en moins de dix ou dou-

ze jours, la mere Angelique se chargea de treize religieuses dans un tems où tout le monde cherchoit à se décharger.

1652.

Ces religieuses de Lieffe désirerent de prendre l'habit de P. R., & elles en obtinrent de leur Supérieur la permission, conçue en ces termes :
 " Nous, Placide Rouffel, humble
 " Prieur de saint Germain-des-Prés-
 " lès-Paris, Ordre de saint Benoît,
 " dépendant immédiatement du saint
 " Siège, & Vicaire général du très
 " haut & très puissant Prince, Mon-
 " seigneur Henri de Bourbon, Evêque
 " de Metz & Abbé commandataire
 " dudit saint Germain, à nos très che-
 " res & bien aimées filles en Jesus-
 " Christ, la mere Marie Magdeleine
 " de saint Augustin (Renaudot) à sœur
 " Catherine de sainte Scolastique, Isa-
 " belle de saint Joseph, Elisabeth du
 " S. Sacrement, Catherine de S. Placi-
 " de, Jeanne de la Croix, Anne de Jesus
 " Marie, & Gracienne de l'Incarnation,
 " religieuses professes du monastere de
 " Notre-Dame de Lieffe, Ordre de
 " saint Benoît, établi dans le ressort de
 " notre Jurisdiction, salut en notre
 " Seigneur. Comme ainsi soit que sui-
 " vant la requête à nous présentée de

L I.

Permission
 accordée aux
 religieuses de
 Lieffe par D.
 Placide Rouf-
 sel, Prieur de
 Saint Ger-
 main des-
 Prés, pour
 prendre l'ha-
 bit de P. R.

1652.

» votre part, nous vous avons donné
 » permission dès le 2 Mai dernier de
 » vous transporter de votre dit cou-
 » vent de Lièssè en l'Abbaïe de P. R.
 » de Paris, où Madame l'Abbesse du-
 » dit lieu s'étoit offerte de vous rece-
 » voir par un excès de charité, vous
 » entretenir & vous sauver, tant du
 » danger auquel vos personnes se trou-
 » voient exposées pendant les troubles,
 » que de la grande nécessité & pauvre-
 » té que vous auriez souffertes; & que
 » depuis par une autre requête, vous
 » nous representiez que la grande édi-
 » fication que vous receviez journal-
 » lement dans ladite Abbaïe, de l'é-
 » troite observance qui s'y garde de
 » la regle de saint Benoît, laquelle vous
 » auriez professée & peu gardée jus-
 » qu'à présent, vous a induit après plu-
 » sieurs prieres faites à Dieu, de requé-
 » rir & poursuivre votre stabilité en
 » icelle, jusqu'à vous soumettre de
 » recommencer un noviciat & prendre
 » l'habit de ladite Abbaïe: ce que la-
 » dite Dame & sa communauté con-
 » sentent de faire gratuitement & sans
 » aucune dot; sur quoi vous requêtes
 » notre permission & consentement. A
 » ces causes, & après avoir mure-
 » ment considéré, désirant le tout

77 contribuer de tout notre pouvoir à
 78 votre profit & avancement, & pour-
 79 voir autant qu'en nous est, à vos néces-
 80 sités, nous vous avons permis & vous
 81 permettons par ces présentes de rece-
 82 voir l'habit de ladite Abbaïe de P. R.
 83 & en tems convenable vous stabiliter
 84 & faire profession, selon les prati-
 85 ques de ladite regle & les constitu-
 86 tions qui s'y gardent sous la condui-
 87 te & direction de ladite Dame Ab-
 88 besse, le 5 juillet 1652, signé Pla-
 89 cide Roussel (73).

(73) Ces huit religieu-
 ses de Liesse ne firent point
 profession à P. R. mais
 après y avoir demeuré
 trois ans, elles retourne-
 rent dans leur monastere,
 où elles eurent beaucoup
 de chagrin à essuier de la
 part d'une religieuse étran-
 gere qui vouloit en être
 supérieure. Pour la mere
 Renaudot, elle conserva
 toujours des liaisons avec
 P. R. où l'on faisoit grand
 cas d'elle, comme il pa-
 roît par les lettres des me-
 res Angelique & Agnès.
 Enfin elle fut associée au
 monastere de P. R., &
 elle y mourut le 10 mai
 1657, selon le Necrolo-
 ge. La mere Elisabeth de
 S. Alexis le Clerc, qui
 fut l'une des Supérieures
 qui succederent à Mada-
 me Renaudot, & qui

étoit Prieure de Liesse en
 1669, commença à éta-
 blir la réforme dans son
 monastere. En 1680 on y
 excita de grands troubles.
 M. Ariste, qui y dirigeoit,
 fut obligé de se retirer,
 & on exigea des religieu-
 ses la signature du formu-
 laire. La plus grande par-
 tie de cette petite commu-
 nauté refusa de signer, &
 fit une très belle protesta-
 tion, qu'on pourra voir
 dans les *Mémoires depuis
 la paix de l'Eglise*. De
 sept religieuses, qui té-
 moignerent beaucoup de
 fermeté, trois aiant ob-
 tenu la permission de sor-
 tir de leur monastere,
 vinrent à Port Royal des
 Champs, ou deux de-
 meurerent environ 20 ans.
 Mais la mere Marie An-
 gelique de Sainte Made-

1652.

LII.

La mere Angelique reçoit des religieuses de différents monastères.

» Fort peu de jours après (avoir reçu les religieuses de Lieffe) elle reçut encore la sœur de M. le Roi Chanoine de Notre-Dame, depuis Abbé de Haute-Fontaine, laquelle étoit religieuse de Collinance, Prieuré de Fontevraut, & quatre autres de Chanteloup avec une novice de la même maison.

» Dans le même tems, (continue toujours la mere Angelique de saint Jean) la mere Angelique aiant appris de la mere Prieure de Gif, qui étoit à P. R., que sa niece qui étoit une fille de vingt-quatre ans, religieuse de la même Abbaïe de Gif, étoit tombée malade de la petite vérole chez Madame de Miramion, qui l'avoit prise pour compagne de sa fille, aussi religieuse de Gif, qui

seine Hebert, qui étoit niece de M. Arnauld de Pomponne, & qui avoit été élevée à P. R., étant devenue Prieure de Lieffe en 1699, fit revenir ces deux religieuses. C'est à elle que la maison est redevable de l'établissement entier de la réforme, qu'elle a soutenue jusqu'à sa mort, arrivée le 14 mars 1727. Le bien y a été entrete nu par Madame Julie Victoire de Rohan Chabot, qui est morte le 10

octobre 1730. Après quoi ce monastere, qui depuis long-tems avoit des Prieures perpétuelles, est rentré dans son droit d'élection triennale. On a inséré dans le troisieme volume des *vies intéressantes & édifiantes*, &c. un Mémoire qui contient en abrégé l'histoire du monastere de Lieffe, & la suite des Supérieures qui l'ont gouverné, p. 491-502. *Id. Mem. T. 2. Rel. XII. p. 76.*

» étoit avec elle ; & sachant que ladite
 » Dame ne pouvoit la garder , parce-
 » qu'elle avoit des enfans chez elle ,
 » qui auroient pû gagner le mal , (ce
 » qui mettoit la bonne Prieure dans
 » une peine extrême , ne sachant
 » que faire pour secourir sa niece ,
 » dont l'Abbesse qui s'en devoit tenir
 » plus chargée qu'elle , ne se mettoit
 » nullement en peine :) la mere An-
 » gelique ne l'eut pas , dis-je , plutô-
 » appris qu'elle suppléa à l'indifférence
 » de l'une & à l'impuissance de l'autre.
 » Elle donna ordre dans le moment
 » qu'on transportât cette religieuse dans
 » une chambre proche le monastere de
 » P. R. , & donna charge à une fem-
 » me à qui appartenoit la chambre , de
 » servir cette malade , auprès de la-
 » quelle elle mit encore une religieu-
 » se converse d'Arras , qui avoit été
 » quelque tems dans le monastere de
 » P. R. & qu'on retiroit encore au de-
 » hors chez une bonne femme où on
 » l'entretenoit. On faisoit dans le mo-
 » nastere tous les bouillons & les re-
 » medes nécessaires à la malade , pour
 » laquelle on eut un soin extraordi-
 » naire , sans que Madame de Morant
 » Abbesse de Gif s'en mêlât en aucune
 » façon , sinon que la malade étant en

1652.

» grand danger, elle vint avec une
 » sœur converse qu'on lui avoit deman-
 » dée pour la mettre auprès de la reli-
 » gieuse. La mere Angelique fit en-
 » trer la jeune Abbessé dans le dessein
 » de lui inspirer quelque goût pour le
 » bien (74); car on craignoit beaucoup
 » qu'une jeune Abbessé de 22 ans n'ap-
 » portât un grand changement au bon
 » ordre que Madame de Mornay, der-
 » niere Abbessé & niece des deux pré-
 » cédentes y avoit établi. Elle entra
 » donc dans le monastere de P. R., où
 » la mere Angelique lui fit toutes les
 » carresses possibles. Le même jour 23
 » mai, il étoit déjà entré dix-neuf re-
 » ligieuses de Belle-Chasse, à la priere
 » de M. de la Haye, qui prenoit soin
 » d'elles & qui se promettoit que cela
 » leur serviroit. Le lendemain 24 du
 » même mois, six religieuses de Mont-
 » martre y entrerent, deux Dames
 » Charpentier, deux Dames Parfaits
 » & deux Dames Brion. Les quatre
 » premieres qui n'avoient jamais vû la
 » maison, ni la mere Angelique, fu-

(74) Dieu se servit de
 a mere Angelique pour
 toucher & convertir cette
 jeune Abbessé. Elle se dé-
 mit & se retira à P. R.
 Voyez les lettres de la
 mere Angelique, T. 2.
 lett. 4-8 p. 183. lett. 180
 p. 187. lett. 490 p. 204.
 lett. 493 p. 208. lett. 108
 p. 242. lett. 660 p. 518
 520.

rent si satisfaites & si ravies de la
 » maniere dont la mere leur avoit parlé
 » & les avoit reçues, qu'elles ne pou-
 » voient plus la quitter, quand il fal-
 » lut qu'elles s'en retournassent.

1652.

Jusqu'ici la mere Angelique de saint
 Jean, dont nous avons suivi les re-
 marques, avoit compté les religieuses
 étrangères, qui venoient à P. R. & y
 étoient reçues avec bonté; mais le
 nombre en devint si grand qu'elle se
 lassa de le faire. On en peut toutefois
 juger par plusieurs lettres que la mere
 Angelique écrivit sur ce sujet (75) &
 surtout par celle du 24 Septembre 1652
 à M. de Barcos.

» Nous avons bien été visitées, dit-
 » elle (76), de quatre cens religieuses de
 » tout ordre; il me semble que ç'a été
 » une singuliere providence de Dieu.
 » Cela a donné un peu de travail, mais
 » non, par sa grace, grande distraction;
 » au contraire ces visites nous ont don-
 » né sujet de reconnoître les grandes
 » obligations que nous avons à Dieu,
 » & à ceux qu'il lui a plû donner pour

(75) Lett. 435. T. 2. p.
 118. lett. 436 & 438, p.
 123. *Nous sommes assassi-
 nées de religieuses; il en est
 venu trois cens nous voir...
 Peu en ont profité, mais
 presque toutes ont été de-*

trompées.

(76) Mem. 2. XII. Ref.
 1. Part. T. 2. p. 84. Ex-
 trait d'une lettre de la me-
 re Angelique: c'est la 479.
 T. 2. p. 184.

1652.

» nous instruire de nos devoirs (sur-
 » tout à M. de Saint Cyrani notre bon
 » pere qui est avec Dieu, & qui a été
 » le principe de notre bonheur),
 » voiant ces pauvres filles si destituées
 » de conduite que cela fait pitié.
 » D'ailleurs elles se sont détournées
 » de tout ce qu'on leur avoit dit de
 » nous ; & en jugeant par nos maxi-
 » mes & l'ordre général de la maison,
 » elles nous ont estimées incompara-
 » blement plus que nous ne valons ;
 » & plusieurs se sont renouvelées, ou-
 » tre huit qui nous sont demeurées.
 « Nous en avons eu pour un jour jus-
 » qu'à cinquante, sans que l'on ait été
 » incommodé pour leur nourriture,
 » ni qu'elles aient causé aucun défor-
 » dre, quoiqu'il y eût dans cette mai-
 » son jusqu'au nombre de cent qua-
 » tre-vingt-deux personnes. Jamais il
 » n'y eut plus de silence, graces à Dieu,
 » ni nous n'eûmes moins d'incommo-
 » dité pour le vivre, encore que tou-
 » res choses aient été fort cheres, &
 » presqu'un tiers plus que les années
 » passées. Je vous prie très humble-
 » ment, mon pere, de prier Dieu que
 » nous soions vraiment reconnoissan-
 » tes de ces graces. Nous avons vû
 » des religieuses, qui ont jusqu'à cin-

» quante mille livres de rente , qui
 » souffrent la nécessité & s'estiment
 » pauvres ; nous qui n'en avons pas
 » dix , nous ne souffrons rien. Cela
 » me fait peur , voyant combien nous
 » sommes indignes d'une telle protec-
 » tion & si particuliere bonté que Dieu
 » a pour nous.

1652.

Ce qui donna occasion à ces entrées si fréquentes de religieuses étrangères dans le monastere de P. R. , ce fut le bruit de l'accueil favorable fait aux filles de la Congrégation de Notre-Dame de la ville d'Etampes , qui étoient venues à Paris comme plusieurs autres communautés de la Campagne qui n'étoient pas en sûreté dans leurs maisons. Ces pauvres filles étant arrivées au fauxbourg saint Jacques sur les neuf heures du soir , la veille de la Trinité , 25 de Mai , se trouverent dans une extrême inquiétude , ne sachant où elles pourroient se retirer pour cette nuit , parce qu'elles devoient aller chacune chez leurs parens , & qu'il n'étoit pas possible d'aller chercher leurs maisons à une telle heure (77). Elles s'abandonnoient donc à leur chagrin & aux pleurs , lorsqu'une d'entr'elles , qui

III*.
 Réception
 des filles de
 la Congrégation
 d'Etampes par la
 mere Angelique.

(77) Mem. XII. Rel. T. 2. p. 85. Voyez la Lett. 436 de la mere Angelique T. 2. p. 120.

1652.

avoit servi Madame le Maître avant que d'être religieuse, se souvint en voiant le monastere de P. R., de la charité qu'elle avoit appris qu'on y exerçoit : elle dit à ses sœurs de ne point s'affliger ; qu'elles étoient auprès d'une maison dont elle avoit assez de connoissance pour esperer que sans doute on ne refuseroit pas de les loger, si elles s'y adressoient. La necessité où elles se trouvoient, les y fit bientôt résoudre, quoiqu'elles fussent fort prévenues contre P. R. La mere Angelique aiant été avertie qu'un couvent entier de religieuses lui demandoit l'hospitalité, ne sachant où se réfugier & étant exposées à tous les périls d'un tems de guerre, elle en fut aussi touchée de compassion que si ç'eussent été ses propres sœurs. Considerant qu'elle ne pourroit pas les placer au dehors, où il n'y avoit ni logemens ni meubles pour tant de filles, elle crut que la charité qui est au-dessus de toutes les loix, la dispensoit de l'obligation d'avoir une permission pour les faire entrer dans le monastere, & elle les y reçut au nombre de vingt-cinq, avec une plenitude de cœur, qui ne se peut exprimer. Outre les vingt cinq religieuses qu'on reçut au dedans, il y avoit

encore sept pensionnaires qu'on ren-
voïoit à leurs parens, & quelques au-
tres personnes qui n'entrèrent point,
mais dont la mere Angelique recom-
manda qu'on eût grand soin. M. d'An-
dilly, qui étoit au dehors, se chargea
lui-même d'exécuter cet ordre de la
mere Angelique : on pouvoit s'en rap-
porter à lui.

Le lendemain, jour de la Trinité,
ces bonnes religieuses assisterent à la
Messe conventuelle & à la cérémonie
de la vêtue de la sœur Euphemie Pas-
cal, sœur de l'illustre M. Pascal.
Plusieurs autres religieuses qui étoient
venues passer la fête avec celles de
P. R., se trouverent à cette cérémo-
nie, après laquelle les religieuses d'E-
tampes s'en allerent. Mais il y en resta
un si grand nombre d'autres qu'elles
remplirent presque le réfectoire; de-
forte que la plupart des religieuses de
la communauté n'eurent place qu'à la
seconde table (78). Le peu de tems que
les religieuses d'Etampes demeurèrent
à P. R., servit à les détromper & à
dissiper, du moins en partie, les pré-
ventions qu'on leur avoit inspirées con-
tre cette sainte maison.

La mere Angelique écrivit aussi-tôt à

1652.

M. l'Archevêque de Paris (79), pour lui rendre compte de ce qu'elle avoit fait, espérant qu'il ne désagrèeroit pas qu'elle eût ouvert la porte du monastere à ces bonnes religieuses dans une si grande nécessité, sans sa permission. M. l'Archevêque, qui avoit une estime particuliere pour la mere Angelique, lui témoigna qu'il étoit très satisfait de sa conduite, & lui donna une permission générale de faire entrer toutes les religieuses qui se présenteroient. Depuis ce jour on ne vit plus que des processions de la plûpart des religieuses qui s'étoient réfugiées à Paris, venir à P. R. Il en venoit de Montmartre, de Chelles, de Gif, de Malnoue, de Montargis, de Pont-aux-Dames, de S. Antoine de Poissi, de la Villette, du Chasse-midi, de S. Eutrope, & de divers autres monasteres de toute sorte d'ordres (80). La mere Angelique recevoit avec une égale charité toutes ces religieuses qui assistoient avec celles de la communauté à l'église, au réfectoire, à la conférence. Elle leur parloit avec une ouverture de cœur & une bonté, qui gaignoient d'abord leur affection. Elle ne les entretenoit que de choses qui pou-

(79) Lett. 437, T. 2. p. 121.

(80) Mem. XII. Rel. p. 90.

voient leur être utiles, les porter plus à Dieu, leur donner plus de mépris du monde & d'amour de leur vocation. Elle leur représentoit les devoirs auxquels elle engage, avec tant d'ardeur & de force, qu'elles en étoient toutes ravies, & ne pouvoient se lasser de l'entendre. Un jour qu'elle s'entretenoit avec quelques religieuses de Chelles sur la réforme, la tolérance, le support du prochain, & autres sujets sur lesquels elles lui demandoient des avis; deux de ces bonnes filles se tournoient souvent vers la mere de Ligni, qui étoit proche d'elles, & de fois à autres elles l'embrassoient, en lui disant: *Ho ! que vous êtes heureuses d'avoir une telle mere !*

En général la mere Angelique servit beaucoup à plusieurs de ces religieuses (81) qui prirent une confiance particuliere en elle, & sur-tout à quelques abbeses fort bien intentionnées, qui l'entretenoient souvent en particulier, & prenoient ses avis, soit pour le reglement de leur maison, soit pour leur propre conduite. De ce nombre furent Madame de Chevreuse, abbesse

(81) Elle en gagna même quelques-unes; Nous avons gagné à la guerre, dit-elle à M. le Maître, douze Bénédictines, qui ont

toutes bonne volonté de servir Dieu. C'est pour habiter les cellules que la grace de J. C. fait bâtir, Lett. 462. T. 2. p. 150.

1652.

de Pont-aux Dames; Madame de Vaucelas, coadjutrice, puis abbesse de Reaulien au diocèse de Soissons; Madame de la Tremouille, alors abbesse de Jouarre, qu'elle avoit connue autrefois au Lys, lorsqu'elle en étoit coadjutrice, dans le tems que la mere Angelique y fut envoyée pour travailler à la réforme de cette abbaie. Madame de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, qui avoit mis la réforme dans son abbaie, avant que la mere Angelique l'eût mise à P. R. des Champs, voulut aussi voir cette célèbre réformatrice, & s'y fit porter en chaise, ne pouvant y aller autrement, à cause de son grand âge & de sa foiblesse. Ce fut de part & d'autre une grande effusion de cœur, & des témoignages réciproques d'estime & d'amitié. Madame de Montmartre fit promettre à la mere Angelique qu'elle passeroit chez elle en s'en retournant à P. R. des Champs. Elle envoya Mesdemoiselles de Bethune ses nieces à P. R., & témoigna qu'elle desiroit fort que la mere Angelique leur parlât, persuadée que ses avis pourroient leur être très utiles. Depuis ce tems-là ces deux Abbeses furent en liaison de lettres (82). La mere Angeli-

(82) Mem. ou Rel. T. 2. p. 95.

que en écrivit une le 24 octobre 1652, à Madame de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, qui en fut si charmée, qu'elle ordonna que cette lettre seroit mise dans un coffre de velours verd, avec les reliques plus spéciales. C'est ce que Madame de Vaucelas, qui étoit pour lors auprès de Madame de Montmartre, manda à Madame la marquise d'Aumont, qui lui avoit écrit pour la prier de lui faire savoir comment cette Abbesse avoit reçue la lettre de la mere Angelique, la priant en même-tems d'en envoyer une copie; ce qu'elle fit. (82*)

Pendant que la mere Angelique exerçoit ainsi sa charité à Paris, les pieux solitaires l'exerçoient d'une autre maniere dans le désert de Port-Royal des Champs, aiant à leur tête M. le Duc de Luines, qui s'y étoit retiré pour ne plus penser qu'à son salut. Il faisoit sur-tout de grandes charités, soit en assistant les pauvres gens qui vivoient dans les bois, à cause de la misere dont la campagne étoit affligée par la guerre civile, soit en faisant travailler les paisans à augmenter les bâtimens du monastere. Il fit aussi fortifier son château de Vauxmurier, où les solitaires s'étoient reti-

1652,

LIII.

Etat de P. R. des Champs après la sortie des religieuses.

(82*) C'est la Lett. 491. T. 2. p. 206.

1652.

rés, ne se trouvant en sureté, ni aux granges, ni dans le monastere. On obtint permission d'y transporter le S. Sacrement. Les SS. Hermites, à l'exemple des religieuses, faisoient jour & nuit l'assistance devant le S. Sacrement. C'est ce que la mere Angelique marquoit à la Reine de Pologne (83). On fortifia de même le monastere, & on bâtit huit tours le long des murs (84). M. le Maître avoit toujours à propos quelque passage de l'Ecriture, lorsqu'on le rencontroit dans ces travaux : *Circumdate Sion, & amplectimini eam*, disoit il un jour à M. Fontaine, *narrate in turribus ejus, ponite corda in virtute ejus* (85). Beaucoup de solitaires prenoient plaisir à manier la truelle, & l'on ne pouvoit en les voiant ne pas se souvenir du tems d'Esdras, où le peuple de Dieu bâtissant Jerusalem, tenoit la truelle d'une main & l'épée de l'autre. M. de Luines se livroit lui-même à ces travaux avec un zele & une joie qui ravissoit tout le monde. Son humilité lui faisoit croire

Travaux des
solitaires.

(83) Lett. 432. T. 2. p. 110 112.

(84) Voyez la lettre 455. T. 2. p. 144. dans laquelle la mere Angelique marque qu'elle desire que ces tours soient dédiées, la

premiere au saint Sacrement, la seconde à la sainte Vierge, &c.

(85) Font. T. p. 12 & suiv. Ib. Rel. XII. T. 2. p. 29.

qu'il

qu'il étoit indigne de rendre ces services à des personnes qui tâchoient de servir Dieu en esprit & en vérité. Il veilloit à tout, & avoit dans ce petit canton la vigilance d'un Général d'armée. On avoit levé un bon nombre de fusiliers, auxquels il faisoit faire l'exercice : il y en avoit jusqu'à trois cens dans les avenues. M. de Luines veilloit à la conservation des solitaires, qu'il avoit retirés dans son château, avec une tendresse & une charité qu'on ne peut exprimer. Il faisoit aussi de grands convois, pour mener à P. R. de Paris les provisions dont on y avoit besoin.

1652.

Pendant ce tems on faisoit souvent faire l'exercice. On voioit presque tous les solitaires divisés par brigades. Leur hermitage étoit métamorphosée en corps de garde, & devenoit presque une place forte contre des ennemis visibles, après l'avoir été jusques-là contre des ennemis invisibles. De pauvres reclus étoient tout d'un coup travestis en gens de guerre, montoient la garde, se partageoient en compagnie, & veilloient le jour & la nuit. Jamais on n'a vû des soldats si bien disciplinés. Mais tout cela se faisoit sans rien diminuer de leur pénitence, tant ils en avoient l'a-

LIV.
Les solitaires
portent les
armes.

1652.

mour gravé dans le cœur ; enforte que ce qui sembloit devoir être la cause d'un relâchement par la confusion des armes & le mélange de tant de monde qui étoit venu se joindre à eux , étoit au contraire un nouveau surcroît de pénitence & de mortifications. Les habits de pénitence étoient changés en casques militaires ; mais des habits couverts d'or & d'argent couvroient des haïres & des cilices ; & tout cet équipage de guerre étoit pour des soldats qui ne cessoient pas d'être pénitens. On voïoit de vieux capitaines reprendre leur ton de commandement & un métier depuis long-tems enseveli dans l'oubli. Ces vieux routiers, (dit M. Fontaine) M. de Pontis (85) , M. de la Petitiere , M. de la Riviere , M. de Beaumont (86) , M. de Bessi & plusieurs autres , faisoient voir qu'ils faisoient faire autre chose que de manier une bêche , de garder des bois , ou de s'occuper à des ouvrages vils , proportionnés à la profession de pénitens. Ils

(85) Font. ib. p. 114.

Il est dit dans une note p. 231 du recueil de pieces , que M. Pontis vint à P. R. en 1653. S'il n'y est venu que cette année , il n'a pû en 1652 être du nombre des solitaires qui

portoient les armes , à la tête desquels le met M. Fontaine.

(86) Il avoit commandé la cavalerie Venitienne dans l'isle de Candie. Mem. du Fossé , p. 115.

étoient tout honteux de paroître dans un état & dans un emploi, qui leur avoit coûté tant de larmes ; mais ils avoient la consolation de savoir qu'ils ne le faisoient que pour la défense d'un lieu consacré à Dieu depuis tant de siècles.

1652.

Au milieu de ces fâcheuses nécessités qui faisoient gémir M. de Saci, ce saint Prêtre, plus tranquille & plus intrépide que saint Jerome (qui avouoit autrefois que le bruit des armes, dont il étoit occupé, quoiqu'il ne le vît que de loin, l'empêchoit de continuer ses travaux sur l'Écriture,) ce saint prêtre, dis-je, n'interrompit rien de ses occupations & de ses exercices ordinaires de piété, & il disoit la messe à tous ces soldats avec une paix admirable (87). C'étoit un autre Général & un autre surveillant, qui se donnoit plus de garde des ennemis invisibles, que les autres ne faisoient de ceux qui étoient visibles. Il exhortoit ces soldats à ne rien omettre de leur autre milice plus sainte, de prêter seulement leurs mains au mousquet & à l'épée, puisqu'il le falloit ainsi, mais de donner tout leur cœur aux armes spirituelles, auxquelles Dieu les avoit appliqués &

LV.

Etat de M.
de Saci au mi-
lieu de ces ad-
versités.

(87) Font. *ib.*

1652.

exercés par ce long oubli de leurs anciennes armes. Ainsi Dieu au milieu de ces désordres se conservoit là un homme pour retenir tout dans l'ordre, par sa présence, par ses paroles & par ses prieres. Il détournoit plus lui seul les ennemis de ce lieu par les sacrifices qu'il offroit à Dieu dans la chapelle de cette petite forteresse, & par les larmes dont il les accompagnoit, que ne pouvoit faire les autres par tout le bruit des armes.

LVI*.

Décision de M. de Saci sur cette prétendue maxime, qu'il faut repousser la force par la force.

Le plus grand mal que M. de Saci trouvoit dans ce triste état, étoit qu'on n'en fut pas assez touché. Il ne doutoit pas que si les hommes entroient dans un véritable esprit de pénitence, Dieu n'appaisât bientôt sa colere; qu'ainsi il falloit penser à se convertir de tout son cœur & prendre garde de ne point contribuer par ses péchés particuliers aux calamités publiques; que tous les chrétiens en général devoient faire pénitence, à l'exemple des Saints, qui dans de semblables miseres se réduisoient autrefois au pain & à l'eau. Il gémissoit continuellement, ne pouvant se représenter sans larmes, qu'un lieu où l'on n'entendoit auparavant que les louanges de Dieu, retentît alors du bruit des armes & du tambour; cela

lui paroissoit tenir quelque chose de l'abomination de la désolation marquée par Daniel. Mais ce qui lui perça le cœur fut un cas de conscience qu'on lui proposa alors : savoir si on ne pouvoit pas *tirer tout de bon sur des coureurs*, qui viendroient se présenter aux portes pour les forcer, ou qui approcheroient des murailles. M. de Saci répondit qu'il n'ignoroit pas ce que les loix humaines permettent dans ces rencontres, mais qu'il y avoit un autre droit plus sacré, qui défend à ceux qui se font consacrés au service de Jesus-Christ de répandre le sang des hommes pour lesquels il est mort. Cela arrêta d'abord les esprits ; mais le danger aiant augmenté, quelques-uns commencerent à douter de la solidité de la décision de M. de Saci, & dirent que quoiqu'elle fût la plus chrétienne, elle n'étoit pas la plus sûre ; que si on la suivoit, on étoit exposé à périr, parce que ceux qui viendroient attaquer, sachant qu'on ne portoit des armes que pour la forme, feroient tout ce qu'ils voudroient contre des gens qui ne repousseroient pas la force par la force ; que par cette conduite on contribuoit à armer l'insolence des gens de guerre : on s'autorisoit aussi de l'e-

1652.

xemple des Machabées. Néanmoins M. de Saci aiant été consulté de nouveau, on se rendit à sa décision : il leur représenta que Jesus-Christ avoit ordonné de remettre l'épée dans le fourreau ; que selon les Canons, les ecclésiastiques & les pénitens, bien loin de pouvoir tuer, n'ont pas même droit de porter les armes ; que les soldats qui avoient tué dans une guerre, même juste & légitime, étoient soumis à la pénitence ; que c'étoit là l'esprit de Jesus-Christ, le sentiment des Peres, & en particulier de saint Augustin, qui instruits à l'école des Apôtres, nous enseignent après eux que nous devons donner notre vie pour nos freres, & *nos debemus animas ponere pro fratribus.*

Quant à la loi naturelle, qu'on prétendoit qui permet de repousser la force par la force, M. de Saci les pria de remarquer que ce n'étoit-là que la loi naturelle des bêtes, & non pas celle que Dieu imprime dans la raison & dans la nature des hommes, & surtout dans les cœurs des chrétiens : que si les loix civiles le toleroient, elles ne l'approuvoient pas, se contentant de ne pas punir ceux qui le font ; qu'il ne falloit pas alléguer contre cela des

inconvéniens & des avantages humains, parceque ce seroit le vrai moien de ruiner toutes les maximes de la discipline & de la loi de l'Evangile, qui sont toujours combattues par la prudence de la chair & par des raisons terrestres. Les Solitaires demeurèrent persuadés de toutes ces raisons & autres que leur apporta M. de Saci, & se conformerent à sa décision avec toute la docilité possible. Qu'on juge par-là de l'esprit qui les animoit. Cependant il s'est trouvé des gens capables de porter la calomnie contre ces pieux solitaires, jusqu'à les accuser de se fortifier en assez grand nombre, pour pouvoir troubler un jour le Roiaume par les armes & porter par-tout le feu & le fer. On a vû, & en vérité il faut l'avoir vû pour le croire, un Archevêque (88) accuser sans aucune crainte de Dieu, dans une requête imprimée & présentée à Louis XIV, ces humbles solitaires de former des cabales, d'enseigner des hérésies dangereuses pour l'Eglise & l'Etat, & d'avoir dessein, après avoir employé tous les argumens de la fausse éloquence pendant qu'ils étoient foibles, de prendre enfin les

(88) D'Aubusson de la Feuillade, Archevêque d'Embrun.

1652.

armes dès qu'ils se sentiroient assez puissans pour établir leur secte par la force. Mais ne prévenons point l'ordre des tems ; nous aurons occasion de parler de la requête de M. d'Embrun. Revenons plutôt sur nos pas , & reprenons une affaire importante qui se passa au commencement de cette année 1652 , au sujet des calomnies avancées par le Pere Brisacier.

LVI.

Calomnies
du P. Brisacier.

Ce Jésuite, l'un des plus emportés écrivains de la société , qui avoit mérité d'être choisi pour aller solliciter à Rome la condamnation du livre de la *fréquente communion*, en étoit revenu couvert de confusion (89). Le mauvais succès de son voyage excitant vraisemblablement sa mauvaise humeur , il publia vers la fin de l'an 1651 , un livre intitulé le *Jansénisme confondu*, qui fut affiché dans Paris , se vendant, selon le titre, *dans le cloître des Jésuites*. Cet Ouvrage étoit rempli des plus horribles calomnies contre les personnes les plus innocentes , spécialement contre M. de Callaghan (90) & con-

(89) Mem. T. 2. Rel. XII. p. 100 & suiv.

(90) M. de Callaghan étoit un Gentilhomme Irlandois , qui avoit fait ses études en France , où il fut

fait Prêtre , & reçut le bonnet de Docteur de Sorbonne. Il retourna ensuite dans sa patrie , pour servir ses compatriotes , & s'y fit beaucoup esti-

tre les religieuses de P. R., dont M. de Callaghan étoit ami. Le Pere Brifacier portoit dans ce libelle diffamatoire la calomnie & la folie, jusqu'à traiter les religieuses de P. R. *de vierges folles, d'impénitentes, d'asacramentaires, sans religion & sans mœurs*; & il osoit assurer qu'une des regles de leurs constitutions portoit qu'il étoit bon de mourir sans sacremens, pour imiter le désespoir de Jesus-Christ. Des personnes de probité, d'honneur & de distinction ne purent être indifférentes ni garder le silence sur de pareils excès. Madame d'Aumont entra autres, se crut obligée d'écrire à M. l'Archevêque, pour lui demander qu'il fit faire réparation aux personnes outragées & déchirées dans ce libelle. Elle représentoit à M. de Gondi, que c'étoit elle-même qui avoit procuré à M. de Callaghan la cure de Cour-Chiverni, près de Blois, sur la connoissance qu'elle avoit de sa piété & de

mer. Etant revenu en France en 1647, il passa deux ans à P. R. avec M. Rebours & M. Singlin, & quitta cette maison pour aller prendre possession de la cure de Cour Chiverni, à laquelle il fut nommé par Madame la Marquise d'Au-

mont. Son attachement à la doctrine de l'Eglise, & à la maison de P. R. lui attirèrent la haine des Jésuites, & les calomnies du P. Brifacier. Ce saint Prêtre mourut l'an 1664, & souhaita d'être enterré à P. R.

1652.

son mérite, dès le tems qu'il demeu-
roit auprès de M. l'Evêque d'Avran-
ches son beau-frere. Elle ajoutoit
qu'aussi-tôt que M. de Callaghan avoit
été en possession de sa cure, & qu'il
avoit commencé par ses instructions
solides à donner de l'horreur du péché,
les Jesuites avoient excité contre lui
une violente persécution; qu'ils avoient
ensuite chargé le Pere Brisfacier de le
déchirer en pleine chaire comme un
hérétique & un méchant; ce qui l'au-
roit entierement perdu dans l'esprit du
peuple s'il ne s'étoit purgé par un écrit
très moderé (91); que c'étoit pour cela
que le Pere Brisfacier avoit fait le li-
belle diffamatoire, dont elle prenoit
la liberté de demander justice à M.
l'Archevêque de Paris, dans le Dio-
cèse duquel il avoit été publié & affi-
ché aux portes même de la Cathédra-
le. Elle finissoit en conjurant le Prélat
de ne pas laisser impuni celui qui mépri-
soit son autorité, en traitant si injurieu-
sement les filles de P. R., qu'on ne pou-
voit ainsi accuser sans que cela retom-
bât en quelque façon sur lui.

LVII.

Conduite de
la mere An-
gelique dans
l'affaire du
P. Brisfacier.

Pendant ce tems la mere Angelique
& les religieuses de P. R. étoient

(91) Sous le titre de *Philopator ireneus*. Voyez sa
justification dans *l'innocence & la vérité opprimées*.

fort tranquilles , prenant seulement occasion de ces calomnies , pour s'animer à servir leur divin Epoux avec encore plus de fidélité : c'est ainsi que s'en expliquoit la mere Angelique.

» J'ai lû , disoit-elle , dans une lettre
 » à M. Arnauld (92) , par rencontre
 » & par la persuasion de Madame
 » d'Aumont, le livre du Pere Brisfacier , qui m'a étonné & m'a affligé l'esprit plus que je ne le puis dire , en voiant un religieux & un prêtre publier de si horribles impostures & de si étranges calomnies.
 » Mais enfin tout ce qu'il me semble que cela doit produire en nous , est un désir que Dieu nous fasse la grace de vivre aussi chrétiennement & aussi saintement qu'on nous accuse d'être méchantes , & de nous rendre par son secours aussi irreprehensibles dans les moindres choses , qu'on nous déchire comme criminelles dans les grandes.

Néanmoins la mere Angelique se détermina par le conseil de quelques amis à écrire à M. l'Archevêque , qu'on favoit avoir déjà donné le livre du Pere Brisfacier à examiner à M. Robert Duval , pour lui en faire son rapport.

(92) Lett. 369. T. 2. p. 603.

1652.

Après lui avoir représenté en des termes très respectueux par une lettre du 17 Décembre (93), que depuis plusieurs années les religieuses de P. R. souffroient en patience la persécution que leur faisoient les Jesuites, & les calomnies qu'ils répandoient contre elles, sans l'avoir importuné par aucunes plaintes, elle ne pouvoit pas s'empêcher de se plaindre des excès du Pere Brisacier. Elle lui marquoit qu'en faisant justice aux religieuses, il se la feroit à lui-même, & qu'elles espéroient qu'en conséquence de la bonté, par laquelle il les avoit toujours soutenues depuis tant d'années, il les traiteroit encore en cette rencontre avec des sentimens charitables & paternels.

LVIII.
M. de Paris
censure le
livre du P. Bri-
sacier.

La mere Angelique ne fut pas trompée dans son attente : la vérité & l'innocence trouverent de la protection à l'Archevêché. Dieu disposa tellement le cœur de M. l'Archevêque, qu'il publia le 29 Décembre 1651 la censure suivante contre le livre intitulé *le Jansénisme confondu, par le Pere Brisacier, &c.* (94).

» Jean-François de Gondy, par la

(93) Lett. 374. T. 2. p. 10, 11.

(94) Mem. du Fossé p. 518.

» grace de Dieu & du S. Siege apof-
» tolique, Archevêque de Paris, aux
» Archiprêtres de sainte Marie-Made-
» leine & de saint Severin, salut. Ce
» n'est pas fans grande raison qu'un
» des plus illustres Peres de l'Eglise a
» dit, qu'encore que deux yeux fuffient
» à chacun pour se conduire en parti-
» culier, néanmoins l'Evêque, qui est
» le pasteur de tant d'ames, en avoit
» besoin de plus de mille pour apper-
» cevoir toutes les nécessités de son
» troupeau, & pourvoir à une infinité
» de désordres qui surviennent inces-
» samment dans son Diocèse. Nous ex-
» périmentons de plus en plus cette
» vérité en celui-ci, qu'il a plû à no-
» tre Seigneur de commettre à notre
» conduite. Mais nous fouhaiterions
» autant d'yeux que ce saint Pere dé-
» siroit à chaque Prélat, tant pour dé-
» plorer par nos larmes les desordres
» & les scandales qui y surviennent
» de jour en jour par l'artifice de l'en-
» nemi commun du salut des hom-
» mes, que pour y pouvoir apporter
» les remedes convenables & néces-
» saires. Or entre tous ces tristes éve-
» nemens, un qui est arrivé depuis peu,
» nous a très sensiblement touchés. N'a
» gueres, certain livre a été mis au jour

1652.

» sous ce titre: *Le Jansénisme confondu*
 » par le P. Brisacier, avec la défense de
 » son sermon fait à Blois le 29 de Mars
 » dernier; où cet Auteur, sous pré-
 » texte de défendre la sainte doctrine
 » de l'Eglise, a tellement exercé sa
 » passion, que non content d'user d'un
 » style très piquant contre ceux qu'il
 » tient pour adversaires, il s'est tant
 » oublié, que de charger une commu-
 » nauté de religieuses de cette ville,
 » d'infinité de calomnies & d'oppro-
 » bres, jusqu'à l'accuser d'hérésie quant
 » à la doctrine; & quant aux mœurs,
 » d'impureté; disant même en la page
 » 6 de la deuxième partie, que: *Sui-*
 » *vant les regles prescrites aux filles du*
 » *S. Sacrement*, (qu'elles seront re-
 » nues d'observer) *l'on fera une nou-*
 » *velle religion qu'on appellera les filles*
 » *impénitentes, les désespérées, les Asa-*
 » *cramentaires, les incommunicantes,*
 » *les phantastiques, &c. les vierges fol-*
 » *les & tout ce qu'il vous plaira, dont*
 » *l'original en sera au Port-Roïal, &*
 » *autre part la copie.* En quoi cet au-
 » teur inconsidéré nous taxe de con-
 » venance à ces désordres prétendus, at-
 » tendu que cela ne pourroit être ainsi
 » que nous ne fussions coupables des
 » mêmes crimes, d'autant que ce mo-

» naftere de religieufes eft fous notre
» pleine juridiction, vifite & correc-
» tion. Mais comme nous fommes fort
» enclins à pardonner les injures faites
» à notre perfonne, auffi fommes-nous
» étroitement obligés de faire réparer
» celles qui choquent notre dignité,
» & encore plus de protéger l'inno-
» cence des vierges confacrées à notre
» Seigneur, que faint Cyprien appel-
» loit la plus illuftre portion de fon
» héritage, & la fleur la plus odori-
» férante de toutes celles de fon église.
» C'eft pourquoi nous avons cru de-
» voir inceffamment remédier à un fi
» grand fcandale, pour en empêcher
» les effets & éviter les pernicieufes
» conféquences. De-là eft, qu'après
» avoir vû & confideré ledit libelle
» & icelui fait voir & examiner par
» perfonnes doctes & pieufes, nous
» l'avons condamné & condamnons
» par ces présentes comme injurieux,
» calomnieux & qui contient plusieurs
» menfonges & impoftures; déclaré
» & déclarons lefdites religieufes
» du P. R., pures & innocentes des
» crimes dont l'auteur a voulu noircir
» la candeur de leurs bonnes mœurs,
» & offenser leur intégrité & religion
» de laquelle nous fommes affurés par

1652.

» une entiere certitude. Et pour obvier
 » aux mauvaises impressions que cet
 » auteur a voulu donner à ses lecteurs
 » au contraire, nous avons défendu &
 » défendons très étroitement à toutes
 » personnes de lire, vendre ni débi-
 » ter ledit livre, sous peine d'excom-
 » munication. Et à ce que personne
 » n'en ignore, nous ordonnons que ces
 » présentes seront lûes & publiées aux
 » prônes des églises paroissiales de cette
 » ville & fauxbourg de Paris, & en-
 » core imprimées & affichées aux por-
 » tes de toutes les autres églises, nous
 » réservant de procéder contre l'auteur
 » pour l'obliger à faire réparation de
 » ces excès par les voies de droit & de
 » justice. Fait à Paris en notre palais
 » archiépiscopal, le 29 décembre 1651,
 » François, Archevêque de Paris.

LIX.

Effort des Jé-
 suites pour
 empêcher la
 publication
 de la censure.

Les Jesuites remuerent beaucoup pour empêcher la publication de la censure. Ils engagerent M. Hallier à solliciter M. du Saussay Official de supprimer au moins le titre du livre du Pere Brisacier, afin de détourner l'attention de dessus eux. M. du Saussay se trouva embarrassé à cause de sa nomination à l'Evêché de Toul, & croiant devoir ménager tout le monde, il se prêta à ce tempérament. Mais M.

l'Archevêque demeura inflexible, & voulut que sa censure fut affichée par tout & publiée dans toutes les paroisses de Paris le 7 janvier 1652. Quelques Curés de Paris, comme M. Abelly de S. Josse, M. Amyot de S. Merry, M. Ollier de S. Sulpice, aiant refusé de la publier, reçurent ordre de le faire le Dimanche suivant 14 du mois par une ordonnance particuliere.

M. de Paris envoya sa censure à M. Arnauld Evêque d'Angers, accompagnée d'une lettre du 10 janvier, dans laquelle il lui mandoit de sa main, qu'il avoit fait ce qu'ilavoit dû *dans cette fâcheuse & misérable rencontre, en faisant justice publique d'un crime si honteux & infâme par les mensonges & calomnies du Pere Brisacier, qu'il appelle téméraire & insolent prêtre & religieux*; au lieu qu'il appelle toujours la mere Angelique, *sa bonne fille*. Ce fut ainsi que les religieuses de P. R. furent déclarées innocentes par la voix de leur pasteur. Mais cela n'arrêta pas leurs ennemis, qui s'embarassant peu d'être flétris par des censures, & convaincus de calomnies, continuerent toujours à déchirer ces saintes filles, contre lesquelles ils réussirent enfin à exciter une cruelle persécution.

1652.

» Tous les gens de bien s'atten-
 » doient, dit M. Racine (95), que le
 » Pere Brifacier seroit défavoué par sa
 » compagnie, (les gens de biens de
 » ce tems-là la connoissoit donc bien
 » peu) & que pour ne pas adopter
 » par son silence de si horribles calom-
 » nies, elle lui en feroit faire une ré-
 » tractation publique, puis l'enverroit
 » dans quelque maison éloignée pour
 » y faire pénitence. Mais bien loin de
 » prendre ce parti, le Pere Paulin,
 » alors confesseur du Roi, à qui on
 » parla de ce livre, dit qu'il l'avoit lû
 » & qu'il le trouvoit un livre très mo-
 » deré. On voit dans le catalogue
 » qu'ils ont fait imprimer des ouvra-
 » ges de leurs écrivains, ce même li-
 » vre du Pere Brifacier cité avec éloge.
 » Pour lui, il fut fait alors Recteur de
 » leur collège de Rouen, & à quelque
 » tems de-là, Supérieur de leur mai-
 » son professe de Paris. Ainsi sans avoir
 » fait aucune réparation de tant d'im-
 » postures si atroces, il continua le
 » reste de sa vie à dire ponctuellement
 » la Messe tous les jours, confessant &
 » donnant des absolutions, & aiant
 » sous sa direction les directeurs mê-
 » mes de la plus grande partie des

» consciences de Paris & de la Cour.
 » On n'ose pousser plus loin ces réflexions, & on laisse aux RR. PP. Jésuites à les faire sérieusement devant Dieu.

1652.

» Le mauvais succès de ces calomnies, continue M. Racine p. 58, n'empêcha pas d'autres Jésuites de les répéter en mille rencontres. Il y en eut un appelé le Pere Meynier, qui publia un livre avec ce titre : *Le Port Roïal d'intelligence avec Geneve contre le S. Sacrement de l'Autel, par le R. P. Meynier de la Compagnie de Jesus.* Le livre étoit aussi impudent que le titre, & enchérissoit encore sur les calomnies du P. Brisfacier. On y renouvelloit l'extravagante histoire du prétendu complot formé en 1621 par M. Arnauld, par l'Abbé de saint Cyran, & par trois autres, pour anéantir la religion de Jesus-Christ & pour établir le Déisme, quoique M. Arnauld eût déjà invinciblement prouvé qu'il n'avoit que neuf ans l'année où l'on disoit qu'il avoit formé cette horrible conjuration. Le Pere Meynier faisoit même entrer dans ce complot la mere Agnès & les autres religieuses de P. R.

LX.

D'autres Jésuites avancent contre P. R. les mêmes calomnies que le P. Brisfacier.

1652.

» Quelqu'absurdes que fussent ces
 » calomnies, à force néanmoins de
 » les répéter, & toujours avec la mê-
 » me assurance, les Jesuites les per-
 » suadoient à beaucoup de petits es-
 » prits, & sur-tout à leurs pénitens,
 » la plupart personnes foibles & qui
 » ne pouvoient s'imaginer que leurs
 » directeurs fussent capables d'avancer
 » sans fondement de si effroïables im-
 » postures. Ils les firent croire principa-
 » lement dans les couvents qui étoient
 » sous leur conduite; jusques là qu'il
 » s'en trouve encore aujourd'hui dans
 » Paris, où les religieuses, quoique
 » d'une dévotion d'ailleurs très édi-
 » fiante, soutiennent aux personnes
 » qui les vont voir, qu'on ne communie
 » point à P. R., & qu'on n'y invoque
 » point la Vierge ni les SS. Non-seu-
 » lement on trouve des maisons reli-
 » gieuses, mais des communautés en-
 » tieres d'ecclésiastiques, qui pleines de
 » cette erreur, s'effarouchent encore au
 » nom de P. R., & qui regardent
 » cette maison comme un séminaire
 » de toutes sortes d'hérésies (96).

LXI.
 Lettre de M.
 Arnauld au
 sujet des ca-
 lomnies con-
 tre P. R.

L'acharnement contre P. R. & con-
 tre les pieux solitaires attachés à cette

(96) Lorsque M. Racine écrivoit ceci, P. R. n'é-
 toit pas encore détruit.

sainte maison, & spécialement contre M. Arnauld, a été si grand, qu'on a vû ce grand homme obligé de se justifier contre l'accusation formée contre lui d'être d'intelligence avec M. Fouquet, & même d'être auteur des piéces qui se faisoient pour sa justification. Il le fit par une lettre, qui quoique postérieure de dix ans au tems dont nous parlons, peut avoir sa place ici.

» Il me semble, dit M. Arnauld dans
 » cette lettre écrite à un ami l'an 1662,
 » que depuis tant de tems, qu'on em-
 » ploie contre moi toutes sortes de ca-
 » lomnies, il n'y en a point dont je
 » dussé être surpris. J'avoue néanmoins
 » que je l'ai été du bruit que vous me
 » mandez qui court, que je suis au-
 » teur des piéces que l'on publie pour
 » la défense de M. Fouquet. On ne
 » pouvoit inventer une fausseté plus
 » hors d'apparence, ni m'attaquer par
 » un côté par où je fusse plus fort.
 » On me cherche en vain, où on ne
 » me trouvera jamais. Rien au monde
 » n'est plus opposé à mon esprit que
 » de me mêler d'affaires de cette na-
 » ture. J'en suis autant éloigné par
 » inclination que par devoir; & si la
 » peine étoit essentielle au mérite, je
 » n'en aurois gueres à observer ce

1652.

» que les Canons recommandent à tous
 » les ecclésiastiques, de ne se point en-
 » gager dans les affaires du monde. J'ai
 » toujours cru que la seule part qu'un
 » prêtre & un théologien devoient
 » prendre en ce qui regarde l'état,
 » c'étoit de prier Dieu, selon le com-
 » mandement de l'Apôtre, pour les
 » Rois & pour leurs ministres, afin
 » que nous menions une vie paisible
 » & tranquille dans toute sorte d'exer-
 » cice de piété & de vertu.

» Mais quand on me soupçonne-
 » roit d'agir par des principes moins
 » chrétiens, c'est cela même qui de-
 » vroit convaincre davantage, qu'il
 » n'y a rien de plus mal fondé que l'i-
 » magination de ceux qui veulent que
 » je travaille pour M. Fouquet. Car
 » quelle raison aurois-je de m'intéres-
 » ser dans la cause d'un homme que
 » je fais avoir plus contribué que per-
 » sonne à empêcher que le Parlement
 » ne me rendît justice dans l'affaire de
 » la censure; que je fais avoir prati-
 » qué contre moi des voies, par des
 » gratifications qu'il a faites à cette
 » condition; & qui est cause par là de
 » ce qui me doit le plus affliger, qui
 » est que tant de savans docteurs sont
 » à mon occasion exclus de Sorbonne,

» où ils pouvoient servir très utile-
» ment l'Eglise & l'Etat. Je ne vou-
» drois pas néanmoins qu'on jugeât par
» cela seul de la fausseté de ce qu'on
» m'impute ; car quelqu'injuste qu'ait
» été cette conduite , il ne m'en reste ,
» graces à Dieu , aucun ressentiment
» dans le cœur ; & comme elle n'em-
» pêche pas que l'état où il se trouve
» maintenant, ne me donne de la com-
» passion pour lui , elle n'empêche-
» roit pas non plus que je ne fisse
» pour le servir tout ce que je devois
» selon Dieu & selon l'esprit de l'E-
» glise, dont la coutume a toujours
» été d'intercéder pour les misérables ,
» non seulement envers Dieu , mais
» aussi envers les Princes. Mais ce der-
» nier , d'interceder auprès du Prince ,
» étant disproportionné à la condition
» d'un particulier , la charité d'un sim-
» ple théologien est renfermée dans ce-
» lui d'interceder auprès de Dieu , &
» il n'a que des prieres à lui offrir pour
» ceux qu'il veut que nous regardions
» comme de tristes exemples de la
» vicissitude des choses humaines. Ce
» sont les bornes que je me suis pres-
» crites en cette rencontre , & tout
» homme de bon sens le croira d'au-
» tant plutôt , qu'il jugera facilement

1652.

» qu'il m'auroit été impossible de faire
 » ce qu'on m'attribue , étant retiré
 » comme je suis , n'ayant aucun com-
 » merce avec le monde , la Cour m'é-
 » tant un país inconnu , & étant très
 » ignorant de toute cette chicane de
 » finance , qui fait le plus grand em-
 » brouillement du procès dont il s'a-
 » git. Desorte qu'il est également vrai
 » que je n'aurois pas voulu faire ce
 » qu'on m'impute , quand je l'aurois
 » pû ; & que je ne l'aurois pû , quand
 » je l'aurois voulu.

» Ainsi il est difficile de trouver une
 » calomnie plus mal concertée que cel-
 » le-ci , si on en excepte deux qu'on
 » n'a pas laissé de faire valoir dans leur
 » tems ; l'une que j'avois assisté à une
 » assemblée de Déistes pour détruire
 » la religion chrétienne , lorsque par
 » la supputation de mon âge , il se
 » trouva que je n'avois que dix ans
 » (97) ; l'autre qu'on n'a pas eu honte
 » de porter jusqu'aux oreilles de la
 » Reine mere , que j'avois une étroite
 » intelligence avec Cromwel. J'ai su-
 » jet de m'attendre que l'un de ces
 » jours on publiera que j'en ai avec le
 » grand Visir , & que nous pensons à
 » nous retirer en Hongrie sous la pro-
 » (97) C'est-à-dire , neuf ans révolus.

» rection

» tection du grand Turc. Car il faut
 » avouer que si nous avons des enne-
 » mis assez peu consciencieux pour avan-
 » cer contre nous toutes sortes d'impos-
 » tures, nous avons aussi cet avanta-
 » ge, qu'ils sont très peu ingénieux
 » pour les colorer, & qu'il ne paroît
 » dans tout ce qu'ils inventent, qu'une
 » basse malignité.

» Cependant il est vrai que cela ne
 » laisse pas de produire son effet. Il se
 » trouve toujours des gens assez sim-
 » ples pour écouter les mensonges, &
 » quoiqu'ils se détruisent d'eux-mêmes
 » les uns par les autres, néanmoins
 » la justification n'est jamais ni gé-
 » nérale, ni bien nette, parcequ'ils
 » ont soin à mesure qu'une calomnie
 » s'évanouit d'en substituer une autre en
 » la place, pour entretenir le monde.
 » Une année, l'assemblée de Bourg-
 » Fontaine; l'autre, Cromwel; une
 » autre, plusieurs millions distribués
 » aux ennemis de l'Etat; présentement
 » M. Fouquet; après cela on en forgera
 » quelques autres. On nous fera bâtir
 » des forts & des citadelles, pour faire
 » la guerre à tous les Princes de l'Eu-
 » rope; & par cette suite de chimeres,
 » il ne manquera jamais d'y avoir quel-
 » ques sujets qui animent contre les

1652.

» prétendus Jansenistes. Car on leur
 » fait cet honneur de les traiter à peu
 » près comme on faisoit les premiers
 » chrétiens. Les païens s'en prenoient
 » à eux, quand il ne pleuvoit pas, &
 » que leurs vignes étoient gelées. Ce
 » sont aussi maintenant les Jansenistes
 » qui font tout le mal du monde. Il
 » n'y a point d'intrigues, où on ne les
 » mêle, & on ne manque jamais de les
 » mettre du côté des personnes ou mal-
 » heureuses ou odieuses. Tout ce que
 » je conclus de là, c'est qu'il ne faut
 » gueres se mettre en peine de la bi-
 » zarrerie du jugement des hommes,
 » & que sans s'arrêter à tous ces bruits,
 » nous ne devons penser qu'à nous ren-
 » dre favorable celui devant qui on
 » ne nous peut rien imposer, & à qui
 » aussi nous ne pouvons rien cacher.
 » C'est lui qui est le protecteur des
 » innocens calomniés; & il y a sujet
 » d'espérer, que s'il permet quelque-
 » fois que des personnes très sages &
 » très éclairées se laissent prévenir par
 » ces suppositions, il ne souffrira pas
 » qu'elles demeurent longtems dans cet-
 » te surprise, & qu'il fera voir au moins
 » à leur égard la vérité de cette pa-
 » role de S. Cyprien : *Quòd mendacia*
 » *non diu fallant, noctem tamdiu esse*

» *quamdiù non illucescat dies , clari-*
 » *ficato autem die , luci tenebras & ca-*
 » *liginem cedere , & qua grassabantur*
 » *per noctem latrocinia , cessare.*

1652.

On voit par cette lettre de M. Arnauld , qu'il pensoit la même chose que M. Racine , sur les calomnies que les ennemis de P. R. inventoient & renouvelloient sans cesse. Mais ce dernier fait encore à ce sujet une réflexion qui mérite d'être rapportée. » On aura peut-être , dit-il , de la peine à comprendre comment une société aussi sainte dans son institution (98) & aussi pleine de gens de piété que l'est celle des Jésuites , a pû avancer & soutenir de si étranges calomnies. Est-ce , dira-t-on , que l'esprit de religion s'est tout-à-fait éteint en eux ? Non sans doute , & c'est même par principe de religion que la plupart les ont avancées. Voici comment. La plus grande partie d'entr'eux est convaincue que leur société ne peut être attaquée que par des hérétiques. Ils n'ont lû que les écrits de leurs peres ; ceux de leurs

LXII.
 Réflexion
 de M. Racine
 sur le même
 sujet.

(98) La faculté de théologie de Paris ne croïoit pas que la Société fut aussi sainte dans son institution , lorsqu'elle dit de cette So-

cieté naissante , qu'elle étoit plus propre à détruire qu'à édifier , *magis ad destructionem quam ad ædificationem.*

1652,

» adversaires font chez eux des livres
 » défendus. Ainsi pour favoir si un
 » fait est vrai, le Jesuite s'en rapporte
 » au Jesuite. Delà vient que leurs
 » écrivains dans ces occasions ne font
 » presqu'autre chose que se copier les
 » uns les autres, & qu'on leur voit
 » avancer comme certains & incont-
 » testables des faits, dont il y a trente
 » ans qu'on a démontré la fausseté.
 » Combien y en a-t-il qui sont entrés
 » tout jeunes dans la compagnie, &
 » qui sont passés d'abord du college
 » au noviciat? Ils ont oui dire à leurs
 » Régens que P. R. est un lieu abomi-
 » nable; ils le disent ensuite à leurs
 » écoliers. D'ailleurs c'est le vice de
 » la plupart des gens de communauté,
 » de croire qu'ils ne peuvent faire de
 » mal en défendant l'honneur de leur
 » corps. Cet honneur est une espece
 » d'idole, à qui ils se croient permis
 » de sacrifier tout, justice, raison,
 » vérité. On peut dire constamment
 » des Jesuites, que ce défaut est plus
 » commun parmi eux que dans aucun
 » corps, jusques-là que quelques-uns
 » de leurs casuistes ont avancé cette
 » maxime horrible, qu'un religieux
 » peut en conscience calomnier &
 » & tuer même les personnes qu'il

« croit faire tort à sa compagnie (99).
 « Ajoutez , continue M. Racine ,
 « qu'à toutes ces querelles de religion
 « il se joignoit encore entre les Jesui-
 « tes & les écrivains de P. R. une pi-
 « que de gens de lettres. Les Jesuites
 « s'étoient vûs long-tems en possession
 « du premier rang dans les lettres, & on
 « ne lisoit presque d'autres livres de dé-
 « votion que les leurs. Il leur étoit donc
 « très sensible de se voir déposséder de
 « ce premier rang & de cette vogue par
 « de nouveaux venus, devant lesquels il
 « sembloit pour ainsi dire , que tout
 « leur génie & tout leur savoir se fut
 « évanoui. En effet il est assez surpre-
 « nant que depuis le commencement
 « de ces disputes il ne soit sorti de chez
 « eux aucun ouvrage digne de la répu-
 « tation que leur compagnie s'étoit ac-
 « quise ; comme si Dieu , pour me ser-
 « vir des termes de l'écriture , leur
 « avoit tout-à-coup ôté leurs prophètes ;
 « leur pere Petau même , si célèbre
 « par son savoir , aiant échoué contre
 « le livre de la *fréquente communion* ,

(99) Cette doctrine a été enseignée en propre termes par une multitude d'auteurs de la société, tels que le P. Lamy , cours de théologie, Tom. 4. disput. 36. n. 118. éd.

d'Anvers 1649: Escobard somme de théologie morale, trait. 1. exam. 7. chap. 3. n. 46. Elle a été défendue par le P. Pisot dans l'infame apologie des casuistes.

1652.

» & son livre étant demeuré chez leur
 » libraire avec leurs autres ouvrages ,
 » pendant que les ouvrages de P. R.
 » étoient tout ensemble l'admiration
 » des savans & la consolation de toutes
 » les personnes de piété.

» Les Jesuites au lieu d'attribuer
 » cet heureux succès des livres de
 » leurs adversaires à la bonté de
 » la cause qu'ils soutenoient , & à
 » la pureté de la doctrine qui y étoit
 » enseignée , s'en prenoient à une cer-
 » taine politesse de langage qu'ils leur
 » ont reproché longtems comme une
 » affectation contraire à l'austerité des
 » vérités chrétiennes. Ils ont fait de-
 » puis une étude particuliere de cette
 » politesse ; mais leurs livres manquant
 » d'onction & de solidité , n'en ont
 » pas mieux été reçus du public , pour
 » être écrits avec une justesse gram-
 » maticale qui va jusqu'à l'affectation.

» Ils eurent même peur pendant quel-
 » que tems que P. R. ne leur enlevât
 » l'éducation de la jeunesse , c'est-à-di-
 » re, ne tarît leur crédit dans sa source.
 » Car quelques personnes de qualité ,
 » craignant pour leurs enfans la cor-
 » ruption qui n'est que trop ordinaire
 » dans la plupart des colleges , & ap-
 » préhendant aussi que s'ils faisoient

» étudier ces enfans seuls , ils ne man-
» quassent de cette émulation , qui est
» souvent le principal aiguillon pour
» faire avancer les jeunes gens dans
» l'étude , avoient résolu de les mettre
» plusieurs ensemble sous la conduite
» de gens choisis. Ils avoient pris là-
» dessus conseil de M. Arnauld & de
» quelques ecclésiastiques de ses amis ,
» & on leur avoit donné des maîtres
» tels qu'ils les pouvoient souhaiter.
» Ces maîtres n'étoient pas des hom-
» mes ordinaires. Il suffit de dire que
» l'un d'entr'eux étoit le celebre M.
» Nicole ; un autre étoit M. Lancelot
» à qui l'on doit ces nouvelles mé-
» thodes grecques & latines , si con-
» nues sous le nom de méthodes de
» P. R. M. Arnauld ne dédaignoit pas
» de travailler lui-même à l'instruction
» de cette jeunesse par des ouvrages
» très utiles. Et c'est ce qui a donné
» naissance aux excellens livres de la
» logique , de la géométrie , de la
» grammaire générale. On peut juger
» de l'utilité de ces écoles par les
» hommes de mérite qui s'y sont for-
» més. De ce nombre ont été Messieurs
» Bignon , l'un Conseiller d'Etat &
» l'autre Premier Président du grand
» Conseil ; M. de Harlay & M. de

1652.

» Bagnols aussi Conseillers d'Etat, &
 » le celebre M. le Nain de Tillemont
 » qui a tant édifié l'Eglise & par la
 » fainteté de sa vie & par son grand
 » travail sur l'histoire ecclésiastique.

» Cette instruction de la jeunesse
 » fut, comme j'ai dit (c'est toujours
 » M. Racine qui parle) une des prin-
 » cipales raisons, qui animerent les
 » Jesuites à la destruction de P. R. ,
 » & ils crurent devoir tenter toutes
 » sortes de moïens pour y parvenir.
 » Leurs entreprises contre la *fréquente*
 » *communion* ne leur aiant pas réussi,
 » ils dresserent contre leurs adversaires
 » une autre batterie ». Cette batterie
 leur réussit, & ils sont enfin venus à
 bout, non seulement de faire chasser
 du désert de P. R. tous les pieux so-
 litaires qui s'y étoient retirés & tous
 les enfans qu'on y élevoit, mais même
 de faire raser de fond en comble ce
 celebre monastere, comme nous le
 verrons. M. Racine n'a pas vû arri-
 ver cet événement, mais il paroît par
 le jugement solide & sensé qu'il porte
 de la conduite des Jesuites, qu'il l'a
 vû en esprit, & qu'il a connu l'effet
 dans sa cause. Reprenons la suite de
 notre histoire.

Les troubles civils étant terminés

par une amnistie que le Roi accorda sur la fin d'octobre, tout rentra dans le calme, & la tranquillité fut rétablie à P. R. des Champs. Mais ce désert, en paix de ce côté là, fut affligé d'une autre maniere : il y eut une grande quantité de maladies; enforte que ce lieu étoit désolé, & commençoit à devenir pénible à ceux qui aimoient un peu la vie, tant on y voioit l'ombre de la mort de toutes parts. M. Arnauld & M. de Saci étoient continuellement auprès des malades, sans crainte d'exposer des vies si précieuses, soit pour les servir, soit pour les consoler & les encourager par leurs exhortations. Leur exemple & leurs paroles animoient tous les autres à rendre à leurs freres malades tous les services qu'ils pouvoient attendre d'eux. M. de Saci, lorsqu'il les visitoit, les fortifioit toujours le plus qu'il pouvoit contre l'impatience. Il leur conseilloit pour cela de ne point penser à la longueur de leur maladie. Il leur disoit avec sa douceur naturelle : « Pour » moi, quand je suis malade, je ne » demande point à Dieu la grace pour » la journée : je me contente le matin » de la demander pour la matinée ; à » midi, pour l'après-dîné ; le soir, » pour la nuit. Il ne faut point compter

1652.

LXIII.

Le calme est rendu à P. R.

Les maladies y regnent.

Petites divisions au sujet de M. Hamon. Esprit de paix & instructions de M. de Saci.

1652.

» le passé , mais dire : je ne suis ma-
 » lade que d'aujourd'hui. « M. Ha-
 mon , pour lors médecin de P. R. ,
 étoit un homme savant dans sa pro-
 fession , ferme & inflexible dans ce
 qu'il ordonnoit , & d'un caractère tout
 opposé à celui de M. Pallu son prédé-
 cesseur , qui avoit beaucoup de com-
 plaisance pour les malades , & entroit
 même en composition avec eux pour
 les remedes , s'accommodant à leurs
 petites infirmités , à leurs répugnances ,
 & même presque à leurs desirs. Cela
 fut cause que plusieurs solitaires pri-
 rent confiance en un médecin appelé
 Duclos, de la connoissance de M. d'An-
 dilly , & à M. Jacques , qui étoit au-
 près de M. de Luines : le premier par
 des pillules , le second par le moien
 d'une poudre , prétendoient guérir tou-
 tes sortes de maladies. Les solitaires
 s'accommodant mieux des remedes &
 du caractère aisé de ces deux empiri-
 ques , laissoient là M. Hamon , pour la
 plûpart ; ce qui causa une espece de divi-
 sion , dont M. de Saci gémissoit d'abord
 en secret ; mais voiant ensuite que cela
 continuoit & occasionnoit du trouble
 & de la dissipation , il parla avec sa sa-
 gesse ordinaire , pacifia tout par les ta-
 lens qu'il avoit reçus de Dieu , & les

engagea à laisser les Empiriques pour n'avoir plus recours qu'à Monsieur Harmon (1). « On peut dire à ce sujet, » dit M. Fontaine (2), que c'étoit là » le propre de M. de Saci, & ceux qui » ont eu le bonheur de le connoître, » avoueront qu'il n'y a gueres eu d'homme qui eût plus de graces, ni qui ait imaginé des manieres plus adroites & plus ingénieuses pour remettre les esprits, & pour rétablir la paix par-tout, au moment qu'il arrivoit, quelque contestation qui auroit pû l'altérer. Le Dieu de paix l'avoit établi là comme son ministre pour être le réconciliateur des hommes entre eux, aussi bien qu'avec lui-même.

» On fait assez que dans un lieu où il y a plusieurs personnes ensemble, il est difficile qu'il n'y arrive quelque petit démêlé... Ce saint prêtre du Seigneur, (auquel on rapportoit jusqu'aux moindres choses (3) étoit au milieu de ces solitaires, en quelque sorte comme Moïse étoit au milieu de son peuple; & par sa douceur saintement éclairée, il calmoit

(1) Nous aurons dans la suite occasion de parler plus en détail de cet homme incomparable, qui étoit un sujet d'admiration pour M. de Saci.

(2) T. 2. p. 47.

(3) Ibid. p. 48 & 49.

1652.

» tout comme un pere , qui sans se pré-
 » venir rendoit justice à tout le monde.
 » Il écoutoit tout , il examinoit tout ;
 » & après que sa lumiere toujours tran-
 » quille , & jamais obscurcie d'aucun
 » nuage de prévention , lui avoit fait
 » voir où étoit la vérité & la justice ,
 » il avoit dans le fond de sa sagesse
 » une source inépuisable d'inventions
 » toutes saintes , & de ressources ingé-
 » nieuses pour terminer tout avec la
 » satisfaction mutuelle de ceux qui lui
 » avoient porté leurs plaintes. Il ména-
 » geoit si bien les forts & les foibles ,
 » sans avoir d'autres vûes que la paix ,
 » les intérêts de Dieu & le salut des
 » ames , que comme on s'adressoit à
 » lui sans hésiter , pour se soumettre
 » au jugement qu'il prononceroit , on
 » ne retractoit point non plus sa sou-
 » mission , lorsqu'il l'avoit prononcé ,
 » & on se tenoit ferme à son juge-
 » ment , comme si Dieu avoit parlé
 » lui-même. C'est ce qui faisoit qu'il
 » vouloit que tout le monde eût la li-
 » berté de lui parler à quelqu'heure que
 » ce fût. Je n'ai jamais vû personne ,
 » (c'est toujours M. Fontaine qui parle)
 » qui se prêtât davantage à tous ceux
 » que Dieu lui avoit donnés. Il ne
 » comptoit pour rien l'amour du repos

» & du silence qu'il avoit aimé & cul-
 » tivé toute sa vie. Les délices saintes
 » qu'il goûtoit dans les lectures de
 » l'Écriture-Sainte & des SS. Peres ,
 » les ouvrages importans auxquels il
 » s'appliquoit pour le bien de l'Église ,
 » l'attrait qu'il avoit pour la priere tou-
 » jours arrosée de ses larmes , tout cela
 » ne lui étoit rien , dès que le moindre
 » de ceux qu'il conduisoit , avoit be-
 » soin ou de sa consolation , ou de ses
 » avis. Sa porte étoit toujours réguliè-
 » rement fermée pour toutes les per-
 » sonnes du dehors , de quelque di-
 » gnité qu'elles fussent , mais toujours
 » ouverte au plus petit des solitaires.
 » Dans quelque profonde application
 » qu'il fût , jamais il n'a témoigné être
 » un peu touché de ce qu'on l'en dé-
 » tournoit. Dès qu'il avoit été fait prê-
 » tre , il avoit compris qu'il ne vivoit
 » plus pour lui-même , qu'il étoit tout
 » à ceux dont il étoit chargé par l'or-
 » dre de Dieu , &c. » Il ne recomman-
 » doit rien avec tant de force , que d'évi-
 » ter les jugemens téméraires , disant
 » qu'il n'y avoit point de paroles de l'E-
 » criture-Sainte qui se dût plus entendre
 » à la lettre que celle-ci : *Ne jugez point.*
 » Il regardoit les rapports comme le vice
 » le plus contraire à la société , & com-

1652.

paroît un rapporteur à un enfant à la bavette , qui est incapable de tout commerce.

Cet esprit de paix porta toujours M. de Saci à fuir toutes les disputes dans les sciences , tant saintes que naturelles : le calme de son esprit , & ce caractère qui l'a fait regarder dans toute la France comme l'homme du monde le plus modéré , ne souffrirent jamais aucune altération , quoiqu'il se trouvât environné de toutes parts par des personnes de grand esprit , très célèbres dans les disputes. Dans le tems même des contestations les plus échauffées , il demeura toujours paisible , sans jamais sortir de sa gravité , étudiant l'écriture & saint Augustin , & n'y cherchant que ce qui pouvoit nourrir la piété.

Quant à M. Hamon , il étoit ravi qu'on le laissât en repos dans sa chambre , sans autre pratique que celle du dedans du monastere , où les partialités n'avoient point d'accès ; & celles de la campagne , où sa charité brulante le faisoit courir à jeun avec un zele infatigable , pour le service des pauvres qu'il visitoit à pied , en faisant tous les jours six ou sept lieues. Car s'il étoit excellent médecin , il étoit encore meilleur chrétien & meilleur pénitent. Il

avoit été long-tems à se rendre à la voix de Dieu qui l'appelloit ; & M. Duhamel, curé de S. Merri, avoua que pendant deux ans il lui avoit coûté bien des peines pour l'enfanter à Jesus-Christ. Mais si sa conversion fut lente, elle n'en fut que plus fervente, lorsqu'il eut enfin réolu de se sacrifier tout à Dieu & au service de ses épouses. Le Seigneur par un effet de sa providence l'avoit réservé pour être la consolation des Religieuses de P. R. dans un tems où elles n'en pouvoient recevoir que de lui, & vouloit se servir de lui encore plus pour les secourir contre les foiblesses de l'ame que contre celles du corps.

Le premier jour de l'année 1653, la mort enleva la mere Anne Eugenie de l'Incarnation, quatrieme fille de M. Arnauld. Nous avons vû ailleurs de quelle maniere Dieu la tira du monde pour la conduire à P. R., les progrès qu'elle fit dans la vertu, le zele avec lequel elle travailla à établir la réforme, soit dans l'abbaye du Lys où elle demeura trois ans, soit dans celle de Maubuisson où elle fut quelque tems la coopératrice de la mere des Anges. Mais il y auroit beaucoup d'autres choses à ajouter pour donner une

1652.

1653.

LXIV.

Mort de la
mere Anne
Eugenie de
l'Incarnation.
Ses talens
pour l'éduca-
tion des en-
fans.

1653.

juste idée de son mérite. Nous nous arrêterons particulièrement ici à faire connoître le talent qu'elle avoit reçu de Dieu pour l'éducation des enfans, dont elle fut chargée à son retour de l'abbaye du Lys. En voyant par quels principes elle se conduisoit, & quelle méthode elle suivoit dans cette importante fonction, on sera moins surpris du succès avec lequel elle s'en acquitta, & des fruits admirables que produisit une telle éducation.

Nous tirons ce que nous rapportons ici de la relation qui en a été faite par une de ses élèves, la sœur Marie Charlotte de sainte Claire Arnauld d'Andilly (4).

Le premier & principal soin de la mere Anne Eugenie fut toujours d'inspirer aux jeunes pensionnaires confiées à ses soins une haute estime de l'innocence baptismale. Elle les en entretenoit souvent, & le faisoit avec force. Elle veilloit continuellement à écarter tout ce qui pouvoit donner quelque atteinte à ce précieux trésor. Elle leur représentoit que la compagnie des gens du monde n'étoit pas moins contagieuse pour les ames, que la peste l'est

(4) Mem. 3 part. IV Rel. 4. 3. T. 3. p. 196 & suiv.

pour les corps. Elle leur inspiroit un grand respect pour les misteres de la religion, la grandeur de Dieu, & les vérités de l'Évangile. Jamais elle ne leur parloit de ces vérités, qu'après les y avoir préparées, & après le leur avoir fait mériter. Plusieurs jours auparavant elle leur annonçoit qu'elle avoit une grande vérité à leur dire; & elle la faisoit attendre & desirer. Elle ne leur enseignoit ces vérités qu'avec poids & mesure & avec discrétion, craignant que l'habitude de les entendre ne les y accoûtumât, & qu'elles n'en fussent plus touchées, les aiant sues avant qu'elles eussent assez de grace & de lumiere pour les sentir & les comprendre.

Pénétrée de ce que dit l'Apôtre que celui qui plante & celui qui arrose ne font rien, & que c'est Dieu qui donne l'accroissement, elle joignoit aux soins qu'elle prenoit pour l'instruction & le bien spirituel de ces enfans, de ferventes prieres, pour que Dieu accompagnât ses paroles de l'onction de sa grace. Non seulement elle prioit en particulier, mais elle assistoit régulièrement à toutes les prieres communes des enfans, se regardant comme chargée de rendre à Dieu le culte qu'elles n'étoient

1653.

pas encore capables de lui rendre, & de suppléer par son attention à celle que ces enfans n'avoient pas.

Elle étoit touchée de leurs fautes, & en faisoit pénitence, comme des siennes propres. Si elle en trouvoit quelqu'une qui ne fut pas disposée à reconnoître sa faute, elle ne lui disoit plus rien, se contentant de prier en particulier pour elle, & la laissoit avec une bonté & une patience, qui tôt ou tard avoit son effet. On reconnoît à ces traits une digne élève du saint Abbé de saint Cyran, qui avoit pour maxime qu'avec la jeunesse il faut parler peu, tolérer beaucoup, & prier encore davantage. Elle avoit mille petites inventions pour les instruire, & leur faire aimer les vérités qu'elle leur apprenoit jusques dans leurs récréations mêmes, auxquelles elle ne manquoit pas de se trouver tous les jours. C'étoit un sujet d'étonnement pour les sœurs, qui la connoissant aussi spirituelle qu'elle étoit, & n'ignorant pas combien elle avoit naturellement de répugnance pour cet emploi, admiroient comment elle forçoit son inclination pour se faire enfant avec les enfans. Elle avoit tellement l'art de s'en faire aimer, que la punition la plus sensible dont elle pô

ufer à leur égard, lorsqu'elle avoit quelque mécontentement, étoit de ne point se trouver à leurs récréations. Alors tout ce petit peuple fondeoit en larmes, & il falloit que les autres maîtresses allassent supplier la sœur Eugénie de venir les essuier. C'est ainsi qu'elle éleva les petites pensionnaires pendant 15 ou 16 ans. S'étonnera-t-on après cela des prodiges de vertu qu'on a vûs sortir de P. R., & de la bonne odeur qu'ont répandue dans le monde tant de personnes, qui avoient eu le bonheur d'être élevées dans une si sainte école ?

Néanmoins la sœur Flavie Passart, religieuse de Gif, qui avoit été reçue à P. R. (5), lui aiant été donnée pour sous-maîtresse, cette fille haute & ambitieuse, devenue si fameuse depuis, prétendit que la sœur Eugénie s'y prenoit mal, & que sa douceur étoit cause que les enfans ne se corrigeoient pas : elle le persuada même à cette sainte fille, qui aiant dans cette occasion trop d'humilité & de simplicité, la laissa faire, ne pensant plus qu'à pleurer les prétendues fautes qu'elle avoit faites dans cet emploi, dont elle demanda à être déchargée ; ce qui lui fut accordé, à cause de ses infirmités. Elle remplit

(5) *Ib.* p. 410. 411.

1653.

ensuite (l'an 1640) pendant quelque tems la charge de Sous-prieure. Elle devint fort infirme les dernières années de sa vie ; sur-tout depuis une dyssenterie violente, qui la mit dans un tel état, qu'elle ne fit plus que languir (6). Sur la fin de l'an 1652, une fièvre lente qui la minoit, l'obligea de se mettre au lit, d'où elle ne releva point. Sa mort précieuse aux yeux du Seigneur arriva le premier janvier 1653.

On avoit une si haute idée de la vertu & du mérite de la mere Anne Eugenie, qu'après sa mort, les sœurs, comme le rapporte M. le Maître, firent une pâte de différentes choses de cette sainte religieuse, *comme de son sang, de ses cheveux, de son voile, & en firent des médailles*. La mere Angelique en montra une à M. le Maître dans un entretien qu'il eut avec elle en 1654 (7). Les Carmelites qui l'avoient connue, en particulier la mere Akarie, publioient hautement que c'étoit une sainte.

Après avoir recueilli les derniers

(6) Ib. p. 418.

(7) Mem. 2 part. I. Relat. p. 349 350. Voiez les lettres que la mere Angelique a écrites sur la mort de sa bienheureuse

sœur, lett. 514 à la reine de Pologne, T. 2 p. 250. Lett. 515 à M. le Maître, p. 253. Lett. 517 p. 255.

soupirs de sa digne sœur, la mere Angelique se disposa à exécuter le dessein qu'elle avoit de retourner à P. R. des Champs. Elle partit le 15 janvier avec une colonie qu'elle mena avec elle pour repeupler cette maison (8). On vit bientôt ce saint desert refleurir. Le dedans & le dehors de l'abbaye se remplirent en peu de tems de personnes de tout âge & de toute condition, qui y accouroient comme dans un lieu de refuge, excitées par la foi & la grande charité de la mere Angelique & de ses religieuses, & par la piété de tant de personnes séculières, dont l'odeur se répandoit de tout côté. On voioit arriver dans ce lieu, où Dieu répandoit si abondamment ses bénédictions, des militaires, qui après avoir vieilli dans le service, ne pensoient plus qu'à leur salut. Le fameux M. de Pontis s'y fixa cette année pour le reste de ses jours. Dès l'année précédente la mere Angelique écrivant à la reine de Pologne (9), lui marquoit qu'il y avoit vingt-cinq *hermites à P. R.*, qui *servoient Dieu avec grande dévotion*; qu'il en étoit déjà mort cinq, & qu'on pensoit à faire douze hermitages pour y

1653.

LXV.

Les religieuses retournent à P. R. des Champs.

(8) Du Fossé p. 122.

(9) Lett. 331 du 17 Mai, T. 2 p. 116.

1653.

mettre les plus parfaits. Les solitaires qui s'étoient retirés au château de Vau-murier , à cause de la guerre civile , étoient revenus dans leur solitude (10). On augmenta cette année (1653) d'une maniere considérable le logement qui étoit aux granges , par un grand bâtiment qu'on y fit , & où l'on reçut un assez grand nombre d'enfans de qualité. Il paroît que ce ne fut qu'alors qu'on détruisit entierement le petit college qui étoit à Paris (11). M. Viarlart , évêque de Châalons sur marne , fit le 6 mars de cette année la bénédiction de P. R. des Champs , & la consécration du grand autel.

Les dedans de l'une & l'autre maisons de P. R. , tant de Paris que des Champs , n'étoient pas moins florissans que les dehors. Les personnes de la plus grande distinction s'y retiroient , ou y mettoient leurs enfans. Madame la Duchesse de Liancourt y mit cette année mademoiselle sa fille : madame la Marquise de Sablé fit bâtir un corps de logis à P. R. de Paris.

LXVI.
Faux bruits
contre P. R.

Mais cet éclat de P. R. , l'estime qu'en faisoient les gens de bien , la réputation de sainteté des religieuses ,

(10) Du Fossé , ib.

(11) Suppl. au Nocr.

leur innocence justifiée & déclarée authentiquement par la voix de leur Pasteur, c'est-à-dire par la censure que M. de Gondi avoit faite du libelle difamatoire du P. Brisacier ; tout cela, bien loin d'arrêter les ennemis de cette sainte maison, ne fit que les irriter. Suivant constamment leurs maximes, ils inventoient chaque jour quelques nouvelles accusations. Sur la fin de l'an 1653, ce n'étoit que menaces, tantôt d'envoier des commissaires à P. R. pour chasser les solitaires d'un désert, où ils ne pensoient qu'à servir Dieu en esprit & en vérité ; tantôt de disperfer les religieuses, comme étant désobéissantes à la voix de l'Eglise.

1653.

Ces bruits augmentant de jour en jour, M. le Maître crut devoir rompre le silence pour les dissiper ; ce qu'il fit par un mémoire daté du 9 janvier 1654. C'est le troisieme écrit (12) de ce grand homme sur le même sujet. M. d'Andilly, qui depuis 9 ans étoit retiré à P. R., écrivit le 10 du même mois au Cardinal Mazarin une lettre, que l'auteur de l'histoire du Jansenisme a inserée dans son deuxieme vo-

1654.

(12) Ce mémoire, qui est le troisieme, fut imprimé dès-lors, & l'a été depuis dans le Supplément au Nécrologe p. 39, & dans le recueil de pieces imprimé à Utrecht en 1740, p. 208.

1654.

lume (13). Quant à la mere Angeli-
 que, elle s'attendoit à tout événement
 avec un courage vraiment chrétien, &
 une parfaite soumission aux ordres de
 la providence. Voici de quelle maniere
 elle s'en expliquoit dans une lettre
 qu'elle écrivit le 8 janvier 1654 à la
 » Reine de Pologne (14). « On nous
 » menace d'une nouvelle persécution ;
 » & ceux qui se déclarent nos adver-
 » saires, ne cessent de solliciter la Cour
 » pour chasser tous ceux qui sont céans,
 » au moins nos hermites.....Cela ne
 » nous fait pas peur.....Tout est entre
 » les mains de Dieu ; & rien n'arri-
 » vera que par sa permission & ses or-
 » dres, auxquels nous devons être par-
 » faitement soumises ; & en cela con-
 » siste tout notre bien. Il tire sa gloire
 » de tout ; & cela nous doit suffire
 » pour être en repos, quoi qu'il arrive.
 » Ceux, dit-elle dans une autre let-
 » tre (15) à la même Princesse, qui
 » ne se peuvent estimer heureux, que
 » Port-Roïal ne soit détruit, ne ces-
 » sent d'inventer tous les jours de nou-
 » velles calomnies pour parvenir à ce
 » dessein. Dieu voit tout, & rien ne

(13) P. 183.

419.

(14) Lett. 605, du 8 janvier, T. 2 p. 417.

(15) Lett. 616, ib. p.

438-440.

» pourra

» pourra nous arriver que par sa per-
 » mission : ce qui nous doit tenir en
 » paix avec une entiere soumission à
 » tout ce qui lui plaira. »

1654.

On faisoit courir le bruit que la mere
 Angelique seroit aussi enlevée (16),
 de sorte que la sœur d'une religieuse de
 P. R. lui écrivit pour lui témoigner la
 part qu'elle prendroit à sa douleur, si
 elle venoit à perdre son Abbessé. Et
 comme la mere Angelique revint de
 P. R. des Champs à Paris, on publia
 que des archers étoient venus la pren-
 dre pour la conduire à la Bastille (17).
 » Tous ces bruits, dit-elle, se font
 » courir pour nous faire estimer crimi-
 » nelles, hérétiques & dignes de tous
 » les supplices. »

La mere Angelique en faisant tous
 ces détails à la reine de Pologne, lui
 en donne une raison bien édifiante &
 qui marque bien l'attachement invio-
 lable de cette digne Abbessé & de toute
 sa sainte communauté à l'unité de l'E-
 glise. » Il me semble aussi, Madame,
 » dit-elle, que je devois prévenir
 » votre Majesté, afin que si les maux
 » dont on nous menace nous arrivent,
 » elle sache que nous espérons que

LXVII.
 Disposition
 de la mere
 Angelique à
 l'occasion des
 menaces de
 la persécu-
 tion.

(16) Ibid.

(17) Ibid.

1654.

» Dieu nous continuant ses saintes
 » graces, nous supporterons de bon
 » cœur les maux dont on nous menace
 » pour l'amour de la sainte vérité,
 » qu'il nous a fait la grace d'aimer
 » dans l'union de la sainte Eglise, de
 » laquelle moiennant sa sainte grace
 » nous ne nous départirons jamais;
 » & quand les efforts des malins en
 » chasseroient nos corps, ils n'en sé-
 » pareront jamais nos ames ». En une
 autre occasion, parlant d'elle-même,
 elle disoit : » Je ferois trop heureuse
 » dans un monastere, où l'on me trai-
 » teroit dans l'humiliation dont je suis
 » digne. Ce me seroit un grand sujet
 » d'espérer que Dieu me feroit misé-
 » ricorde, en me donnant le tems de
 » satisfaire à sa justice. Peut-être veut
 » il que nous soïons tant menacées,
 » afin qu'avec soumission nous soïons
 » plus soigneuses à implorer sa mise-
 » ricorde; peut-être aussi pour nous
 » préparer à bien souffrir. Sa bonté
 » nous fait déjà au moins la grace,
 » que tous les bruits & les terribles
 » médifances que l'on fait de nous, ne
 » nous troublent point. Nous sommes
 » innocentes devant les hommes,
 » disoit-elle un jour, nul ne l'étant
 » devant Dieu; mais par sa grace on

ne fauroit nous persécuter sans injustice. Nous serons trop heureuses de l'être si Dieu l'ordonne ainsi, esperant que sa bonté nous fortifiera de sa grace pour la souffrir patiemment.

On dit que nous saurons dans peu de jours, si on nous laissera en paix, ou si on nous exterminera (18). Que la très sainte volonté de Dieu soit faite : avec sa sainte grace, rien ne nous peut nuire. On nous donne de grandes craintes sur les efforts horribles que font les adversaires pour ruiner la vérité (19). Mais enfin elle est à Dieu & éternelle en lui. Son apparente ruine, si elle arrive, ne sera que pour ceux qui sont si malheureux que de l'attaquer, & s'affermira dans ceux à qui Dieu fait tant de graces, que de la connoître, de l'aimer & de la défendre aux dépens de leur vie, qu'ils seroient trop honorés de perdre pour elle (20). Ce que nous voions n'est point comparable à ce qui est arrivé autrefois pour de moindres vérités que celle de la grace de Jesus-Christ. Combien de Martyrs

(18) Lett. 627. T. 2.
p. 457-461.

(19) Lett. 629. p. 462.

(20) Lett. 633, p. 467.

1654.

» y a-t-il eu pour la vénération dûe
 » aux saintes images ? Si on étoit assez
 » heureux pour recevoir une si grande
 » grace , peut-être s'en pourroit-il
 » bien faire pour cette plus importante
 » vérité. » Il faudroit copier une
 partie des lettres de la mere Angeli-
 que , pour faire connoître la foi
 vive & les saintes dispositions de
 cette incomparable Abbessé , au
 sujet de la persécution dont le mo-
 nastere de P. R. étoit menacé. Il
 est à propos de développer le pré-
 texte frivole de cette persécution,
 pour en faire sentir toute l'injustice ;
 mais rapportons auparavant deux éve-
 nemens considérables qui appartiennent à cette année.

LXVIII.

Madame
 Morant abdi-
 que l'Abbaïe
 de Gif pour
 se retirer à
 P. R. •

Le premier de ces événemens est la démarche édifiante de Madame de Morant Abbessé de Gif, qui quitta son Abbaïe pour se retirer dans celle de P. R. des Champs. Ecoutons la mere Angélique faire elle-même le récit de cette merveille dans une lettre à la Reine de Pologne (21). » Nous
 » avons reçu depuis deux jours, dit-
 » elle, une religieuse qui n'a que
 » vingt-six ans, & pour qui ses pa-
 » rens, qui sont M. de Leuville &

(21) Lett. 660 du 7 Août 1654, T. 2 p. 519.

» Madame de Senefe, avoient obtenu
» l'Abbaïe de Gif il y a trois ans ,
» quoique les religieufes euſſent élu
» une bonne fille de leur maifon &
» que laReine leur eût promis de l'ac-
» cepter. Mais le crédit l'emporta
» pour cette jeune religieufe que Dieu
» a tellement touchée qu'elle a réſigné
» à l'inſu de ſes parens , à celle qui
» avoit été élue , laquelle en a penſé
» mourir de douleur ; & deux jours
» après qu'elle a eu pris poſſeſſion ,
» la dépoſée eſt venue avec nous avec
» un grand déſir d'être la dernière &
» d'y commencer le Noviciat.

» J'avoue à votre Majeſté , conti-
» nue la mere Angelique , que ç'a été
» pour moi une grande joie , qu'en ce
» tems , où l'ambition regne ſi horri-
» blement, même dans les religions. . .
» de voir une ſupérieure ſi jeune quit-
» ter pour l'amour de Dieu , & pour
» ſuivre notre Seigneur Jeſus-Chriſt ,
» qui s'eſt fait le dernier des hommes
» pour guérir notre orgueil ». Le lec-
» teur a vû plus haut de quelle maniere
la providence conduiſit Madame de
Morant à P. R. de Paris pour exécute
ſes deſſeins de miſéricorde ſur elle.
La mere Angelique fut l'inſtrument
dont Dieu ſe ſervit pour toucher cette

1654.

jeune Abbessé, qui dès cet heureux moment forma une liaison étroite avec la mere Angelique, ne se conduisant que par ses conseils (22), & attendant avec impatience le jour auquel elle pourroit quitter son Abbaïe, pour aller se mettre sous sa conduite. Ce jour arriva enfin, & Madame de Morant se rendit le 4 août 1654 à P. R. des Champs. *Ainsi Dieu, selon la sage & judicieuse réflexion de la mere Angelique, conserve toujours dans son église l'esprit d'humiliation dans quelques ames, au milieu de la plus grande corruption.* Nous en avons vû dans ce siècle, tout miserable qu'il est, un exemple encore plus éclatant de cette conduite de Dieu sur son église, dans un Prélat frere d'une sainte Abbessé de Gif.

LXIX.

La mere des
Ange Sui-
reau est élue
Abbessé.

Quelque mois après que Madame de Morant se fut retirée à P. R., on fit l'élection d'une nouvelle Abbessé. La mere Angelique aiant occupé dignement cette place pendant l'espace de douze ans, par quatre élections consécutives, elle ne pouvoit plus être continuée Il fallut donc en élire une autre. La mere Angelique fit enforte que le sort tombât sur la mere Marie

(22) Voyez le 2 volume des lettres de la mere Angelique.

des Anges Suireau, ancienne Abbessé de Maubuisson, regardant comme une bénédiction pour la communauté, qu'elle pût avoir une si sainte supérieure, dont elle estimoit infiniment la vertu & qu'elle croioit capable d'attirer les graces du ciel sur la maison. Ses desfeins réussirent, la mere des Anges fut élue le 26 novembre 1654. La mere Angelique (23) écrivant à la sœur Angelique de sainte Agnès de Marle qui avoit quelque peine sur cette élection (24), lui en parle ainsi : „ Af-
 „ furez-vous qu'autant qu'il se peut
 „ humainement connoître, on peut
 „ dire que le saint Esprit a présidé à
 „ l'élection Ce n'est pas à
 „ nous à faire comparaison des gra-
 „ ces des ames; mais si cela étoit
 „ permis, j'oserois dire qu'il n'y a
 „ pas au monde une ame plus pure,
 „ plus charitable, plus humble, & en
 „ un mot plus parfaite que notre mere.
 „ C'est ce qui me fait esperer que
 „ Dieu fera beaucoup de miséricorde
 „ par sa conduite. L'uniformité de sa
 „ vie toute religieuse depuis 39 ans,
 „ sans que nul changement l'ait ja-

(23) Lett. 673, p. 538.

dans cette élection, mais

(24) Le démon avoit voulu brouiller les esprits

cela n'eut pas lieu.

1654.

» mais ébranlée, est une chose bien
 » rare, principalement quand on a
 » eu les épreuves où elle a passé, sans
 » que jamais on ait pû dire autre cho-
 » se d'elle, sinon que c'étoit une sainte
 » fille ». Cette digne élève de la mere
 Angelique, remplie du même esprit,
 gouverna avec beaucoup de prudence
 & de sagesse, jusqu'à sa mort, pen-
 dant des tems orageux & auxquels P.
 R. essuia une grande persécution.
 En voici l'origine.



LIVRE NEUVIEME.

LES JÉSUITES animés contre P. R. croïoient devoir tenter toutes sortes de moïens pour parvenir à la destruction de cette maison. Ils avoient essaié envain d'y réussir en attaquant le livre de la fréquente communion ; mais le mauvais succès de cette entreprise , en les chargeant de confusion & en les humiliant , ne les rendit ni humbles ni plus sages , & ne les arrêta point dans leur dessein. Ils penserent à dresser une autre batterie contre leurs adverfaires , & crurent trouver , dans les disputes sur la grace , un prétexte favorable pour les accabler. Ces disputes avoient commencé à - peu - près vers le même-tems , & même avant que la fréquente communion vit le jour. Ce fut au sujet de l'Augustin de Jansenius, mort en 1638. Commençons par faire connoître l'auteur , puis nous parlerons de l'ouvrage.

Jansenius vint au monde le 23 octobre de l'an 1585 , non dans le village d'Accoi , comme la plupart des

I.
Les Jésuites
prennent oc-
casion du li-
vre de Jansé-
nius pour
trouver
rien de dé-
truire P. R.

III.
Jansenius
Ses études.

1654.

écrivains l'avancent , mais à Leerdam (1), où Jean Otto son pere s'étoit retiré à cause des troubles de religion qui agitoient ce pais. Otto ainsi qu'Elizabeth Zegers sa femme étoient l'un & l'autre très attachés à la religion catholique. On peut même dire que c'est au zele de cette famille qu'on est redevable de la conservation de la foi à Leerdam. Ils donnoient généreusement , au risque de perdre leurs biens & même la vie , leur maison aux catholiques pour s'y assembler & y faire le Service divin. Le Pere Stock Jesuite , qui y prêchoit & y administroit les Sacremens , ressentit les effets de leur charité. Le lecteur peut juger par-là avec quel fondement les Jesuites ont accusé les parens de Jansenius d'avoir été Calvinistes (2).

Le jeune Jansenius fut envoié à Utrecht , pour étudier les belles-lettres & ensuite à Louvain en 1602 , où il fit sa philosophie au college du Faucon. Ce fut dans cette ville qu'il prit le nom de *Jansens* ou *Jansenius* , c'est-à-dire , *fils de Jean*. Le mélange

(1) Voiez l'excellent ouvrage de M. le Gros , intitulé : *Défense de la vérité & de l'innocence outragées par M. de Cha-*

renci. A Utrecht , 1745.

(2) *Morale Prat.* T. 8. 3 Part. 4 factum pour les petits neveux de Jansenius.

des Hollandois catholiques avec les hérétiques les obligeoient de changer ainsi de nom afin de se déguiser. En 1604 il fut reçu maître ès Arts & déclaré *primarius*, qui étoit un titre de distinction & une marque de son mérite. Ensuite il étudia en théologie au college d'Adrien VI, sous le pieux & célèbre docteur Jacques Janson, zélé disciple de saint Augustin. Il fit de grands progrès sous cet habile maître, qui le chérit comme son fils à cause de ses excellentes qualités. Aiant épuisé ses forces par l'excès du travail, les médecins n'y trouverent d'autre remede que celui de changer d'air. Il vint à Paris en 1607; il s'y perfectionna dans les langues grecque & hébraïque & y fit connoissance avec plusieurs savans, en particulier avec M. du Vergier de Hauranne, depuis abbé de saint Cyran.

L'amitié qui unit ensemble ces deux génies fut toute chrétienne, n'aïant pour but qu'un grand désir de servir Dieu, de s'instruire de la doctrine de l'église dans les sources pures de la tradition, & de consacrer leur vie à sa défense. Dans cette vûe ils se retirèrent en 1611 à Baïonne, patrie de M. de Hauranne, où ils passerent environ

1654.

cinq ans à étudier l'écriture, les peres & les conciles. Ils y emploioient régulièrement 14 ou 15 heures par jour; ce qui donnoit quelquefois occasion à Madame de Hauranne de dire à son fils : *Vous tuerez ce bon Flamand à force de le faire étudier.* Bertrand Deschaux, Evêque de Baïonne le fit principal du college qu'il venoit d'établir dans cette ville.

III.

Ses différen-
tes dignités.
Il est élu Evê-
que. Sa mort.

En 1617, Jansenius retourna à Louvain où on ne tarda pas de le faire président du nouveau college de Hollande appelé *Pulcherie*. Il reçut le bonnet de docteur, après avoir soutenu le 24 octobre 1619 sa dernière thèse, sans président & avec un grand succès. Devenu membre d'une des plus célèbres facultés de théologie du monde chrétien, il en fut la gloire, l'ornement & le défenseur. Il fut envoyé deux fois en Espagne (en 1622 & en 1626,) pour défendre les droits de la faculté de Louvain contre les Jésuites, qui dès-lors ne l'épargnerent pas, le regardant comme un de leurs plus cruels ennemis, *acerrimum hostem suum* (3).

Le mérite & le savoir de ce docteur étoient si universellement reconnus, qu'en 1630, les ministres de Bois-le-

(3) Jans. lett. 69.

Duc aiant fait un défi aux catholiques de cette ville , M. l'Archevêque de Malines de concert avec le Nonce, le choisit pour répondre à ce défi (4). Ce grand théologien surpassa les espérances qu'on avoit conçues de lui. Il confondit les ministres de vive voix & par des écrits les plus solides qui eussent jusqu'alors paru contre les Novateurs des derniers tems.

Après avoir rempli plusieurs places avec beaucoup de distinction , en particulier celle de professeur roial de l'écriture sainte , il fut nommé par le Roi d'Espagne le 23 octobre 1635 , à l'Evêché d'Ypres , malgré le crédit de ses ennemis , qui pour cette fois ne purent parer le coup, comme ils avoient fait par rapport à l'Evêché de Bruges , & à ceux d'Anvers & de Gand , pour lesquels il avoit été proposé. Jansenius regarda commel'effet d'une providence toute particuliere, qu'il eût été fait Evêque d'un diocèse dont la premiere église étoit sous la protection de saint Augustin (5) , qu'il avoit choisi entre tous les peres pour son maître dans

1654.

(4) Lett. de Jans. 14
Juin 1630.

(5) Le Pape Paul IV
en érigeant l'Evêché d'Ypres en 1559. désigna

pour la cathédrale , qui est sous le nom de saint Martin , l'église d'un monastere de Chanoines réguliers de S. Augustin.

1654.

l'étude de la science ecclésiastique. Ses bulles furent expédiées gratis en considération des solides écrits qu'il avoit composés contre les hérétiques ; & il fut sacré le 23 octobre 1636. Les Jesuites selon leur politique ordinaire , composèrent plusieurs pieces à sa louange & les firent déclamer par leurs écoliers. Aussi-tôt qu'il fut installé , il s'appliqua à la réforme de son diocèse , qui en avoit un grand besoin ; mais avant qu'il pût exécuter les projets qu'il avoit formés , la mort l'enleva le 6 mai 1638 , à l'âge de cinquante-trois ans , après avoir reçu les Sacremens avec beaucoup de piété (6). Plusieurs auteurs ont avancé qu'il étoit mort dans l'exercice de la charité envers des personnes attaquées de la maladie contagieuse ; mais la vérité est , que lui seul mourut de la peste , dont il fut atteint en examinant d'anciens papiers infectés du mauvais air , qu'il vouloit lire pour travailler sérieusement à la réforme de son diocèse. Il fut enterré dans le sanctuaire de son église (7) avec une épitaphe que ses ennemis ont eu le crédit de faire supprimer.

(6) Mem. du Fossé , not. p. 128.

(7) Voyez le Néc. de P. R. p. 186.

Cornelius Jansenius hic situs est :

1654^o

Satis dixi.

*Virtus, eruditio, fama, cetera loquentur
&c.*

Ci gift Corneille Jansenius :

C'est assez dire.

Sa vertu, sa science, sa réputation diront le
reste, &c.

M. Jansenius étoit, dit M. Lance-
lot (8), un homme d'une ancienne
probité, d'une foi vive & d'un esprit
solide. Sa science étoit comparable à
celle des peres de l'Eglise, & sa vertu
digne d'un véritable Successeur des
Apôtres. Il étoit infatigable dans le tra-
vail & dans les exercices de la péni-
tence; il ne se couchoit presque point
& ne dormoit que quatre ou cinq heu-
res, employant le reste de la nuit à la
lecture & à la priere. Sa vie n'étoit
qu'un exercice contiuel de charité, &
une étude sans relâche de la vérité. Un
ami lui ayant demandé quel étoit l'at-
tribut de Dieu, qui faisoit plus d'im-
pression sur lui; *la vérité*, dit il. Aussi
la méditoit-il continuellement. C'étoit
pour ainsi parler, sa passion domi-

IV.

Son caractere. Son li-
vre intitulé
Augustinus

(8) Mem. T. 2. p. 308.

1654.

nante. On l'entendoit souvent, lorsqu'à des momens de relâche il se promenoit dans son jardin, s'écrier en levant les yeux au ciel : Oh vérité ! Il veilloit continuellement sur lui-même dans les repas & dans tout le reste, pour ne rien donner de trop à la nature, & pour éviter toutes les surprises de la cupidité. *On ne lui a jamais rien reproché sur les mœurs* (9). (C'est un aveu que les Jésuites même sous le masque de François Morenas ont fait depuis peu.) Ils avouent encore *qu'il étoit sobre, pieux, sans superstition, charitable envers les pauvres* (10).

Le jour même que Jansenius mourut, il mit la dernière main au grand ouvrage dont il avoit conçu le dessein dès l'an 1619. Il avoit commencé dès lors à préparer les matériaux, & ce travail avoit pour lui tant de charmes, que les jours lui paroissent trop courts. Il auroit souhaité vivre du tems de Josué, où habiter dans les pais où les jours sont de vingt heures. Il lut dix fois saint Augustin tout entier, & plus de trente fois ses écrits sur la grace contre

(9) Mor. T. 9, p. 263.

(10) Voyez le bel éloge de ce Prélat dans son oraison funebre, faite par Jean de la Pierre, savant

Prémontré de Flandres, rapporté par M. Arnould dans la préface de sa première apologie pour M. Jansenius.

les Pélagiens. Il se plaisoit tellement à cette lecture, qu'il disoit quelquefois qu'il auroit passé agréablement sa vie dans une isle déserte avec les ouvrages de saint Augustin. En travaillant à son ouvrage il étoit quelquefois arrêté, parcequ'il jugeoit que les grands principes de saint Augustin presque totalement oubliés, paroistroient si nouveaux & si extraordinaires aux scolastiques entêtés de leurs opinions, que s'il osoit les avancer, ils le décrieroient comme un extravagant & un rêveur. La suite fera voir qu'il ne se trompoit pas. Mais d'un autre côté, considérant combien Dieu est jaloux de la gloire de sa grace, que le monde ne connoissoit presque plus, il se détermina à publier ces vérités sans se mettre en peine des contradictions qu'il auroit à essuier, & à faire connoître aux hommes ce qu'ils doivent à la miséricorde de Dieu & à la grace de Jesus-Christ.

La confiance qu'il avoit dans le secours du ciel, ne fut pas pour lui un prétexte de négliger celui des hommes. La prudence chrétienne, qui n'est pas présomptueuse, lui fit sentir qu'il pouvoit se procurer des approbateurs ca-

1654.

pables de l'animer & de le soutenir dans un tel travail. Il en écrivit à M. de saint Cyran son ami, qui entrant dans ses vûes communiqua à M. de Berulle, instituteur de la congrégation de l'Oratoire en France, le dessein qu'avoit Jansenius d'opposer aux erreurs des nouveaux demi-pélagiens la pure doctrine de saint Augustin. M. de Berulle & ses confreres applaudirent à ce dessein. M. de saint Cyran en informa son ami, qui apprit avec joie cette nouvelle. Au mois de mai 1623 Jansenius aiant donné rendez-vous à Perronne à M. de saint Cyran, ils s'y entretinrent principalement sur le grand ouvrage qu'il avoit commencé. M. de saint Cyran l'encouragea à poursuivre son entreprise, ce qu'il fit avec un travail infatigable, lisant continuellement saint Augustin, ainsi que les ouvrages des molinistes pour s'assurer de leurs sentimens, & pour en démontrer la conformité avec ceux des demi-pélagiens. Dieu voulant faire voir que le dessein de Jansenius venoit de lui, par un effet sensible de sa providence, conserva ses jours jusqu'à ce qu'il l'eût exécuté, & le retira de ce monde au moment même, comme

nous l'avons déjà dit, qu'il y mit la dernière main (11). 1654.

Dans cet ouvrage imprimé depuis sa mort, cet Evêque, en voulant établir la doctrine de saint Augustin sur la grace, combattoit fortement l'opinion de Molina, Jésuite téméraire & audacieux, qui avoit parlé de ce grand docteur de l'Eglise avec beaucoup de mépris. Les Jésuites intéressés à soutenir leur confrere sur une doctrine que toute leur école s'est malheureusement fait un point d'honneur de défendre, & piqués du parallèle qu'on y fait de la doctrine de Molina avec celle des Prêtres de Marseille (12), se déchaînerent contre l'ouvrage & contre la personne même de Jansenius, qu'ils traitèrent de Calviniste & d'hérétique, selon la coutume qu'ils ont de traiter ainsi tous leurs adversaires. Ils étoient néanmoins d'autant plus mal fondés à en agir ainsi à l'égard de Jansenius, que non-seulement sa doctrine est très opposée à celle de Calvin & de Luther, mais que de plus il déclare par son

v.

Dispute à l'occasion du livre de Jansenius.

(11) *Moribunda manu novissimas litteras duxit, & in fine ac ipso puncto perfecti operis, (res admiranda & providentia Dei argumentum singulare) fi-*

nivit & vitam. Vit. Jansf.

(12) Ce parallèle n'est point de Jansenius, mais de Fromond son ami, qu'il avoit chargé du soin d'imprimer son livre.

1654.

testament, & dans plusieurs endroits de son livre (13), qu'il soumet entièrement sa doctrine au jugement du Pape. Il dit que son but est d'expliquer la doctrine de saint Augustin ; & il ajoute même que ceux qui voudront le critiquer, doivent, pour que leur critique soit juste, faire voir qu'il s'est trompé en cela, & que ce qu'il a pris & donné pour la doctrine de saint Augustin, ne l'est pas (14). Ainsi, quand même Jansénius auroit avancé quelque hérésie, on ne seroit point en droit de dire pour cela qu'il fût hérétique, puisqu'il s'est soumis à l'autorité & au jugement de l'Eglise, dans le sein de laquelle il déclare par son testament qu'il a vécu, & qu'il veut mourir : c'est ce qu'il répète plusieurs fois dans son ouvrage, & par où il le finit (15). On pourroit donc seulement dire,

(13) T. 2. lib. proæ. c. 25.

(14) *Nec enim ego, quid verum aut falsum, quid tenendum aut non tenendum in catholica Ecclesiæ doctrina tradidi, sed quid Augustinus tenendum asseruerit ac docuerit.* Jans. Epil. p. ult.

(15) *Quemadmodum ipsius Ecclesiæ ac sedis (Romanæ) mysteriis infantu-*

lus initiatus, & ejus fide cum lacte matris imbutus fui, & crevi, & adolevi, & senui, nec ab ea ad latum unguem, quod sciam, animo, aut facto, aut sermone deflexi, ita porro ad extremum usque spiritum vivere, ac Deo adjuvante mori, divinoque judicio sisti, mihi constitutum est.

qu'il s'est trompé en prenant pour la doctrine de saint Augustin, ce qui ne l'est point. Voïons les suites de cette grande affaire, dont nous nous contenterons de rapporter les principales circonstances, n'étant pas possible d'entrer dans un détail exact de tout ce qui s'est fait, tant à Rome, qu'en Flandre, & surtout en France à ce sujet.

Les Jésuites, qui avoient fait tous leurs efforts pour empêcher que l'*Augustinus* de Jansenius ne parut, se donnerent bien d'autres mouvemens pour le faire flétrir, lorsqu'ils en virent deux éditions paroître successivement, l'une en 1640 à Louvain, l'autre à Paris, munies l'une & l'autre de l'approbation de plusieurs théologiens, également recommandables par leur science & leur piété. Dès le commencement de l'an 1641, l'Internonce de Bruxelles écrivit à l'Université de Louvain, de supprimer le livre de Jansenius, & d'exécuter le décret de Paul V, confirmé l'année précédente 1640 par Urbain VIII, (à l'occasion du livre même de Jansenius, que ce Pape avoit défendu de faire paroître, en déclarant néanmoins, que l'intention de Sa Sainteté n'étoit pas de noter en particulier Jansenius,

1654.

VI.
Ce livre
s'imprime &
devient pu-
blic malgré
les efforts
des Jésuites.

1654.

mais d'empêcher l'impression de tous les livres où il est traité des matieres de la grace , imprimés depuis les défenses qui en ont été faites.) L'Université de Louvain s'excusa de faire exécuter ce bref , sur ce que le livre de Janfenius venoit d'être imprimé à Paris avec l'approbation de six docteurs de la célèbre faculté de théologie de cette ville. Ainsi l'Augustin de Janfenius devint public en Flandres & en France , malgré les efforts de ses adversaires.

VII.

Divers écrits
en Flandres
pour & con-
tre Janfenius.

On peut juger si les Jésuites demeurèrent tranquilles. Leur premier soin fut de recourir à la force majeure (ce sont là leurs lieux théologiques , où ils trouvent toutes les preuves & les argumens dont ils ont besoin) & de faire présenter un mémorial au Cardinal Infant , par le Pere Vivero , Jésuite Espagnol , Prédicateur ordinaire de la Cour de Bruxelles : il en envoya aussi un au Cardinal de la Cueva, pour faire mettre l'*Augustinus* à l'Inquisition. Le mémorial fut suivi de thèses soutenues à Louvain au College des Jésuites le 22 mars 1642. Les défenseurs de Janfenius répondirent à ce mémorial & aux thèses , par un écrit adressé au Cardinal Infant , sous le nom de Jac-

ques Zegers , imprimeur de l'Augustinus : *Querimonia Jacobi Zegers ad Serinissimum Principem , Cardinalem Infantem adversus Patris Viveri libellos & theses PP. Societatis* , &c. On avoit joint à la plainte de Zegers des theses soutenues en 1627 par les freres mineurs Irlandois , qui contenoient des sentimens conformes à ceux de Jansenius. Les Jésuites firent des réponses à cet écrit , & soutinrent de nouvelles thèses : les défenseurs de Jansenius firent de leur côté divers ouvrages pour sa défense. M. Synnich (15*) , docteur de Louvain , en publia un , pour montrer la conformité de sentimens entre l'Augustin d'Hippone , & l'Augustin d'Ypres , sur la volonté de Dieu à l'égard du salut de tous les hommes , & touchant la mort de J. C. En même tems il parut un ouvrage moins serieux sous ce titre : *Somnium Hipponenſe* , & réimprimé sous cet autre : *Conventus Africanus* , dans lequel on feint que le Pape aiant renvoié le ju-

1654.

(15*) M. Synnich né à Korke en Irlan le , étudia à Louvain , où il fut fait docteur. Aiant approuvé le livre de Jansenius , il refusa de le condamner , & fut député en

1643 à Rome pour le défendre. Il a fait grand nombre d'écrits sur les matieres de la grace , pour la défense de l'Augustinus : il est mort en 1666.

1654.

gement de la cause de Jansenius à saint Augustin, il s'est tenu une assemblée de Cardinaux, d'Evêques, de Prêtres, de Religieux, & que saint Augustin aiant entendu les parties, avoit prononcé en faveur de Jansenius. Cette fiction (dont Pierre Stokmans Jurisconsulte (16) étoit auteur) piqua vivement les Jésuites, qui firent de grandes recherches pour découvrir de qui elle venoit.

L'inquisition de Rome pour arrêter le cours de ces disputes donna le premier d'août 1642 un décret par lequel elle supprimoit l'Augustin de Jansenius, avec les theses des Jésuites, & tous les autres écrits faits depuis la défense de Paul V & d'Urbain VIII sur les matieres de la grace. Ce décret causa du trouble dans l'université de Louvain. Fromond (17) fit paroître son traité latin, intitulé *l'Anatomie de l'homme*, dédié au Cardinal François Barberin.

L'Augustin de Jansenius fut imprimé

(16) Mort vers 1669.

(17) Libert Fromond, né en 1587, docteur de Louvain en 1628, habile dans la théologie, les mathématiques, les belles-lettres, succéda à Jansenius l'an 1634 dans la

chaire d'interprete de l'Ecriture sainte. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires de ce prélat. Il fit imprimer l'Augustinus, & le défendit avec zele jusqu'à l'an 1653, qui fut celui de sa mort.

mé à Rouen en 1641, & ensuite en 1643 avec un traité de Florent Conrius, Cordelier, Archevêque de Toam en Irlande, sur l'état des enfans qui meurent sans baptême, suivant le sentiment de saint Augustin. On fit encore imprimer en latin & en françois un traité du même Auteur, intitulé : *Peregrinus Jerichuntinus, hoc est de natura humana feliciter instituta, infeliciter lapsa, miserabiliter vulnerata, misericorditer restaurata.*

1654.

Les Jésuites continuant toujours leur pointe contre un livre, dans lequel il est démontré que leurs sentimens & ceux des Prêtres de Marseille sont les mêmes, c'est-à-dire que les uns & les autres sont demi-pélagiens, reussirent enfin à rendre Jansenius odieux à Rome. Le moien dont ils se servirent fut que ce Prélat s'étant objecté les bulles contre Baius, qui sembloient contraires à la doctrine de saint Augustin, il avoit répondu d'abord qu'il étoit embarrassé : *hæreo, fateor* : parole toutefois, qui de l'aveu même de Tournely, auteur non suspect, ne marquoit qu'un profond respect (19) pour le saint

VIII.
Les Jésuites rendent Jansenius odieux à Rome. Bulle d'Urbain VIII contre Jansenius.

(19) *Vel hoc ipsum hæreo quoddam erat reverentia argumentum.* T. I. p. 337.

1654.

Siege, & la résolution où il étoit de ne désobéir, ni aux Papes qui avoient approuvé la doctrine de saint Augustin, ni à ceux qui avoient condamné les propositions de Baius. En effet Jansenius les concilie le mieux qu'il lui est possible, (ce qui n'est pas aisé, & je le crois presque aussi difficile que de trouver les V propositions dans *l'Augustinus.*)

Urbain VIII, après avoir mis le trouble dans l'Université de Louvain, ou du moins l'avoir augmenté par son décret contre Jansenius, voulut remédier au mal, & en fit encore un plus grand en renouvelant & confirmant les constitutions de Pie V & de Grégoire XIII contre les propositions de Baius, que l'on assuroit être renouvelées dans Jansenius. Il chargea Albizzi, l'homme de confiance des Jésuites, de dresser une bulle, par laquelle il renouvelle & confirme les constitutions de Pie V & de Grégoire XIII, ses décrets & ceux de Paul V, par lesquels il étoit défendu de traiter des matières de la grace, avec le décret de l'inquisition du premier août 1641. Dans cette bulle, qui commence par ces mots : *In eminenti*, M. Albizzi insère que *l'Augustin de Jansenius ren-*

ferme & soutient, au grand scandale des catholiques & au grand mépris de l'autorité du S. Siege, plusieurs propositions, du nombre de celles qui avoient été condamnées par ses prédécesseurs. Elle est signée le 6 Mars 1641 (au lieu de 1642, selon notre maniere de compter) conformément au style des bulles, dans lesquelles on commence l'année *ab incarnatione Domini*, c'est-à-dire le 25 mars. Elle ne fut affichée que le 19 juin 1743, & causa beaucoup de troubles en Flandres.

Le feu des disputes excitées en Flandres gagna bientôt la France, ou la personne de Jansenius étoit odieuse à cause de son livre intitulé *Mars gallicus*, fait contre la France: ouvrage dans lequel il y a beaucoup de choses dont un bon françois a sujet d'être mécontent & que M. de saint Cyran blamoit quoiqu'ami de Jansenius. Le premier qui déclama publiquement contre le livre de Jansenius, fut M. Habert Théologal de Paris, qui prétendit y trouver quarante hérésies, qu'il réduisit ensuite à douze; ce fut dans trois sermons prêchés le premier & le dernier dimanche de l'Avent 1642, & le dimanche de la septuagesime 1643 qu'il fit ses déclamations contre ce li-

IX.

Les disputes
s'allument en
France.

1654.

vre. M. le Moyne le seconda par ses leçons sur la grace dans l'école de Sorbonne ; M. Perreyret dans celle de Navarre, & M. Morel fit un petit écrit sous le titre de *véritables sentimens de saint Augustin & de l'Eglise*. L'an 1643 la bulle d'Urbain VIII fut envoyée en France, & le deux janvier 1644 elle fut remise à la faculté de théologie de Paris, accompagnée d'une lettre de cachet, qui enjoignoit de la recevoir. La faculté nomma des commissaires, & déclara le 15, qu'elle ne la recevoit point quoiqu'elle défendit de soutenir aucune des propositions condamnées. (Tournely, Tome I. page 286).

Sur la fin de cette année (1644) M. Arnauld fit paroître une *Apologie de Jansenius Evêque d'Ypres, & de la doctrine expliquée dans son livre, contre les sermons prêchés par le docteur Habert*. M. Habert aiant répondu à cet écrit de M. Arnauld par un autre, intitulé *la défense de la foi de l'Eglise & de l'ancienne doctrine de Sorbonne, touchant les principaux points de la grace, prêchée dans l'Eglise de Paris, contre le livre intitulé : Apologie de Jansenius* ; M. Arnauld publia l'an 1645 une *seconde apologie pour M. Jansenius Evêque d'Ypres*, où il réfuta avec tant de

force M. Habert, que ce pauvre Théologal ne s'en releva jamais. Mais de tous les écrits, qui furent faits en grand nombre à l'occasion du livre de Jansenius sur les matieres de la grace, il n'y en eut point de plus important que *l'apologie pour les saints Peres de l'Eglise, défenseurs de la grace de Jesus Christ*, par M. Arnauld contre M. le Moyne, M. Morel & le Jesuite Antoine Girard, qui en donnant une traduction de l'ouvrage *de la vocation des Gentils*, y avoit ajouté des réflexions à sa façon sur la doctrine de cet Auteur. M. Arnauld abbatit ces trois hommes d'un seul coup dans *l'Apologie des saints Peres*, qui est un excellent traité sur la grace, & qui suffiroit seul pour détruire tous les vains efforts qu'ont faits les molinistes depuis leur naissance jusqu'à présent contre la vraie grace de Jesus-Christ en faveur du systême au moins demi-pélagien de leur confrere Molina.

En 1649 M. Cornet, qui avoit été Jesuite, & qui en sortant de la société n'en avoit quitté que l'habit, s'avisa d'un moïen tout nouveau pour réussir à faire condamner Jansenius. Etant alors Syndic de Sorbonne, il apporta à l'assemblée cinq propositions à

1654.

X.

Le Syndic Cornet fabriqua les V propositions, & les proposa en Sorbonne pour être examinées.

1654.

examiner, fans oser dire qu'elles fussent de Jansenius. Effectivement elles étoient de sa composition, comme le reconnoît le Pere Labbe, qui pour cette raison lui donne une place dans sa bibliotheque anti-jansenienne (20).

A la vérité Jansenius se sert des termes de la premiere proposition. pour exprimer le sentiment qu'il soutient être celui de saint Augustin, mais avec diverses modifications, qui en fixent le sens & excluent tous les mauvais qu'on pourroit lui donner. Pour les quatre autres, qui ne sont point dans le livre de Jansenius & qu'on défie depuis plus de cent ans les ennemis de ce saint Prélat d'y faire voir, elles étoient embarrassées de mots si captieux & si équivoques, que quoiqu'elles présentent un sens mauvais que les disciples de saint Augustin n'ont jamais refusé de condamner, néanmoins elles sembloient ne dire sur la grace que ce que disoient les défenseurs de la doctrine de ce saint Docteur. C'est pourquoi les rhéologiens habiles reconnoissant l'artifice du Jesuite métamorphosé en syndic de Sorbonne, se récrierent que c'étoit une chose sans exemple & contraire aux usages de la faculté, d'examiner des propositions vagues, & de faire un

(20) Il faut avouer qu'il la mérite bien.

prétendu précis de la doctrine d'un auteur, en lui attribuant ainsi des propositions étrangères, & en les faisant condamner sous son nom; que d'ailleurs ces propositions étoient captieuses & fabriquées exprès pour en faire retomber la condamnation sur la grace efficace. Cependant comme on ne laissoit pas de nommer des commissaires, soixante-dix docteurs appellerent comme d'abus de tout ce qu'avoit fait le syndic. Le Parlement reçut leur appel, & imposa silence aux deux partis.

Mais les Jesuites & leurs partisans n'en demeurèrent pas là. M. Habert devenu Evêque de Vabres, leur prêta la main pour vanger ses injures particulieres. Piqué contre M. Arnauld qui avoit écrit contre lui avec tant de force pour la défense de Jansenius, il écrivit en 1650 à Innocent X, pour demander la condamnation des V propositions: Voici cette fameuse lettre, qui a été comme la base & l'origine de toute la procédure qu'on a suivie dans cette affaire qui a fait une si grande plaie à l'Eglise.

» Très saint Pere, la foi de Pierre,
 » laquelle ne peut jamais manquer,
 » demande avec grande raison, que
 » suivant la coutume reçue & autori-

XI
 Lettre des
 Evêques pour
 demander la
 condamna-

1654.
 tion de V pro-
 positions à
 Innocent X.

» fée dans l'Eglise, l'on rapporte les
 » causes majeures au saint Siege apos-
 » tolique. Pour obéir à une loi si équi-
 » table, nous avons estimé qu'il étoit
 » nécessaire d'écrire à votre Sainteté
 » touchant une affaire très importan-
 » te qui regarde la religion. Il y a dix
 » ans que nous voïons avec grande
 » douleur la France agitée de troubles
 » très violens, à cause du livre pos-
 » thume de M. Jansenius Evêque d'Y-
 » pres & de la doctrine qui y est conte-
 » nue. Ces mouvemens devoient être
 » appaisés, tant par l'autorité du con-
 » cile de Trente, que par celle d'Ur-
 » bain VIII d'heureuse mémoire, par
 » laquelle il a prononcé contre les
 » dogmes de Jansenius, & a confirmé
 » les decrets de Pie V & de Gregoire
 » XIII contre Baius. Votre Sainteté a
 » établi par un nouveau décret la verité
 » & la force de cette bulle; mais parce-
 » que chaque proposition en particulier
 » n'a pas été notée d'une censure spécia-
 » le, quelques uns ont cru qu'il y avoit
 » encore lieu à leurs chicanes & à leurs
 » fuites. Nous esperons que tous
 » moiens leur en seront ôtés, s'il
 » plaît à votre Sainteté, comme nous
 » l'en prions très humblement, de dé-
 » finir clairement & distinctement

quel sentiment il faut avoir en cette
 matiere. C'est pourquoy nous la con-
 jurons de vouloir faire l'examen,
 & porter un jugement clair & cer-
 tain de chacune des propositions qui
 suivent, sur lesquelles la dispute est
 plus dangereuse & la contestation
 plus échauffée.

La premiere: quelques commande-
 mens de Dieu sont impossibles à des
 justes qui desirent & qui tâchent de
 les garder selon les forces qu'ils ont
 alors, & ils n'ont point de grace, par
 laquelle ils leur soient rendus possibles.

La seconde: dans l'état de la na-
 ture corrompue, on ne resiste ja-
 mais à la grace interieure.

La troisieme: pour mériter & dé-
 mériter dans l'état de la nature cor-
 rompue, on n'a pas besoin d'une li-
 berté exempte de la nécessité d'agir,
 mais il suffit d'avoir une liberté
 exempte de contrainte.

La quatrieme: les semipelagiens
 admettoient la nécessité d'une grace
 interieure prévenante pour chaque
 action en particulier, même pour
 le commencement de la foi; & ils
 étoient hérétiques en ce qu'ils pré-
 tendoient que cette grace fut de
 telle nature que la volonté eût le

1654.

» pouvoir d'y résister ou d'y consen-
 » tir.

» La cinquieme : c'est une erreur
 » des demi-pelagiens de dire que Je-
 » sus-Christ soit mort, ou qu'il ait
 » répandu son sang pour tous les hom-
 » mes sans exception.

» Votre Sainteté a depuis peu éprou-
 » vé combien l'autorité du saint Sie-
 » ge apostolique a eu de pouvoir pour
 » abattre l'erreur du double chef de
 » l'Eglise. La tempête a été aussi-tôt
 » apaisée ; la mer & les vents ont
 » obéi à la voix & au commandement
 » de Jesus-Christ : ce qui fait que
 » nous vous supplions, très saint Pere,
 » de prononcer sur le sens de ces pro-
 » positions un jugement clair & dé-
 » cisif, auquel M. Jansenius, proche
 » de sa mort, a soumis son ouvrage ;
 » de dissiper toute obscurité, de ras-
 » surer les esprits chancelans, d'em-
 » pêcher les divisions, & de redon-
 » ner à l'Eglise sa tranquillité & son
 » éclat. Pendant que nous jouissons
 » de cette esperance, nous portons
 » nos souhaits & nos vœux à Dieu,
 » afin que ce Roi immortel des siecles
 » comble votre Sainteté de longues &
 » heureuses années, & après un siecle
 » de vie, d'une heureuse éternité.

Cette lettre dictée par l'esprit de vengeance, fut signée par quatre-vingt cinq Evêques, séparément & non assemblés. Car quoique l'assemblée générale du clergé se tint cette année à Paris, ils n'osèrent pas y parler de cette affaire, de peur que la lettre venant à être examinée publiquement & avec un peu d'attention, elle ne révoltât tout ce qu'il y avoit de Prélats jaloux de l'honneur de leur caractère, lesquels trouveroient étrange, que cette dispute étant née dans le royaume, elle ne fût pas jugée au moins en première instance par les Evêques du royaume même. La chose fut donc conduite plus secrètement, & cette lettre fut portée séparément par un Jesuite nommé Dinet, à un fort grand nombre de Prélats, tant à Paris que dans les provinces. La plupart d'entr'eux ont même avoué depuis (& ils sont croiables) qu'ils l'avoient signée sans savoir de quoi il s'agissoit, & par pure déférence pour la signature de leurs confreres. La lettre ainsi signée fut envoyée à Innocent X. On en eut bientôt en France des copies, & aussi-tôt parurent des *considérations* sur la lettre, dressées par M. Arnauld.

Les défenseurs de saint Augustin se

1654.

XII.

Le Clergé
de France dé-
favoue cette
lettre.

trouverent embarrassés sur ce qu'ils devoient faire par rapport à cette démarche des Evêques. Les uns vouloient qu'on ne prît point d'intérêt dans l'affaire, & que sans se donner aucun mouvement on laissa condamner à Rome cinq propositions, condamnables en effet, & qui n'étoient d'aucun auteur, ni soutenues de personne; l'assemblée même du clergé n'y voulut prendre aucune part pour lors; & M. l'Archevêque d'Embrun, l'un des Présidens, les Evêques de Châlons, de Valence, d'Agen, de Comminges & d'Orleans, allèrent le 22 fevrier 1651, trouver M. le Nonce & lui déclarerent que cette lettre n'étoit point envoyée au nom du clergé de France, qui n'approuvoit point qu'on eût recours immédiatement au Pape dans les choses qui regardent la foi, avant qu'elles eussent été examinées par les Evêques, qui sont juges de la doctrine dans leurs diocèses: ensuite ils représenterent au Nonce de quelle importance il étoit de ne point précipiter le jugement de cette affaire, & de distinguer le sens des propositions: & ils le prièrent d'écrire à Sa Sainteté ce qu'ils venoient de lui dire. Huit jours après, M. de Sens, accom-

pagné d'un autre Evêque alla faire la même déclaration au Nonce. L'autre partie des disciples de saint Augustin, appréhendant que la doctrine de la grace enseignée par ce saint docteur ne fût enveloppée dans la condamnation que les quatre-vingt-cinq Evêques demandoient au Pape par leur lettre, furent d'avis d'envoier à Rome pour représenter à sa Sainteté, les artifices & les mauvaises intentions de leurs adversaires. Cet avis l'ayant emporté, M. de Gondrin avec plusieurs de ses confreres écrivirent au Pape la lettre suivante, digne de Prélats qui savent que le saint Esprit les a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, qui connoissent les devoirs de leur état & qui aiment la vérité.

» Très saint Pere, nous avons ap-
 » pris que quelques-uns de Messieurs
 » nos confreres ont écrit à votre Sain-
 » teté touchant une affaire très im-
 » portante & très difficile, & qu'ils
 » la supplient par leur lettre de vou-
 » loir décider clairement & nettement
 » quelques propositions qui exciterent
 » l'année dernière un grand trouble
 » sans aucun fruit, dans la faculté de
 » théologie de Paris : ce qui ne pou-
 » voit réussir d'une autre sorte, puis-

1654.

XIII.

Lettre de M^{rs}
 de Sens & de
 plusieurs Evê-
 ques à Inno-
 cent X.

1654.

» qu'aïant été faites à plaisir, & compo-
 » sées en des termes ambigus, elles ne
 » pouvoient produire d'elles-mêmes,
 » que des disputes pleines de chaleur,
 » dans la diversité des interprétations
 » qu'on y peut donner, comme il ar-
 » rive toujours dans les propositions
 » équivoques. Ainsi Messieurs nos con-
 » freres nous permettront, s'il leur
 » plaît, de dire que nous ne saurions
 » approuver leur dessein en cette ten-
 » contre; car outre que les questions
 » de la grace & de la prédestination
 » divine sont pleines de difficultés,
 » & qu'elles ne s'agissent d'ordinaire
 » qu'avec de violentes contestations,
 » il y a encore d'autres raisons très
 » considerables, qui nous donnent su-
 » jet de croire que le tems où nous
 » sommes n'est pas propre pour termi-
 » ner un différend de cette importan-
 » ce; si ce n'est que votre Sainteté veuil-
 » le pour en porter un jugement so-
 » lemnel, (ce qui ne semble pas être
 » leur intention) y proceder selon les
 » formes pratiquées par nos Peres, re-
 » prendre l'affaire dès son origine,
 » l'examinant toute entiere & de nou-
 » veau, en appellant & entendant les
 » parties, comme le firent il n'y a pas
 » longtems les Papes Clement VIII &

» Paul V de sainte memoire. Car si
» votre Sainteté n'en usoit pas de la
» sorte, ceux qui seroient condamnés
» se plaindroient avec justice de l'avoir
» été par les calomnies & les artifices
» de leurs adversaires, sans avoir été
» entendus dans leurs raisons. A quoi
» ils ajouteroient peut-être, que cette
» cause auroit été portée à votre Sain-
» teté avant que d'avoir été jugée par un
» concile d'Evêques; & pour fortifier
» la justice de leurs plaintes par des
» exemples de l'ancienne discipline de
» l'Eglise, ils allegueroient le concile
» d'Alexandrie contre Arius, celui de
» Constantinople contre Eutichès, ceux
» de Carthage & de Mileve contre Pe-
» lage, ceux de Valence & de Langres
» tenus en France pour la même ma-
» tiere dont il s'agit, & d'autres con-
» ciles contre d'autres hérétiques: &
» certes, très saint Pere, s'il étoit à
» propos d'examiner & de décider les
» propositions, l'ordre légitime des ju-
» gemens de l'Eglise universelle, joint
» à la coûtume observée dans l'Eglise
» Gallicane, veut que les plus gran-
» des & les plus difficiles questions qui
» naissent en ce Roïaume, soient d'a-
» bord examinées par nous; ce qui
» étant, l'équité nous obligeroit de

1654.

» considerer murement, si ces propo-
 » sitions dont on se plaint à Votre
 » Sainteté, ont été faites à plaisir
 » pour rendre odieuses quelques per-
 » sonnes, & pour exciter quelque
 » trouble; en quels lieux, par quels
 » auteurs, & en quel sens elles ont
 » été avancées & soutenues, d'enten-
 » dre de part & d'autre ceux qui con-
 » testent, de voir tous les ouvrages
 » faits de deçà touchant ces proposi-
 » tions, d'en distinguer les sens vé-
 » ritables d'avec les faux & ambigus,
 » de nous informer avec soin de tout
 » ce qui s'est passé sur ce sujet depuis
 » que l'on commence d'en disputer;
 » & après cela de faire entendre au
 » Saint Siege tout ce que nous aurions
 » fait & ordonné dans cette affaire,
 » où il s'agit de la foi, afin que tout
 » ce que nous aurions prononcé avec
 » justice sur cette matiere, fut confir-
 » mé par votre autorité apostolique.
 » Mais en s'adressant directement,
 » comme l'on fait, à votre Saint Siege,
 » sans que nous aïons auparavant exa-
 » miné & jugé la cause, par combien
 » d'artifices la vérité ne peut-elle point
 » être opprimée? par combien de ca-
 » lomnies la réputation des Prélats &
 » des docteurs ne peut-elle pas être

» noircie ? & par combien de trompe-
 » ries Votre Sainteté ne peut-elle point
 » être surprise dans cette grande affaire,
 » qui regarde des points de foi ? Car
 » d'un côté on voit ceux, en faveur des-
 » quels Messieurs nos confreres ont
 » écrit à votre Sainteté, soutenir fer-
 » mement & opiniâtrément que le
 » plus grand nombre des nouveaux
 » Scholastiques est de leur opinion, &
 » que leur doctrine est la plus confor-
 » me à la bonté de Dieu, & à l'équité
 » de la raison naturelle. D'autre part,
 » ceux qui s'attachent entierement à
 » S. Augustin, déclarent, non en se-
 » cret, mais en public, que les ques-
 » tions dont il s'agit, ne sont plus dou-
 » teuses & problematiques, mais que
 » c'est une affaire finie & terminée il
 » y a longtems ; que ce sont les déci-
 » sions constantes des anciens conciles
 » & des Papes ; que leurs décrets sur
 » cette matiere sont très évidens, &
 » principalement ceux du Concile de
 » Trente, qu'ils soutiennent être pres-
 » que entierement composés des paro-
 » les & des maximes de saint Auguf-
 » tin, comme le sont ceux du Con-
 » cile d'Orange. Ainsi ils témoignent,
 » qu'au lieu d'appréhender notre ju-
 » gement & le vôtre, ils ont plutôt

1654.

» raison de le desirer , aiant tout sujet
 » de se promettre de votre Sainteté ,
 » qu'étant assistée de l'inspiration du
 » Saint Esprit , qui daigne la conduire
 » lorsqu'elle le prie , elle ne se dépar-
 » tira point en la moindre chose de ce
 » qui a été ordonné par les SS. Peres ,
 » afin qu'il n'arrive pas , ce qu'à Dieu
 » ne plaise , que la réputation du Saint
 » Siege apostolique & de l'Eglise Ro-
 » maine , tombe dans le mépris des
 » hérétiques , qui observent de près
 » les moindres de ses actions & de ses
 » paroles. Mais nous avons sujet de
 » croire que cela n'arrivera jamais ;
 » principalement si , pour retrancher à
 » l'avenir toute contestation , il plait
 » à votre Sainteté , marchant par les
 » mêmes traces de vos prédécesseurs ,
 » d'examiner à fond cette affaire , &
 » d'entendre , selon la coutume , les
 » défenses & les raisons des parties.
 » Aiez donc agréable , très saint Pere ,
 » ou de permettre que cette dispute si
 » importante , qui dure depuis plu-
 » sieurs siecles , sans que l'unité ca-
 » tholique en ait été alterée , conti-
 » nue encore un peu de tems , ou de
 » décider toutes ces questions en y
 » observant les formes légitimes des
 » jugemens ecclésiastiques ; & que vo-

„tre Sainteté emploie, s'il lui plaît,
 „tous ses soins & tout son zele, pour
 „faire que l'interêt de l'Eglise, qui a
 „été confiée à sa conduite, ne soit bles-
 „sé en aucune sorte dans cette ren-
 „contre. Dieu veuille durant plusieurs
 „années combler votre Sainteté de
 „toute prospérité & de tout bonheur.
 „Nous sommes, &c.

1654.

Cette lettre vraiment épiscopale,
 & écrite par des Evêques qui con-
 noissoient leurs droits & les regles de
 l'Eglise, étoit signée par Louis H. de
 Gondrin, Archevêque de Sens, B.
 d'Elbene Evêque d'Agen, Gilbert de
 Choiseul Evêque de Comminges,
 l'Evêque de Valence & de Die, A.
 d'Elbene Evêque d'Orléans, Bernard
 Evêque de S. Papoul, J. Henri de Sa-
 lette Evêque de Lescar, Felix Evêque
 de Châlons-sur-Saone, François Faur
 Evêque d'Amiens, Henri Arnauld
 Evêque d'Angers, Nicolas de Buzen-
 val Evêque de Beauvais. Charles de
 Monchal Archevêque de Toulouse, &
 Antoine Godeau Evêque de Vence,
 écrivirent chacun une lettre en par-
 ticulier à Sa Sainteté contenant les
 mêmes demandes. Ces lettres furent
 envoyées à M. de S. Amour, qui étoit
 parti de Rome par la crainte d'être mis

1654.

à l'inquisition. Il y retourna par l'ordre des Evêques, chargé de leurs lettres, & les remit au Pape dans l'audience qu'il eut de Sa Sainteté le 10 juillet 1651. Ces mêmes Evêques envoïerent aussi M. Brouffe, & M. de Lalane Abbé de Valcroissant, docteurs en théologie de la faculté de Paris, & M^e Angran licentié, pour se joindre à M. de Saint Amour dans la poursuite de cette affaire.

XIV.

Le Pape
nomme des
Commissaires
pour l'affaire
de Janfenius.

Avant que de recevoir ces lettres, le Pape avoit déjà commencé d'agir en conséquence de la premiere signée par les 85 Prélats, & avoit établi une Congrégation composée de quatre Cardinaux Commissaires; savoir, Roma, Spada, Ginetti, Cechini, auxquels il ajouta ensuite les Cardinaux Chiggi & Pamphile; Albizzi en fut Secretaire. On nomma treize théologiens pour consultants; Sforce Palavicin Jésuite; Marc Antoine Carpineti, Procureur général des Capucins; Thomas d'Elbene, Chanoine régulier; Augustin Marin de Cremone, Servite; Lucas Wadding, Franciscain Irlandois de l'étroite observance; Dominique Campanella, Carme; Modeste de Ferrare, Procureur général des Mineurs; Raphael Averfa, de l'ordre des Clercs

Mineurs ; Vincent de Pretis, Dominicain ; Philippe Visconti, Général des Augustins ; Vincent Candide, Dominicain ; Jean Augustin Tartaglia, Carme déchaussé ; Celestin Bruno, Augustin. Les Cardinaux de la Congregation s'assemblerent pour la premiere fois le 20 avril 1651.

1654.

Pendant ce tems-là les théologiens continuoient en France à écrire , & M. Arnauld faisoit face à tout. Ce fut cette année, qu'il publia la belle *Apolo- gie pour les SS. Peres de l'Eglise* , dont nous avons parlé, divisée en huit parties.

L'année suivante (1652), le Pape donna le 21 janvier audience aux députés des Evêques , qui demandoient la distinction du sens des propositions : & lorsque l'audience finit , M. Brousse , qui comme l'ancien avoit porté la parole , présenta le mémoire suivant au Pape.

XV.

Le Pape donne audience aux députés des bons Evêques. Les députés présentent un mémorial au Pape,

„ Très Saint Pere , les Docteurs de
 „ Paris , souffignés , supplient tres
 „ humblement votre Sainteté , au nom
 „ de plusieurs Evêques de l'Eglise de
 „ France , conformément aux lettres
 „ qu'ils lui ont écrites , qu'il lui plaise
 „ faire distinguer les sens des cinq
 „ propositions équivoques , & com-
 „ posées pour tromper & surprendre

1654.

» l'Eglise , qui ont été présentées à
 » votre Sainteté , & faire examiner
 » chacun de ces sens en particulier ,
 » afin que votre Sainteté en prononce
 » son jugement , selon que l'exigera la
 » vérité des uns , ou la fausseté des
 » autres , après qu'elle aura entendu
 » dans une Congrégation les parties en
 » présence l'une de l'autre, tant de vive
 » voix , que par écrit ; & que tous les
 » écrits qui seront donnés de part &
 » d'autre , auront été mutuellement
 » communiqués, selon que le demandent
 » la grandeur de cette affaire , la coutu-
 » me de l'Eglise en semblables occa-
 » sions, & l'usage même du S. Siège ,
 » observé il n'y a pas longtems par les
 » prédécesseurs de V.S. Clement VIII &
 » Paul V d'heureuse mémoire. Lesd. Sup-
 » plians esperent qu'ils recevront cette
 » grace & cette consolation de la gran-
 » de bonté , sagesse & équité de vo-
 » tre sainteté , que Dieu veuille con-
 » server plusieurs années dans le Siege
 » Apostolique , où il l'a établi par un
 » don singulier de sa grace. Ainsi signé
 » Jaques Brouffe.... Je demande le con-
 » tenu au memorial ci-dessus. Mes-
 » sieurs de la Lane , de Saint Amour ,
 » & Angran avoient signé de même.

Le Général des Dominicains, croiant

trouver une occasion favorable de faire décider les questions agitées sous Clément VIII & sous Paul V , demanda au Pape qu'avant que d'examiner les V propositions , on terminât cette cause. C'étoit véritablement ce qu'il y avoit à faire ; & par-là le systême pélagien de Molina étant frappé d'anathême , la querelle sur le livre de Jansénius tomboit. Mais tout le contraire arriva , le Pape refusa au Général des Dominicains ce qu'il demandoit avec le Général des Augustins. Le coupable qui avoit été ménagé , après l'arrêt de condamnation porté contre lui ensuite de l'examen de son procès fait dans les *Congrégations de Auxiliis* , fut encore épargné ; & malheureusement on mit l'innocent à sa place. Pélage fut absous , ou du moins ménagé , & Augustin fut accusé ; & jusqu'à présent il n'a pu obtenir justice contre les ennemis de la grace de Jesus-Christ.

Les Députés des 85 Evêques , MM. Hallier , Lagault & Loisel , Docteurs de Paris , étant arrivés à Rome le 24 mai 1652 , eurent audience du Pape , & au mois de juillet suivant le Cardinal Roma leur notifia , ainsi qu'aux Députés des autres Evêques , qu'il y avoit une Congrégation établie sur l'affaire

1654.

XVI.

Demande
du Général
des Dominicains
au Pape.

XVII.

Assemblée
des Commissaires
pour
l'examen des
propositions.

1654.

pour laquelle ils étoient venus à Rome, sans leur dire de qui elle étoit composée. Le Cardinal Roma, qui en étoit le Chef, étant mort le 17 septembre 1652, Spada prit sa place, & les Commissaires s'étant assemblés, ils délibérèrent dans la première conférence sur la forme qu'on garderoit dans les suivantes. Il y fut arrêté qu'on examineroit & qu'on censureroit les cinq propositions dans les termes dans lesquels elles étoient conçues. La première proposition fut examinée dans une seconde assemblée tenue le premier d'octobre, & dans les cinq suivantes, dont la dernière fut tenue le 13 novembre. On parla ensuite dans différentes assemblées qui finirent le 19 janvier 1653, des quatre autres propositions, sur lesquelles les Consultants ne furent pas fort unanimes, les uns les condamnant dans un sens & les justifiant dans un autre; quelques-uns même prétendant qu'il y avoit quelques unes de ces propositions qui étoient vraies & qui ne pouvoient être censurées en aucune façon; plusieurs enfin les condamnant purement & simplement. La diversité d'opinions qui se trouva parmi les Consultants dans le jugement de ces propositions, auroit bien dû faire ouvrir les

les yeux, & sentir la nécessité de fixer le sens qu'on condamne dans une proposition équivoque, lorsqu'on la flétrit. Le Pape ne les ouvrit pas : on ne voulut pas même donner aucune audience aux Députés des bons Evêques, qui demandoient d'être écoutés contradictoirement avec leurs adversaires, & qu'on leur communiquât leurs écrits. Bien plus le Général des Dominicains ne put jamais obtenir une audience, quoiqu'il l'eût demandée jusqu'à dix-sept fois, pour présenter quelques écrits au Pape. Car les Dominicains prévirent dès lors, que la condamnation pure & simple des propositions donneroit atteinte à la doctrine de leur école sur la grace efficace, malgré les assurances que M. Hallier & ses collègues leur donnoient qu'ils n'en vouloient point à la doctrine des Thomistes. Le Pere Antoine Reginald, Profès de Toulouse, se trouvant pour lors à Rome, dressa par ordre de son Général l'écrit suivant, dans lequel il expliquoit les cinq propositions au sens des Thomistes.

„ 1^o. La grace efficace, qui prémeut
 „ & prédétermine réellement & physiquement, immuablement & infailliblement, insurmontablement & iné-

XVIII.
 Ecrit du P.
 Reginald Do-
 minicain.

1654.

» vitablement, est tellement nécessaire
 » à toutes les actions, même au com-
 » mencement de la foi, & pour la prie-
 » re, que sans elle l'homme même le
 » plus juste ne peut accomplir les com-
 » mandemens de Dieu, quoiqu'il le
 » veuille & qu'il tâche de le faire par
 » une affection & un effort imparfait,
 » parce que la grace pour le pouvoir, lui
 » manque; savoir cette grace, par la-
 » quelle les commandemens lui sont
 » possibles, d'une possibilité qui a son
 » effet, comme saint Augustin le dit
 » dans son livre de la nature & de la
 » grace *chap.* 42.

» 2°. Dans l'état de la nature dé-
 » chue, on ne résiste jamais à la grace
 » intérieure, c'est-à-dire efficace, sui-
 » vant le sens expliqué dans la premie-
 » re proposition, dans laquelle il s'a-
 » git de la grace efficace, qui est la
 » seule que saint Augustin appelle inté-
 » rieure.

» 3°. Pour mériter & démériter dans
 » l'état de la nature déchue, il n'est pas
 » nécessaire d'avoir une liberté exemte
 » de toute nécessité, mais il suffit d'a-
 » voir une liberté exemte de contrain-
 » te, c'est-à-dire de violence & de né-
 » cessité naturelle.

» 4°. Les Sémipélagiens ont admis

» la nécessité de la grace intérieure pour
 » toutes les actions , même pour le
 » commencement de la foi , & ils é-
 » toient hérétiques en ce qu'ils vou-
 » loient que cette grace étoit de telle
 » nature que la volonté de l'homme
 » pouvoit lui résister ou lui obéir ; c'est-
 » à-dire qu'ils étoient hérétiques en ce
 » qu'ils enseignoient que cette grace
 » n'étoit pas efficace de la manière ex-
 » pliquée dans la première proposi-
 » tion.

» 5°. C'est une erreur des Sémipé-
 » lagiens de dire que Jesus-Christ est
 » mort , & a répandu son sang pour
 » tous ; qu'il est bien vrai qu'il est
 » mort pour tous quant à la suffisance
 » du prix , suffisamment & non effica-
 » cement , puisque tous ne participent
 » pas au fruit de sa mort « .

Voilà le sens que donnoit le Pere Re-
 ginald aux propositions dans lequel il
 soutenoit qu'elles sont très catholiques ;
 il en concluait , avec raison , comme
 tous les docteurs de son ordre , &
 tous les gens sensés , qu'il étoit à pro-
 pos d'expliquer les propositions , d'en
 demander la confirmation & la défini-
 tion au sens de la grace efficace , & la
 condamnation dans les autres sens :
 c'est ce que proposa le Pere Alvarez ré-

1654.

gent à la Minerve, dans une conférence avec M. Hallier & ses collegues; mais ils avoient d'autres vûes.

XIX.

Assemblée
des Consul-
teurs devant
le Pape. Les
défenseurs de
S. Augustin
demandent
d'être enten-
dus contradic-
toirement
avec leurs ad-
versaires. Ils
présentent l'é-
crit à trois co-
lonnes.

Le Pape aiant fait avertir les Con-
sulteurs, qu'il vouloit les entendre le
10 de mars 1653, tous s'y rendirent au
jour marqué, excepté Cinchini qui étoit
brouillé avec lui. Ce fut la premiere
assemblée tenue devant le Pape sur cette
affaire. Les consultants dirent leur avis
en sa présence, en sept congrégations,
depuis le 10 mars jusqu'au 7 avril.
Pendant ces congrégations, le Général
des Dominicains fit de nouvelles ten-
tatives pour avoir audience & présenter
au Pape les écrits au nombre de onze,
que les Dominicains avoient faits au
sujet des cinq propositions, mais il
ne put rien obtenir. Le Pere Desmares
Prêtre de l'Oratoire & M. Menaffier,
qui venoient d'arriver à Rome, aiant
eu audience du Pape le 4 mai, ne fu-
rent pas plus heureux que le Général des
Dominicains dans la demande qu'ils
lui firent, & qu'avoient déjà faite les
premiers députés, d'une congréga-
tion où les parties fussent entendues &
disputassent en sa présence. Quelques
remontrances qu'ils lui fissent, jamais
ils ne purent l'obtenir. Le Pape leur of-
frit seulement de les écouter, sans leurs
parties, & de recevoir leurs écrits. Ces

deux députés aiant rapporté à leurs confreres la réponse du Pape, ils prirent la résolution de comparoître, & de parler devant la congrégation, quoique le bruit courût dans Rome que la Bulle étoit déjà toute dressée, comme elle l'étoit en effet. Ils comparurent le 19 mai devant le Pape, les Cardinaux & les consultants de la congrégation. Le Pape leur aiant dit de parler, l'Abbé de Lalane prit la parole, & fit un long discours sur l'autorité de saint Augustin, accusant ses adversaires de vouloir y donner atteinte, en faisant condamner cinq propositions, qui avoient été fabriquées & conçues en des termes ambigus & équivoques, afin d'envelopper dans la condamnation, la doctrine de saint Augustin & le sens de la grace efficace. Il lut ensuite l'écrit à trois colonnes, & fit des réflexions sur chaque article. (21) Cet écrit est trop important pour ne pas le donner à la fin de ce volume.

Les députés qui présenterent cet écrit au Pape, & qui pendant près de deux ans de séjour à Rome, lui avoient demandé inutilement d'être entendus devant leurs parties, demanderent

XX.
Bulle d'Innocent X.

(21) Outre l'écrit à trois colonnes, les Députés en remirent encore quatre autres au Pape.

1654.

avec aussi peu de succès, que les différens sens que pouvoient avoir les propositions, fussent distingués dans la censure qu'on en feroit. Le Pape donna le 31 mai sa constitution, dans laquelle il condamnoit les cinq propositions, sans aucune distinction de sens hérétique ni catholique : il est vrai que le Pape déclara aux députés, lorsqu'ils prirent congé de lui, que cette condamnation ne regardoit, ni la grace efficace par elle-même, ni la doctrine de saint Augustin, *qui étoit*, dit-il, & *qui seroit toujours la doctrine de l'Eglise*; & cette déclaration supplée en quelque façon à ce que le Pape avoit refusé aux députés touchant la distinction des différens sens des propositions, qu'ils avoient demandée avec tant d'instance.

De cette relation, qui ne contient rien que de très vrai, il s'ensuit,

1°. Que les cinq propositions n'ont point d'autre auteur que M. Cornet, ou quelqu'autre partisan de la doctrine de Molina, qui les ont fabriquées eux-mêmes pour être exposées à la censure; qu'ainsi elles ne sont point de Jansénius, qui loin de les enseigner, dit formellement le contraire, mais des propositions des partisans de Molina.

2°. Que personne ne les a jamais

soutenues , mais qu'au contraire dès qu'elles ont été fabriquées par les adversaires de la doctrine de saint Augustin , elles ont été combattues dans les divers sens hérétiques qu'elles peuvent avoir , par plusieurs écrits publics.

3°. Que les docteurs députés à Rome pour défendre la doctrine de saint Augustin n'y ont point été députés pour défendre les cinq propositions ; mais seulement pour empêcher que sous le prétexte des erreurs & des hérésies que ces cinq propositions contiennent dans leur ambiguïté générale , on ne donnât quelqu'atteinte au sens très catholique de saint Augustin , que les Papes ont déclaré être celui du Saint Siège & de toute l'Eglise.

4°. Que l'on ne peut prétendre , sans faire tort au saint Siège , que le Pape par sa constitution , ait condamné d'hérésies les sens particuliers que ces docteurs ont exposés dans la colonne du milieu de leur écrit public présenté au Pape ; puisque ces sens particuliers , qui sont en effet des propositions particulières bien différentes des générales , sont la doctrine même de saint Augustin , dont le saint Siège est dépositaire , & ne contiennent que la vérité de la grace efficace par elle-même , à

1654.

laquelle sa Sainteté a déclaré n'avoir point touché par cette constitution.

5°. Enfin le Pape n'ayant nullement condamné ces sens (ou propositions) particuliers, qui lui avoient été exposés par ces docteurs, après la déclaration juridique & solennelle qu'ils lui avoient faite de les soutenir comme étant la véritable doctrine de saint Augustin & de l'Eglise, tant que sa Sainteté ne les auroit point condamnés, il s'ensuit qu'elle a laissé tous les Théologiens dans la liberté toute entière de soutenir ces mêmes propositions particulières, qui sont de saint Augustin, & très différentes des propositions générales qu'elle a très justement condamnées. C'est M. Arnauld qui tire lui-même cette conclusion d'une *Relation abrégée* sur le sujet des cinq propositions (22).

La Bulle d'Innocent X a fait deux grands maux; le premier d'avoir épargné l'hérésie de Pélagé, ou le Molinisme qui a tant de partisans, tandis qu'elle condamne des erreurs que personne ne soutient: le second mal, est la clause incidente, (23) par laquelle ces erreurs sont attribuées à Jansénius,

(22) Lett. T. I. pag. 266 - 274.

(23) 'Nous n'entendons pas toutefois, dit la Bulle,

quoique les consultants mêmes chargés de l'examen des propositions, ne les eussent examinées qu'en elles-mêmes, sans aucun rapport à l'Augustinus de Jansenius. Voilà ce qui a causé, & ce qui cause encore aujourd'hui tant de maux dans l'Eglise.

Le Pape expédia deux brefs après avoir donné sa bulle, l'un au Roi de France, l'autre aux Prélats du Roïaume, pour leur faire savoir qu'il avoit déclaré & défini ce que l'on devoit croire touchant les cinq propositions, comme ils l'avoient demandé. Le Roi aiant reçu la bulle des mains du Nonce, (M. Bagny Archevêque d'Athènes) donna le 4 juillet 1653, une Déclaration adressée à tous les Prélats du Roïaume, pour faire recevoir cette bulle, sans qu'aucune délibération du Clergé eût précédé.

En conséquence des lettres patentes, par lesquelles le Roi enjoignoit (24) aux Evêques de recevoir la constitution, une trentaine, qui faisoient leur

par cette déclaration & définition faite touchant les cinq propositions, approuver en façon quelconque les autres opinions, qui sont contenues dans le livre ci-dessus nommé de Cornelius

Jansenius.

(24) Le roi réforma dans une nouvelle expédition de sa déclaration, ce terme qui avoit fait de la peine aux Evêques.

1654

XXI.
Elle est pu-
bliée en Fran-
ce.

1654.

résidence à Paris, tinrent le 11 juillet 1653 une assemblée chez le Cardinal Mazarin, dans laquelle ils résolurent de recevoir la bulle, & d'écrire au Pape pour le remercier, aussi-bien qu'à tous les Archevêques & Evêques pour les engager à recevoir la constitution; & afin de leur épargner la peine de faire un mandement pour cela, on leur en envoioit un tout dressé. Ce fut M. de Marca qui prêta sa plume pour écrire ces lettres datées du 15 juillet 1653 envoiées avec le formulaire de mandement aux Prélats du Roïaume par les Agens du Clergé, après avoir été lus & approuvés par l'assemblée. La bulle fut reçue par les Evêques, dont plusieurs ne s'astreignirent cependant pas à suivre la formule de mandement qu'on leur avoit envoiée, comme M. de Gondrin Archevêque de Sens, M. d'Elbene Evêque d'Orleans, M. Arnauld d'Angers. Le premier donna pour la publication de cette Bulle, une lettre datée du 23 septembre 1653, dans laquelle il s'étend beaucoup sur les matieres dont il s'agissoit dans la condamnation des cinq propositions. Cette lettre (24), très curieuse & très impor-

(24) On la peut lire T. 2. p. 280 & suiv. jus- dans l'Hist. Ecclesiast. du qu'à la p. 292. 17 siècle par M. Dupin, Cette lettre de M. de

vante, eut de grandes suites. M. de Choiseul Evêque de Comminge donna aussi un mandement qui fut exposé à la contradiction. M. Nic. Chouart de Buzenval en publia un qui lui occasionna une grande affaire avec son Chapitre (25), dont le Doien se prétendant exempt de la juridiction de l'Evêque, fit un autre mandement pour la publication de la Bulle. La Constitution d'Innocent X fut aussi portée en Sorbonne par Henri de la Motte Houdancourt, alors Evêque de Rennes, depuis Archevêque d'Auch, elle y fut reçue à l'assemblée du premier d'août.

Le Cardinal Mazarin voïoit avec assez d'indifférence toutes ces contesta-

Sens déplut beaucoup au Pape, qui regarda comme un attentat fait à l'autorité du Saint Siège, ce que disoit M. de Sens de l'autorité que les Evêques ont reçue de J. C. pour connoître des matieres de foi, & ce qu'il ajoutoit de l'intention du Pape, qui n'avoit nullement été de censurer la doctrine de Saint Augustin par sa Bulle. Innocent X nomma quelques Evêques pour connoître en son nom de ce prétendu attentat, & adressa au Nonce cette commission en forme de

Bref. On proposa à l'Archev. d'accommoder cette affaire : il se montra disposé à y entendre, mais il protesta en même tems que si on agissoit par d'autres voies, il défendrait ses droits & sa personne par tous les moyens légitimes. Ce Prélat fit différentes démarches, où il marqua alternativement du courage & de la foiblesse : & l'affaire ne fut pas portée plus loin.

(25) Cette affaire dura jusqu'en 1661 qu'elle fut terminée.

1654.

XXII.

Assemblée de trente huit Evêques, au sujet de la bulle d'Innocent X. Ils nomment des Commissaires pour examiner le livre de Jansenius. Ecrits pour & contre.

1654.

les esprits des François s'échauffassent sur de pareils sujets, qui les empêchoient de se mêler d'autres affaires qui lui auroient paru plus graves. D'ailleurs il étoit peu porté à obliger Innocent X, qui n'avoit jamais témoigné de bonne volonté pour lui, & auquel de son côté il avoit déjà donné plusieurs sujets de mortification. On fait aussi que ce Cardinal avoit plus d'estime pour les défenseurs de Jansenius que pour ses adverfaires. Mais les Jésuites qui vouloient établir la créance du fait de Jansenius, profiterent adroitement d'une circonstance où se trouvoit alors Son Eminence pour la faire entrer dans leurs vûes. Le Cardinal Mazarin craignoit que le Pape ne voulût prendre connoissance de l'affaire du Cardinal de Rez, & n'en vînt à quelque déclaration qui auroit pû lui causer de l'embarras. Le pere Annat nouvellement arrivé de Rome pour être confesseur du Roi, fit entendre à ce premier Ministre que le moien le plus propre pour gagner le Pape, étoit de faire ensorte que sa constitution fut reçue par toute la France sans aucune explication ni distinction. Le Cardinal se résolut donc à faire au S. Pere un plaisir qui lui couteroit si peu. En

conséquence il tint le 9 mars 1654, au Louvre, une assemblée des Prelats, qui se trouvoient à Paris au nombre de trente-huit, & il en fut lui-même le président. Il y nomma huit commissaires ; savoir, les Archevêques de Tours, d'Embrun, de Rouen, de Toulouse ; & les Evêques d'Autun, de Montauban, de Rennes & de Chartres. Ces commissaires s'assemblerent le 10 chez l'Archevêque de Tours, avec les Agens du Clergé, & y tinrent six séances jusqu'au 17, pour concerter les moïens de concilier les Evêques dans l'acceptation de la bulle. Les défenseurs de Jansenius après être demeurés dans le silence par amour de la paix & de l'union, l'avoient enfin rompu en réfutant par deux écrits celui du P. Annat Jesuite, intitulé : *Cavilli Jansenianorum*, dans lequel ce pere prétendoit montrer que les V propositions étoient dans l'ouvrage de Jansenius. Le premier écrit avoit pour titre : *Le dessein des Jesuites, ou Réponse au pere Annat Provincial des Jesuites, touchant les V propositions attribuées à M. l'Evêque d'Ypres, présentée aux Evêques.* Le second écrit étoit intitulé : *Mémoire sur le dessein qu'ont les Jesuites de faire tomber la censure des V Propositions sur*

1654.

la véritable doctrine de saint Augustin.

On fit encore un autre écrit latin qui étoit un recueil de propositions tirées de l'Augustin de Janſenius, contraires aux propositions condamnées : *Quinque Propositiones ab Innocentio damnate, & Propositiones Janſenii Yprenſis Episcopi damnatis contrarie.* D'autre part on donna un écrit contenant des propositions tirées du livre de Janſenius, que l'on ſoutenoit être conformes aux V propositions. Ces mémoires furent préſentés aux commiſſaires & aux autres Prélats, qui les examinerent avec le livre de Janſenius en ſix jours de tems. Le croira-t-on jamais, qu'en ſix jours on ait pû examiner, & ſe mettre en état de faire le rapport d'un gros volume latin in-folio, dont la ſimple lecture demanderoit bien ſix mois ? Si le barreau avoit des commiſſaires auſſi expeditifs pour le rapport des affaires temporelles, aſſurément on n'auroit pas lieu de ſe plaindre de la lenteur : mais ne l'auroit-on pas de ſe plaindre de leurs jugemens ?

XXIII.

Rapport des
commiſſaires.

Voilà cependant tout l'examen qui ait jamais été fait du livre de Janſenius, & en conſéquence duquel M. d'Auſſon Archevêque d'Embrun, chargé du rapport à la place de M. de

Tours, qui s'étoit retiré dans son diocèse, dit gravement à l'assemblée, que l'avis des commissaires étoit, 1^o. Que toute la question consistoit à savoir si les V propositions que le Pape a condamnées comme hérétiques, étoient de Jansenius Evêque d'Ypres, & si elles avoient été déclarées hérétiques au sens de cet auteur. (Il est bon de se rappeler ici que les consultants de Rome, lorsqu'ils déliberèrent dans leur première assemblée sur la manière dont ils procederoient dans cette affaire, convinrent qu'ils examineroient les propositions en elles-mêmes, & ne parlerent point de Jansenius, dont ils ne firent aucun examen.) 2^o. Qu'il étoit sûr qu'elles sont de Jansenius & qu'elles ont été condamnées comme hérétiques au sens de cet auteur. 3^o. Que ces cinq propositions s'ensuivent par une conséquence nécessaire de l'opinion qui ne reconnoît point d'autre grâce qui donne le pouvoir de faire le bien, que celle qui est efficace par elle-même; & que c'est-là l'opinion de Jansenius; & c'est, concluoit M. d'Aubusson, ce que l'on doit présentement décider, afin de le faire savoir au Pape & aux Evêques. Ce rapport fut fait après un festin magnifique que le Car-

1654.

dinal Mazarin donna à toute l'assemblée. Aussi la relation du clergé, dit-elle que M. d'Embrun fit un *discours des plus éloquens*.

L'Evêque d'Autun, l'un des commissaires, déclara qu'il n'étoit point du sentiment de M. d'Embrun, & que son avis étoit, qu'il s'en falloit tenir aux termes de la bulle, sans y rien ajouter. L'Archevêque de Sens fut de même avis, ainsi que Louis de Vantadour Archevêque de Bourges & Jacques de Lebron Evêque de Valence & de Die. M. de Choiseul Evêque de Comminges soutint ce qu'il avoit avancé dans son mandement, qu'en publiant la bulle, il falloit déclarer qu'elle ne donnoit aucune atteinte à la doctrine de saint Augustin & de saint Thomas; que quant à l'attribution des cinq propositions condamnées à Jansenius, il croioit que la chose devoit être plus mûrement examinée. M. de Buzenval dit qu'on n'avoit point donné aux *commissaires aucun pouvoir d'examiner le livre de Jansenius*. (Qu'il nous soit permis de dire avec le respect que nous devons à ce saint Evêque, que les commissaires pouvoient lui dire avec vérité qu'ils n'avoient point passé *leur pouvoir*.) Les autres Prélats furent

de l'avis du rapporteur. L'assemblée remit la conclusion de cette affaire au 28 du mois, auquel ils se rassemblèrent. Les commissaires eurent le courage d'y apporter Jansenius & de le mettre sur la table. M. de Sens fit un long discours pour soutenir l'Augustin de Jansenius : les Evêques de Beauvais & de Comminges furent de son avis. On fit lecture des textes de Jansenius allegués par ses défenseurs, pour montrer que les V propositions n'étoient point de cet auteur, & que l'on trouvoit même dans son ouvrage des propositions contradictoires à celles qui étoient condamnées. On lut aussi les passages de saint Augustin allegués sur chacune des V propositions, pour faire voir que l'on ne pouvoit les condamner purement & simplement sans donner atteinte à la doctrine de ce saint docteur. Mais tout cela fut inutile ; le grand nombre des Evêques entraînés par le Cardinal Mazarin conclurent » Que l'on déclareroit par voie de jugement donné sur les pieces produites de part & d'autre, que la constitution avoit condamné les V propositions comme étant de Jansenius, & au sens de Jansenius ». M. de Marca Archevêque de Toulouse fut

1654.

chargé d'écrire au nom de l'assemblée une lettre pour informer le Pape de cette déclaration. Le Pape fit réponse à la lettre des Evêques par un bref du 29 novembre 1655, qui fut apporté en France par M. de Lodeve, & ouvert dans une assemblée particulière de 15 Prélats, tenue le 10 mai 1655, à laquelle le Cardinal Mazarin présida. Le Roi avoit ordonné que ce bref seroit exécuté dans tout son royaume, par une déclaration qui ne fut point vérifiée au Parlement; parcequ'il y auroit eu de l'indécence, de faire autoriser par le Parlement un bref, qui exhortoit les Evêques à exécuter un décret de l'inquisition, c'est-à-dire d'un tribunal que le Parlement ne reconnoît pas.

Les quinze Evêques s'étant assemblés, témoignèrent beaucoup de satisfaction de ce que le Pape approuvoit dans son bref la conduite qu'ils avoient tenue dans l'assemblée précédente; & ils arrêterent dans celle-ci une formule d'acceptation de la bulle conçue en ces termes:

» Je N. reconnois être obligé en
 » conscience de condamner de cœur
 » & de bouche la doctrine des V pro-
 » positions de Cornelius Jansenius

XXIV.
 Assemblée
 de quinze Pré-
 lats au Louvre
 le 20 mai
 1655.
 Premier for-
 mulaire.

» contenue dans son livre intitulé
 » *Augustinus*, que le Pape & les Evê-
 » ques ont condamnée ; laquelle doc-
 » trine n'est point celle de saint Au-
 » gustin, que Jansenius a mal expli-
 » quée contre le vrai sens de ce saint
 » docteur ». Tel fut le premier for-
 » mulaire, auquel on en substitua un
 » autre l'année suivante ; (car on en a
 » fait plusieurs à l'exemple des Ariens,
 » qui firent autrefois jusqu'à seize for-
 » mules.) Il fut dressé par M. de Mar-
 » ca homme d'esprit à la vérité & assez
 » habile dans le droit canon & dans ce
 » qui s'appelle la police extérieure de
 » l'Eglise, mais du reste sachant très
 » peu de théologie, ne s'étant destiné
 » que fort tard à l'état ecclésiastique &
 » ayant passé la moitié de sa vie dans
 » des emplois séculiers, d'abord Prési-
 » dent au Parlement de Pau, puis In-
 » tendant en Catalogne, d'où il avoit
 » été élevé à l'Evêché de Conserans &
 » ensuite à l'Archevêché de Toulouse.
 » Les Evêques envoierent ce formulaire
 » à tous les Prélats, les exhortant par
 » une lettre à faire recevoir & signer la
 » bulle d'Innocent X & son bref du 29
 » septembre de l'année précédente, par
 » tous les chapitres tant réguliers que
 » séculiers, exempts & non exempts,

1654.

par tous les Curés & Recteurs des Universités, & par tous ceux dont ils ont la charge, sous peine de proceder contre ceux qui refuseroient de le faire, comme contre des rebelles & des hérétiques (26). Le zele de M. de la Mothe-Houdancourt, Evêque de Rennes, & de M. Antoine-Denis Cohon Evêque de Dol les avoit porté à demander dans l'assemblée qu'on obligéât les séculiers mêmes qui seroient suspects de Jansenisme, de signer ce formulaire, sous peine de la confiscation de leurs biens. Mais cette proposition fut rejetée par tous les autres.

xxv.
Signature du
formulaire
exigée par
quelques Evê-
ques.

Quoique le formulaire eût été en-voïé à tous les Evêques de France, il n'y en eût néanmoins qu'un petit nombre qui en exigèrent la signature de leur clergé. L'Evêque de Meaux, Dominique Segulier, frere du Chancelier, fut le premier, qui aiant assemblé un Synode de son clergé le fit signer. Celui de Rennes, dont le zele alloit jusqu'à vouloir obliger les séculiers à le signer, aiant obtenu des lettres patentes pour faire enregistrer

(26) C'est la premiere fois qu'il a été parlé de signature dans cette affaire. Il est assez étrange que quinze Evêques aient voulu imposer à tou-

te l'Eglise de France une loi que le Pape n'imposoit pas lui-même, & dont ni aucun Pape ni aucun Concile ne s'étoient jamais avisés.

la bulle & le bref du Pape , ce qui se fit le 29 septembre , publia le 26 du même mois un mandement par lequel il ordonnoit à tous ceux de son diocèse de signer un formulaire de sa composition. L'Evêque d'Amiens ordonna aussi dans son Synode , que l'on soucrivit à la Bulle , au bref du Pape & à la formule du Louvre.

L'assemblée générale du clergé qui se tint à Paris en 1656 , voulant recommencer la poursuite de l'affaire du Jansenisme , fit assembler extraordinairement les Evêques qui étoient à Paris , le premier septembre. M. de Narbonne y présidoit à la tête de quarante Evêques : M. de Marca le heros de toute cette affaire , fit le rapport de tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées précédentes , c'est-à-dire de 1653 , 1654 & 1655. Le lendemain 2 du mois , on confirma tout ce qui s'étoit fait dans ces trois premières assemblées , & on résolut d'écrire au Pape pour lui donner connoissance de la délibération , au Roi , à la Reine & aux Evêques du Roïaume , avec menace pour ceux-ci , *que les Evêques qui négligeroient de faire exécuter lesdits ordres , ne seroient point reçus dans les assemblées générales , provinciales ni*

1654.

XXVI.

L'Assemblée
du Clergé de
1656 recom-
mence la
poursuite de
l'affaire du
Jansenisme.

1654.

XXVII.
Bulle du Pa-
pe Alexandre
VII.

particulieres du Clergé. Les lettres furent écrites, selon la résolution prise par l'assemblée. Le Pape Alexandre VII, successeur d'Innocent X, n'eût pas plutôt reçu celle qui lui étoit adressée, qu'il fit expédier le 16 octobre 1656, une bulle, dans laquelle il rapporte d'abord » celle de son prédécesseur, » & traite d'*enfants d'iniquité*, ceux qui » osent assurer au grand scandale de » tous les fideles chrétiens, que ces » V propositions ne se trouvent point » dans le livre de Cornelius Jansenius, » mais qu'elles ont été feintes & for- » gées à plaisir, ou qu'elles n'ont pas » été condamnées au sens, auquel » l'auteur les soutient ». En conséquence le Pape déclare & définit, que *ces V propositions ont été tirées du livre de Cornelius Jansenius, intitulé, Augustinus*; (Pourquoi ne pas citer les pages du livre, dont elles sont extraites, afin de confondre ces *enfants d'iniquité*, qui nient que ces propositions se trouvent dans Jansenius;) & qu'*elles ont été condamnées dans le sens, auquel cet auteur les a expliquées*? Pourquoi ne pas déclarer ce sens, auquel Jansenius a expliqué ces prétendues propositions? Y a-t-il de la charité à refuser de le faire? Les Papes & les

conciles ont-ils jamais refusé de déclarer & de faire connoître quel étoit le sens des propositions qu'ils ont condamnées ? Y a-t-il jamais eu d'occasion, où il fut plus nécessaire de le faire que dans celle-ci, les propositions étant équivoques & renfermant différens sens ? Tel dira qu'il reçoit la bulle & condamnera les propositions en demeurant attaché aux dogmes des Pélagiens, prétendant que c'est la grace efficace qui est condamnée: un autre au contraire pourra la recevoir, & être dans des erreurs opposées. Pourquoi donc ne pas faire connoître le sens condamné dans ces propositions, pour éviter de tels inconvéniens ? N'est-ce pas *au grand scandale des fideles chrétiens* qu'on refuse de s'expliquer là-dessus ? Qui sont ceux qui scandalisent, & qui méritent d'être appelés *enfans d'iniquité*, ou de ceux qui demandent humblement qu'on les éclaire, qu'on leur fasse voir ce qu'ils ne peuvent trouver, malgré toutes leurs recherches, qu'on leur explique ce qu'ils ne peuvent expliquer malgré tous leurs efforts ; ou de ceux qui refusent ces instructions & ces explications, quoiqu'ils soient chargés par leur état de le faire ? Quand même ceux qui les demandent, auroient

1654.

moins de fondement qu'ils n'en ont, des pasteurs charitables, instruits par S. Paul qu'ils font par leur place redevables aux fous & aux sages, aux savans & aux ignorans, ne pourroient refuser de les satisfaire (27).

(27) Il est vrai que ce n'est pas une chose aisée de répondre aux raisons solides qu'objeete un homme qui a des lumieres & de la pieté, contre l'acceptation qu'on exige de lui, & contre la soumission à une bulle, qui condamne des propositions susceptibles d'un bon & d'un mauvais sens, sans expliquer le sens dans lequel elle les condamne. Je demande 10. à mon Evêque, dira-t'il, quel est le sens que les Papes Innocent X & Alexandre VII condamnent dans les V propositions. Est ce le sens naturel, qu'elles présentent ? est-ce le sens dans lequel Jansenius les a enseignées ? (je veux bien supposer qu'elles sont dans l'auteur auquel on les attribue faussement). S'il me répond que c'est dans leur sens naturel, nous sommes d'accord, je les condamne : mais la bulle porte qu'elles sont condamnées dans le sens de Jansenius. Je demande donc à Monseigneur, quel est ce sens de Jansenius ? Il faut que

j'aie recours au livre pour le connoître ; mais le Pape me fait défense de le lire. D'ailleurs, quand j'en obtiendrois la permission, suis-je assuré que j'ai bien réussi à prendre Jansenius dans le sens que le Pape & les Evêques l'ont entendu ? 20. Je suis persuadé que Jansenius n'a enseigné que la grace efficace enseignée par S. Augustin ; & j'en ai des preuves si convaincantes, que je n'ai aucun sujet de croire que je me trompe. 30. Apprenez-moi, s'il vous plaît, Monseigneur, comment je pourrai répondre à quelqu'un qui raisonnera ainsi, soit Pelagien, soit Moliniste, soit Calviniste : Le Pape a condamné le sens de Jansenius ; or le sens de Jansenius est celui de la grace efficace : donc le Pape a condamné la grace efficace. 40. Je ne puis signer le Formulaire, que je ne croie que les propositions sont de Jansenius : or, je l'ai lu & relu avec soin, & je ne les y ai point trouvées, il faut donc que je fasse un men-

La

La bulle d'Alexandre VII, après avoir été affichée à Rome aux lieux accoutumés le 7 novembre 1656 fut envoyée en France au commencement de l'année suivante (1657). Le Nonce la rendit au Roi le 12 de mars, & à l'Archevêque de Narbonne, qui présidoit à l'assemblée du clergé, à laquelle il la présenta le 14 du même mois. Elle fut reçue dans l'assemblée tenue le 17 suivant, à laquelle on avoit invité les Prélats qui se trouvoient à Paris. L'assemblée écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques absens, & y joignit un formulaire pour leur servir de modele, afin qu'il y eût une uniformité dans les souscriptions. Le Roi donna en même-tems une déclaration adres-

1654.
XXVIII.
La bulle d'Alexandre VII est envoyée en France, & reçue par l'assemblée du Clergé.
Déclaration du Roi.

songe & un parjure, en assurant & en jurant qu'il y a des propositions, qui n'y sont pas : vouloir que je croie qu'elles y sont, c'est vouloir que j'abuse contre l'ordre de Dieu du sens qu'il m'a donné pour voir, & de la raison pour discerner le vrai d'avec le faux. 50. Pourquoi les Evêques ne donnent-ils pas les textes où ils prétendent que Jansenius a erré. Je ne fais ce qu'on pourroit répondre à cela. Pour moi, je n'y vois d'autre réponse raisonna-

ble, sinon de dire que le successeur de Zozime a été trompé comme lui par un successeur de Pelage, qu'il faut en convenir de bonne foi, revenir au jugement, condamner les erreurs réelles des Molinistes, & n'en pas forger à plaisir pour les condamner. A-t'on jamais vû personne qui ait enseigné les V propositions ? A-t'on quelque exemple que l'Eglise ait condamné des propositions que personne n'a enseignées ?

1654.

sée à tous les Parlemens du roïaume , par laquelle il ordonne que la bulle d'Alexandre VII sera publiée , & que tous les ecclésiastiques seront obligés de signer dans un mois le formulaire. La bulle fut aussi reçue le 4 avril , dans une assemblée de Sorbonne , où elle avoit été envoïée la veille avec le passeport ordinaire , ou la sauvegarde d'une lettre de cachet , pour la mettre à l'abri de toute insulte. Le 19 de novembre 1657 , le Roi alla en personne faire recevoir & enregistrer la bulle d'Alexandre VII au Parlement : elle y fut publiée & enregistrée par force , & ensuite envoïée aux autres Parlemens du roïaume. Il n'y eût depuis cette année jusqu'en 1660 & 1661 , aucune nouvelle décision sur l'affaire de Jansenius , mais seulement des querelles particulieres & des écrits , dans le détail desquels nous ne pouvons entrer. Celui que nous venons de faire étoit nécessaire pour connoître le principe & la source de la cruelle persécution qu'a essuïé P. R. , & qui a enfin abouti à la destruction de cette sainte maison.

XXIX.

Le but de ceux qui ont fait condamner Jansenius étoit de per-

C'est le but que se proposoient ceux qui entreprirent de faire condamner l'Augustin de Jansenius. Ils le firent bien voir par leur acharnement à vouloir qu'on condannât les cinq proposi-

rions dans le sens d'un auteur , dans lequel on ne trouve pas même ces propositions. Car, puisqne les défenseurs de Jansenius se soumettoient à la condamnation des propositions , quoiqu'équivoques , & quoiqu'on n'eût eu dans la censure aucun égard aux sages remontrances qu'ils avoient faites pour qu'on distinguât les différens sens ; puisque M. Arnauld , & tous les autres recevoient avec respect la Bulle ; puisque personne n'enseignoit d'erreur , de l'aveu même des Evêques dans leur lettre circulaire qui fut écrite alors par l'assemblée , où la Constitution fut reçue ; qu'étoit-il nécessaire de troubler la paix & l'union pour une question inutile ? Si les Jesuites , ennemis déclarés de P. R. , avoient été des enfans de paix , & n'eussent cherché que la vérité , auroient-ils fait un crime à de savans Théologiens qui n'enseignoient aucune erreur , plus recommandables encore par leur éminente piété que par leur profond savoir , de ce qu'ils témoignoient de la difficulté à croire que Jansenius eût erré , & qu'il eût enseigné ces cinq propositions ? Qu'importe pour l'Eglise que ces cinq propositions soient ou ne soient pas dans le livre d'un Evêque , qui a vécu très at-

1654.
 dre M. Arnauld & P.
 R.

1654.

taché à l'Eglise , & qui est mort dans une grande réputation de sainteté ? De quoi les hommes ne sont-ils pas capables , lorsque la passion les conduit ? On fabrique cinq propositions équivoques ; on les attribue à un saint Evêque , dans l'ouvrage duquel elles ne se trouvent pas ; on les fait condamner dans le sens qu'on prétend qu'a eu en vûe ce saint Prélat ; on veut qu'il ait enseigné ces erreurs , qu'on ne veut pas même expliquer ; on force les fideles , les religieuses mêmes , d'assurer avec serment qu'elles condamnent ces propositions dans un sens vague qu'on n'explique point , & qu'on dit être celui de l'auteur : on traite ainsi un saint Evêque mort en odeur de sainteté dans le sein de l'Eglise , au jugement de laquelle il a soumis ses écrits ; tandis que l'Eglise , cette sage mere , en frappant d'anathême les dogmes impies , les hérésies & les blasphêmes des hérétiques les plus envenimés contre elle , épargne leur nom. Oui , le Concile de Trente , en condamnant les derniers hérésiarques , les Luther , les Calvin , supprime leur nom dans ses Canons & dans ses Decrets ; & une société puissante , piquée contre un Evêque mort dans le sein de l'Eglise , vient à bout de faire condamner ses

ouvrages, en lui attribuant des propositions qu'il n'a point enseignées, & de faire inferer son nom dans une censure la plus outrageante qui fut jamais, & dont on n'a aucun exemple. On force même, ce qui ne s'est jamais vû, non seulement tous les ecclésiastiques, mais encore des filles, à sousscrire cette censure, avec le serment le plus terrible. *Obstupescite cæli.*

» Ils publièrent donc (dit M. Racine
 » faisant le détail des calomnies (28)
 » répandues contre P. R.) que la sou-
 » mission de leurs adversaires étoit
 » une soumission forcée, & qu'ils
 » étoient toujours hérétiques dans le
 » cœur. Il ne se contentoient pas de
 » les traiter comme tels dans leurs
 » écrits & dans leurs sermons; il n'y
 » eut sorte d'invention, dont ils ne
 » s'avifassent, pour le persuader au
 » peuple & pour l'accoutumer à les re-
 » garder comme des gens frappés d'a-
 » nathême. Ils firent graver uue plan-
 » che d'Almanach, où l'on voïoit Jan-
 » senius en habit d'Evêque, avec des
 » aîles de demon au dos, & le Pape
 » qui le foudroïoit, lui & tous ses sec-
 » tateurs. Ils firent jouer dans leur
 » College de Paris une farce, où ce

XXX.
 Calomnies
 répandues
 contre P. R.

(28) Racine, p. 74 & suiv.

1654.

» même Jansenius étoit emporté par
 » les Diables ; & dans une procession
 » publique , qu'ils firent faire aux éco-
 » liers de leur College de Mâcon , ils
 » le représenterent encore chargé de
 » fers & traîné en triomphe par un de
 » ces écoliers qui représentoit la
 » grace suffisante. Peu s'en falloit que
 » saint Augustin ne fut traité lui-même
 » comme cet Evêque. Du moins le
 » P. Adam & plusieurs autres de leurs
 » auteurs , à l'exemple de Molina , le
 » dégradoient de sa qualité de Docteur
 » de la grace , l'accusant d'être tombé
 » en plusieurs excès dans ses écrits
 » contre les Pélagiens , & soutenant
 » qu'il eut mieux valu qu'il n'eut ja-
 » mais écrit sur ces matieres.

» Il arriva même , au sujet de ce
 » saint , un assez grand scandale dans
 » un acte de théologie , qui se foutint
 » chez eux à Caen , & où plusieurs
 » Evêques étoient assis : car un bachelier
 » dans la dispute , aiant opposé à leur
 » répondant l'autorité de ce Pere sur la
 » doctrine de la grace , le répondant
 » eut l'insolence de dire , *transcat Au-*
 » *gustinus* , comme si depuis la Con-
 » stitution l'autorité de saint Augustin
 » devoit être comptée pour rien. Ils
 » faisoient par une horrible impiété des

» vœux publics à la Vierge, pour lui
 » demander que si les Jansenistes con-
 » tinuoient à nier la grace suffisante
 » accordée à tous les hommes, elle
 » obtint par ses prieres qu'ils fussent
 » exclus eux seuls de la rédemption que
 » Jesus-Christ avoit méritée par sa
 » mort à tous les hommes.

» Ils commettoient impunément tous
 » ces excès, & en tiroient un grand a-
 » vantage qui étoit de rendre odieux
 » tous ceux qu'ils apelloient Jansenif-
 » tes, à toutes les personnes qui n'é-
 » toient pas instruites à fond de ces ma-
 » tieres. Les mots mêmes de *grace effica-*
 » *ce* & de *prédestination*, faisoient peur à
 » toutes ces personnes. Ils regardoient
 » comme suspects de l'hérésie des
 » cinq propositions, tous les livres &
 » tous les sermons, où ces mots é-
 » toient employés; jusques-là qu'on
 » raconte d'un Prélat, ami des Jesui-
 » tes, (il y en a tant de ce genre,
 » qu'il est difficile de deviner qui
 » étoit cet Evêque) homme fort peu
 » éclairé, qu'étant entré dans le ré-
 » fectoire d'une abbaïe de son Dio-
 » cèse, & y aiant entendu lire ces
 » paroles, qui renfermoient en elles
 » tous le sens de la grace efficace,
 » *C'est Dieu qui opere en nous le*

1654.

» *vouloir & le faire*, il imposa silence
 » au lecteur, & se fit apporter le li-
 » vre pour l'examiner; mais il fut
 » assez surpris, lorsqu'il trouva que
 » c'étoit les Epîtres de saint Paul.

» Les prétendus Jansenistes avoient
 » beau affirmer dans leurs écrits, que
 » Dieu ne commande point aux hom-
 » mes des choses impossibles; que non
 » seulement on peut résister, mais
 » qu'on résiste souvent à la grace, &c.
 » les Jesuites soutenoient toujours que
 » c'étoient des gens, qui parloient con-
 » tre leurs pensées, & ils épuisoient
 » leurs subtilités, pour trouver dans
 » ces mêmes écrits quelques traces des
 » cinq propositions.

» Les Jesuites ne se bernoient pas
 » à décrier leurs adversaires sur la
 » seule doctrine de la grace, il n'y
 » avoit d'hérésie, ni sorte d'impiété,
 » dont ils ne s'efforçassent de les ren-
 » dre coupables. C'étoit tous les jours
 » de nouvelles accusations. On disoit
 » qu'ils n'admettoient chez eux ni in-
 » dulgences, ni Messes particulieres;
 » qu'ils imposoit aux femmes des
 » pénitences publiques pour les pé-
 » chés les plus secrets, même pour de
 » très legeres fautes; qu'ils inspiroient
 » le mépris de la sainte Communion;

1654
 qu'ils ne croïoient l'absolution du
 prêtre que déclaratoire ; qu'ils re-
 jettoient le Concile de Trente ; qu'ils
 étoient ennemis du Pape ; qu'ils
 vouloient faire une nouvelle Eglise ;
 qu'ils nioient jusqu'à la divinité de
 J. C. ; & une infinité d'autres ex-
 travagances toutes plus horribles les
 unes que les autres , qui sont répan-
 dues dans les écrits des Jesuites , &
 qu'on trouve ramassées tout nouvel-
 lement par un de ces Peres , en un
 misérable libelle en forme de Caté-
 chisme , qui se débitoit il y a près
 d'un an dans un Couvent de Paris ,
 dont ils sont directeurs (28). Aux
 accusations d'hérésies , ils ajoutoient
 encore celles de crime d'état , vou-
 lant faire passer trois ou quatre prê-
 tres , & une douzaine de solitaires ,
 qui ne songeoient qu'à prier Dieu &
 à se faire oublier de tout le monde ,
 comme un parti de factieux , qui
 se formoit dans le roïaume : ils im-
 putoient à cabale les actions les plus
 saintes & les plus vertueuses. J'en
 rapporterai ici un exemple , par où

(28) M. Racine veut par demandes & par ré-
 apparemment parler d'un ponses , qui a paru en
 ouvrage jésuitique , qui 1692 , dont il est parlé
 a pour titre : Histoire de T. 8 chap. 14 de la mo-
 Jansenius & S. Cyrano , rale pratique.

1654.

» on pourra juger de tout le reste.
 » Feu M. de Bagnols , & quelques
 » autres amis de P. R. aiant contribué
 » jusqu'à une somme de près de qua-
 » tre cens mille livres , pour secourir
 » les pauvres de Champagne & de
 » Picardie pendant la famine de
 » 1652 , la chose ne put se faire si
 » secretement , qu'il n'en vint quel-
 » que vent aux oreilles des Jesuites.
 » Aussi-tôt l'un d'eux nommé le Pere
 » d'Anjou , qui prêchoit dans la pa-
 » roisse de saint Benoît , avança en
 » pleine chaire , qu'il favoit de scien-
 » ce certaine que les Jansenistes , sous
 » prétexte d'assister les pauvres , amaf-
 » soient de grosses sommes qu'ils em-
 » ploioient à faire des cabales contre
 » l'Etat. Le Curé de saint Benoît ne
 » put souffrir une calomnie si atroce ,
 » & monta le lendemain en chaire ,
 » pour en faire voir l'impudence &
 » la fausseté. Mais l'affaire n'en de-
 » meura pas là. Mademoiselle Vio-
 » le , fille dévotte & de qualité , entre
 » les mains de laquelle on avoit mis
 » cette somme , alla trouver le Pere
 » Vincent supérieur de la Mission , &
 » l'obligea de justifier par son registre ,
 » comme quoi tout cet argent avoit
 » été porté chez lui , & comme quoi

» on l'avoit ensuite distribué aux pau-
 » vres des deux provinces que je viens
 » de dire. Mais une calomnie étoit
 » à peine détruite , que les Jesuites
 » en inventoient une autre. Ils ne
 » parloient que de la puissante fac-
 » tion des Jansenistes ; ils mettoient
 » M. Arnauld à la tête de ce parti ,
 » & peu s'en falloit qu'on ne lui don-
 » nât déjà des soldats & des officiers.
 » Tous ces bruits pourtant , quoi-
 » que si absurdes , ne laissoient pas
 » d'être écoutés par les gens du mon-
 » de , & principalement à la Cour ,
 » où l'on présume aisément le mal ,
 » sur-tout des personnes qui font pro-
 » fession d'une vie réglée & d'une
 » morale un peu austere. Les Jesuites
 » y gouvernoient alors la plûpart des
 » consciences. Ils n'eurent pas de pei-
 » ne à prévenir l'esprit de la Reine
 » mere , Princesse d'une extrême piété,
 » mais qui avoit été fort tourmentée
 » durant sa régence , par des factions
 » qui s'éleverent , & qu'elle craignoit
 » toujours de voir renaître. Ils pri-
 » rent sur-tout soin de lui décrier les
 » religieuses de P. R. ; & quoiqu'elles
 » fussent encore moins instruites des
 » disputes sur la grace que des autres
 » démêlés , ils ne laissoient point de

1654.

» lui représenter ces saintes filles,
 » comme aiant part à toutes les fac-
 » tions, & comme entrant dans toutes
 » les disputes.

La persécution se préparoit depuis long-tems par toutes ces calomnies & ces faux bruits, qu'on répandoit contre les disciples de saint Augustin, sur-tout depuis la bulle d'Innocent X. On employa alors toutes sortes de moïens pour les rendre odieux aux puissances, en les représentant non seulement comme des ennemis cachés de l'Etat, mais aussi comme des gens, qui sous prétexte de pénitence & de retraite n'étudioient les anciens auteurs, que pour renverser la discipline de l'Eglise, corrompre sa doctrine & abolir les Sacremens.

XXXI.

Messieurs de
 P. R. écrivent
 pour se jus-
 tifier.

Quoique Messieurs de Port-Roïal eussent à la cour des personnes assez généreuses pour prendre hautement leur défense, ils se crurent cependant obligés d'écrire pour se justifier contre les bruits calomnieux qu'on répandoit de toutes parts. M. d'Andilly, qui depuis neuf ans demouroit à P. R., le fit le 10 janvier 1654, par une lettre à M. le Cardinal Mazarin. (29) M. le Maître dressa dans le

(29) Voyez cette lettre T., 2. hist. du Jansénisme, p. 183.

même tems un grand mémoire, (30) pour informer de ce qui se passoit à P. R. des Champs, que l'on regardoit comme la citadelle des défenseurs de Jansenius, & où il y avoit, disoit-on, depuis long-tems, *quarante belles plumes, taillées de la main d'un même maître.* C'est ainsi qu'en parloit le fameux M. Habert.

Pour justifier P. R. de toutes les calomnies qu'on répandoit, M. le Maître entre dans un détail exact de ce qui s'étoit passé dans cette maison depuis quinze ans. » Si le mensonge, dit-il, » selon la pensée d'un ancien Pere, » craint avec grande raison d'être con- » nu, la vérité au contraire ne craint » rien tant que d'être inconnue. Elle » n'a qu'à se rendre visible pour em- » pêcher qu'on ne la rende suspecte, & » la seule image fidele de ses actions & » de sa conduite est la justification de » son innocence. C'est pourquoi l'on » espere qu'elle dissipera par sa lumie- » re les nuages dont la calomnie a tâ- » ché de l'obscurcir dans l'esprit des » premiers ministres de Sa Majesté & » des plus illustres officiers de la jus- » tice, & qu'ils reconnoîtront, s'ils » daignent lire cet écrit, que ce qu'il a

XXXII.

Memoire de
M. le Maître
contre les ca-
lomnies ré-
pandues sur
P. R.

(30) Ce mémoire est imprimé dans le Suppl. du Necr. de P. R. p. 39 & suiv.

1654.

» plû à Dieu de faire en cette maison
 » pour sa seule gloire , sans aucun in-
 » terêt de la part des hommes , est
 » plus digne de l'estime des gens
 » d'honneur & de piété , que des dif-
 » famations de la médifance , & de la
 » censure des magistrats.

XXXIII.
 Détail des
 solitaires de
 P. R.

M. le Maître rapporte ensuite la re-
 traite des solitaires , qui se sont reti-
 rés dans le desert de P. R. Il com-
 mence par la sienne & celle de M. de
 Sericourt , & dit qu'ils ont été seuls
 pendant plus de trois ans , se déro-
 bant à la curiosité de quelques per-
 sonnes de grande considération , qui
 desiroient de les voir ; ce qui n'étoit
 pas un moien fort propre pour y atti-
 rer beaucoup de monde (31). M. de
 Luzancy , officier dans la citadelle du
 Havre , fils de M. d'Andilly , s'y retira
 en 1642 le 22 mai , sans aucune sol-
 licitation de leur part , ne l'ayant point
 vû & ne lui ayant jamais écrit depuis
 leur retraite. Son occupation étoit d'a-
 voir soin du ménage ; & des biens du
 monastere (32). M. d'Eragny s'étoit
 joint à M. de Luzancy dans cette oc-

(31) M. de Basle vint
 à P. R. au mois de mars
 1641. Comme M. le
 Maître n'en parle pas , il
 étoit apparemment parti

pour aller au Chenai.
 (32) Il mourut à Pome-
 pone en 1684 , après 42
 ans de pénitence.

cupation (33). M. Pallu docteur en médecine se retira à P. R. en 1643, & servit de médecin. Il fut accompagné dans ce charitable exercice par un chirurgien fort habile, (M. Moreau, qui après avoir abandonné la solitude, & être rentré dans le monde, eut le bonheur de retourner à P. R., où il mourut en 1668.) En 1645, M. d'Andilly voulant donner plus particulièrement ses dernières années à Dieu, choisit P. R., où il s'appliquoit à la traduction de plusieurs excellents ouvrages, & à la culture des arbres. M. des Playes, ou de Plais, honnête homme de la Cour, & ami de M. d'Andilly, l'avoit accompagné. Ce M. de Plais avoit été converti en 1640 par la lecture de l'Écriture sainte. Il étoit parent de M. & Madame Saint-Ange. Après la retraite qu'il fit à P. R., il continua de vivre dans la piété jusqu'à sa mort arrivée en 1651. Depuis 1639, jusqu'en 1645, il n'y avoit qu'un prêtre seul à P. R., & pas un théologien; M. Arnauld le docteur, n'y étant venu qu'en 1648. Cependant on débitoit qu'il y avoit une Communauté de quarante ecclésiastiques. Il en est de même des *quaran-*

(33) Il est mort à P. R. en 1668.

1654.

étudiens, & des quarante belles plumes taillées de la main d'un même maître selon M. Habert.

En 1647, M. Boulli, d'une honnête famille de Paris, quitta un Canonat d'Abbeville pour se retirer à P. R. (où il mourut en 1668). Un Gentilhomme de Poitou, (Baudry de Saint Gilles d'Asson vint la même année à P. R., & y mourut aussi en 1668, épuisé par les austérités & les œuvres de charité) (34). Voilà l'état où étoit P. R. jusqu'au commencement de 1648, que les religieuses vinrent l'habiter. Alors elles eurent besoin de plus d'un prêtre; & M. Arnauld le docteur, qui jusques-là n'y avoit point été; y vint avec M. de Sacy, qui fut fait prêtre l'année suivante. Il y fut suivi peu de tems après d'un docteur en theologie de ses amis, (M. Bourgeois qui avoit été à Rome; il venoit de tems en tems faire des retraites). M. Akakia l'aîné, appelé Dumont: M. de Bellair, jeune homme de condition, (35) M. Girout & M. Girout de Bessy] freres d'une religieuse, se retirerent cette même

(34) V. dans le Suppl. du Nocr. p. 68 & suiv. deux piéces importantes au sujet de M. Baudry.

(35) Il mourut en 1659, au château de Vaumuriér.

année à P. R. , où le premier prit
soin de la sacristie , (& y mourut en
1672 ,). L'autre , qui étoit capitai-
ne dans un vieux régiment , tint à
bonheur de s'employer à régler le
nouveau ménage , que les religieuses
étoient obligées d'entretenir dans la
basse-cour de l'Abbaïe. (Il mourut en
1659). M. le Maître oublie ici M.
Charles du Chemin , qui vint à P. R.
cette année 1649 , & y demeura jus-
qu'en 1687 qu'il mourut (36). M. Pi-
zon de Betoulat de la Petitiere , con-
verti en 1642 , n'étoit venu qu'en
1648 à P. R. pour y demeurer , après
avoir appris le métier de cordonnier.
Il demeura pour cet effet chez un maî-
tre comme apprentif , sans être connu.
Il tenoit en regle les garçons & les en-
fans , les menoit aux offices , & leur
lisoit l'Evangile & la vie des Saints.
Quand son apprentissage fut fini , son
maître qui en étoit très content & très
édifié , le voulut garder , & lui offrit
de gros gages pour rester chez lui. Il
mourut à Paris en 1679 , & non en
1670 , comme le marque le nécrologe
p. 15.

Environ deux ans après le retour des
religieuses à P. R. des champs , M. Ha-

(36) Voïcz. les mem. de M. du Fossé , p. 67.

1654.

mon docteur en médecine y vint & succeda à M. Pallu. Un jeune gentilhomme de Normandie (M. Deschamps des Landes,) qui avoit étudié en médecine, pour l'exercer par charité à la campagne, vint peu après, (en 1650) se joindre à M. Hamon, il mourut à P. R. en 1668. M. Duchêne (qui avoit été à Rome avec M. Bourgeois) se retira auprès de M. le Duc de Luines, dont il avoit été professeur de philosophie, lorsque ce seigneur pensoit à se faire bâtir une maison auprès de P. R., pour y vivre dans la retraite (37). Vers le même tems, une dame veuve (Madame de S. Ange) s'étant fait^e religieuse à P. R. de Paris son second fils (M. le Charon d'Epinoÿ,) touché de l'exemple de la piété de sa mere, vint (en 1651) demeurer avec M. d'Andilly & ses proches, qu'il avoit connus dès son enfance; & qui étoient liés d'une affection particuliere avec toute sa famille.

(37) Louis Charles Albert, Duc de Luines, aiant perdu son épouse, vecut plusieurs années dans une grande piété au château de Vaumurier, qu'il avoit fait bâtir près de P. R. Cette retraite nous a procuré les traductions données sous le

nom de Laval. Dieu ne fit pas à ce Seigneur la grace de persévérer dans la retraite; car il retourna au monde, épousa une de ses proches parentes, après la mort de laquelle il se maria une troisième fois, & mourut en 1690.

Outre ces solitaires, il y avoit quelques enfans, que leurs parens, amis de P. R. y avoient mis, dans la persuasion qu'ils seroient mieux élevés à la campagne. Parmi ces enfans, il y en avoit un nommé du Fai, fils d'un gentilhomme huguenot de Sedan, qui avoit quitté son pere pour suivre sa mere qui étoit catholique depuis peu. Ce fut M. de Paris qui envoia lui-même ce jeune gentilhomme à P. R., étant persuadé, comme il le marquoit dans sa lettre à la mere abbesse, qu'il n'y avoit gueres de personnes plus disposées à faire charité à cet enfant, & qui se portassent avec plus de zele à le bien instruire dans la foi, dans la piété & dans les lettres.

Après avoir parlé des personnes qui étoient à Port-Roial, M. le Maître rapporte comment ils étoient logés. Dans le dehors de la basse-cour étoient deux prêtres, avec M. d'Andilly, le sacristain, le chirurgien & celui qui avoit soin du menage de la basse-cour : le reste au nombre de dix ou douze, sans compter les enfans & leurs maîtres, étoient logés en haut à la ferme, dans deux petits bâtimens assez éloignés l'un de l'autre, & un autre encore plus petit couvert de chaume. Voilà ce que l'on

1654.

représentoit à la Cour comme une place forte, & dont on faisoit un fantôme, pour lui faire ombrage : une quinzaine de pieux solitaires qui ne pensoient qu'à prier Dieu, & une douzaine d'enfans ; voilà, dis-je, les personnes dont on faisoit peur à la Cour, & qu'on vouloit faire passer pour un peuple redoutable à l'État.

M. le Maître répond ensuite à ce que l'on objectoit, que tant de personnes ne pouvoient demeurer en un même lieu, sans composer une assemblée illicite, à moins que d'y être établies par les puissances ecclésiastiques & séculières : il dit que cela est vrai, pour l'établissement d'une communauté qui fasse un corps dans l'Eglise & dans l'État, qui soit capable des droits & des privilèges canoniques & des effets civiles qui ne peuvent être communiqués qu'à des compagnies reconnues & autorisées par les puissances supérieures : » mais, dit M. le Maître, » que des personnes qui demeurent » ensemble, aient besoin de ces formalités nécessaires pour l'établissement des communautés, lorsqu'ils » sont très éloignés d'en faire aucune, » c'est ce qu'on n'a ni lû dans les livres, » ni vû pratiquer dans aucun royaume.

» Or il n'y a, dit-il, ici aucune for-
 » me de communauté : il n'y a ni église
 » ni chapelle dans la ferme ; on n'y
 » fait ni vœux ni professions, quoi-
 » que d'ailleurs on les respecte ; il n'y a
 » nulle règle que l'Évangile, nul lieu
 » que celui de la charité catholique &
 » universelle ; nul intérêt ni en parti-
 » culier, ni en commun, que celui de
 » gagner le ciel. Ce n'est, ajoute M.
 » le Maître, qu'un lieu de retraite
 » toute volontaire & toute libre, où
 » personne ne vient, que l'esprit de
 » Dieu ne l'y amène, & où personne
 » ne demeure, que parce que l'esprit
 » de Dieu l'y retient. Ce sont des amis
 » qui vivent ensemble, selon la liberté
 » ordinaire & générale que le Roi lais-
 » se à tous ses sujets, mais des amis
 » chrétiens, que le sang de Jésus-Christ
 » répandu pour tous les hommes, & la
 » grâce de ce sang répandue dans leurs
 » cœurs par le saint Esprit ont joints en-
 » semble d'une union plus étroite, plus
 » ferme & plus pure, que ne sont les
 » plus fortes & les plus intimes ami-
 » tiés séculières.

» Si c'est un crime d'être liés par
 » une affection si sainte, & de n'être
 » qu'un cœur & qu'une âme, de ne re-
 » nir rien plus éloigné d'un chrétien so-

1654.

» litaire & retiré, que de s'occuper
 » l'esprit de ce qui se passe dans le
 » public & dans la conduite politique
 » du roïaume, & de ne s'étudier à rien
 » davantage qu'à oublier le monde,
 » & à ne se mettre point en peine de
 » ses nouvelles, de ses affaires, ni de ses
 » intrigues : c'est le crime des pre-
 » miers fideles. Et si c'est une action
 » de justice d'empêcher qu'il ne se trou-
 » ve quelques personnes qui tâchent
 » de vivre en vrais chrétiens dans un
 » même lieu, au vû & au sù de leur
 » Evêque qui daigne les honorer de
 » sa bienveillance & de son estime,
 » c'est d'une justice qui n'a été propre
 » qu'aux plus injustes persécuteurs de
 » la religion chrétienne, & qui sera
 » sans doute toujours en horreur aux
 » premiers Magistrats & aux premiers
 » Ministres d'un roïaume très chré-
 » tien.

» Que si c'étoit faire un corps de
 » communauté interdit par les ordon-
 » nances, de prier Dieu en particu-
 » lier cinq ou six ensemble, selon que
 » l'on se rencontre, sans dire autres cho-
 » ses que les prieres ordinaires de l'é-
 » glise; si c'étoit faire une union illé-
 » gitime, que de manger dans une mê-
 » me salle, & rendre ses repas pro-

„ fanes que d'y faire des lectu-
 „ res saintes, au lieu de s'y entretenir
 „ de vains & inutiles discours; si c'étoit
 „ faire une entreprise de mauvais exem-
 „ ple & d'une conséquence pernicieuse,
 „ de vivre sobrement & de rendre les
 „ jeûnes de l'Eglise un peu plus longs
 „ que l'on ne fait d'ordinaire, & sui-
 „ vre en ce point le sentiment du Car-
 „ dinal Bellarmin, aussi-bien que de
 „ tous les Peres, sans y obliger néan-
 „ moins personne, & étant très éloigné
 „ de trouver à redire à ceux qui ne le
 „ font pas; il faudroit conclure que ce
 „ ce que saint Basile appelle *une profes-*
 „ *sion plus pure & plus exacte du chris-*
 „ *tianisme* seroit devenue en nos jours
 „ une profession *défectueuse*; qu'on au-
 „ roit moins de liberté à pratiquer so-
 „ lidement la vertu & la religion, que
 „ les gens du monde n'en ont à s'aban-
 „ donner au vice, & qu'un petit nom-
 „ bre de personnes ne pourroit pas im-
 „ punément servir Dieu, lorsque tant
 „ d'autres peuvent si impunément ser-
 „ vir le Démon.

„ Mais aussi, graces à Dieu, on
 „ n'est pas réduit à ces termes. On n'a
 „ point encore oui dire qu'il y ait des
 „ loix dans l'Eglise & dans l'Etat, qui
 „ obligent d'obtenir des lettres paten-

1654.

» tes du Roi & des brefs du Pape, pour
 » pratiquer les simples exercices de la
 » religion chrétienne fans aucun insti-
 » tut particulier. Et ainsi l'on espere
 » que toutes les personnes équitables
 » qui verront avec quelle sincerité &
 » quelle candeur on expose à leurs yeux
 » tout ce que le seul esprit de Dieu,
 » fans aucun dessein formé de la part
 » des hommes, fans aucune intrigue,
 » fans aucune intention & fans aucun
 » intérêt, a fait depuis quinze ans dans
 » cette maison, n'auront sujet que de
 » bénir Dieu, qui se fait quand il
 » veut & où il veut, des serviteurs qui
 » l'adorent en esprit & en verité; &
 » qu'ils jugeront que pour mener une
 » vie de cette sorte, qui n'est que la
 » simple observation de l'Evangile, il
 » ne faut point d'autres lettres patentes
 » que celles de Dieu scellées par son
 » esprit, ni d'autres brefs que cette
 » grace apostolique qui a peuplé l'E-
 » glise des trois premiers siècles de
 » pareilles retraites de piété & de
 » semblables maisons d'amis chré-
 » tiens (38) ».

C'est ainsi que M. le Maître détrui-

(38) Voyez la lettre elle rapporte de quelle
 786 de la mere Angeli- maniere les solitaires de
 que, T. 3. p. 112, où P. R. se sont assemblés.

fit toutes les calomnies qu'on répandoit contre P. R. Ce mémoire étoit daté du 9 janvier 1654 ; & l'année suivante on en envoïa un autre au Cardinal de Retz, qui étoit à Rome , pour répondre à tous ces discours sans fondement qui couroient jusques-là.

Jusqu'ici la persécution n'avoit point encore éclaté : ce fut en 1655 qu'elle commença , à l'occasion de deux lettres de M. Arnauld , dont nous parlerons bientôt. Ce célèbre docteur avoit toujours gardé un profond silence sur tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées du Clergé , pratiquant ce que dit l'écriture : *Homo sapiens tacebit usque ad tempus* , Eccli. 20 v. 7 ; & il se contentoit de gémir en secret des plaies que cette malheureuse querelle faisoit à l'Episcopat & à l'Eglise. Ce fut vers ce tems-là , que lui & ses neveux commencerent la traduction du nouveau Testament, imprimé depuis à Mons , qui ne fut achevée que long-tems après. Ils travailloient aussi à de nouvelles vies des Saints, & préparoient des matériaux pour le grand ouvrage de la *Perpetuité* de la foi. Les religieuses de P. R. donnerent occasion à ce bel ouvrage , en priant M. Arnauld de faire un recueil des plus considéra-

1654.

1655.
XXXIII.Commencement de la persécution.
Conduite & occupation de M. Arnauld.

1655.

bles passages des Peres sur l'Eucharistie, & de partager ces passages en plusieurs leçons pour les matines de tous les jours de l'année. Ce recueil est ce que l'on appelle l'office du saint Sacrement. M. le Duc de Luines, qui depuis sa retraite avoit fort étudié les Peres de l'Eglise, & qui avoit un très beau génie pour la traduction, s'employa aussi à ce travail. C'est à quoi il s'appliquoit dans sa solitude & non pas à ces occupations basses & serviles, que les courtisans lui attribuoient faussement pour tourner en ridicule une vie très noble & très chrétienne qu'ils ne se sentoient pas capables d'imiter.

XXXIV.

M. Arnauld écrit au sujet du refus de l'absolution fait à M. le Duc de Liancourt.

Le silence que M. Arnauld s'étoit imposé sur les matieres de la grace dura près de deux ans; mais il fut enfin obligé de le rompre par une occasion assez extraordinaire. M. le Duc de Liancourt, qui par sa grande piété a édifié la France jusqu'au dernier soupir, s'étant présenté au tribunal de la pénitence vers le mois de fevrier 1655, un prêtre de la paroisse de saint Sulpice, (M. Picoté) aiant entendu sa confession, lui déclara qu'il ne lui donneroit point l'absolution, à moins qu'il ne lui promit de rompre tout commerce avec Messieurs de P. R., de retirer

Mademoiselle de la RocheGuion sa petite fille qui étoit pensionnaire au monastere des Champs, & qu'il ne congédiât de chez lui M. l'Abbé de Bourzeis(39); car M. Picoté qualifioit M. de Bourzeis de janseniste & d'hérétique, & prétendoit que sa compagnie & les liaisons de M. de Liancourt avec P. R. étoient autant d'occasions prochaines de pécher, dont il devoit se séparer, pour être en état de recevoir l'absolu-

(39) M. de Bourzeis né le 16 avril 1606 à Volvic, près de Riom en Auvergne, se rendit habile dans les langues grecques & hebraïques, dans la philosophie, la théologie, les belles-lettres, & sur tout dans la controverse. Etant allé à Rome à l'âge de 17 ans, le Pere Arnould jéuite, son parent, osa le produire sur ce grand théâtre comme un génie extraordinaire. A son retour en France, le Duc de Liancourt, qui faisoit cas des gens de lettres, lui offrit un appartement dans son hotel. Le Cardinal de Richelieu le choisit pour être un des membres de l'Académie Française, qu'il venoit d'établir, & M. de Colbert pour être de celle des Inscriptions. Lorsque les disputes sur la grace s'éleverent, M. de Bour-

zeis composa sur cette matiere plusieurs ouvrages excellens, dans lesquels il défendit les vérités de la grace, la doctrine & la personne de Jansenius. Il combatit vivement le P. Pierre de S. Joseph, Feuillant, le P. Petau, le P. Deschamps & autres. Ce fut contre le dernier, qu'il publia le bel écrit intitulé: *S. Augustin victorieux de Calvin & de Molina*, &c. M. de Bourzeis n'eut pas l'avantage de perséverer. S'étant malheureusement trop engagé dans la fréquentation de la Cour, & dans l'amitié du Cardinal Mazarin, il eut la foiblesse de signer le formulaire le 4 novembre 1661. Alors Messieurs de P. R. cessèrent de le voir. M. de Bourzeis est mort à Paris le 2 d'août 1671.

1655.

tion. On n'auroit peut-être pas fait beaucoup d'attention à l'entreprise téméraire de ce confesseur, si M. Olier curé de saint Sulpice n'eût approuvé la conduite de M. Picoté, & pris des mesures pour faire refuser la communion à M. le Duc de Liancourt, en cas qu'il se présentât dans son église. Il déclara même à une personne envoyée de la part de ce Duc, qu'il le prioit de ne s'y point présenter. Néanmoins M. Olier se relâcha quelque tems après & lui envoya dire qu'il ne lui refuseroit pas la communion. Comme cette affaire avoit fait beaucoup d'éclat à Paris & à la Cour, M. Arnauld étant consulté sur ce sujet (40), en dit son sentiment dans une lettre qu'il écrivit le 24 février sous ce titre : *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à une personne de condition, sur ce qui est arrivé depuis peu dans une paroisse de Paris à un Seigneur de la Cour.* M. Arnauld fait voir dans cette lettre l'injustice du procédé du confesseur de saint Sulpice, & soutient que l'on n'est en droit de refuser les Sacremens qu'à des hérétiques connus, convaincus, condam-

(40) Voiez les trois premières lettres prov... *Arnauld....* Font. T. 2 p. 103 & suiv.
Question curieuse, ou vie abrégée... Mém. du Fossé

p. 135 & suiv... *Causa*
Arnauld.... Font. T. 2 p.
 103 & suiv.

nés & excommuniés par l'Eglise; que les ecclésiastiques qu'on accuse d'être hérétiques & de soutenir les propositions condamnées, sont bien éloignés de ce sentiment, „ puisque d'une part ils „ condamnent sincèrement les V propositions censurées par le Pape, en „ quelque livre qu'elles puissent se „ trouver, sans exception „; & que d'ailleurs, bien loin de soutenir aucune opinion nouvelle sur la grace, ils n'en ont point d'autres que celles qu'ils ont puisées dans l'Ecriture, dans les Peres & la Tradition; en un mot qu'ils n'enseignent & ne croient que ce que croit & enseigne l'Eglise catholique & romaine; qu'enfin quand bien même on supposeroit que ces ecclésiastiques seroient tombés dans quelque erreur, de simples prêtres n'étoient pas en droit de les séparer de la communion, avant qu'ils eussent été jugés & condamnés par leur supérieur.

Cette lettre écrite d'une manière fort vive & remplie de beaux passages des Peres, fut aussi-tôt attaquée par un grand nombre d'écrits (41), que M. Arnauld réfuta tous dans une seconde lettre, sous ce titre : *Seconde Lettre de M. Arnauld, Docteur de Sorbonne,*

(41) Il y en eut jusqu'à neuf.

1655.

à un Duc & Pair de France (42), pour servir de réponse à plusieurs écrits qui ont été publiés contre sa première lettre sur ce qui est arrivé à un Seigneur de la Cour dans une paroisse de Paris. Cette lettre est divisée en deux parties, dont la première est employée à soutenir ce qu'il avoit avancé dans sa première lettre; & dans la seconde partie, il justifie la soumission qu'il rend à la bulle contre les V propositions, & soutient que ses adversaires doivent se contenter de cette déclaration qu'il avoit faite: *Je condamne sincèrement les V propositions condamnées, en quelque livre qu'on les puisse trouver, sans exception, & par conséquent, ajoute-t-il, aussi bien dans le livre de Jansenius, que dans tout autre où elles se trouveront.* Il prouve ce principe par plusieurs autorités & plusieurs exemples: ensuite il accuse ses adversaires d'attaquer l'autorité de saint Augustin & d'en vouloir à sa doctrine, en établissant une grace suffisante donnée à tous les hommes, même aux idolâtres & aux impies. Il s'éleve contre ce dogme, & soutient qu'on n'est pas obligé de croire que les idolâtres & les impies, poussés par le démon ou

(42) Ce Duc & Pair étoit M. de Luines.

par leur cupidité à violer la loi de Dieu & celle de la nature, ont une grace suffisante, intérieure, pour pouvoir vaincre ces tentations; c'est-à-dire de bonnes pensées & des mouvemens actuels dans leur entendement & dans leur volonté, pour les détourner du mal & de l'idolâtrie: que l'on n'est point obligé de croire que ceux qui sont dans l'ignorance de ce que Dieu demande d'eux; ceux qui ne croient rien faire que de légitime, en violant la loi de Dieu; que les Juifs qui croioient observer la loi de Dieu en demandant le sang de Jesus-Christ; que les personnes les plus débordées, qui avalent l'iniquité comme le miel, qui font consister leur félicité à se livrer à toutes leurs passions, ceux que l'Écriture dit avoir été laissés & abandonnés à leurs voies & aux désirs de leurs cœurs endurcis & aveuglés; que les athées ou les infideles, &c.; qu'on n'est pas, dis-je, obligé de croire que tous ceux dont on vient de faire l'énumération ont toujours une grace intérieure actuelle, qui les éclaire & les porte au bien. M. Arnauld soutient encore que l'on n'est pas obligé de croire, que les tentations de colere, d'orgueil, d'envie, &c. ne font jamais faire de

1655.

fautes aux justes & aux gens de bien , fans qu'ils aient dans la tentation même la pensée & le mouvement actuel de ne la point faire ; que l'on n'est point obligé de croire que la constitution d'Innocent X ait renversé la doctrine de saint Augustin & de ses disciples ; qu'elle ait obligé de croire comme article de foi que la grace interieure , qui est necessaire à la volonté , afin qu'elle puisse vouloir ce que Dieu exige d'elle , ne lui manque jamais dans l'occasion où elle peche. Il allegue à ce sujet l'exemple de saint Pierre , & cite deux passages , l'un de saint Chrysostôme , l'autre de saint Augustin , d'où il tire une conclusion qui a servi de principal fondement à l'injuste censure portée contre lui : Voici les passages & la conclusion.

Saint Jean Proposition de *S. Augustin.*
Chrysostome. *M. Arnauld.*

La chute de S. Pierre ne lui arriva pas pour avoir été froid envers J. C. , mais parce que la grace lui manqua. Elle ne lui arriva pas tant par sa négligence , que parce que Dieu l'avoit abandon-

Les Peres nous montrent un juste en la personne de S. Pierre , à qui LA GRACE, SANS LAQUELLE ON NE PEUT RIEN , a manqué dans

Qu'est-ce que l'homme sans la grace de Dieu , sinon ce que fut Saint Pierre lorsqu'il renonça J. C ? Et c'est pour cette raison que le Sauveur abandonna S. Pierre pour un peu de tems , afin que

né, pour lui apprendre à ne se pas élever au-dessus de l'infirmité humaine, & pour faite reconnoître aux autres Apôtres par son exemple, que SANS DIEU L'ON NE PEUT RIEN. Hom. 72. in Joan. & 32. in Ep. ad Hebr.

une occasion, où on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché.

tous les hommes pussent reconnoître par son exemple, QU'ILS NE PEUVENT RIEN SANS LA GRACE DE DIEU. Sermon de Temp. 124.

1655.

Il y avoit du tems que les ennemis de M. Arnauld attendoient avec impatience quelqu'ouvrage avoué de lui, où ils pussent, soit avec quelque fondement, soit à tort, trouver une matiere de censure. Cette lettre vint fort à propos pour eux, & ils prétendirent qu'il y avoit deux propositions erronées, l'une de fait, qui consistoit, selon eux, en ce que M. Arnauld avoit dit que, *des personnes qui ont lû Jansenius avec soin, & n'y ont point trouvé les propositions qui lui sont attribuées dans l'exposé de la constitution du Pape, ne peuvent déclarer en conscience qu'elles s'y trouvent, quoiqu'en même tems ils les condamnent en quelques livres qu'elles se rencontrent: qu'aureste quand ils se tromperoient, ce n'est qu'un point de fait, dont les yeux sont juges.*

XXXV.
Affaire de
M. Arnauld
en Sorbonne.

1655.

*Et non point de foi, qui ne peut être établi que sur la révélation divine; qu'ainsi on ne peut les traiter d'hérétiques, déclarant néanmoins, qu'ils sont résolus de s'abstenir de toutes contestations sur ce fait même, & de garder un silence respectueux, qui est, dit-il, la plus grande soumission qu'on donne aux Conciles même œcuméniques dans ces faits particuliers. Voilà la première proposition, prétendue erronée de la lettre de M. Arnauld: On la qualifia, *Question de fait*. La seconde proposition, qu'on appella la *Question de droit*, est celle que nous avons rapportée ci-dessus, *Les Peres nous montrent, &c.**

M. Arnauld, voyant qu'on méditoit de faire censurer sa lettre, écrivit le 26 août 1655 à Alexandre VII, protestant de son attachement & de son obéissance au saint Siege, au jugement duquel il se soumettoit. Ce qui n'empêcha pas que sa lettre à un Duc & Pair ne fut dénoncée le 4 novembre à l'assemblée par M. Guyart docteur de la faculté. M. de Saint-Amour fit des efforts inutiles pour empêcher l'examen, en disant que M. Arnauld avoit écrit à Alexandre VII, & qu'on avoit avis que sa Sainteté avoit reçu la lettre. En vain M. Messieurs Doien de la faculté, représenta

qu'il ne falloit rien précipiter dans cette affaire ; la cabale prévalut : il fut décidé qu'on procéderoit à l'examen, & on nomma, pour commissaires, des ennemis déclarés pour la plupart de M. Arnauld ; savoir, Cornet, Chapelas, Lemoine, de Breda, Bail, & le pere Nicolai Dominicain, avec le Doien & le Syndic. Le premier de décembre, M. Chapelas, l'ancien des députés, fit son rapport, & le continua le lendemain. Il donna l'extrait des principaux endroits que les députés avoient trouvés dignes de censures, & les réduisit à deux chefs, l'un qu'ils appelloient *question de fait*, l'autre *question de droit*. Au lieu de proposer d'abord la question de droit à la faculté, on commença par celle de fait, le 7 décembre ; on continua la délibération (43) le 10, le 17, le 18. M. de Pérefixe Evêque de Rhodès, depuis Archevêque de Paris, aiant porté des plaintes au Roi sur ce qui se passoit dans ces assemblées, c'est-à-dire sur ce qu'il prétendoit que les docteurs

(43) Voiez les différentes particularités de ces délibérations, dans les lettres de M. Arnauld, T. 1 lett. 25 p. 110, quelles étoient les dispositions

de ce grand homme, son amour pour la paix, son humilité, son respect pour le saint Siège, lett. 26, p. 112. Lett. 27 p. 139, &c. Lett. 35 p. 165 &c.

1656.

étoient longtems à opiner , le Chancelier Seguier , tout cassé de vieillesse , eut ordre d'y présider. Il y vint le 20 du mois avec tout son cortège de cérémonie , & continua de s'y trouver les 22 , 23 , , 24 , 29 , 30 & 31 jours de décembre 1655 ; & les 5 , 7 , 8 ; 10 , 12 , 13 & 14 de janvier de l'année suivante. On peut juger si le chef de la justice du roïaume , tout dévoué aux principaux ennemis de M. Arnauld , dont plusieurs étoient ses pensionnaires , assista aux assemblées pour y maintenir la liberté des suffrages.

XXXVI.
Jugement de
la Sorbonne.

Le 14 de janvier , tous les docteurs aiant achevé d'opiner , on compta les suffrages , & il s'en trouva 120 , du nombre desquels étoient 40 mendians & sept Evêques , qui furent d'avis de déclarer la proposition de M. Arnauld , qui regardoit le fait , *téméraire , scandaleuse , injurieuse au Pape , & aux Evêques , & même comme donnant sujet de renouveler entierement la doctrine de Jansenius ci-dessus condamnée.* Il y eut 72 docteurs qui ne furent point d'avis de la censure : 8 ou 10 autres docteurs prirent des avis singuliers. La censure fut arrêtée par le Doïen à la pluralité des voix , & l'assemblée fut

remise au 17 pour délibérer sur la
question de droit. 1656.

Le 17 l'assemblée se tint, & on y arrêta que le tems d'opiner pour chaque docteur ne pourroit être que d'une demie heure. Le but de cette délibération étoit d'empêcher les docteurs favorables à M. Arnauld, de parler pour sa justification aussi longtems qu'ils le vouloient faire. En conséquence du reglement, on mit sur la table dans les assemblées suivantes un clepsydre, ou un sable, qui étoit la mesure de ce tems; invention non moins odieuse en pareilles occasions, que honteuse dans son origine, & qui au rapport du Cardinal Palavicin, aiant été proposée au Concile de Trente par quelques gens, fut rejetée avec indignation par tout le Concile. M. le Chancelier vint en personne dans l'assemblée du 24 janvier, pour faire observer, comme il le dit lui-même, ce honteux reglement que la compagnie avoit fait touchant le tems d'opiner. On avoit commencé à délibérer sur la question de droit le 18 janvier 1656, & on continua les assemblées les jours suivans, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29. M. le Chancelier qui avoit assisté à l'as-

1656.

semblée du 24, aiant appris que soixante amis de M. Arnauld s'étoient retirés dès le lendemain, ne crut plus sa présence nécessaire aux assemblées, pour faire observer le reglement du clepsydre.

XXXVII.

Protestation
de M. Arnauld. Injustice de la censure portée
contre lui.

Le 26 janvier 1656, M. Arnauld voiant que sa condamnation étoit inévitable, passa un acte pardevant le Carron & Galoys Notaires au Châtelet, par lequel il protesta de nullité contre tout ce qui s'étoit fait & se feroit contre lui dans les assemblées de Sorbonne, & fit signifier cet acte le lendemain. Mais on n'y eut aucun égard; & le 29 du même mois, les docteurs aiant achevé d'opiner sur la question de droit, la seconde proposition fut déclarée *impie, blasphématoire*, frappée d'anathème & hérétique, par trois Evêques & 127 docteurs. La censure fut lûe & confirmée dans l'assemblée du premier fevrier, & signée le 18. Il fut de plus arrêté, que si M. Arnauld ne se soumettoit à la censure & n'y sousscrivoit, il seroit retranché du corps de la faculté. Et dans l'assemblée du premier de mars, il fut ordonné par ordre du Roi, que tous les bacheliers & docteurs seroient tenus dès à présent, &

à l'avenir de souscrire à cette censure. C'est ainsi que fut traité le plus grand homme qu'ait jamais eu la Sorbonne, par la censure la plus criante & la plus injuste pour le fond & pour la forme : injuste pour le fond, puisque la Sorbonne en condamnant les deux propositions de M. Arnauld condamna le langage de l'Écriture & des Pères ; injuste pour la forme, puisque toutes les loix naturelles & humaines, les règles les plus communes de l'équité, & les statuts de la faculté de théologie furent violés par ce jugement. 1°. On refusa à M. Arnauld la justice, qui s'accorde tous les jours dans tous les tribunaux aux plus grands criminels, auxquels on permet de récuser les juges, qui sont raisonnablement suspects : on lui donna même pour commissaires ses ennemis les plus déclarés, sans avoir aucun égard, ni à ses accusations, ni à ses défenses, ni à ses protestations, ni aux lettres qu'il écrivit à la faculté, ni aux écrits qu'il lui présenta pour sa justification. 2°. Les docteurs sulpiciens, qui étoient ses parties, & qui auroient dû se récuser eux-mêmes, comme font les honnêtes gens dans les tribunaux, même laïcs ; eurent l'injustice & la dureté de de-

1656.

meurer ses juges , malgré sa récusation. 3°. Au lieu de deux docteurs de chacun des quatre ordres mendiants , qui ont coutume d'assister aux assemblées de la faculté selon son usage & ses loix ordinaires , on en fit venir de toutes les provinces du roïaume , qui s'y trouverent au nombre de plus de quarante. 4°. On ôta la liberté aux amis de M. Arnauld de parler & de dire tout ce qu'ils avoient préparé pour sa défense. 5°. Pour ôter entierement la liberté des suffrages , le Chancelier Seguier , malgré son grand âge & ses infirmités , eut ordre d'assister à ces assemblées.

Les ennemis de M. Arnauld , non contens d'avoir condamné la vérité dans ses deux propositions , & de l'avoir exclu de leur corps , obligerent par un nouveau decret tous les docteurs & bacheliers à souscrire sa condamnation , sous peine d'être exclus. C'est ainsi que furent traités en 1589 , les docteurs qui ne voulurent pas souscrire le decret de la Sorbonne , par lequel elle déclaroit que les sujets du Roi Henri III étoient déliés du serment de fidélité , & pouvoient prendre les armes contre lui. Voilà le premier exemple d'une pareille exclusion , &

qui étoit digne de servir de modele à ceux qui censurèrent M. Arnauld ; mais il est bien honneur de prendre des parricides pour regle de conduite.

1656.

» Si on efface votre nom d'entre
 » celui des docteurs , disoit la mere
 » Angelique dans une lettre à M. Ar-
 » nauld du mois de décembre 1655 ,
 » il n'en fera que mieux écrit dans le
 » livre de Dieu. Quoiqu'il vous ar-
 » rive , Dieu sera avec vous , vous
 » servirez mieux sa sainte vérité par les
 » souffrances que par les écrits (44),

En vertu de ce decret contre M. Arnauld , qui subsiste encore aujourd'hui à la honte de la faculté , plus de 72 docteurs se retirerent pour ne point prendre part à l'iniquité , & la Sorbonne devint alors un corps sans ame. Que pouvoit-elle être autre chose , après avoir chassé de son sein le grand Arnauld , dont elle n'étoit pas digne ; son propre Archevêque le Cardinal de Retz ; M. Vialart Evêque de Chaalons sur Marne , dont Dieu a manifesté la sainteté

(44) Lett. 784 p. 108. ses bonnes dispositions.
 Voyez plusieurs autres lettres de la mere Angelique Lett. 789, T. 3 p. 117.
 sur le même sujet , où Lett. 792 p. 123. Lett.
 elle encourage M. Arnauld , & le soutient dans 802 p. 144. Lett. 821 p.
 175.

1656.

par plusieurs miracles, & 72 docteurs qui faisoient son ornement & sa gloire. Voilà ce qu'il plaît au docteur Tournely d'exprimer par, *alios nonnullos*, comme s'il n'y en avoit eu que trois ou quatre d'exclus.

XXXVIII.

M. de Launoy écrit contre la censure de Sorbonne.

Du nombre de ces 72 docteurs étoit le célèbre M. de Launoy, qui quoiqu'il fût dans des sentimens très opposés à ceux de M. Arnauld sur la grace, aimoit mieux par un pur esprit d'équité, s'exclure lui même de la faculté, que de souscrire à une censure si injuste. Il la combattit même par des remarques qu'il fit contre; *Notationes in censuram duarum Antonii Arnauldi propositionum, &c.* & écrivant à un de ses amis, qui desiroit savoir les raisons qui l'avoient empêché de souscrire à cette censure, il en marque jusqu'à neuf ou dix. 1°. Parceque aiant écrit contre M. Arnauld, il pouvoit & devoit lui être suspect; ainsi sa conscience lui dictoit qu'il ne devoit pas être juge de sa doctrine: 2°. Parceque la proposition de M. Arnauld étant inséparablement jointe à la question de *Auxiliis*, qui n'avoit pû être décidée, il ne croioit pas pouvoir décider ce qui étoit demeuré indécis à Rome: 3°. Parcequ'en supposant même que la proposition de M. Arnauld

pût être censurée , les qualifications étoient excessives : 4°. Parceque la faculté étoit contraire à un arrêt du Parlement , qui quoique obtenu par les parties de M. Arnauld , en leur permettant de juger de sa doctrine , leur défendoit de juger de sa personne. 5°. Parceque M. Arnauld n'avoit point été cité , quoiqu'il dût l'être selon les loix civiles & ecclésiastiques & la coutume de la faculté. 6°. Parceque la faculté n'ayant point la juridiction contentieuse nécessaire pour l'exclusion de la personne de M. Arnauld , elle devoit appeller l'Archevêque de Paris ; ce qui ne s'étoit point fait. 7°. Parcequ'on n'avoit point observé la coutume de faire jurer les docteurs qu'ils jugeroient en conscience. 8°. Parceque la censure n'a pas été faite d'un consentement unanime , *concordi omnium consensu* , *nemine reclamante* , comme il a toujours été d'usage dans les censures doctrinales de la faculté. Qui pourroit s'empêcher de rire , dit M. de Launoy , si on mettoit , ce qui est vrai , *visum est magistris omnibus* , *septuaginta duobus exceptis*. 9°. Parcequ'il ne pouvoit s'engager à souscrire à la censure contre M. Arnauld , qu'il ne s'engageât à souscrire celle , par

1656.

laquelle la faculté avoit décidé en 1589 que les sujets du Roi Henri III étoient absous du serment de fidélité & pouvoient prendre les armes contre lui , puisqu'il y avoit eu plus d'unanimité dans la censure contre Henri III , que dans celle contre M. Arnauld : car au lieu que 72 docteurs résisterent à 80 , qui firent la censure contre M. Arnauld , il n'y eut que sept ou huit docteurs , qui s'opposèrent au decret qui fut fait par 52 contre Henri III.

XXXIX.

Disposition
de M. Arnauld en cette
rencontre.

M. Arnauld après avoir fait tout ce qu'il pouvoit faire en conscience afin de n'avoir rien à se reprocher , pour empêcher la faculté de se porter à cet excès contre lui , demeura tranquille. Il a souvent raconté à ses amis , qu'à l'heure même que la censure se prononçoit en Sorbonne , selon l'avis qu'il en avoit reçu , il se promenoit tout seul & en priant Dieu dans une galerie qui étoit tout en haut de la maison dans la cour de P. R. aussi tranquille que si l'affaire ne l'eût point regardé , & que ces paroles de saint Augustin se présentèrent à son esprit :
 » Puisqu'ils n'ont persécuté en moi
 » que la vérité , secourez-moi donc ,
 » Seigneur , afin que je combatte pour

» la vérité jusqu'à la mort ; *Quia nihil*
 » *persecuti sunt in me nisi veritatem* , 1656.
 » *ideo adjuva me , ut certem pro veri-*
 » *tate usque ad mortem.* Aug. in Pf. 118.

C'est ainsi que lorsque des hommes charnels croioient l'avoir abattu & défarmé , il se relevoit avec plus de courage , s'offrant à Dieu pour continuer à défendre la vérité , sans s'appuier sur d'autres forces que celles de la grace qu'il défendoit , & sans mettre d'autres bornes à ses combats que celle de sa vie.

Nous souhaiterions pouvoir nous érendre davantage , pour faire connoître les dispositions admirables de ce grand homme dans une pareille circonstance. Rien n'est plus beau que ce qu'il en écrivit (45) à un ami dans une lettre , qui devint publique dès-lors , & qui a été insérée dans le recueil de ses lettres(46). Que ne nous est-il permis de transcrire ici celle qu'il écrivit aux pensionnaires de P. R. , qui étoient sous sa conduite , lorsque la tempête l'obligea de s'éloigner. On y voit la véritable disposition de son cœur plein de charité , & de zèle pour le salut des ames , & son courage in-

(45) Mem. du Fossé p. 142 & suiv.

(46) T. 1 p. 193,

1656.

vincible dans la défense de la vérité (47).

XL.
Triomphe
des Jésuites à
la censure de
M. Arnauld.
Ils sont cou-
verts de con-
fusion.

Le jour que la censure contre M. Arnauld fut signée parut aux Jésuites un grand jour pour leur compagnie. Non-seulement ils s'imaginèrent triompher par-là de M. Arnauld & de tous les docteurs attachés à la grace efficace ; mais ils croioient triompher de la Sorbonne même , & s'être vengés de toutes les censures dont elle avoit flétri les Garaffes , les Santarel , les Baunis & plusieurs autres de leurs Pères ; puisqu'ils l'avoient obligée de censurer , en censurant M. Arnauld , deux Peres de l'Eglise dont la seconde proposition étoit tirée , & de se faire à elle-même une plaie incurable par la nécessité où ils la mirent de retrancher de son corps ses plus illustres membres. D'ailleurs ils donnoient aussi par-là une grande idée de leur pouvoir & de leur crédit en Cour. Ils confirmoient le Roi & la Reine-mere dans toutes les préventions qu'ils leur avoient inspirées contre leurs adversaires.

Enfin pensant à tirer des fruits plus solides de leurs victoires , ils obtinrent differens ordres de la Cour contre

ceux qu'ils vouloient perdre, & sembloient toucher au moment d'exécuter tous leurs desseins contre P. R. Mais celui qui se joue des desseins des hommes, & qui a posé des bornes à la mer, contre lesquelles elle vient briser ses flots, sortit de son secret pour justifier par des merveilles éclatantes, l'innocence des personnes qu'on vouloit opprimer; il confondit l'orgueil de ceux, qui persécutoient ses serviteurs & ses servantes, & les couvrit d'une confusion, qui durera autant & plus que la société. Ce fut au commencement de l'année 1656, c'est-à-dire dans le tems même du triomphe des Jesuites, que commencerent à paroître ces lettres admirables, qui dévoilent à la face de l'univers les erreurs monstrueuses des persécuteurs de P. R. : ouvrage au-dessus de tout éloge, qui en immortalisant le nom de son auteur, fera passer jusqu'à la postérité la plus reculée la honte de la société. Les Jesuites n'ont pas trop lieu de se flatter d'avoir donné occasion à ces lettres, qui leur ont porté un coup, dont jamais ils ne se releveront; & ils ne font point sans doute à se repentir, de s'être fait tant de mal, en voulant en faire à M. Arnauld. Ils vinrent à

1656.

bout à la vérité de faire censurer, par
brigue & par cabale, deux seules pro-
positions de ce célèbre docteur par
une partie de la Sorbonne contre l'avis
& la réclamation de la plus saine par-
tie : mais il leur en a coûté cher & ils
se sont attiré une infinité de censures,
tant de la part des universités, que des
Evêques & des Papes mêmes, qui ont
condamné un nombre prodigieux de
propositions extraites fidelement des
auteurs de la société : censures auxquel-
les tout le monde chrétien a applaudi,
& contre lesquelles personne n'a récla-
mé. Les Jesuites reçurent ainsi la juste
récompense qu'ils méritoient. L'in-
strument dont Dieu se servit, pour les
couvrir de tant de confusion devant les
hommes, fut le célèbre M. Pascal.
La niece de ce grand homme fut le su-
jet qu'il choisit encore pour faire éclat-
ter sur elle la puissance de son bras, &
pour justifier l'innocence de P. R. par
un miracle, dont nous parlerons,
après avoir rapporté les circonstances
qui l'ont précédé, & qui le rendent en-
core plus éclatant.

XLI.
Persecution
contre P. R.

Les ennemis de P. R. avoient réussi
non-seulement à faire condamner &
exclure de Sorbonne M. Arnauld; mais
ils avoient encore obtenu des ordres du

Roi

Roi favorables à leurs desseins contre une maison dont ils avoient depuis long-tems juré la perte. L'année 1656 avoit commencé, comme le dit la mere Magdeleine de Ligny (48), avec de nouvelles menaces de chasser les solitaires, & d'ôter aux religieuses leurs confesseurs & leurs pensionnaires. Les bruits qui se répandirent qu'on alloit attaquer P. R. engagerent M. d'Andilly à écrire au Cardinal Mazarin, qui lui avoit toujours témoigné beaucoup d'estime comme on l'apprend de M. d'Andilly dans ses mémoires (49). La lettre lui fut présentée le 13 février 1656 par M. l'Evêque de Coutance. Le 21 du même mois, M. de Brienne (50) secretaire d'Etat, ami de P. R. donna avis que le Nonce avoit ordre de demander de la part du Pape à la Cour, c'est-à-dire au Cardinal Mazarin, que toutes les personnes qui demeuroient au dehors de P. R. fussent dispersées, & que son Eminence en aiant oui parler, avoit dit qu'on ne pourroit pas refuser cela au Pape. Sur cette parole, Madame Duplessis-Guenegaud

(48) 12 Rel. 1 part. T. 2. p. 106.

(49) 2 Part. p. 130 & suiv. & 147.

(50) Remarques de M. de Ponchateau sur ce qui s'est passé en 1656. Recueil p. 229 & suiv.

1656.

se disposa pour aller le lendemain avec M. Singlin retirer ses enfans. Néanmoins on apprit par les informations qu'on fit, que le Nonce avoit seulement dit en général à M. de Brienne, que le Pape avoit fort à cœur l'assemblée des diverses personnes qui étoient à P. R. des champs, & que M. de Brienne l'avoit imprudemment rapporté au Cardinal, lequel avoit fait la réponse que nous avons rapportée. Tous ces bruits firent qu'au commencement de mars on pensa à faire retirer les solitaires avant qu'on les chassât; mais tous désirerent d'attendre jusqu'à l'extrémité, parceque tous les momens qu'ils pouvoient passer dans ce désert leur étoient chers. » Les préparatifs de notre dis-
 » perſion, dit la mere Angelique,
 » dans une lettre à la Reine de Po-
 » logne, s'avancent tous les jours.
 » On attend du Tibre l'eau & l'ordre
 » pour nous ſubmerger. . . . On
 » avoit eu la penſée de faire retirer
 » tous les hermites avant qu'on les
 » chassât; mais tous ont une telle dou-
 » leur de quitter ce deſert, qu'ils ont
 » ſupplié qu'on les laisſât attendre à
 » l'extrémité, & la dure neceſſité
 » qui les obligera de perdre un bien
 » qui leur eſt ſi précieux qu'ils eſti-

ment chèrement les jours qui leur peuvent rester (51).

Après les menaces on en vint aux effets. Le 6 de mars on parla beaucoup au Louvre de P. R. Comme l'éducation qu'on y donnoit aux enfans étoit un des articles qui excitoient le plus la jalousie de ceux qui ne voioient qu'avec peine les bénédictions que Dieu répandoit sur cette sainte maison, ce fut à quoi on s'attacha d'abord. Il fut résolu d'écarter ces enfans, qu'on élevoit, disoit-on, dans toutes les maximes du Jansenisme, & ce grand nombre de personnes qui étoient retirées à P. R., parmi lesquelles on disoit qu'il y avoit tant d'ecclésiastiques, quoiqu'il n'y en eût que trois ou quatre. La Reine mere, qui aimoit M. d'Andilly, & qui ne vouloit pas qu'il fût surpris, ne tarda pas à l'instruire de tout ce qui se passoit, & le 15 du même mois elle dit à M. de Bartillac, qu'il l'avertît de se retirer lui & ceux qui demeuroient avec lui. M. d'Andilly nous apprend, p. 140 de ses mémoires, qu'il écrivit sur cela à la Reine & au Cardinal Mazarin, qu'il n'étoit pas besoin de faire de l'éclat, & qu'on sortiroit, quoique les bruits qu'on avoit répan-

1656.

XLII.

Résolution prise au Louvre de dissiper les enfans qu'on élevoit à P. R. & les solitaires.

La Reine mere fait avvertir M. d'Andilly.

(51) Lett. 830, T. 3. p. 192-193.

1656.

dus contre eux fussent faux & calomnieux ; & il ajoute qu'en conséquence l'ordre fut révoqué ; mais qu'ensuite on lui écrit de se retirer ; ce qu'il fit le 27 pour aller dans sa maison de Pomponne.

XLIII.

Lettre de la
mere Angeli-
que à M. le
Maître sur la
sortie de M.
d'Andilly.

Le même jour la mere Angelique écrit la lettre suivante (52) à M. le Maître (qui avoit accompagné M. Arnauld , lorsqu'il sortit de P. R. des champs pour son affaire de Sorbonne :)

» Mon frere d'Andilly qui étoit demeu-
 » ré le dernier , & qui sembloit de-
 » voir être exempt d'une obéissance si
 » rude , part aujourd'hui. Il faut ado-
 » rer les jugemens de Dieu avec humi-
 » lité ; il sait ce qu'il fait , & sa fa-
 » gesse dispose tout avec ordre , poids
 » & mesure. Nous verrons un jour en
 » l'autre monde , & peut-être encore
 » en celui-ci une partie des causes que
 » Dieu a eues de laisser opprimer ses
 » serviteurs , & en apparence sa vérité
 » même. Cependant nous avons assez
 » de quoi nous consoler en cette seule
 » parole : *qu'au juste tout lui coopere*
 » *en bien.* Comme elle est infallible ,
 » c'est le remede à tous nos maux ;
 » & le moyen de les changer en bien ,
 » est de chercher la justice. C'est ce

(52) Lett. 836, T. 3 p. 201.

„ que nous devons sans cesse deman-
 „ der à Dieu les uns pour les autres.
 „ J'espere qu'il assistera ceux qui sont
 „ sortis. Ils m'ont extrêmement édi-
 „ fiée (53). Leur douleur a été tou-
 „ te chrétienne, sans murmure, sans
 „ découragement & sans chagrin. En-
 „ fin on a vû par leur sortie qu'ils n'a-
 „ voient cherché que Dieu en leur
 „ entrée. Nos sœurs sont aussi, grâces
 „ à Dieu, affligées comme il faut,
 „ mais dans le silence. La plus grande
 „ partie ne l'a sù que quand on a ap-
 „ porté leurs meubles : les petites fil-
 „ les qui avoient des freres aux gran-
 „ ges, ont extrêmement pleuré, crai-
 „ gnant que leur tour ne vienne. Enfin
 „ Dieu voit tout. Sans la foi tout est in-
 „ supportable ; avec la foi tout est doux.
 „ Toute notre attention à cette heure
 „ est de nous bien humilier, de bien
 „ prier & de nous tenir en grande so-
 „ litude interieure, comme nous som-
 „ mes en l'extérieure, afin qu'elle rem-
 „ plisse les petits services que nous
 „ rendions aux serviteurs de Dieu ».

On voit dans la même lettre, la part

(53) Tous nos pauvres *édifiés en leur sortie, qu'ils*
 hermites, dit la mere An- *avoient fait en leur demeu-*
 gelique dans une autre *re. Lett. 838. T. 3. p.*
 lettre, nous ont *autant* 204-205.

1656.

que les religieuses de Gif prirent à cet événement. » Nos sœurs voisines, dit » la mere Angelique, nous témoignent » plus d'affection que jamais. Elles » envoient sans cesse savoir de nos nouvelles, & font des prieres publiques » pour M. Arnauld : leur confesseur » même, qui a été contraire, est tout » gagné, jusqu'à pleurer de voir les » choses en l'état qu'elles sont.

XLIV.
Sortie des
folitaires de
P. R.

Ceux dont la mere Angelique parle dans cette lettre & dont elle dit que la sortie l'avoit édifiée, étoient MM. de Luzancy, de Pontis, de Beaumont, de Bessi, de la Riviere, de la Petitiere, d'Espinoi, de saint Gilles d'Asson, des Landes, de Ponchâteau (qui n'y demeuroid pas encore tout-à-fait,) Moreau, Fontaine, les freres Akakia, &c. qui étoient sortis quelques jours avant M. d'Andilly, de sorte qu'il ne resta à P. R. que ceux qui avoient des emplois nécessaires, comme M. de Saci qui étoit confesseur, & sans doute M. Hamon medecin. Les enfans sortirent aussi; dès le 20 mars on renvoia les uns chez leurs parens, les autres au Chenay chez M. de Bernieres : ces jeunes gens n'étoient gueres plus de quinze, parmi lesquels étoient MM. du Fossé, de Tillemont, de Villeneu-

ve , de Fresle , d'Albain (54).

Ce dernier étoit fils du Marquis de la Rochepozai , neveu de l'Evêque de Poitiers ami intime de M. de saint Cyran. » Il fut , dit M. du Fossé (55), » un de ceux qui firent plus d'honneur à » l'école de piété & de science , d'où » il étoit parti , c'est-à-dire , à l'école de » P. R. , où il fut envoié après la guer- » re des Princes , en 1652. Il y apprit » non-seulement les sciences profanes , » mais plus encore la vraie science du » christianisme. Se trouvant engagé » par sa naissance à suivre la profession » des armes , il fut admiré du Mare- » chal de Turenne : car comme il l'in- » terrogeoit un jour sur les commen- » taires de Cesar , qu'il aimoit beau- » coup lui-même , il fut étonné de la » profondeur de l'intelligence & du » jugement qu'il remarqua dans ses ré- » ponses , & ne pût s'empêcher de di- » re devant tout le monde , qu'il y avoit » bien des Officiers , qui après vingt » années de service n'en savoient » pas tant que ce jeune gentilhomme. » Il mourut dès sa première campa- » gne , & l'on regarda sa mort comme » un effet singulier de la miséricorde

1656.

XLV.

Marquis
d'Albain , é-
leve de P. R.
M. de Ville-
neuve.

(54) Mem. du Fossé , p.
219. & suiv.

(55) Du Fossé , Mem.
p. 123.

1656.

» de Dieu à son égard. En partant pour
 » l'armée, il avoit donné une aumône
 » considérable à une pauvre Demoi-
 » selle, & l'avoit priée en même-tems
 » de bien demander à Dieu, qu'il le
 » fit plutôt mourir que de permettre
 » qu'il l'offensât mortellement ».

M. de Villeneuve, autre élève P. R.
 fils de M. d'Andilly, avoit été mis
 dans cette sainte école dès l'an 1641
 & y demeura jusqu'à cette année 1656
 qu'il en sortit par les ordres supérieurs
 dont nous venons de parler.

» Il avoit beaucoup de disposition
 » pour les études; & sa mémoire,
 » jointe à la pénétration & à la viva-
 » cité naturelle de son esprit le ren-
 » doit capable de soutenir avec éclat
 » la gloire & la réputation de tous
 » ceux de sa famille. Il étoit habile en
 » blason & en généalogie; il savoit
 » parfaitement la géographie & l'his-
 » toire. Il avoit trouvé de lui-même
 » des regles certaines, pour faire en
 » très peu de tems toutes les anagra-
 » mes, qui se pouvoient faire sur cha-
 » que nom des personnes. Il déchif-
 » froit tous les chiffres très prompte-
 » ment. Enfin on peut assurer que ce
 » jeune gentilhomme avoit d'excel-
 » lentes qualités; & s'il eût continué

de s'appliquer aux sciences, comme
 il avoit commencé, il auroit été
 aussi loin en ce genre qu'on peut
 aller (56).

1656.

M. de Villeneuve ayant pris le parti
 des armes, il mourut dès sa première
 campagne, ainsi que le jeune Marquis
 d'Albain, & Monsieur de Fresle. Il étoit
 Enseigne-colonel du Regiment du Ma-
 réchal de Fabert, à qui M. d'Andilly
 l'avoit recommandé. Ce Maréchal en
 rendit un témoignage des plus avanta-
 geux.

M. du Fossé avoue qu'il fut sensi-
 blement affligé, de se voir séparé
 de Monsieur de Villeneuve, avec
 lequel il avoit lié une étroite ami-
 tié; mais s'il fut vivement touché de
 la séparation & ensuite de la mort de
 ce cher ami, qui dès l'an 1643 avoit
 été le fidèle compagnon de son enfance
 & de ses études, Dieu lui en fit dans
 le même tems trouver un autre incom-
 parable dans la personne de M. de Til-
 lemont, avec lequel il vécut depuis com-
 me avec un frere. Ces deux amis obli-
 gés de sortir de P. R. par des ordres
 surpris à la religion de sa Majesté par
 les ennemis de cette maison, auxquels
 l'union de tant de personnes chrétiens

(56) Du Fossé, p. 130.

1656. nes faisoit ombrage , allerent se loger dans une petite maison de la rue des postes. M. Singlin leur associa un excellent ecclésiastique nommé M. duMont, un de ses freres , & M. Akakia du Lac qui apprit l'hébreu à M. du Fossé (57). Il y avoit dans cette maison une porte de derriere , qui leur donnoit communication & entrée par un grand enclos dans la maison où logeoit M. de Pontchâteau , à qui Dieu avoit fait la grace , après bien des combats , de triompher enfin du monde.

XLVI.
M. de Pont-
château.

„ Parmi tous les saints solitaires de
 „ P. R. , dit judicieusement un mo-
 „ derne (58) , en qui la force divine
 „ de la vocation a triomphé le plus
 „ glorieusement de la seduction des
 „ sens , on doit donner à juste titre
 „ un rang distingué à Messire Sebas-
 „ tien-Joseph du Cambout , dit de
 „ Pontchâteau ; qui entré dans le mon-
 „ de par une naissance illustre (59) ,
 „ assuré de toutes les faveurs les plus
 „ flatteuses de la fortune , a fait à Dieu
 „ un généreux sacrifice de tout ce que
 „ l'homme mondain recherche avec
 „ le plus d'ardeur , a caché jusqu'à son

(57) Ib. p. 132.

(59) M. de Pontchâteau.

(58) Lobin. Vies des fils de Charles du Cam-
 Saints de Bret. 27 Juin. bour.

» nom ; & qui après avoir quitté ses
 » biens & ses établissemens , pour n'a-
 » voir d'autre soin que celui de plaire
 » à Dieu , n'a voulu avoir que lui
 » pour témoin de la vie nouvelle qu'il
 » lui avoit consacrée & de la mortifica-
 » tion dans laquelle il a perseveré pen-
 » dant les 28 dernieres années de sa
 » vie ». Après sa conversion , que
 Dieu opera par le ministere de M. Sin-
 glin , il faisoit de tems en tems des
 retraites à P. R. Il étoit dans ce saint
 désert lorsque les solitaires reçurent
 ordre d'en sortir , & il revint à sa mai-
 son de la rue des postes. Nous parle-
 ront ailleurs plus au long de ce grand
 serviteur de Dieu.

La mere Angelique qui informoit
 exactement la Reine de Pologne de ce
 qui se passoit à P. R. , ne manqua pas
 de lui faire part de ce triste événement.
 Voici la description qu'elle en fait
 (60) : » Enfin nos hermites sont for-
 » tis d'ici. Notre vallée a été
 » vraiment une vallée de larmes , tous
 » les Messieurs & les enfans qui étoient
 » quinze , étant si affligés d'être obligés
 » de quitter ce lieu , que cela faisoit pi-
 » tié. Mais enfin il faut obéir à Dieu
 » en tout. Aussi sont-ils très soumis à

(60) Lett. 834t. T. 3; p. 198^o, 199^o, 200^o.

1656.

» la sainte volonté. Nous attendons
 » le reste des effets des menaces pour
 » nos confesseurs & pour le dedans de
 » la maison, dont le principal me re-
 » garde. . . . La foi nous console
 » de tous maux, & je ne trouve de
 » miserable que ceux qui ne croient pas
 » en Dieu & qui n'esperent pas en sa
 » miséricorde, étant privés de sa cha-
 » rité, dont la moindre étincelle nous
 » rend heureux en quelque état que le
 » monde nous puisse réduire ».

XLVII.

Visite de M.
 Aubrai, Lieu-
 tenant civil
 à P. R.

Ce fut dans ces circonstances, où les ennemis de P. R. étoient près d'exécuter les autres desseins qu'ils avoient contre cette sainte maison, que Dieu s'en déclara lui même le protecteur, en operant le 24 mars un grand miracle sur une pensionnaire de ce monastere, mais avant que ce miracle éclatât, les persécuteurs continuoient leur œuvre. Ils firent donner un ordre à M. Aubrai Lieutenant civil, de se transporter à P. R. pour voir si tous ceux qui demeuroient au dehors en étoient sortis. Il s'y rendit le jeudi 30 mars au matin & alla d'abord aux granges, où il ne trouva que M. Charles qui avoit soin du labourage. M. Aubrai l'interrogea pendant deux heures & demie, le prenant pour un bon païsan. M. Charles joua

son personnage à merveilles. Le magistrat lui aiant demandé où étoit l'imprimerie, le bon homme prétendu répondit qu'il ne connoissoit point de sœur de ce nom dans la maison : M. Aubray lui aiant dit ; *où sont les presses ?* il le mena tout doucement au pressoir. Comme il lui demanda entr'autres choses, ce qu'on apprenoit à ces petits Messieurs : il répondit ; *Est-ce que je fai ça, Monsieur : y disent qu'apprenent l'humanité. Les maîtres y tourmentent bien les pauvres enfans : y sont allés pourmener, y en ont bien besoin.* M. Bouilli qui étoit là en qualité de vigneron fit aussi très bien son personnage. Après l'interrogatoire, le Lieutenant civil lui aiant dit : *bon homme mettras tu bien ton nom ?* il répondit, *Monsieur, je somme plus accoutumés à tenir une bêche qu'une plume ;* sur quoi le Magistrat lui dit : *fais comme tu pourras.*

La visite ainsi faite aux granges, M. Aubray descendit à l'Abbaie après midi & y dîna. Après quoi il monta au parloir, où il fit appeller la supérieure. La mere Angelique s'y rendit, après avoir fait en silence une petite priere. La mere prieure, Marie Dorothee de l'Incarnation le Conte y entra.

XLVIII.
Interrogatoire
de la mere
Angelique.

1656.

& demeura retirée dans un coin pour entendre ce qui se diroit avec la mere Magdeleine de Ligny, qui a dressé une relation de cet interrogatoire. Après un compliment tel qu'on peut le faire en pareille occasion, M. Aubray commença par demander par quelle autorité ces Messieurs étoient assemblés aux granges; à quoi la mere Angelique répondit qu'on n'avoit jamais eu dessein de faire aucune assemblée, & qu'on n'avoit point cru non plus qu'il fut besoin d'aucune autorité pour permettre à ce peu de personnes qui s'y étoient retirées, de vivre de la même maniere que toute personne qui veut servir Dieu le peut faire dans une retraite particuliere; qu'au reste rien ne s'étoit jamais fait avec moins de dessein. M. Aubray l'ayant écoutée sans l'interrompre, lui demanda si elle voudroit bien lever la main & promettre de répondre avec vérité à ce qu'il lui demanderoit. La mere Angelique lui ayant dit avec assurance qu'elle y étoit prête, & que Dieu étant vérité elle l'honoreroit en la disant; il lui demanda son nom, la charge qu'elle avoit dans la maison, & commença son interrogatoire. Il lui répéta la premiere question; savoir par quelle autorité ces Messieurs

s'étoient assemblées aux granges ; la mere Angelique répondit que ç'avoit été sans aucun dessein & par diverses rencontres : elle raconta ensuite comment M. le Maître s'y étoit d'abord retiré , puis M. de Sericourt son frere , ensuite M. Lancelot qu'on avoit chargé de l'éducation de trois jeunes enfans. Elle lui parla de M. d'Andilly , qu'elle dit y être venu au vû & au fû de tout le monde ; aiant même pris congé de la Reine & de M. le Cardinal. Le Lieutenant civil lui dit qu'il favoit cela , qu'il lui avoit fait l'honneur de lui venir dire adieu à lui-même.

Après que la mere Angelique lui eût encore nommé plusieurs autres solitaires , il lui demanda si ce n'étoit point en ce tems qu'ils avoient commencé à vivre en communauté : la réponse de la mere Angelique fut , que n'y aiant jamais eu aucune regle particuliere , mais seulement celle qui oblige tous les chrétiens ; ni supérieur , ni uniformité d'habits , ni rien de ce qui forme une communauté , on ne pouvoit point dire qu'ils en formassent une. Le Lieutenant civil lui demanda s'il n'étoit pas vrai néanmoins qu'ils disoient tous l'office ensemble : elle répondit que non , mais seulement que

1656.

quelques-uns d'eux, quand ils se rencontroient dans le logis aux heures qu'il le falloit dire, l'alloient dire ensemble tout bas dans la chambre de M. Arnauld avec lui. M. Aubrai dit à la mere Angelique, qu'il falloit bien au moins qu'il y eût une chapelle, où ces Messieurs qui étoient ecclésiastiques dissent la messe, & il insista sur cet article : la mere Angelique l'assura du contraire, & que les deux seuls prêtres qui y étoient, quoiqu'on eût assuré qu'il y en avoit quarante, descendoient toujours pour dire la messe dans l'abbaye ; n'y aiant jamais eu que M. de Beauvais qui avoit eu permission de la dire en particulier dans son logis, parcequ'il ne pouvoit descendre à cause de ses incommodités. M. Aubrai, continuant son interrogatoire, lui dit qu'elle ne pouvoit pas nier au moins que ces Messieurs ne mangeassent en commun ; ce qu'elle avoua en ajoutant qu'elle ne voioit pas ce qu'on y pouvoit trouver à redire, puisque cela se faisoit en plusieurs endroits sans que personne le trouvât mauvais : *En vérité, Madame, vous dites vrai,* répondit bonnement M. Aubrai, *& si M. Arnauld & les autres Messieurs n'avoient pas tant d'esprit, on ne parle-*

roit pas tant d'eux, & on trouveroit moins à redire à ce qu'ils font (61). Il demanda ensuite quelle raison avoit porté ces Messieurs à se retirer; s'ils n'étoient pas allés s'établir ailleurs; en quel tems ils étoient partis. La mere Angelique répondit qu'ils s'étoient retirés, parcequ'ils avoient appris que le Roi le desiroit; qu'elle ignoroit le lieu de leur retraite; que M. Arnauld avoit quitté dès le mois de novembre (62), que les autres s'étoient retirés depuis environ deux mois ou six semaines, les uns après les autres. Elle ajouta qu'on s'imaginoit peut-être faire un grand déplaisir aux religieuses d'avoir obligé ces messieurs de se retirer, mais qu'on se trompoit, puisqu'à-peine s'appercevoient-elles qu'ils y fussent & qu'elles ne les voioient jamais: elle dit même que leur sortie procureroit au monastere des commodités dont il avoit besoin, c'est-à-dire que leur logemens étant vuides, serviroient à faire des greniers pour ferrer leur provision de blé, & leurs fruits: (ce que

(61) 1. Rel. 1 part. T. 2.

(62) M. Arnauld se retira aussi-tôt après la censure de Sorbonne contre lui, c'est-à-dire 2. dès le

mois de Février. Peut-être s'étoit-il retiré dès le mois de Novembre 1655, & qu'il y étoit ensuite revenu, puisqu'il s'y trouva lorsque la censure fut portée.

1656.

la mere Angelique disoit, pour prévenir le dessein qu'on craignoit qu'ils n'eussent de démolir les logemens, pour mettre un obstacle au retour de ces messieurs) M. Aubrai entra dans ce qu'elle disoit, & lui dit que cela seroit bien. Après quoi il la pressa fort de lui dire la verité sur une question qu'il vouloit lui faire, savoir s'il n'y avoit point de presses, & si l'on n'y avoit jamais imprimé : il se servit de son même terme *de foi de religieuse*, pour l'obliger de répondre à cette question, sur laquelle il appuïa plus que sur tous les autres articles; mais aussi inutilement, parce que jamais on n'avoit pensé à imprimer (63).

Enfin après avoir achevé son interrogatoire, il lui demanda si elle ne vouloit pas l'entendre relire & le signer. Elle lui répondit qu'elle en seroit fort aise, puisqu'elle s'attendoit qu'elle le pourroit voir quelques jours imprimé; il lui demanda pourquoi elle avoit cette pensée; elle répondit qu'elle n'y trouvoit rien d'étrange, puisque l'on avoit imprimé celui que M. de Laubardemont avoit eu commission de faire dans ce même lieu, quand MM.

(63) On voit ici comment les ennemis des gens de bien les presses incommo- de bien & de la vérité.

Le Maître s'y furent retirés en 1638. M. Aubrai répliqua de bonne grace : *Oh ! Madame , pour qui me prenez-vous ici ? Je ne suis pas Laubardemont , le diable de Loudun.* Ensuite on relut & on signa.

1656.

Après cela le Lieutenant civil se levant , dit à la mere Angelique , que mettant à part sa commission , & l'ordre du Roi , à quoi il venoit de satisfaire , il lui restoit à lui faire en son propre nom de grands remercimens de la bonne réception & du bon traitement qu'il avoit reçu chez elle , & qu'il étoit très satisfait de tout ce qu'il y avoit vû. Il lui dit encore qu'elle devoit avouer qu'il ne lui avoit pas fait trop de mal , & que l'on a peur d'ordinaire , lorsqu'on parle d'un Lieutenant civil , mais que ce n'est pas à dire qu'il soit toujours aussi mauvais qu'il est noir. La mere Angelique répondit qu'elle n'avoit point eu peur , qu'elle ne craignoit pas une justice réglée ; & lui témoigna être fort satisfaite de la maniere dont il avoit agi. Voilà tout le résultat de la visite faite à P. R. des champs.

Cela étant fait , M. Aubrai alla à Vaumurier saluer M. le Duc de Luines. Puis M. de Bagnols le conduisit lui-

XLIX.
M. Aubrai
se transporte
aux Troux &
au Cherai.

1656.

même à sa maison de saint Jean des Troux, où il avoit aussi ordre de la Cour d'aller. Il traita fort civilement M. de Bagnols, qui lui fit voir ses trois fils, avec trois ou quatre enfans de leur âge, qui n'avoient point de bien quoique de bonne famille. Ce Magistrat & les deux commissaires qui l'accompagnoient en furent très édifiés aussi-bien que de la maniere dont M. de Bagnols leur dit qu'il avoit connu Port-Roïal.

Le lendemain à sept heures du matin le Lieutenant civil partit des Troux pour le Chenai, où il fut reçu par M. de Bernieres, qui lui parla avec la générosité, le zele & la liberté qui lui étoient ordinaires. Cette maison étoit fort en butte aux ennemis, parcequ'il y avoit environ vingt-quatre enfans. L'un des commissaires dit en voiant de quelle maniere ils étoient élevés, qu'il aimeroit mieux donner 400 liv. en ce lieu pour un de ses enfans, que 200 liv. ailleurs. Le Lieutenant civil en dit autant. Cette visite causa une grande alarme, & quelques parens retirèrent leurs enfans. (M. Wallon de Beaupuis tint bon avec le petit troupeau qui lui resta jusqu'au 12 mars 1660, que le Lieutenant civil alla une seconde fois

au Chenai , & en fit sortir tout le monde , excepté le maître de la maison , à qui il fit défense de la part du Roi d'employer à l'avenir sa maison à pareil usage.)

1656.

Au milieu de ces troubles , la mere Angelique mettant toute sa confiance en Dieu avoit recours à lui & disoit :

L.
A la vue de
la persécution
la ferveur
augmente
dans les reli-
gieuses de P.
R.

Que Dieu nous donne une vraie foi & une vraie charité, & avec cela nous serons trop forts. Les religieuses entrant dans des sentimens de ferveur à l'occasion de toutes les menaces qu'on faisoit , en devenoient encore plus régulières (64). C'est le témoignage que leur rend la mere Angelique dans une lettre à M. le Maître (65). » Nous sommes dans un » tems étrange , dit-elle , & les tenebres sont horribles. La raison & la justice semblent abandonner la terre, ce qui nous oblige de n'avoir plus recours qu'au ciel. J'ai consolation de voir le zele de nos sœurs tout humble, & penitent. Jamais elles ne furent si solitaires, silencieuses & dévotes qu'elles le sont par la grace de Dieu ». La mere de Ligny rend le même témoignage à la ferveur de

(64) Il Relat. I Part.
T. 2 p. 119.

(65) Lett. 837. T. 3 p.
203-204.

1656.

12 Rel. 1
part. T. 2 p.
219.

ces saintes sœurs. » Tout ce qu'on avoit
 » après cela à craindre de la part des
 » hommes, dit-elle, fit un tel effet dans
 » les deux maisons de P. R. que ja-
 » mais les sœurs ne furent plus soli-
 » taires, silencieuses, & dévotes. Pour
 » la mere Angelique, elle étoit dans
 » de grandes inquiétudes par rapport
 » à ces pauvres enfans que nous tâ-
 » chions d'élever dans la crainte de
 » Dieu & l'éloignement du monde.
 » Elle ne désiroit pas tant que les mi-
 » racles fissent cesser la persécution que
 » nous souffrions, que celle que nous
 » faisons souffrir à la vérité en n'y
 » conformant pas nos actions. Elle
 » ajoutoit que si nous lui étions vraie-
 » ment fideles, Dieu ne seroit pas
 » obligé de faire souffrir sa vérité pour
 » nous châtier. La trêve que nous eû-
 » mes ensuite, lui faisoit dire que c'é-
 » toit pour nous préparer à mieux souf-
 » frir quand la tempête arriveroit. Et
 » en considerant ce grand nombre de
 » miracles, elle disoit : *Je suis dans*
 » *le tremblement que nous ne témoi-*
 » *gnions pas assez à Dieu notre recon-*
 » *noissance, par la fidelité à nous ren-*
 » *dre attentives à ses desirs & à la mor-*
 » *tification de nos passions. S'il veut*
 » *que nous souffrions,* disoit-elle, dans

„ une autre occasion, *il fortifie notre*
 „ *foi par tant de merveilles, que nous*
 „ *serions les plus ingrates du monde,*
 „ *si nous ne lui étions parfaitement*
 „ *soumises.* Si la mere Angelique trem-
 bloit à la vûe des miracles, de
 n'en pas témoigner assez de recon-
 noissance, combien devons-nous
 craindre davantage en considerant
 le nombre prodigieux de ceux que
 Dieu a operés de nos jours? & n'a-
 vons-nous pas encore plus de raison
 de nous appliquer ces paroles, &
 de dire avec elle que: „ *Si Dieu veut*
 „ *que nous souffrions, il fortifie notre*
 „ *foi par tant de merveilles, que nous*
 „ *serions les plus ingrats du monde*
 „ *si nous ne lui étions parfaitement*
 „ *soumis?* „

Mais rien n'est si admirable que les
 sentimens & les dispositions particu-
 lieres & personnelles de la mere Ange-
 lique. „ Enfin, dit-elle (66), la Reine
 „ a commandé à l'assemblée du clergé
 „ de nous pousser à bout, & leur a
 „ dit que c'étoit sa propre affaire.
 „ Je n'en ai nul ressentiment contre
 „ sa Majesté; je fais qu'elle croit faire
 „ une très bonne œuvre, & qu'on lui
 „ persuade sans cesse qu'elle n'en sau-

(66) Lett. 838, p. 206.

1656.

» roit faire une meilleure. Notre Sei-
 » gneur a dit que ceux qui persécute-
 » roient ses serviteurs, croiroient lui
 » rendre service. Tout ce que nous
 » avons à désirer est donc de souffrir en
 » cette qualité & non pas pour nos
 » crimes. Nous avons assez d'imper-
 » fections & de péchés qui méritent
 » plus de peines & d'afflictions qu'on
 » ne fauroit nous en faire souffrir ; il
 » nous doit suffire que par la grace de
 » Dieu, nous ne sommes point héré-
 » tiques, mais enfans de l'Eglise,
 » quoique non pas si innocens que
 » nous ne méritions les châtimens.
 » Trop heureux, s'il nous fait la grace
 » de nous purifier par la patience ».

LI:

Miracle opé-
 ré sur Made-
 moiselle Per-
 tier

Après avoir rapporté les circonstan-
 ces, dans lesquelles Dieu sortit de son
 secret pour justifier par un miracle éclatant
 l'innocence des religieuses de P. R.
 entrons dans le récit de cette mer-
 veille.

On a donné au public plusieurs re-
 lations de ce miracle, comme le remar-
 que M. Racine. Entr'autres, feu M. l'E-
 vêque (67) de Tournay (Choiseul) non
 moins illustre par sa piété & sa doctri-

(67) Relation par M. de Tournay, dans son livre intitulé : Mémoires *touchant la Religion*, p. 78.

ne que par sa naissance , la raconté fort au long dans un livre qu'il a composé contre les Athées , & s'en est servi comme d'une preuve éclatante de la vérité de la religion. » Dieu en » a operé un en nos jours , dit M. de » Tournay , à la vûe de tout Paris en » la personne d'un enfant , qui a été » guéri en un moment par l'attou- » chement d'une des épines de la cou- » ronne de notre Seigneur ; & ce mi- » racle suffit pour nous obliger d'a- » vouer , que tous les miracles ne » sont pas faux , & que Dieu parle » quelquefois par eux en Jesus-Christ » son fils , selon l'expression de saint » Paul. Je vis la petite fille cinq ou » six jours après qu'elle fut guérie : » elle n'avoit que dix ou onze ans : » son mal étoit une fistule lachrymale , » qui lui avoit carié l'os au-dessus de » l'œil , & qui avoit tellement corrom- » pu cette partie par le pus qui lui » couloit par la bouche , qu'elle étoit » insupportable à toutes ses compa- » gnes à cause de la puanteur qui sor- » toit de sa plaie. Les plus habiles » Chirugiens avoient jugé son mal » incurable , si on n'y appliquoit le » feu , qui étoit même un remede , » dont le succès étoit très périlleux ;

1656.

» & ils craignoient que la violence de
 » cette opération ne fît mourir cet en-
 » fant. Cependant elle fut délivrée
 » de son mal, sans remedes & en un
 » instant, après avoir été conduite à
 » l'adoration de cette sainte épine par
 » la maîtresse des pensionnaires du
 » monastere où elle étoit élevée.

» Si cela étoit arrivé loin d'ici, dans
 » un tems éloigné du nôtre, si on l'a-
 » voit appris de personnes suspectes,
 » on pourroit en douter raisonnable-
 » ment : mais Dieu a opéré cette
 » merveille de nos jours, dans Paris,
 » qu'on peut nommer la capitale du
 » monde. La petite fille m'a raconté
 » elle-même sa guérison. Une reli-
 » gieuse d'une naissance, & d'une
 » vertu au-dessus du commun, mon
 » amie particuliere & mon alliée, m'a
 » confirmé la chose : les Chirurgiens
 » en ont fait leur rapport en forme.
 » Le sieur Dalencé, l'un des plus
 » grands hommes de notre siecle dans
 » cette profession, m'en a assuré. Ceux
 » qui l'ont connu peuvent lui rendre
 » ce témoignage, que son esprit étoit
 » également éloigné de superstition
 » & de duplicité. Il avoit été un des
 » principaux consultans, & l'un de
 » ceux qui avoient le plus examiné

» cette fistule. Il avoit vu la petite
 » fille la veille du jour qu'elle fut
 » guérie , jugeant toujours son mal
 » incurable , à moins d'y appliquer le
 » feu; & je lui entendis dire en présen-
 » ce d'un grand Prince, que cette gué-
 » rison si prompte ne lui paroissoit pas
 » un moindre miracle que la réfur-
 » rection d'un mort , parceque les
 » remedes les plus efficaces du monde
 » n'auroient pû rien opérer en si peu
 » de tems , & qu'il étoit impossible
 » que l'imagination la plus forte pro-
 » duisit cet effet prodigieux , beau-
 » coup moins celle d'un enfant aussi
 » simple qu'étoit cette petite fille.
 » Aussi l'innocence de l'enfant , la
 » sincérité , la suffisance , & le nom-
 » bre des témoins , m'assurent telle-
 » ment de la vérité de ce miracle ,
 » que non-seulement ce seroit en moi
 » une opiniâtreté , mais une extrava-
 » gance & une espece de folie d'en
 » douter ; & si je ne puis douter de
 » celui-là , pourquoi ne croirai-je pas
 » que Dieu en a fait d'autres , & que
 » Jesus-Christ couronné d'épines &
 » crucifié pour nous que cet enfant
 » & sa maitresse adorerent , est notre
 » Dieu & notre Libérateur ». M. de
 Tournay réfute ensuite les libertins ,

1656.

les hérétiques , & quelques Catholiques (on fait quels Catholiques) qui ont contredit ce miracle.

Contenson célèbre théologien de l'Ordre de saint Dominique , aussi recommandable par sa tendre piété que par ses lumières , prouvant la vérité de la religion chrétienne dans une dissertation qu'il a mise à la tête du traité de la Trinité , par l'autorité des miracles , rapporte celui-ci comme propre à fermer la bouche aux infidèles les plus obstinés. Après avoir dit que ce miracle a été attesté par les médecins , les chirurgiens , les vicaires généraux du diocèse , il ajoute que les ennemis mêmes de ce monastère l'ont reconnu , mais que forcés de l'avouer par l'évidence du fait , ils sont tombés dans une erreur de droit en prétendant que Dieu permet quelquefois que les hérétiques fassent des miracles ; ce que ce pieux & savant théologien combat avec beaucoup de force (68).

(68) » Testati demum » edi. Sed hanc falsita-
 » sunt ipsi monasterii » tem non solum repu-
 » æmuli , qui facti veri » diat pietatis sensus
 » tate coacti , in erro- » Christianis omnibus
 » rem juris inciderunt , » implantatus , non so-
 » asserentes miracula ab » lum reprobatur gravio-
 » hæreticis nonnun- » rum theologorum conf.
 » quam Deo permittente » tantissima sententia

Ce sage théologien blâme avec beaucoup de raison les ennemis de P. R., qui veulent enlever à l'Eglise catholique & romaine, le privilege des miracles, parcequ'ils ne s'accommodent pas avec leurs vues particulieres. Mais pour moi, dit Contenson, qui suis éloigné de l'esprit de parti, & qui ne puis rien contre la vérité, mais seulement pour elle, je soutiens en dépit de l'envie, que les miracles opérés dans le monastere de P. R. par la sainte épine tournent merveilleusement à la gloire de l'Eglise catholique. C'est pourquoi le Pape Benoit XIII n'a pas oublié ce miracle dans la continuation qu'il a fait faire de ses homelies sur l'Exode, où il prouve que les miracles n'ont point cessé dans l'Eglise.

M. Racine, après avoir cité M. de

» verè affirmantium gra-
 » tiam miraculorum esse
 » singularem Ecclesiæ
 » catholicæ dotem, hære-
 » ticus non nisi hæreticè
 » communicandam; sed
 » eam etiam condemnat
 » Angelicus noster præ-
 » ceptor, docens posse
 » quidem à malis patra-
 » ri miracula in confir-
 » mationem veræ doctri-
 » næ, sed non in testi-

» monium hæresis: aliàs
 » Deus esset autor men-
 » dacii. Nam ut ait 2. 2.
 » q. 178. a. 2. ad 3. Di-
 » cendum quod miracula
 » semper sunt testimonia ejus
 » ad quod inducuntur; un-
 » de à malis qui falsam doctri-
 » nam enuntiant, num-
 » quam fiunt vera miracula
 » ad confirmationem suæ doctri-
 » næ.

1656.

Tournay, qui s'est servi du miracle opéré sur Mademoiselle Perrier, comme d'une preuve éclatante de la vérité de la religion, ajoute : » Mais on » pourroit s'en servir comme d'une » preuve étonnante de l'indifférence » de la plupart des hommes de ce » siècle sur la religion. (Ce qui étonnoit M. Racine dans les hommes du dix-septième siècle par rapport à l'indifférence sur les miracles, l'étonneroit bien davantage dans ceux du dix-huitième siècle) » puisqu'une merveille » le si extraordinaire, & qui fit alors » tant d'éclat, est presque entièrement effacée de leur souvenir. C'est » ce qui m'oblige, continue M. Racine, à en rapporter ici jusqu'aux » plus petites circonstances, d'autant » plus qu'elles contribueront à faire » mieux connoître tout ensemble, & » la grandeur du miracle, & l'esprit » & la sainteté du monastère où il est » arrivé «. Nous avons aujourd'hui des pièces originales sur cette merveille, dont ce sage historien n'a pas eu connoissance, & qui contiennent beaucoup de circonstances des plus importantes & des plus propres à faire connoître la grande foi & la piété qui reugnoient à P. R. Nous en ferons usage.

Marguerite Perrier fille de M. Perrier, Conseiller à la Cour des Aides de Clermont (69), & de Gilberte Pascal, sœur du célèbre M. Blaise Pascal, fut mise à P. R. avec sa sœur aînée en 1653 par Madame sa mere, qui mettoit tous ses soins à donner une éducation chrétienne à ses enfans. Dieu qui vouloit manifester ses œuvres & sa puissance dans cette enfant, permit qu'elle fût affligée pendant trois ans & demi d'une fistule lachrymale au coin de l'œil gauche (70). Cette fistule, qui étoit fort grosse au dehors, avoit fait un très grand ravage au dedans. Elle avoit entierement carié l'os du nez, & percé le palais; en telle sorte que la matiere, qui en sortoit à tous momens, lui couloit le long des joues & par les narines, & lui tomboit même dans la gorge. Son œil s'étoit considérablement rapetissé, & toutes les parties voisines étoient tellement abreu- vées & altérées par la fluxion, qu'on ne pouvoit lui toucher ce côté de la

1656.

LII.

Relation de
la maladie de
Mlle Perrier.

(69) M. Perrier étoit cousin d'Etienne Pascal, qui lui donna en mariage l'an 1641, sa fille aînée Gilberte, il en eut plusieurs enfans, dont cinq lui survécurent. 1°.

Etienne Perrier, né en 1642; Jaqueline, née en 1644; Marguerite, en 1646; Louis, en 1651; Blaise, né en 1653.

(70) Racine, p. 97-98.

1655.

tête sans lui faire beaucoup de douleur. On ne pouvoit la regarder sans une espece d'horreur ; & la matiere qui sortoit de cet ulcere étoit d'une puanteur si insupportable, que de l'avis même des Chirurgiens on avoit été obligé de la séparer des autres pensionnaires , & de la mettre dans une chambre avec une de ses compagnes beaucoup plus âgée qu'elle , en qui on trouvoit assez de charité, pour vouloir bien lui tenir compagnie. On l'avoit fait voir à tout ce qu'il y avoit d'Oculistes , de Chirurgiens , & même d'Opérateurs plus fameux. Mais les remedes ne faisoient qu'irriter le mal. Comme on craignoit que l'ulcere ne s'étendit enfin sur tout le visage , trois des plus habiles Chirurgiens de Paris, Cressé, Guillard & Dalencé , furent d'avis d'y appliquer au plutô le feu, sans toutefois donner beaucoup d'esperance de guérison. En un mot elle étoit dans un état si triste , que toutes les fois qu'on en parloit devant Madame d'Aumont, *elle souhaitoit* , (dit la sœur Euphemie , seconde lettre à Madame Perrier.) *qu'elle mourut , pour ne pas tant souffrir , & quand on parloit de miracles peu assurés , elle disoit que si ce mal guérissoit par*

L'attouchement de quelques reliques, ce seroit vraiment celui là qui seroit un miracle. L'avis des Chirurgiens fut envoyé à M. Perrier, qui se mit aussitôt, en chemin pour être présent à l'opération, & on attendoit de jour à autre qu'il arrivât.

1656.

C'étoit alors que l'orage étoit prêt à fondre sur P. R. On eut même une nouvelle certaine, que le Conseil du Roi se devoit tenir pour conclure la dispersion des religieuses. Cette nouvelle fut apportée le lundi 20 mars de la troisième semaine de Carême (71); & l'on ajoutoit qu'on avoit vû la liste sur la toilette de la Reine. Une telle nouvelle, dont on ne pouvoit douter, aiant mis l'allarme dans P. R., la mere des Anges, qui étoit pour lors Abbessé, en sentit vivement le coup, & se mit en priere pour fléchir la colere de Dieu, » Ma fille, dit-elle à » la sœur Candide, il faut tout quitter, & ne s'appliquer plus qu'à fléchir la colere de Dieu: car si Dieu n'a pitié de nous, la maison est perdue: on doit tenir le Conseil pour conclure notre dispersion, & cela est assuré. Il faut détourner ce mal, en implorant jour & nuit la

LIII.
Orage prêt
à fondre sur
P. R.

(71) Relation de la mere des Anges, p. 273.

1656.

» miséricorde de Dieu : pour cela je
 » m'en vais être trois jours & trois
 » nuits en prieres continuelles ; je
 » passerai tous ces jours à la tribune
 » devant le saint Sacrement. Je vous
 » en avertis, afin que vous ne soiez
 » pas en peine, & que vous ne me
 » détourniez pas ». Elle commença
 le mardi à se mettre en oraison ; elle
 n'en sortoit que pour les repas, &
 s'y remettoit aussi-tôt après, & passoit
 ainsi jusqu'à neuf heures du soir, que
 la sœur Candide la faisoit coucher ;
 mais à peine étoit-elle dans son lit, qu'elle
 se relevoit, & passoit une partie
 de la nuit en priere.

LIV.

Une sainte
 Epine portée
 à P. R.
 Guérison de
 Mlle Perrier.

Le lendemain Mademoiselle Tardieu vint à P. R., & dit à la sœur Magdeleine des Anges de Druy, que M. de la Poterie, (ecclésiastique de piété & de condition, qui avoit recueilli avec soin beaucoup de saintes reliques) avoit une sainte épine qu'il avoit fait voir à toutes les communautés du fauxbourg, & que si elle vouloit, elle l'apporteroit le lendemain. La sœur Magdeleine aiant rapporté ce que lui avoit dit M^{lle} Tardieu, à la mere des Anges, elle lui dit de la remercier & M. de la Poterie, ajoutant que la maison n'étoit pas dans un tems de

se permettre la consolation de voir une si sainte relique, qu'il ne falloit pas songer à autre chose qu'à prier & à gémir devant Dieu. La sœur Magdeleine des Anges un peu mortifiée ne répliqua point, mais elle fut le dire à la mere Agnès, qui lui répondit que, puisque la Mere ne le trouvoit pas à propos, il ne le falloit pas; qu'il étoit vrai qu'elles n'étoient pas dans un tems à se dissiper, sur quoi la sœur Magdeleine répliqua, que si on l'apportoit pour l'exposer le vendredi à la priere de la Passion, cela ne distrairoit pas. La mere Agnès aiant approuvé la proposition, lui dit d'en aller parler à la Mere, qui le trouva bon, & lui dit seulement qu'il ne falloit la passer qu'à l'heure de la priere, afin que personne ne s'y amusât. La sœur Magdeleine écrivit aussitôt à M. de la Poterie pour le prier d'envoyer la sainte relique. Elle fut apportée le 24 mars 1656, qui étoit cette année un vendredi de la troisième semaine de Carême, jour auquel l'Eglise chante à l'Introït de la Messe ces paroles du Pseaume 85: *Fac mecum signum in bonum, &c.* » Seigneur » faites éclater un prodige en ma faveur, afin que mes ennemis le voient,

1656.

» & qu'ils soient confondus ; qu'ils
 » voient, mon Dieu, que vous m'a-
 » vez fécouru & que vous m'avez con-
 » solé. ». Il y avoit trois jours que
 la mere des Anges étoit dans une es-
 pece de retraite , où elle ne faisoit
 autre chose jour & nuit que de lever
 les mains au ciel , ne lui restant plus
 aucune espérance de secours de la part
 des hommes. Mais c'étoit le moment
 où le secours du ciel alloit paroître sur
 elle & sur sa sainte maison. Les re-
 ligieuses aiant reçu cette précieuse
 épine , la mirent sur un petit autel
 dans le chœur , & la communauté fut
 avertie de se trouver à une procession
 qu'on devoit faire après Vêpres en son
 honneur. Vêpres finies , on chanta les
 hymnes & les prieres convenables à la
 sainte Couronne d'épines & au mys-
 tere douloureux de la Passion. Après
 quoi elles allerent chacune en leur rang
 baiser la relique , les religieuses pro-
 fesses les premieres , les novices en-
 suite , les pensionnaires après. Quand
 ce fut le tour de la petite Perrier , la
 maîtresse des novices (la sœur Flavie)
 qui s'étoit tenue debout auprès de la
 grille , pour voir passer tout ce petit
 peuple , l'aïant apperçue , ne put la
 voir défigurée comme elle étoit , sans

une espece de frissonnement mêlé de compassion, & elle lui dit : *Recommandez-vous à Dieu, ma fille, & faites toucher votre œil malade à la sainte épine* ; & elle-même, (dit la sœur » Euphemie Pascal) (72) prit la sainte » relique & l'y appliqua sans réflexion. Chacune s'étant retirée, on la rendit à M. de la Poterie.

Sur le soir, la sœur Flavie qui ne pensoit plus à ce qu'elle avoit fait, entendit la petite Perrier qui disoit à une de ses petites sœurs : *Ma sœur je n'ai plus de mal, la sainte épine m'a guérie*. En effet la sœur Flavie s'étant approchée trouva son œil gauche qui étoit le malade, aussi sain que l'autre & sans aucune différence, quoiqu'avant l'attouchement de la sainte relique, il fut dans un état qui faisoit peine à voir. La guérison fut si parfaite que la sœur Euphemie parlant du mal & de la guérison, dit dans sa lettre, *qu'il faut à présent sans comparaison plus de foi à ceux qui ne l'ont pas vus, pour croire qu'elle a eu un tel mal, qu'il n'en faut à ceux qui l'ont vûe pour croire qu'elle n'a pû être gué-*

(72) Dans sa lettre à Madame Perrier, mere de la miraculée, à qui elle fait le détail du miracle. Voyez le recueil de pieces, p. 283 & suiv.

1656.

*rie en un moment que par un miracle
aussi grand & aussi visible que de rendre
la vûe à un aveugle.* » Elle avoit outre
» son œil, ajoûte la sœur Euphemie, plu-
» sieurs autres incommodités qui en pro-
» cedoient. Elle ne pouvoit presque plus
» dormir. Elle avoit deux endroits à la
» tête, où on ne la pouvoit presque pei-
» gner. Il n'y avoit que deux jours que
» moi-même regardant son mal, il me
» fit venir la larme à l'œil, & je trouvai
» qu'il commençoit à sentir mauvais.
» Présentement il n'y a rien de tout cela,
» non plus que s'il n'y avoit jamais rien
» eu. » Ce miracle fut opéré à trois heu-
res après midi, comme le dit la sœur
Euphemie, qui est l'heure à laquelle
Jesus-Christ donna par sa mort, une
si merveilleuse puissance aux instru-
mens de sa passion. On peut juger
combien dans toute autre maison que
P. R. un événement si surprenant au-
roit occasionné de mouvemens, &
avec quel soin on auroit averti la com-
munauté. Cependant parceque c'étoit
l'heure du silence, & que ce silence
s'observoit encore plus exactement le
Carême que dans les autres tems ;
que d'ailleurs toute la maison étoit
dans un plus grand recueillement qu'à
l'ordinaire, ces deux jeunes filles se

tinrent dans leur chambre, & se couchèrent sans dire un seul mot à personne; & il n'y eut que la sœur Flayie qui le fut par occasion, & qui se contenta de le dire à la mere Agnès, par laquelle la sœur Euphemie Pascal, tante de la miraculée, l'apprit; mais le lendemain seulement. Ce jour-là, une des religieuses employée auprès des pensionnaires, vint pour peigner la petite Perrier, & comme elle appréhendoit de lui faire du mal, elle évitoit, comme à son ordinaire, d'appuyer sur le côté gauche de la tête; mais la jeune fille lui dit: *Ma sœur, la sainte épine m'a guérie. Comment ma sœur vous êtes guérie? Regardez & voyez*, lui répondit-elle. En effet, la religieuse regarda & vit qu'elle étoit entièrement guérie. Elle alla en donner avis à la mere abbessé qui vint, & qui remercia Dieu de ce merveilleux effet de sa puissance. Mais elle jugea à propos de ne le point divulguer dans le dehors, persuadée que dans la mauvaise disposition où étoient les esprits à l'égard de la maison, elles devoient éviter sur toutes choses de faire parler le monde. Ce qui est extraordinaire, & ce qui peut être regardé comme une autre espèce de mi-

1656.

racle , c'est la retenue avec laquelle elles en userent. Elle fut telle que plus de six jours après, il y avoit des sœurs qui n'en avoient point entendu parler. La mere Agnès , alors prieure , écrivant cinq jours après à M. de la Poterie son cousin , pour le remercier de ce qu'il leur avoit envoié la relique , & ne pouvant se dispenser de lui faire part de ce miracle , lui témoigna en même tems , qu'elle n'avoit nulle dessein de le faire savoir à personne.

» Voilà , Monsieur , ajoutoit-elle à la
 » fin de sa lettre , une attestation bien
 » certaine de votre relique , dont il a
 » plû à Dieu de nous consoler , & je
 » le prens pour un présage , qu'il veut
 » guérir nos ames , & les sanctifier
 » par les épines des persécutions dont
 » on nous menace «.

La sœur Euphemie Pascal fait sur ce miracle dans sa lettre à Me Perrier, une réflexion , qui n'est pas moins édifiante que celle de la Mere Agnès :

» C'est une double joie , dit-elle ,
 » d'être favorisé de Dieu , lorsqu'on
 » est haï des hommes. Priez Dieu
 » pour nous , afin qu'il nous empê-
 » che de nous élever en l'un , & de
 » nous abbattre en l'autre , & qu'il
 » nous fasse regarder tous les deux

» également comme un effet de sa mi-
» séricorde .

1656.

La réponse que M. de la Poterie fit
à la lettre de la mere Agnès est trop

LV.
Lettre de M.
de la Poterie
à la mere
Agnès sur ce
miracle.

édifiante pour n'être pas rapportée ici.
« La lecture de la lettre que vous m'a-
» vez fait la charité de m'écrire , dit
» ce pieux abbé , m'a causé une si
» grande consolation , que la joie m'a
» tiré des larmes du cœur & des yeux.
» Je loue l'humble retenue que vous
» avez de ne pas divulguer ce mira-
» cle , parcequ'il est arrivé en votre
» maison , dont plusieurs par la ma-
» lice du tems , ont une telle aver-
» sion qu'ils ne voudroient pas le
» croire , mais plutôt que vous l'au-
» riez mis en avant pour donner quel-
» que haute estime de votre maison ,
» ou pour d'autres interêts que ces per-
» sonnes se forgeroient en l'esprit ,
» selon leur humeur & leur fantaisie.
» Mais pour moi , je crois être obligé
» de le faire connoître avec discretion
» dans les occasions pour n'aller au con-
» traire de ce que nous apprend l'Ange
» dans Tobie , qu'il est bon de cacher
» le secret du Roi , mais qu'il est ho-
» norable de reveler & de confesser les
» œuvres de Dieu. Et agissant de la
» sorte , peut-être que ceux qui enten-

1656.

» dront ce miracle si assuré, arrivé
 » dans votre maison, & non sans un
 » trait particulier de la providence de
 » Dieu, diminueront de l'averfion
 » qu'ils y ont, & auront quelque com-
 » paffion des perfecutions dont vous êtes
 » attaquées sans fujet. Je ne fais au-
 » cun doute, que Dieu ne veuille
 » fanctifier vos ames par ces perfec-
 » tions, & je le fupplie de tout mon
 » cœur, qu'il vous fortifie pour les
 » fupporter ». La mere Angelique,
 qui étoit dans un commerce continuel
 de lettres avec la Reine de Pologne,
 quoiqu'elle fût bien convaincue de la
 part que cette Princeffe prenoit à tout
 ce qui regardoit P. R., ne lui écrivit
 fur ce miracle que plus d'un mois après
 que Dieu l'eut opéré, vers la fin du
 mois d'avril, (73).

Malgré la retenue des religieu-
 fes, ce miracle ne put demeurer ca-
 ché; & Dieu qui l'avoit opéré pour
 justifier l'innocence & la pureté de la
 foi de ces vierges chrétiennes qu'on

(73) Cette lettre, la
 851, T. 3 p. 226 & suiv.
 est une des plus impor-
 tantes pieces concernant
 ce miracle: le détail que
 la mere Angelique y fait
 des circonstances qui l'a-
 voient précédé, accom-

pagné & suivi, les preu-
 ves, les témoignages des
 Chirurgiens, les faux
 bruits que répandirent les
 ennemis de cette sainte
 maison pour l'obfcur-
 cir, rendent la lettre très
 intéressante.

décroît , le rendit bien-tôt public. M. Dalencé , qui avoit vû la petite Perrier (74) avec son mal , étant venu le 11 mars à P. R. , c'est-à-dire six ou sept jours après sa guérison , on la lui présenta sans lui rien dire. Il se mit à la regarder de tous côtés , il lui pressa l'œil , il lui fit entrer sa spatule dans le nez ; & à tout cela , il étoit bien étonné de ne rien trouver du tout. On lui demanda , s'il ne se souvenoit pas du mal qu'il avoit vû , & il répondit bien naïvement , *c'est ce que je cherche , mais je ne le trouve plus.* La sœur Euphémie Pascal le pria de regarder dans la bouche ; il le fit , il y porta sa spatule , & il y trouva si peu , qu'il se mit à rire , & dit , *il n'y a rien du tout.* Sur cela la sœur Flavie lui raconta ce qui s'étoit passé. Il le lui fit répéter plus d'une fois , car c'étoit un homme fort sage & prudent ; & après avoir écouté paisiblement & demandé si cela s'en étoit allé sur le champ , & l'enfant même aiant répondu qu'oui , il dit *qu'il donneroit , quand on voudroit , son attestation , qu'il étoit impossible que cela se pût faire sans miracle.*

M. Dalencé donna en effet son at-

LVI.
Attestation
des medecins
& des chirurgiens.

(74) Deuxieme lettre de la sœur Pascal à Madame Perrier. Recueil de pieces , p. 287.

1656.

testation avec plusieurs médecins & chirurgiens des plus fameux, qui avoient eu connoissance de la maladie, (les médecins furent Charles Bouvard premier médecin du Roi, Jean Hamon & Isaac Eusebe Renaudot; les chirurgiens, Pierre Cressé, Martin d'Alencé, Étienne Guillard). Ces Messieurs disent dans leur attestation du 14 avril, qu'ils ont » vû plusieurs & diverses fois, » séparément & ensemble, la demoiselle Marguerite Perrier, laquelle » ils ont trouvée malade & incommodée depuis trois ans & demi d'un » œgilops, ou fistule lachrymale en l'œil gauche, de la grosseur d'une » noisette, avec intemperie de la peau » & inondation, la matiere sanieuse sortant par l'œil, le nez & le palais, » tellement fœtide & puante, qu'on » étoit contraint de la séparer des autres pensionnaires, encore qu'elle » eût été pansée & traitée pendant » dix-huit mois sans aucun bon succès » le mal allant toujours en empirant; » jusqu'à ce que l'aïant de rechef visitée depuis trois semaines, immédiatement après les symptômes susdits, lorsque suivant leur résultat, » l'on étoit près d'y apporter les derniers remèdes, ils l'avoient trouvée

» & séparément & ensemble, comme
 » ils la trouvoient encore à présent,
 » entièrement guérie, non-seulement
 » de la fistule lachrymale, mais aussi
 » de la carie des os, de la puanteur
 » qui l'accompagnoit, & de tous les
 » autres accidens qui en étoient infé-
 » parables; & comme cette guéri-
 » son faite ainsi en un instant d'une
 » maladie de cette importance, ne
 » peut être qu'extraordinaire, de quel-
 » que façon qu'on la veuille prendre,
 » ils estiment qu'elle surpasse les for-
 » ces ordinaires de la nature, &
 » qu'elle ne s'est pû faire sans mira-
 » cle, ce qu'ils assurent être véritable.

1656.

» Le pere de l'enfant (dit M. du
 » Fossé; (75)) qu'on avoit fait venir
 » d'Auvergne pour être présent à l'opé-
 » ration que M. Dalencé devoit faire
 » à l'œil de sa fille, fut celui qui contri-
 » bua le plus à faire éclater cette mer-
 » veille. Car l'ayant trouvée guérie,
 » lorsqu'il arriva à Paris, il en fut si
 » transporté de joie, qu'après avoir
 » fait assembler les médecins & chirur-
 » giens, & avoir tiré d'eux une attesta-
 » tion authentique de ce qu'ils recon-
 » noissoient n'avoir pû être que l'effet
 » de la toute-puissance de Dieu, il joi-

1656.

» gnit sa voix à la leur , pour faire
 » éclater par-tout cette guérison mi-
 » raculeuse , qui fut sue dans tout Pa-
 » ris , & crue même de toute la Cour.

LVII.

La Reine
 étonnée du
 miracle, en-
 voie à P. R.
 M. Felix, pre-
 mier Chirurgien
 du Roi, le-
 quel recon-
 noît que c'est
 l'ouvrage de
 Dieu.

La Reine mere se trouva d'abord fort
 embarrassée au bruit de ce miracle qui
 se répandit jusqu'à Compiègne, où étoit
 la Cour. Elle avoit peine à croire que
 Dieu eût si particulièrement favorisé
 une maison, qu'on lui dépeignoit depuis
 si longtems comme infectée d'hérésie ;
 & que ce miracle , dont on lui faisoit
 tant de récit , eût même été opéré en la
 personne d'une des pensionnaires de cer-
 te maison , comme si Dieu eût voulu
 approuver par-là l'éducation que l'on y
 donnoit à la jeunesse. Elle ne s'en fia ,
 ni aux lettres que plusieurs personnes
 de piété lui en écrivoient , ni au bruit
 public , ni même aux attestations des
 chirurgiens de Paris. Elle y envoia M.
 Felix , premier chirurgien du Roi , esti-
 mé généralement pour sa grande ha-
 bilité dans son art , & pour sa probité
 singuliere ; & le chargea de lui rendre
 un compte fidele de ce qui regardoit ce
 miracle. M. Felix s'acquitta avec une
 fort grande exactitude de sa commis-
 sion. Il interrogea les religieuses & les
 chirurgiens se fit raconter la naissan-
 ce , le progrès & la fin de la maladie ;

il examina attentivement la pensionnaire, & enfin déclara que la nature ni les remedes n'avoient eu aucune part à cette guérison, & qu'elle ne pouvoit être que l'ouvrage de Dieu (76).

Afin qu'il ne manquât rien à l'authenticité de ce miracle, Dieu voulut qu'il fût constaté par les grands Vicaires de l'archevêché de Paris. Ces Messieurs excités par la voix publique (77) commencerent à la fin de mai de faire dans les regles les informations de ce miracle, & elles furent continuées dans le mois de juin suivant; & au mois d'octobre, le miracle fut vérifié par M. Hodencq grand Vicaire & Official, qui étoit Curé & Archiprêtre de saint Severin. Voici ce que nous apprenons sur ce sujet important, par une lettre du 24 octobre 1656 écrite par la sœur Euphemie Pascal à Madame Perrier :

LVIII.
Le miracle est constaté par les informations des grands Vicaires de Paris.

(76) 1 Rel. 1 p. T. 1 p. 256.

(77) M. du Sauffai eut un ordre de la Cour de faire une nouvelle visite, qui se devoit terminer par chasser les Confesseurs. Il la commença dans cette intention, mais avant qu'il l'eut conclue, on lui signifia de la part du Cardinal de Retz (alors Archevêque de Paris) une révocation de son pou-

voir de Grand Vicaire, & on en nomma deux autres en sa place, savoir, M. Chevalier & M. l'Avocat. Par un effet singulier de la providence, au lieu d'exécuter l'ordre de la Cour, ils furent obligés d'exécuter celui de Dieu; car ils vérifierent le miracle de la Sainte Epine dans le tems destiné à cette visite.

1656.

» Il y a , dit-elle , huit ou dix jours ,
 » que la petite a été vûe juridique-
 » ment par les chirurgiens d'office (78)
 » en présence de M. le grand Vicaire
 » & official (M. Hodencq) ; à cause
 » de quoi on la fit sortir avec sa sœur
 » en habit séculier , & depuis il a
 » prononcé sa sentence (79). Je
 » ne fais si cela s'appelle d'approbation
 » ou de vérification du miracle. En
 » conséquence nous chanterons ven-
 » dredi , Dieu aidant , un *Te Deum*
 » solennel , avec une Messe d'action
 » de graces ; la petite sera dans l'E-
 » glise du dehors avec un cierge allu-
 » mé. Nous nous efforcerons ainsi de
 » faire paroître une partie de la re-
 » connoissance que Dieu nous met au
 » cœur ». Cette cérémonie se fit d'u-
 » ne maniere si édifiante , que nous ne
 » pouvons nous dispenser de transcrire
 » ici le détail qu'en fait la sœur Euphe-
 » mie dans une lettre du 30 octobre ,
 » écrite à M^e Perrier.

(78) MM. Menard & le Large^s, qui attesterent que la petite Perrier étoit entièrement guérie , & qu'elle l'étoit même plus parfaitement que si elle l'avoit été par les remedes ordinaires & artificiels , *croiant* , disent-ils , *en leur conscience* , cette gué-

rison surnaturelle & miraculeuse.

(79) La mere Angeli- que envoia cette sentence à la Reine de Pologne , jointe à une lettre qu'elle lui écrivit le 27 Octobre , jour auquel se chanta la Messe solennelle en ac- tions de graces.

» On

» On nous fit commencer la solem-
 » nité dès la veille (26 octobre) &
 » nous chantâmes Vêpres de la sainte
 » Couronne , de laquelle nous fîmes
 » office double le vendredi (27) en
 » chantant toutes les heures comme
 » aux grandessolemnités. Afin que rien
 » n'y manquât , ma petite sœur Mar-
 » guerite étoit au chœur avec les no-
 » vices , parceque c'étoit sa fête ,
 » (car les petites n'y viennent pas
 » d'ordinaire).

» Le lendemain dès le grand matin ,
 » il se trouva à l'église quantité de mon-
 » de , quoiqu'il plût beaucoup. On
 » dressa dans notre chœur un petit au-
 » tel contre la grille qui demeura ou-
 » verte , paré de blanc & couvert d'un
 » beau voile de calice , sur lequel no-
 » tre mere posa le reliquaire de la sain-
 » te Epine , environné de quantité de
 » cierges. M. le grand Vicaire qui fai-
 » soit la cérémonie , le vint prendre
 » avec la croix , accompagné de seize
 » diacres , qui tenoient des cierges , &
 » il le porta en cérémonie couvert du
 » dais comme à la procession du saint
 » Sacrement jusqu'à l'autel , deux dia-
 » cres l'encensant continuellement ; &
 » il le posa sur un petit tabernacle bien
 » préparé , qu'on avoit fait exprès. Ce-

1656.

» pendant toutes les sœurs aiant leur
 » voile baissé, chanterent à genoux
 » devant la grille, l'hymne *Exite fi-*
 » *liæ Sion*, Sortez filles de Sion, &
 » l'antienne *O corona*. Elles avoient
 » des cierges allumés, aussi-bien que
 » la petite guérie, qui étoit devant no-
 » tre chœur, tout devant la grille, ha-
 » billée en séculière fort proprement,
 » mais fort modestement, avec une robe
 » grise & une coeiffe, & à genoux sur
 » deux grands carreaux, afin qu'elle
 » fut assez élevée pour être vûe d'une
 » foule de peuple, qui grimpoit où il
 » pouvoit pour la voir.

» On ôta ensuite le petit autel, &
 » M. le grand Vicaire dit la sainte
 » messe de la sainte Couronne, qui
 » fut chantée avec beaucoup de solem-
 » nité; pendant laquelle le milieu de
 » la grille demeura ouvert, afin que
 » le peuple eut la consolation de voir
 » la petite, qui en étoit proche sur un
 » prié-Dieu couvert d'un tapis, & il
 » y avoit un cierge allumé devant elle,
 » & derriere une chaise pour s'asseoir
 » quand elle en auroit besoin. Elle de-
 » meura là avec autant d'assurance que si
 » ç'eût été sa place ordinaire, se le-
 » vant & s'agenouillant quand il le fal-
 » loit avec autant de modestie que si

» elle eût été bien dévote , & d'aussi
 » bonne grace que si on lui eût bien
 » fait étudier. A la préface on l'ôta
 » pour la communion des sœurs , qui
 » dura long-tems , parceque toutes cel-
 » les à qui leur fanté & leurs occupa-
 » tions l'avoient pû permettre , s'é-
 » toient réservées pour cette messe qui
 » fut fort solemnelle , le célébrant y
 » étant accompagné de ses diacres (80)
 » & de six acolythes avec des cierges
 » allumés.

La messe étant achevée , on ouvrit
 » la grille entiere , on remit le prié-
 » Dieu , & nous descendîmes toutes
 » dans les chaïses des novices avec des
 » cierges allumés. Le *Te Deum* fut chan-
 » té , pendant quoi le célébrant , après
 » avoir encensé la sainte Epine , l'adora
 » le premier , puis la donna à baiser à
 » tous les ministres de l'autel. Ensuite
 » on le supplia de s'aller reposer , par-
 » cequ'il étoit plus de midi , & un
 » des prêtres la prît pour la faire ado-
 » rer au peuple. Pour nous , nous refer-
 » mâmes la grille & chantâmes sexte à
 » cause de la solemnité , qui dura jusqu'à
 » l'après-dîné , où nous ne fîmes que
 » mémoire des saints Apôtres saint Si-

(80) M. Singlin étoit Diacre , & M. Bourgeois Sous-
 diacre.

1656.

» mon & saint Jude, aiant eu ordre
 » de faire vêpres entieres de la sainte
 » Couronne.

» Voilà tout ce que je fais, sinon qu'il
 » faut ajouter, que le tems étant de-
 » venu plus beau pendant la cérémo-
 » nie, l'église ne désemplit pas le ma-
 » tin, & qu'on vendit un si grand nom-
 » bre de sentences de M. le grand Vi-
 » caire, qu'on estime qu'il y en eût
 » pour cent francs à un sol piece, seu-
 » lement dans la cour qui est devant
 » l'église. Je n'ai ni le tems ni le pou-
 » voir de vous dire mes sentimens sur
 » ce sujet. Je crois que vous en jugerez
 » par les vôtres. Tout ce qui regarde
 » Dieu est ineffable & s'entend beau-
 » coup mieux par l'experience que par
 » les paroles. Prions Dieu seulement
 » qu'il nous fasse avoir toujours présente
 » au cœur une si grande merveille, &
 » que le tems ne la fasse pas vieillir
 » à notre égard, puisqu'il ne sera pas
 » moins admirable dans dix ans d'ici
 » qu'un si grand mal ait été guéri en un
 » instant, que dans le moment où il se
 » fit. Je ne vois plus goutte que pour
 » vous dire, que Madame d'Aumont
 » qui a beaucoup de bonté pour nous
 » tous vous envoie le portrait de ma
 » petite sœur Marguerite en taille-dou-

ce (81), ne doutant point que vous n'aïez bien envie de l'avoir ». Tel est le détail que fait la sœur Euphémie du miracle & de la solemnité, avec laquelle on en rendit à Dieu des actions de grace. La même sœur sainte Euphémie en témoigna à Dieu sa reconnaissance d'une autre façon, & se rappelant ses anciennes idées de poésie, dont elle avoit fait beaucoup d'usage dans le monde, elle fit sur ce sujet de fort beaux vers, au nombre d'environ deux cens quarante, qui sont imprimés dans le recueil des piéces publié l'an 1740 (82).

Ce miracle fit une telle impression sur l'esprit du peuple, que revenant de ses préventions contre les religieuses de P. R. qu'il regardoit (83) comme des hérétiques par un effet des faux bruits qu'on faisoit courir contre ces saintes filles, il leur donnoit mille bénédictions; & leur église qu'on

(81) Elle a été aussi peinte & représentée devant la sainte Epine dans un tableau qui se voit encore à P. R. de Paris.

La famille de cette petite Demoiselle guérie, fonda dans la suite à perpétuité, dans la Cathédrale de Clermont, une messe, qui s'y chante en-

core le 24 mars en musique; & on voit dans cette Eglise une inscription qui conserve la mémoire du miracle.

(82) P. 294 & suiv.

(83) Lettre de la mère Angelique à la Reine de Pologne, 853. T. 3, p. 233, 234. Lett. 858, p. 242.

1656.

comparoit au temple des huguenots , devint le lieu d'un concours de dévotion perpétuelle. Les puissances mêmes parurent adoucies. » Mais , dit la mere Angelique , nous avons contre nous des sollicitateurs si vigilans , si violens & si persévérans , qu'il n'y a que la toute-puissance de Dieu qui nous puisse protéger contre eux (84).

LX.
Efforts des ennemis de P. R. pour détruire ce miracle , qui est constaté de nouveau.

Pendant que l'Eglise rendoit à Dieu des actions de graces , & se réjouissoit du grand avantage que ce miracle lui donnoit sur les Athées & sur les hérétiques , les ennemis de P. R. bien loin de participer à cette joie , demeureroient tristes & confondus , selon l'expression du pseaume. Ce miracle parloit si ouvertement pour P. R. , qu'il étoit impossible de ne le pas voir ; & il étoit si accablant pour les ennemis de ce monastere , qu'il les chargeoit de confusion. Heureux , si cette confusion leur eût été salutaire , & les eût fait rentrer en eux-mêmes : mais ils ne furent point rougir , *erubescere nescierunt* , & plus endurcis que les magiciens de Pharaon , qui reconnurent autrefois le doigt de Dieu , il n'y eût point d'effort qu'ils ne fissent pour détruire dans le public la créance de ce miracle. Tan-

(84) Ib. p. 234.

tôt ils accusoient les religieuses de fourberie , prétendant qu'au lieu de la petite Perrier , elles montroient une sœur qu'elle avoit & qui étoit aussi pensionnaire dans cette maison : tantôt ils affuroient que ce n'avoit été qu'une guérison imparfaite , & que le mal étoit revenu plus violent que jamais. On trouve une seconde attestation signée de la main de M. Felix , par laquelle ce célèbre Chirurgien certifie de nouveau , & la vérité du miracle & la parfaite santé de la Demoiselle ; ce qui donne lieu de croire que les faux bruits qu'on avoit fait courir , l'engagerent une seconde fois à aller à P. R. pour s'informer de ce qui en étoit. Non-seulement le miracle fut attaqué par de faux bruits , mais même par des écrits. Il en parut un , (dont on ne doute point que le pere Annat ne fut auteur) avec ce titre ridicule : *Le rabatojoie des Jansenistes, ou Observations sur le miracle qu'on dit être arrivé à P. R. , composé par un docteur de l'Eglise catholique.* L'auteur avoit raison d'avertir qu'il étoit catholique , n'y aiant personne qui à la seule inspection de ce titre , & plus encore à la lecture du livre ne l'eût pris pour un protestant très. envenimé contre l'Eglise.

1656.

Il avoit assez de peine à convenir de la verité du miracle ; mais enfin voulant bien le supposer vrai, il en tiroit la conséquence du monde la plus étrange, savoir que Dieu voiant les religieuses infectées de l'hérésie des V propositions, il avoit operé ce miracle dans leur maison, pour leur prouver que Jesus-Christ étoit mort pour tous les hommes. Il faisoit là-dessus un grand nombre de raisonnemens, tous plus extravagans les uns que les autres, par lesquels il ôtoit à la religion l'une de ses plus grandes preuves qui est celle des miracles. Pour conclusion, il exhortoit les fideles à se bien donner de garde d'aller invoquer Dieu dans l'église de P. R. de peur qu'en y cherchant la santé du corps, ils n'y trouvassent la perte de leur ame.

LXI

M. Pascal
fait usage de
ce miracle
contre les en-
nemis de P.
R.

Mais il faut entendre M. Pascal confondre ces calomniateurs dans une de ses lettres (la seizieme :) » Cruels
» & lâches persécuteurs, dit-il, faut-
» il donc que les cloîtres les plus reti-
» rés ne soient pas des asyles contre
» vos calomnies ? Pendant que ces
» vierges saintes adorent nuit & jour
» Jesus-Christ au saint Sacrement, se-
» lon leur institution, vous ne cessez de
» publier qu'elles ne croient pas qu'il
» soit ni dans l'Eucharistie, ni à la

» droite de son pere ; & vous les re-
 » tranchez publiquement de l'Eglise ,
 » pendant qu'elles prient dans le secret
 » pour vous & pour toute l'Eglise. Vous
 » calomniez celles qui n'ont point d'o-
 » reilles pour vous ouir , ni de bou-
 » ches pour vous répondre. Mais Jesus-
 » Christ en qui elles sont cachées ,
 » pour ne paroître qu'un jour avec lui ,
 » vous écoute & répond pour elles. On
 » l'entend aujourd'hui cette voix sainte
 » & terrible qui étonne la nature &
 » qui console l'Eglise. Et je crains ,
 » mes peres , que ceux qui endurecif-
 » sent leurs cœurs & qui refusent avec
 » opiniâreté de l'ouir quand il parle
 » en Dieu , ne soient forcés de l'ouir
 » avec effroi , quand il leur parlera en
 » Juge ».

Ainsi parloit Monsieur Pascal en
 combattant les ennemis de P. R. , &
 faisant usage de l'argument invincible
 que lui fournissoit le miracle operé sur
 sa niece. Il fut longtems dans l'admi-
 ration à l'occasion de cette merveille ,
 & il avoit une raison d'en être encore
 plus touché que les autres. Car il pa-
 roissoit que Dieu l'avoit accordé , non
 seulement aux prieres & aux besoins
 de P. R. , mais encore à sa foi. Quel-
 ques jours auparavant il avoit eu un

EXII.
 Raison par-
 ticuliere pour
 laquelle M.
 Pascal fut
 touché de ce
 miracle.

1656.

entretien avec un homme sans religion qui concluoit de ce qui se passoit dans l'Eglise, qu'il n'y avoit point de providence. » Car, disoit-il, il est évident qu'il n'y a rien de plus injuste que de persécuter comme hérétiques des personnes qui doutent d'un fait non révélé & indifférent à la religion tel qu'est celui de Jansenius. Comment donc, ajoutoit-il, si Dieu se mêle de nos affaires, si la religion est son œuvre par excellence, si l'Eglise est le royaume de la vérité comment peut-il arriver que les seuls théologiens, qui défendent toute vérité, soient opprimés, excommuniés & sans ressource, soit du côté des hommes, soit du côté de Dieu qui garde un profond silence ? »

A ce discours du libertin, M. Pascal répondit sans hésiter, qu'il croïoit les miracles nécessaires & qu'il ne doutoit point que Dieu n'en fit incessamment.

LXIII.

Occasion des
pensées de M.
Pascal sur les
miracles. Sa
lettre à Mlle
de Roannes
sur ce sujet.

La joie qu'il eut de voir le Seigneur s'intéresser pour ainsi dire à la parole qu'il avoit donnée, fut si grande qu'il en étoit pénétré, de sorte qu'en étant tout occupé, » Dieu lui inspira, dit Madame Perrier, une infinité de pensées sur les miracles, qui lui don-

» tant beaucoup de lumieres sur la
 » religion lui redoublerent l'amour &
 » le respect qu'il avoit pour elle ». C'est ce qui paroît en partie dans une lettre qu'il écrivit à Mademoiselle de Roannès, en lui envoiant la sentence de M. le grand Vicaire de Paris. » Il y
 » a si peu de personnes, dit M. Pas-
 » cal, à qui Dieu se fasse connoître
 » par des coups extraordinaires, qu'on
 » doit bien profiter de ces occasions,
 » puisqu'il ne sort du secret de la na-
 » ture, qui le couvre, que pour ex-
 » citer notre foi à le servir avec d'au-
 » tant plus d'ardeur, que nous le con-
 » noissons avec plus de certitude. Si
 » Dieu se découvroit aux hommes
 » continuellement, il n'y auroit point
 » de mérite à le croire; & s'il ne se
 » découvroit jamais, il y auroit peu
 » de foi; mais il se cache ordinaire-
 » ment & se découvre rarement à ceux
 » qu'il veut engager à son service. Cet
 » étrange secret, dans lequel Dieu
 » s'est retiré, impénétrable à la vûe
 » des hommes, est une grande leçon
 » pour nous porter à la solitude: il
 » est demeuré caché sous le voile de la
 » nature, qui nous le cache jusqu'à
 » l'incarnation; & quand il a fallu
 » qu'il ait paru, il s'est encore plus

1656.

» caché en se couvrant de l'humanité.
 » Il étoit bien plus reconnoissable lors-
 » qu'il étoit invisible, que non pas
 » lorsqu'il s'est rendu visible. Enfin
 » lorsqu'il a voulu accomplir la pro-
 » messe qu'il avoit faite à ses Apôtres
 » de demeurer avec les hommes jus-
 » qu'à son dernier avenement, il a
 » choisi d'y demeurer dans le plus
 » étrange & le plus obscur secret de
 » tous, qui sont les especes de l'Eu-
 » charistie. C'est ce sacrement que S.
 » Jean appelle dans son apocalypsie une
 » *manne cachée*; & je crois qu'Isaïe le
 » voïoit en cet état, lorsqu'il dit en
 » esprit de prophétie: *véritablement*
 » *tu es un Dieu caché*. C'est là le der-
 » nier secret où il peut être. Le voile
 » de la nature qui couvre Dieu, a été
 » pénétré par plusieurs infideles, qui
 » comme dit saint Paul, ont reconnu
 » un Dieu invisible par la nature vi-
 » sible. Les chrétiens hérétiques l'ont
 » connu à travers son humanité, en
 » adorant Jesus-Christ Dieu & hom-
 » me. Mais de le reconnoître sous les
 » especes du pain, c'est le propre des
 » seuls catholiques. Il n'y a que nous
 » que Dieu éclaire jusques-là.

» On peut ajouter à ces considéra-
 » tions le secret de l'esprit de Dieu.

» caché encore dans les écritures. Car
 » il y a deux sens, le littéral & le myf-
 » tique. Les Jesuites s'arrétant à l'un
 » ne pensent pas seulement qu'il y en
 » a un autre, & ne songent pas à le
 » chercher. De même les impies voïant
 » les effets naturels, les attribuent à
 » la nature, sans penser qu'il y ait un
 » autre auteur; comme les Juifs voïant
 » un homme parfait en Jesus-Christ,
 » n'ont pas pensé à y chercher une autre
 » nature : *nous n'avons pas pensé que ce*
 » *fût lui*, dit encore Isaïe. De même
 » encore les hérétiques voïant les appa-
 » rences parfaites du pain, ne pensent
 » pas à y chercher une autre substance ».

» Toutes choses couvrent quelques
 » mysteres; toutes choses sont des voi-
 » les qui couvrent Dieu: les chrétiens
 » doivent le reconnoître en tout. Les
 » afflictions temporelles couvrent les
 » biens éternels, où elles conduisent;
 » les joies temporelles couvrent les
 » maux éternels qu'elles causent. Prions
 » Dieu de nous le faire reconnoître,
 » & que nous le servions en tout. Ren-
 » dons lui des graces infinies de ce que
 » s'étant caché en toutes choses pour les
 » autres, il s'est découvert en toute cho-
 » ses & en tant de manieres pour nous ».

Il faut convenir que Dieu se décou-

1656.

LXIV.

Miracle sur
Mlle Perrier
visiblement
fait pour P.
R. M. de la
Poterie en-
voie de nou-
veau la sainte
Epine dans ce
monastere.

vrit d'une maniere bien visible pour P. R. dans le miracle operé sur Mademoiselle Perrier ; & ce qui montre que le Tout-Puissant avoit en vûe ce monastere , lorsqu'il fit cette merveille, c'est qu'il n'en fit aucune autre dans tout le tems que la sainte Epine fut en divers lieux , soit aux Carmelites , soit aux Ursulines , soit dans la chapelle de M. l'Abbé de la Poterie. Cependant les Carmelites & les Ursulines vivoient très saintement. M. de la Potherie étoit aussi reconnu pour un ecclésiastique d'une très grande piété ; mais ces personnes n'avoient pas besoin , comme quelques-unes le dirent alors (85) , que Dieu prouvât par un miracle qu'il étoit au milieu d'elles , pour fermer la bouche à leurs ennemis. Il parut encore dans la suite d'une maniere plus sensible , que c'étoit là l'unique dessein de Dieu. Car lorsque la sainte Epine eut été rendue à M. de la Poterie & remise dans sa chapelle le bruit de la guérison de Mademoiselle Perrier y attira un grand concours de personnes , dans l'espérance d'être guéries de diverses maladies , & cependant Dieu n'y fit aucun miracle. C'est pourquoi ce saint Abbé , jugeant sagement

(85) Mem. du Fossé , ibid.

que puisque Dieu ne faisoit point de miracle par la sainte Epine ailleurs que dans l'église de P. R., c'étoit sans doute dans ce lieu-là qu'il vouloit qu'elle fût exposée à la vénération des peuples : il l'y renvoia le 17 avril de la même année avec une lettre à la mere Agnès sa cousine, où il lui parle en ces termes : „ Comme les esprits bienheureux inférieurs en gloire n'ont point de jalousie de ce que Dieu est plus hautement loué & glorifié par ceux qui sont au-dessus d'eux, mais au contraire en ont une grande joie, je dois aussi à leur imitation me réjouir davantage de ce que cette sainte épine soit plus fervemment, plus dignement & par plus de personnes honorée en votre maison, qu'elle ne pouvoit l'être en ma chapelle. Dieu a voulu que je vous la laissasse, puis que par elle il a fait un si évident miracle. J'en suis étonné en moi-même, lorsque je considère tout ce qui s'est passé & la conjoncture en laquelle il arrive, vû que je pouvois vous la faire voir il y a deux mois, & vous aussi me la demander comme ont fait les Carmelites. Mais Dieu l'avoit réservée pour ce tems auquel vous étiez menacées de plus.

1656.

» grandes persécutions , pour relever
 » vos esprits , & vous donner une plus
 » grande confiance qu'il ne délaiffera
 » point ses épouses. Et ce qui est enco-
 » re remarquable , c'est que ce miracle
 » est arrivé en l'une de vos petites fil-
 » les , lorsqu'on faisoit courir le bruit
 » comme vous savez, qu'on vouloit vous
 » les ôter. Je trouve tant de choses
 » extraordinaires & remarquables en
 » cette faveur que Dieu vous a faite ,
 » que je ne puis pas entrer plus avant
 » dans ce discours. Au reste vous avez
 » voulu mener une vie cachée & n'être
 » connues que de Dieu , ne l'étant du
 » monde sinon par les persécutions
 » qu'il vous faisoit ; mais Dieu a vou-
 » lu faire connoître au monde votre
 » innocence , & que dorénavant on
 » aille en votre sainte maison pour
 » recevoir des graces de lui ».

LXV.

Nouveaux
 miracles opé-
 rés à P. R.

M. de la Poterie étoit sans doute véritablement entré dans les desseins de Dieu, en renvoiant à P. R. la sainte épine de la couronne de son fils ; car elle n'y fut pas plutôt rapportée, qu'il s'y fit de nouveaux miracles. Une religieuse de la *maison de Dieu* de Vernon (Marguerite Carré de Merçay) attaquée d'une espece de paralysie sur les deux jambes, qui s'étoit fait appor-

ter à Paris, aiant adoré la sainte épine à P. R. & communiqué à la messe, sortit de l'Eglise parfaitement guérie.

1656.

La femme d'un Procureur nommé Durand, malade depuis deux ans d'un vomissement continuel, qui lui faisoit rejeter toutes sortes de nourriture, s'étant fait porter à P. R., & y aiant adoré & baissé la sainte épine, elle obtint une guérison parfaite. Quantité d'autres personnes furent guéries de différentes maladies (86). Mademoiselle Portelot, fille d'un Procureur, malade depuis trois ans sans pouvoir sortir du lit, fut guérie au bout d'une neuvaine à la sainte épine, & alla à P. R. deux jours après. Une religieuse Ursuline de Noiers, étique & paralytique depuis deux ans; une autre Ursuline de Pontoise; une religieuse du Thrésor; une religieuse de la Congrégation de Notre-Dame de Provins, &c., furent autant de témoins vivans des merveilles que Dieu faisoit éclater par la vertu de la sainte épine en faveur d'une maison calomniée & persécutée. Deux religieuses de P. R. des champs furent guéries, l'une d'une paralysie dont elle étoit attaquée depuis

(89) On a dressé dans le tems des relations de plus de quatre-vingt.

1656.

quatre ans, l'autre d'une sciatique dont elle souffroit depuis plusieurs années, en appliquant sur elles des linges qui avoient touché à la sainte épine (87). Il est vrai que toutes ces guérisons étoient opérées sur des femmes; mais on n'avoit pas encore alors trouvé ces raisonnemens insensés de certains faux théologiens (88), qui accablés par le poids des miracles qu'on leur objecte, attribuent, à l'exemple des libertins, à la nature ce que la raison éclairée par la lumière de la foi avoit jusqu'ici cru ne pouvoir être que l'effet de la toute-puissance de Dieu. Parmi ce grand nombre de miracles, il y en eut un qui fit beaucoup plus d'éclat: ce fut celui que Dieu opera subitement sur Mademoiselle Baudran. Les médecins & les chirurgiens qui avoient vu le mal étant venus pour faire l'opération furent dans le dernier étonnement, en la voiant guérie, & s'écrierent que c'étoit là le plus grand miracle qui se fut encore fait par la sainte épine, & qu'ils l'estimoient autant que la résurrection

(87) Voyez la lettre 870 de la mere Angelique à la Reine de Pologne, T. 3, p. 266. Lett. 871, p. 268, 270. Lett. 873, p. 272. Lett. 875, p. 275. Lett.

281, p. 286. Lett. 894, Lett. 897. Lett. 898. Lett. 899. Lett. 904. Lett. 909, 913. 914. 919. 928.

(88) Auteur des lettres (prétendues) théologiques.

d'un mort. C'est cette pensionnaire qui est peinte avec Mademoiselle Perrier au-dessus de la grille de P. R. de Paris (89).

Les religieuses de P. R. loin de se prévaloir de ces merveilles que Dieu operoit en leur faveur, gardoient le silence, se contentant de s'en édifier & d'en remercier Dieu. On est étonné de voir jusqu'où alloit leur réserve à ce sujet. » Pour moi, disoit la mere » Angelique (90), je vous dirai que je » ne saurois approuver tant de recherches. Dieu fait pourquoi il fait ces » miracles, il en tirera sa gloire en » la maniere qu'il lui plaira, sans qu'il » soit besoin que nous nous en mêlions ni que nous fassions autre chose » que d'adorer sa divine providence, » & d'admirer sa bonté avec une grande » humilité & reconnoissance. Cela doit » plutôt servir à ceux qui viendront » après nous, pour leur faire révéler » la conduite de Dieu, qu'à nous en » distraire. Le monde en fait assez de » bruit ». Ce n'étoit point par indifférence que cette sainte abbesse tenoit

(89) Ce miracle operé sur Mademoiselle Baudran le 17 Mai 1657, fut constaté par une sentence du 29 août de la même

année, rendue par MM. de Contes & Hodeneq, grands Vicaires de Paris.

(90) Lett. 219.

1656.

ce langage, elle souhaitoit même que l'on fit un *état bien exact* de ce qu'on en apprenoit (91). Mais c'est qu'elle craignoit le péril, auquel l'éclat de ces merveilles exposoit l'humilité des religieuses, qu'elles ne prissent *une vaine complaisance* dans les *œuvres* de Dieu (92), & qu'elles ne fussent pas assez reconnoissantes de ces faveurs (93).

LXVI.

Dieu suscite
M. Pascal
contre les
persécuteurs
de P. R. Fa-
mille de M.
Pascal. Son
enfance.

Dieu ne se contenta pas de confondre par lui-même les ennemis de P. R. en justifiant par des miracles éclatans l'innocence de ces vierges chrétiennes que l'on persécutoit injustement; il suscita encore un homme extraordinaire, qui par des lettres pleines d'une force & d'un sel inconnu jusqu'alors, dévoila à la face de l'univers les erreurs monstrueuses de ces persécuteurs, & les couvrit de confusion. C'étoit M. Blaise Pascal que Dieu avoit conduit l'année précédente dans la solitude de P. R., pour s'y consacrer à la pénitence, & servir de compagnon aux défenseurs de la vérité, dans leurs travaux littéraires.

M. Blaise Pascal descendoit d'une ancienne famille d'Auvergne, qui avoit

(91) M. de Pontchateau *le Secrétaire de la Ste Epine.*
se chargea de faire cet
état, ce qui le fit appeller

(92) Lett. 920.

(93) Lett. 876.

été annoblie par Louis XI, en conséquence des services que lui avoit rendus *Etienne Pascal* Maître des Requêtes. Le pere de *Blaise Pascal* se nommoit aussi *Etienne*, & étoit fils de *Martin Pascal* Thrésorier de France, & de *Marguerite Pascal* de Mons, fille du Sénéchal de Clermont. M. son pere l'ayant envoieé à Paris pour faire ses études de droit, le recommanda à M. *Arnauld l'Avocat* qui étoit aussi d'Auvergne. Lorsque M. *Etienne Pascal* fut revenu à Clermont, il y acheta une charge d'Elu, puis il devint second Président de la Cour des Aides. Il épousa en 1618 *Antoinette Begon*, dont il eût plusieurs enfans : 1°. Le premier, né en 1619, mourut aussi-tôt après son baptême ; 2°. *Gilberte*, née en 1620, mariée en 1641 à M. *Florin Perrier* Conseiller en la Cour des Aides de Clermont ; 3°. M. *Blaise Pascal* né le 19 juin 1623 ; 4°. une fille, nommée *Jaqueline*, née le 4 octobre 1625 ; elle fut religieuse à P. R. M. *Pascal* ayant perdu son épouse en 1626, vendit sa charge à son frere, & mit la plus grande partie de ses biens sur l'Hôtel de ville de Paris, où il se retira, pour s'appliquer à l'éducation de ses enfans surtout à celle de *Blaise Pascal*, à qui

1656.

il ne donna point d'autre maître que lui-même. On fait quel progrès fit dans les sciences humaines le jeune Pascal, surtout dans les mathématiques, qu'il apprit d'une manière surprenante, comme on peut le voir dans sa vie.

LXVII.

Jaqueline
Pascal. Son
esprit. Ses ta-
lens.

Jaqueline Pascal donna aussi dès l'âge le plus tendre des marques extraordinaires d'esprit. A huit ou dix ans elle composoit des vers qui étoient admirés de tout le monde, même à la Cour. Elle en fit en 1638 sur la grossesse de la Reine, qui prenoit plaisir à la voir & à lui parler. Cette année M. son pere se retira en Auvergne, de crainte d'être mis à la bastille, parcequ'il étoit soupçonné d'avoir eu part à quelques paroles féditieuses qui furent dites chez M. le Chancelier à l'occasion des retranchemens qu'on avoit faits aux rentes de l'hôtel de ville. Au commencement de l'année suivante (1640) le Cardinal de Richelieu eût la fantaisie de faire jouer une comédie par de jeunes filles. Il chargea de cette affaire la Duchesse d'Aiguillon sa niece, qui choisit la jeune Pascal pour actrice. La petite apprit son rôle & le joua avec tant d'agrément qu'elle ravit tout le monde. Après la comédie, voiant qu'on ne pensoit point à la présenter à M. le

Cardinal, comme on en étoit convenu, elle s'approcha de lui. Le Cardinal la prit & la mit sur ses genoux; elle avoit alors treize ans, mais elle paroissoit à peine en avoir huit. Alors elle se mit à pleurer, & récita à son Eminence les vers qu'elle avoit faits pour demander la délivrance de M. son pere. Le Cardinal l'ayant accordée, la petite ajouta d'elle-même: *Monseigneur j'ai encore une grace à demander à votre Eminence: le Cardinal ravi de sa gentillesse, lui ayant répondu: Demandez tout ce que vous voudrez; tu es trop aimable, on ne peut te rien refuser; elle lui dit: » Je supplie votre Eminence de trouver bon, que mon » pere ait l'honneur de la remercier » de sa bonté ». A quoi le Cardinal répondit: Non seulement je vous l'accorde, mais je le souhaite; qu'il me vienne voir, & qu'il m'amene toute sa famille. M. Pascal à qui on manda tout cela, partit aussi-tôt pour Paris, & se rendit à Ruel, pour saluer le Cardinal, qui ayant appris qu'il étoit seul, lui fit dire qu'il ne le vouloit point voir sans sa famille. Il revint le lendemain avec ses trois enfans, & fut très bien reçu du Cardinal: il lui dit qu'il étoit ravi de l'avoir rendu à une*

1656.

famille qui demandoit toute son application ; & il ajouta : *je vous recommande ces enfans , j'en ferai un jour quelque chose de grand.* Toute cette aventure » ne paroïssoit avoir rien » que d'agreable selon le monde (comme le remarque Mademoiselle Perrier de qui on apprend ces faits) , & que » de capable d'en inspirer l'amour. » Cependant ce fut par là que Dieu » conduisit la famille de M. Pascal » au lieu où il avoit destiné de lui procurer les moïens de le connoître , » afin qu'elle se donnât pleinement à » lui » ; ce qui arriva de la maniere que nous allons le rapporter.

LXVIII.

M. Pascal
pere est fait
Intendant de
Normandie.
Blaise son fils
& sa fille Ja-
queline s'y
distinguent
par la vivaci-
té de leur es-
prit.

Peu après , M. Pascal fut envoïé en Normandie , où il y avoit beaucoup de troubles , pour y être Intendant conjointement avec M. de Paris , Maître des Requêtes. Il mena toute sa famille avec lui & y demeura jusqu'en 1648. La Cour fut si contente de son administration , qu'elle lui donna des lettres de Conseiller d'Etat. Blaise Pascal fit voir à Rouen , pendant que M. son pere y étoit , la vivacité de son esprit & de quoi il étoit capable , par les expériences qu'il fit , entr'autres sur le vuide. Ce fut dans ce tems , que par un effort prodigieux d'esprit , il inventa

ta la machine arithmétique, n'ayant encore que vingt ans, mais il fut plusieurs années à la perfectionner. » Il faisoit, dit M. Fontaine (94), » que de petites roues sans raison, » où étoient sur chacune les dix premiers chiffres, rendoient raison aux » personnes les plus raisonnables; & » il faisoit en quelque sorte parler » les machines muettes pour résoudre en jouant les difficultés des nombres qui arrêtent les savans ». Mais cela lui coûta tant d'application & d'effort d'esprit, qu'il en fut malade trois ans. Il obtint du Roi en 1649 un privilège dans lequel on trouve l'idée de cette machine.

Mademoiselle Jaqueline Pascal se distingua aussi à Rouen par la beauté de son esprit; & dans ce pais qui a donné à la France ses plus grands poètes, elle emporta à l'âge de 14 ans environ, le prix de vers qui s'y donne chaque année, le jour de la Conception. Ses belles qualités la faisoient désirer dans toutes les compagnies, où elle étoit toujours reçue avec le plus grand accueil. On lui présenta divers partis, mais Dieu permit qu'il y eût toujours quelque chose qui empêcha la conclusion d'un mariage.

(94) T. 2 p. 54.

1656.

Plus le frere & la sœur avançaient en âge, plus on remarquoit en eux cette innocence de mœurs, qui fait les honnêtes gens du monde, mais avec laquelle on est encore bien éloigné de Dieu, lorsqu'on aime les divertissemens qui ne peuvent s'accorder avec son esprit. A l'égard du pere, il avoit de la piété, mais elle n'étoit pas éclairée. Il ne connoissoit pas encore les devoirs de la vie chrétienne, & il croioit pouvoir allier des vûes de fortune avec l'Evangile. Mais Dieu qui avoit des vûes de miséricorde sur lui & sur sa famille, permit qu'il lui arrivât un accident qui fut l'occasion de sa conversion & de celle de ses enfans.

LXIX.
Occasion de
la conversion
de M. Pascal
le pere, &
de celle de ses
enfans.

M. Pascal s'étant cassé la jambe dans le mois de janvier 1646, se mit entre les mains de deux gentilshommes voisins de Rouen, qui avoient beaucoup de réputation pour ces sortes de maux. Ces deux gentilshommes étoient freres, de la famille des Bailleuls, & s'appelloient, l'un M. de la Boutheillerie, l'autre M. Deslandes (95). Dès leur jeunesse on avoit remarqué en eux beaucoup d'adresse pour remettre les mem-

(95) M. Deslandes a T. 2. p. 351.) & une
eu un fils religieux de la fille religieuse à P. R.,
Trape, & un autre mort nommée sœur Jeanne de
solitaire de P. R. (Font, Sainte Aldegonde,

bres rompus & démis ; mais comme ils ne vouloient pas courir les risques de faire quelque faute en se fiant seulement à leur industrie , ils avoient appris l'anatomie & la médecine. Dieu leur fit faire de ce talent un usage bien différent de celui qu'ils pensoient , car ils n'en faisoient d'abord qu'un amusement. Il y avoit près d'eux un grand serviteur de Dieu , Monsieur Guillebert , curé de Rouville , à qui M. de saint Cyran a écrit une excellente lettre sur la vocation aux charges ecclésiastiques. Il conduisoit parfaitement sa paroisse & faisoit des instructions admirables. On venoit l'entendre prêcher de tous les environs ; & il y avoit même des officiers du Parlement de Rouen , qui louoient des appartemens à Rouville , pour y venir coucher les samedis. Messieurs de la Boutheillerie & Deslandes étant venus aux sermons de M. Guillebert , en furent si touchés , qu'ils le prièrent de vouloir bien les faire entrer dans la voie du salut. Ils s'abandonnerent entierement à sa conduite , & ne s'occupèrent plus qu'à leur salut & à exercer la charité envers le prochain. Ils firent bâtir chacun un petit hôpital au bout de leur parc. M. Deslandes mit dix lits dans le sien ; &

1656.

M. de la Boutheillerie en mit vingt. Ils recevoient tous les pauvres malades qui se présentoient, & les traitoient fort charitablement, leur servant de médecins & de chirurgiens. Voilà ceux que Dieu destinoit dans l'ordre de sa providence, pour faire entrer M. Pascal & toute sa famille dans la voie du salut.

M. Pascal aiant prié ces Messieurs de lui remettre la cuisse, ils y travaillerent, & vinrent passer quelque tems chez lui. Leurs discours & leurs exemples y opererent bientôt un grand changement. On voulut lire les livres de piété qu'ils lisoient, afin de s'instruire de la religion comme ils l'étoient. Ce fut ainsi que la famille de M. Pascal commença à prendre connoissance des ouvrages de Jansenius, (par la lecture du discours sur la *réformation de l'homme interieur*, dont il est auteur; de ceux de M. de saint Cyran, de M. Arnauld & d'autres de ce genre,) dont la lecture ne fit qu'augmenter le désir qu'ils avoient de se donner à Dieu.

LXX.

Blaise Pascal
est le premier
touché de
Dieu.

Mlle Pascal
suit l'exem-
ple de son
frere.

M. Blaise Pascal le fils fut le premier touché; il comprit alors que la religion chrétienne oblige à ne vivre que pour Dieu, à ne rechercher que lui, & à ne vivre que pour lui. Il renonça

à toutes les recherches curieuses, auxquelles il s'étoit appliqué jusqu'alors & ne fit plus d'autre étude que celle de la religion. Il tâcha d'inspirer les mêmes sentimens à sa sœur Jacqueline, & reussit, quoique avec beaucoup de peine, par ses discours & ses exemples à lui persuader de ne plus penser qu'à Dieu, dont elle lui témoigna toujours une grande reconnoissance, se regardant comme sa fille. Elle fut même plus fidele que celui dont Dieu s'étoit servi pour la mettre dans la bonne voie; car elle y persévera, au lieu que son frere regarda un peu derriere lui. Elle avoit alors vingt ans, & étoit recherchée en mariage par un Conseiller du Parlement de Rouen. Depuis ce tems elle renonça à tous les divertissemens du monde, & pensa à se faire religieuse, état pour lequel elle avoit eu jusques-là beauconp d'éloignement.

Le frere & la sœur portèrent ensuite M. leur pere à se donner pleinement à Dieu, ce qu'il fit avec une grande joie que Dieu lui conserva jusques à la mort. Tout ceci se passoit en 1646. Sur la fin de la même année, M. & Madatne Perrier étant venus à Rouen; touchés de la façon de penser & de se conduire de leur famille, ils ne

LXXI.

Conversion
de M. Pascal
le pere & de
Madame Per-
rier.

Avis impor-
tant de M.
Guillebert à
Madame Per-
rier.

1656.

crurent pas pouvoir mieux faire que de l'imiter : ainsi la grace de Dieu se répandit aussi sur eux, & ils se mirent sous la conduite de M. Guillebert.

Madame Perrier, qui réunissoit en sa personne tout ce qui peut plaire au monde, y renonça généreusement à l'âge de 25 ans. Elle demeura à Rouen pendant deux ans, & elle édifia toute la ville par sa piété solide & sa modestie dans les habillemens. Lorsqu'elle fut obligée de retourner à Clermont, M. Guillebert lui donna cet avis important, de prendre garde de ne pas faire ce que font souvent les Dames qui mettent les parures par piété, & les mettent sur leurs enfans ; ce qui est plus dangereux pour ces enfans, en ce qu'ils y mettent leurs cœurs, que pour les meres qui en connoissent le mal. Madame Perrier profita de cet avis.

LXXII.

M. Blaise Pascal revient à Paris, & assiste aux sermons de M. Singlin avec Mlle sa sœur.

Cependant l'application que M. Blaise Pascal avoit donnée aux sciences, lui avoit tellement dérangé la santé, que les médecins lui ordonnerent de quitter toute étude. Lorsqu'il se porta mieux, il revint à Paris avec Mademoiselle sa sœur. Les sermons de M. Singlin faisoient alors grand bruit. En ayant entendu parler, ils y allèrent &

gouèrent beaucoup ses instructions , qui produisoient de grands fruits. Ils se firent un devoir d'y assister avec assiduité. La maniere dont M. Singlin parloit de la vie chrétienne leur parut remplir l'idée qu'ils en avoient conçue depuis que Dieu les avoit touchés , & ce fut ce qui les attachait tant à le suivre.

1656.

Mademoiselle Pascal aiant su que M. Singlin conduisoit toute la maison de P. R. , pensa à se faire religieuse dans ce monastere. Elle communiqua son dessein à M. son frere , qui la fortifia dans sa résolution. Mais comme ils n'avoient aucune habitude dans cette maison , ils s'aviserent d'en parler à M. Guillebert , qui demouroit alors à Paris , & qu'ils savoient être fort lié avec ce monastere. Ce fut lui qui mena Mademoiselle Pascal à la mere Angelique. Depuis ce tems-là elle continua d'aller à P. R. , & elle se mit sous la conduite de M. Singlin.

LXXIII.
Mlle Pascal
pense à se faire
religieuse
à P. R. Son
pere refuse
son consente-
ment. Mort
de M. Pascal
le pere.

M. Pascal le pere étant revenu à Paris au mois de mai 1648 , M. Singlin qui avoit remarqué dans Mademoiselle Pascal toutes les marques d'une véritable vocation à l'état religieux , jugea à propos qu'on en parlât à M. son pere. Quoique ce bon pere fût bien

1656.

aïse de voir ses enfans se donner pleinement à Dieu , cependant l'affection tendre qu'il avoit pour sa fille l'emportant en cette occasion , il déclara qu'il ne pouvoit consentir à son entrée dans la religion. Mademoiselle Pascal ne diminua rien pour cela de sa ferveur , & M. son pere lui laissa une entiere liberté de vivre chez lui comme elle voudroit , la priant seulement de ne le point quitter. Elle se conduisoit par les avis de la mere Agnès , dont elle recevoit souvent des lettres , & on lui envoïoit de P. R. les billets de chaque mois. La mere Agnès lui en aïant envoïé un , qui parloit de la mort de Jesus-Christ , elle médita avec grand soin ce mystere , & Dieu lui donna sur ce sujet des pensées admirables , qu'elle écrivit & qu'elle envoïa à P. R. Aïant ensuite accompagné M. son pere en Auvergne , où elle demeura dix-sept mois , vivant dans une grande retraite & uniquement occupée de la priere & d'œuvres de piété , elle eut la consolation de voir Madame Perrier sa sœur , aussi-bien que son époux persévérer dans le genre de vie qu'ils avoient embrassé , & prendre un soin tout chrétien de leur petite famille.

Peu de tems après le voïage d'Au-

vergne, M. Pascal le pere mourut à Paris le 24 septembre 1651. Il y avoit mené, depuis qu'il y demouroit, une vie si exemplaire, que M. Loyfel curé de saint Jean en greve, dans la paroisse duquel il étoit, crut devoir faire son éloge après sa mort; ce qu'il n'avoit jamais fait à l'égard d'aucun de ses paroissiens.

1656. ¶

Mademoiselle Pascal n'eut pas plutôt signé les partages de la succession, qu'elle quitta le monde avec une tranquillité & une joie parfaite, n'étant âgée que de 26 ans. Elle entra à P. R. le 4 janvier 1652, & fit profession en 1653, sous le nom de sœur Jacqueline de sainte Euphemie.

M. Blaise Pascal son frere ne put alors goûter cette retraite, parcequ'il n'étoit plus le même qu'auparavant. Comme on lui avoit interdit tout étude, il s'étoit engagé insensiblement à revoir le monde, à jouer, à se divertir. Au commencement cela étoit modéré; mais enfin il se livra tout entier à la vanité, à l'inutilité, au plaisir & à l'amusement, sans se laisser aller cependant à aucun déreglement honteux. La mort de M. son pere lui donna encore plus de facilité & de moïen pour continuer ce genre de vie. Ce changement de M.

LXXIV.
M. Blaise Pascal s'engage insensiblement dans le monde. Il s'oppose à l'entrée en religion de Mlle sa sœur.

1656.

Pascal fait voir combien certains remèdes, sur-tout la dissipation, les délassemens que l'on conseille si souvent aux malades, sont dangereux. Sa sœur lui demanda par une lettre des plus tendres, son consentement pour entrer en religion : ce n'est pas qu'il lui fût nécessaire, mais seulement comme elle le dit elle-même, *pour accomplir avec joie, avec repos d'esprit, avec tranquillité* ce qu'elle désiroit. M. Pascal lui demanda d'attendre deux ans : puis s'étant laissé gagner par M. d'Andilly, il se rabattit à six mois, & enfin il lui dit, qu'il aimoit autant que ce fut à la Trinité comme elle le désiroit, que quinze jours après; il fit encore plus de difficulté pour sa profession. Lorsqu'il se fut déterminé à donner une dot, la mere Angelique lui aiant fait dire qu'il fondât son cœur pour ne point agir par un esprit humain; qu'elle aimoit mieux qu'il ne donnât rien que de ne le point faire par l'esprit de Dieu, il en fut extrêmement surpris : La mere Angelique lui dit alors : » Nous » avons appris, Monsieur, de feu M. » de saint Cyran, à ne rien recevoir » pour la maison de Dieu, qui ne » vienne de Dieu. Tout ce qui est » fait par un autre motif que la cha-

rité, n'est point un fruit de l'esprit
de Dieu, & par conséquent nous
ne devons point le recevoir «.

1656.

LXXV.

Il est rappel-
lé à Dieu par
le ministère
de sa sœur.
Divers événe-
mens qui pré-
cedent sa con-
version.

Dieu qui avoit des vues de miséricorde sur lui, se servit de sa pieuse sœur qu'il avoit fait entrer lui-même dans la voie du salut, pour le rappeler à lui dans le tems qu'il étoit le plus près de prendre des engagements avec le monde : ce fut vers l'an 1654. Il paroît que le Seigneur le poursuivoit depuis longtems, comme il l'avoua lui-même dans la suite. La providence disposa divers événemens, pour le détacher peu à peu, de ce qui étoit l'objet de ses passions. Un jour de fête, étant allé à la promenade, selon sa coutume, dans un carosse à quatre chevaux, au pont de Neuilly, les deux premiers prirent le mors aux dents à un endroit du pont où il n'y avoit point de garde-fou, & se précipiterent dans la riviere : comme leurs traits se rompirent, le carosse demeura sur le bord. Cet accident fit prendre à M. Pascal la résolution de renoncer à ses promenades & de mener une vie plus retirée. Mais il étoit nécessaire que Dieu lui ôta le vain amour des sciences, auquel il étoit revenu ; ce qu'il fit par une vision, dont M.

1656.

Pascal n'a jamais parlé à personne, si ce n'est peut-être à son confesseur. On n'en a eu connoissance qu'après sa mort, par un écrit de sa main qui fut trouvé (96) sur lui. Voici ce qu'il contient & de quelle maniere il est figuré. Il faut seulement remarquer, qu'on a mis en caracteres *italiques*, ce que M. Pascal avoit souligné.

L'an de grace 1654.

LXXVI.
Vifion de M.
Pascal.

Lundi 23 Novembre, jour de S. Clement Pape & martyr, & autres au martyrologe. Veille de S. Chryfogone martyr, & autres. Depuis environ dix heures & demie du soir, jusques environ minuit & demi. (97).

 Feu

Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob,
non des philosophes & des savans.

(96) L'original de cet écrit est dans la bibliotheque de Saint Germain-des-près.

(97) Cette vifion se trouva écrite de la main de M. Pascal, sur un petit parchemin plié, & sur un papier écrit de la même main. Ces deux pieces, dont l'une étoit une copie fidele de l'autre, étoient cousues dans la veste de M. Pascal, qui depuis 8. ans prenoit la peine de les coudre & découdre, lorsqu'il changeoit d'habit. Le domestique

qui les trouva, les remit à Madame Perrier, qui les fit voir à plusieurs de ses amis. Après la mort de Madame Perrier, arrivée en 1687, Monsieur son fils & Mesdemoiselles Perrier communiquèrent cette piece à un Carme Dechaussé de leurs amis, & fort éclairé, lequel la copia, & fit dessus un commentaire de 20. pages *in fol.* qui sont dans la bibliotheque des Peres de l'Oratoire de Clermont.

Certitude, certitude, sentimens, vue,
joie, paix.

Dieu de Jesus-Christ.

Deum meum & Deum vestrum. Jean X. 17.

Ton Dieu sera mon Dieu. Ruth.

Oubli du monde & de tout, hormis Dieu.
Il ne se trouve que par les voies enseignées.
dans l'Évangile.

Grandeur de l'âme humaine.

Pere juste, le monde ne t'a point connu
comme je t'ai connu. Jean 17.

Joie, joie, pleurs de joie.

Je m'en suis séparé.

Dereliquerunt me fontem aquæ vivæ.

Mon Dieu me quitterez-vous ?

*Que je n'en sois point séparé éternellement.
Celle est la vie éternelle, qu'ils te connois-
sent seul vrai Dieu, & celui que tu as
envoïé.*

Jesus-Christ.

Jesus-Christ.

Jesus-Christ.

Je m'en suis séparé, je l'ai fui, renoncé.

Crucifié.

Que je n'en sois jamais séparé.

Dieu ne se conserve que par les voies en-
seignées dans l'Évangile.

Renonciation totale & douce.

Soumission totale à Jesus-Christ & à mon
Directeur.

Éternellement en joie pour un jour d'ex-
ercice sur la terre. (98)

Non obliviscar sermones tuos. amen.

(98) Ces deux lignes ne bouillées. Mademoiselle
sont pas dans l'original en Marguerite Perrier y a
parcemin, mais dans joint deux pages in-4. de
celui qui est en papier, commentaires.
où elles sont fort bar-

1656.

LXXVII.

Nouvelle
conversion de
M. Pascal.

La sœur de Monsieur Pascal gémissoit sans cesse de voir celui, qui lui avoit fait connoître le néant des choses du monde, s'y plonger lui-même de plus en plus. Elle lui parloit lorsqu'il venoit lui rendre visite, avec autant de douceur que de force, mais il la laissoit dire. Enfin Dieu commença à le toucher de nouveau vers la fin de septembre; & le jour de la Conception, 8 de décembre suivant de l'an 1654, il acheva son œuvre. Comme il étoit avec sa sœur, le sermon étant venu à sonner, il la quitta, & entra dans l'Eglise au moment que M. Singlin montoit en chaire. Son instruction lui parut si proportionnée aux circonstances dans lesquelles il se trouvoit, qu'il ne put s'empêcher de s'en faire l'application. Le prédicateur parla en particulier, avec beaucoup de feu, sur l'abus qui regne dans les engagements que l'on prend par des vues humaines & sans consulter Dieu, soit en entrant dans des charges, soit en se mariant. M. Pascal en fut vivement touché, & s'en ouvrit aussitôt à sa sœur Jacqueline de sainte Euphemie, qui fit ce qu'elle put pour augmenter ce nouveau feu. Elle manda le même jour cette bonne nouvelle à Madame Perrier.

Dans une seconde lettre datée du 25 janvier 1655, elle confirma cette agréable nouvelle, & entra dans un grand détail sur ce changement si heureux & si désiré. Nous apprenons par cette lettre que M. Singlin voulut bien se charger de la conduite de M. Pascal à la sollicitation de la sœur de sainte Euphemie, qu'il avoit constituée la directrice du nouveau profelyte, avant que de se déterminer à le recevoir. Le sage directeur, jugeant que la retraite étoit nécessaire à ce pénitent, lui conseilla de faire un voïage à la campagne, pour être plus à soi qu'il ne l'étoit à Paris, où M. le Duc de Roannès son intime ami l'occupoit beaucoup. Le nouveau converti persuadé lui-même de la nécessité de la solitude, partit le lendemain des Rois, 7 janvier 1655, avec M. de Luines, pour aller dans une de ses maisons. Mais n'y étant pas assez seul à son gré, il obtint une chambre, ou cellule parmi les solitaires de P. R., d'où il écrivit à la sœur Euphemie, témoignant une extrême joie de se voir logé & traité en Prince, mais en Prince, au jugement de saint Bernard, dans un lieu solitaire, où l'on faisoit profession de pratiquer la pauvreté.

1656.

LXXVIII.

Il se met sous
la conduite
de M. Sin-
glin. Il prend
le parti de la
retraite.

1656.

LXXIX.

Lettre de la
sœur Euphe-
mie à M. Pas-
cal son frere.

La sœur Euphemie , qui avoit au- tant d'esprit que de piété , fit réponse à M. Pascal , par une lettre du 19 jan- vier 1655 , (99) dans laquelle , après avoir plaisanté sur ce qu'il étoit si gai & si réjoui dans sa retraite , ce qui sem- ble ne pas convenir à un pénitent , elle ajoûte qu'elle s'en rapporte cependant bien à M. de Saci. Elle le loue de son im- patience à quitter tout ce qui a quelque apparence de grandeur , & témoigne de l'étonnement de la grandeur des graces que Dieu lui a faites si promptement après y avoir apporté tant d'obstacles. Elle lui dit à l'occasion de la cuillier de bois , & de la vaisselle de terre , dont il avoit parlé dans sa lettre , *que c'est l'or & les pierres précieuses du christia- nisme* , qu'il n'y a que les Princes qui en doivent avoir à leur table , qu'il faut être vraiment pauvre pour mériter cet honneur. Pour acquérir cette princi- pauté , c'est de faire comme si on l'a- voit déjà , afin d'arriver par l'appauvrif- sement à la pauvreté , comme on va de l'humiliation à l'humilité. Quant à ce qui regarde le régime de vie que menoit M. Pascal & qui sembloit contribuer à sa santé , quoiqu'il fut contraire à l'ordon- nance des médecins , la sœur Euphemie

lui dit agréablement „ J'ai éprouvé la
 „ première que la santé dépend plus de
 „ Jesus-Christ que d'Hypocrate, &
 „ que le régime de l'ame guérit le
 „ corps, si ce n'est que Dieu veuille
 „ nous éprouver, & nous fortifier par
 „ nos infirmités. Il est vrai que c'est
 „ un grand avantage d'avoir assez de
 „ santé pour pouvoir faire tout ce
 „ qu'on nous conseille, pour gué-
 „ rir notre ame; mais ce n'en est
 „ pas un moindre de recevoir une pé-
 „ nitence de la main de Dieu même.
 „ Si nous sommes à lui, nous serons
 „ toujours bien, soit en vivant, soit
 „ en mourant. Il n'est pas dit : *Si quel-*
 „ *qu'un veut venir après moi, qu'il*
 „ *fasse des ouvrages bien pénibles, &*
 „ *qui demandent de grandes forces, mais*
 „ *qu'il renonce à soi-même.* Un ma-
 „ lade peut le faire peut-être mieux
 „ qu'un homme sain.

La sœur Euphemie instruisant Ma-
 dame Perrier de ce que faisoit à P. R.
 ce frere, qui étoit si cher à l'une & à
 l'autre lui marque, „ qu'il assiste à
 „ tout l'office, depuis Prime jusqu'à
 „ Complies, sans qu'il sente la moin-
 „ dre incommodité de se lever à cinq
 „ heures du matin; & comme si Dieu
 „ vouloit qu'il joignît le jeûne à la

1656.

» veille pour braver toutes les regles
 » de la médecine qui lui ont défen-
 » du l'un & l'autre , le souper com-
 » mence à lui faire mal à l'estomach ,
 » de sorte que je crois , dit-elle , qu'il
 » le quittera. Il n'a rien perdu à sa
 » directrice ; car M. Singlin , qui a de-
 » meuré en cette ville pendant tout ce
 » tems , l'a pourvû d'un directeur ,
 » dont il est ravi ». Ce directeur étoit
 M. de Saci.

M. Pascal ne s'ennuioit point dans
 sa retraite de P. R. des Champs , mais
 quelques affaires l'aïant obligé de re-
 venir à la ville contre son gré , il de-
 manda un logement à P. R. de Paris ,
 où il demeura quelque tems , sans
 qu'on fût chez lui qu'il fut de retour.

LXXX.

La conver-
 sion de M.
 Pascal cause
 une grande
 joie à P. R.
 Entrevue de
 M. de Saci &
 de M. Pascal.

Qui pourroit exprimer la joie que
 la conversion & la retraite de M. Pas-
 cal causerent à tout P. R. ? Quelle re-
 connoissance n'y témoigna-t-on pas au
 Seigneur , pour avoir rendu humble
 cet esprit si élevé , ce philosophe ,
 dont la réputation étoit si répandue ?
 Quelle plus grande marque de la tou-
 te-puissance de Dieu ?

M. Singlin crut , dit M. Fontaine
 t. 2 p. 55 , en voiant ce grand genie ,
 » qu'il feroit bien de l'envoier à P. R.
 » des Champs , où M. Arnauld lui

» prêteroit le collet pour les sciences ,
» & où M. de Saci lui apprendroit à
» les mépriser. Il vint donc demeu-
» rer à P. R. ; M. de Saci ne put pas
» se dispenser de le voir , sur-tout en
» aiant été prié par M. Singlin : mais
» les lumieres saintes qu'il trouvoit
» dans l'écriture & dans les Peres , lui
» firent esperer qu'il ne seroit point
» ébloui de tout le brillant de M. Pas-
» cal , qui charmoit néanmoins & en-
» levoit tout le monde. Il trouvoit en
» effet tout ce qu'il disoit fort beau.
» Il avouoit avec plaisir la force de ses
» discours ; mais il n'y trouvoit rien
» de nouveau. Tout ce que M. Pascal
» lui disoit de grand , il l'avoit vû a-
» vant lui dans saint Augustin , &
» faisant justice à tout le monde , il
» disoit : M. Pascal est extrêmement
» estimable , en ce que n'aiant point
» lû les Peres de l'Eglise , il a de lui-
» même par la pénétration de son es-
» prit trouvé les mêmes vérités qu'ils
» avoient trouvées. Il les trouve sur-
» prenantes , parcequ'il ne les a vûes
» en aucun endroit ; mais pour nous
» nous sommes acroustumés à les voir
» de tous côtés dans nos livres.

La conduite de M. de Saci , en con-
versant , étoit de proportionner ses en-

1656.

tretiens à ceux à qui il parloit. Avec M. Champagne qui étoit peintre, il parloit de la peinture; avec M. Hamon médecin, il parloit de la médecine; de la chirurgie, avec le chirurgien; de la culture des arbres, avec le jardinier, &c. Tout lui servoit pour s'élever à Dieu, & y élever les autres. Il crut donc devoir mettre M. Pascal sur son fort, & lui parler des lectures de philosophie, dont il s'occupoit le plus. Il le mit sur ce sujet aux premiers entretiens qu'ils eurent ensemble. M. Pascal lui dit que ses deux livres les plus ordinaires avoient été Epictete & Montagne, & il lui fit de grands éloges de ces deux esprits. M. de Saci qui avoit toujours cru devoir peu lire ces auteurs, pria M. Pascal de lui en parler à fond. Nous avons été tentés de rapporter ici cet entretien; mais par la crainte de déplaire à quelques-uns de nos lecteurs, nous nous sommes déterminés à le renvoyer à la fin du volume, au recueil des piéces.

EXXXI
Conversion
merveilleuse
de M. Ri-
cher.

» Lorsque M. de Saci & tout P. R.
» des champs, dit M. Fontaine (99),
» étoit tout occupé de la joie que cau-
» soient la conversion & la vûe de M.
» Pascal, & qu'on y admiroit la force

(99) Mem. T. 2, p. 73 & suiv.

„ toute puissante de la grace , qui par
 „ une miséricorde , dont il y a si peu
 „ d'exemples , avoit si profondément
 „ abbaissé cet esprit si élevé de lui-
 „ même ; on le fut encore bien plus ,
 „ vers le même tems , du changement
 „ presque miraculeux d'une autre per-
 „ sonne , qui combla de joie tout ce
 „ désert ». Ce changement , que M.
 Fontaine joint à celui de M. Pascal ,
 n'arriva que l'an 1657 & doit être re-
 gardé comme l'effet des prieres des re-
 ligieuses de P. R. Ces saintes filles
 pratiquant le précepte de l'Evangile ,
 qui ordonne de bénir ceux qui nous
 maudissent , & de prier pour ceux qui
 nous persécutent , faisoient des neu-
 vaines pour leurs persécuteurs , sur
 les représentations d'un serviteur de
 Dieu (1) , qui jugea que ce n'étoit pas
 assez de les combattre par la plume ,
 qu'il falloit aussi le faire par la priere.
 Ce fut pendant le cours d'une neuvai-
 ne qu'arriva le changement d'un Avo-
 cat , nommé Richer , qui d'ennemi de
 P. R. en devint l'ami zélé.

Cet Avocat s'imaginant que ses in-

(1) Ce serviteur de Dieu sujet. Voyez la lettre 969
 avoit écrit à M. Arnauld de la mere Angelique , T.
 pour lui proposer la pen- 3. p. 435.
 sée qui lui étoit venue à ce

1656.

térêts ne s'accordoient pas avec les pensées de retraite que Monsieur & Madame de Luines méditoient de faire à P. R. conçut une telle haine contre ceux avec qui le Duc se retiroit, qu'il n'en pouvoit supporter le nom. Après les avoir noircis & déchirés par ses discours calomnieux, il forma le projet d'un libelle diffamatoire, & le remplit de tout ce que la passion est capable de dicter (2). Madame Richer qui avoit une vertu fort solide, & qui étoit dans des dispositions très opposées à celles de son mari, gémissoit de ses emportemens. Elle emploioit tout ce qui étoit en son pouvoir, les prieres, les larmes, les remontrances, mais inutilement. Lorsqu'elle vit que son mari, se livrant absolument à sa passion, étoit près de publier son libelle, transportée d'un mouvement encore plus vif qu'à l'ordinaire, elle vint, fondant en larmes, lui parler de nouveau : elle lui représenta avec force & avec tendresse les mauvaises suites du projet qu'il méditoit, son injustice à l'égard des gens de bien qu'il alloit décrier, & à l'égard d'elle-même. M.

(2) Cet écrit fut concerté avec le P. Annat, & deux Cordeliers, les PP. Faure & Soyier, dont l'un étoit confesseur de la Reine.

Richer se sentit touché de ses sages remontrances; mais il rejetta alors, comme une foiblesse, les mouvemens qu'il sentoit malgré lui se glisser imperceptiblement dans son cœur. Enfin Dieu touché des larmes de la femme fidelle, jeta un regard de miséricorde sur le mari infidele; & pour guerir son ame, il affligea son corps d'une grande maladie, qui lui fit ouvrir les yeux & reconnoître l'innocence de ceux qu'il calomnioit. Ce persécuteur fut frappé pendant la neuvaine qu'on faisoit à P. R. à la sainte Epine pour sa conversion, & dans le moment même qu'il alloit publier son libelle diffamatoire, ainsi qu'il avoit été résolu dans le conseil du pere Annat & des Cordeliers. Etant sorti un matin pour mettre à exécution l'arrêté de ce conseil; à peine fut-il à cent pas de sa maison qu'il se sentit attaqué d'un grand mal de tête & d'une grosse fièvre; il revint sur ses pas & se mit au lit. Le Seigneur qui le frappoit dans sa miséricorde, pour le guerir, lui faisant sentir toute l'horreur de son crime, il envoia chercher les deux copies de son écrit, dont l'une étoit entre les mains du confesseur de la Reine, & l'autre dans celles d'un Evêque de ses amis; puis il donna or-

1656.

dre à sa femme de les jeter au feu avec tous les papiers concernant la même matiere.

Madame Richer pleine de joie de voir cet heureux changement , en rendit des actions de graces à Dieu , & le pria d'achever son ouvrage (3). Après qu'elle se fut assurée à loisir de la fermeté des résolutions de son mari , soit pendant sa maladie qui fut longue , soit pendant sa convalescence , elle alla elle-même le mener à M. Singlin à P. R. de Paris. M. Singlin les reçut très honnêtement l'un & l'autre , & leur témoigna sa joie de ce changement : mais comme Madame Richer l'avoit prié de se charger de la conduite de ce pénitent , il crut ne devoir rien précipiter , parcequ'il trouvoit de grandes difficultés pour la conduite des personnes engagées dans le monde , & dans des emplois souvent dangereux , qui d'un autre côté paroissent nécessaires pour les faire subsister. Néanmoins M. Singlin se rendit dans la suite aux pressantes sollicitations de Madame Richer. Le grand amour de cette femme chrétienne pour son mari , lui faisant craindre pour lui le séjour de Paris, où il avoit des amis capables de le gêner , elle

- (3) Fofft. ib.

penfa aux moïens de l'en tirer , & rien
ne lui vint à l'esprit que P. R. des
champs. Elle en fit la proposition à M.
Richer, qui quelque pénitent qu'il fût
ne laiffa pas d'en être étonné, & lui dit :

» Ma femme , que me dites-vous là ?
» Moi aller dans ce défert ? De quels
» yeux m'y regarderoit-on , & com-
» ment m'y recevrait-on ? Je connois
» le terrain , dit Madame Richer , je
» vous répons de l'événement , fi
» vous y voulez consentir. Ne craignez
» rien , vous ferez témoin même de
» la joie avec laquelle on vous recevra.
» Vous n'avez qu'à vous présenter fans
» rien dire , leur bon cœur fera le
» reste. Nous trouverons dans le fond
» de leur charité plus que nous n'au-
» rons esperé. Vous ferez surpris de
» voir de tels amis dans ceux que vous
» aviez regardés comme ennemis. Ils
» vous aimoient , lorsque vous vous
» uniffiez fi fort avec ceux qui les
» haïffent , & pour qui néanmoins ils
» n'ont que de l'affection ; comment
» donc ne vous aimeroient-ils pas ,
» lorsque vous revenez fi heureusement
» à eux ? »

M. Richer s'étant rendu à la propo-
sition de cette femme forte , ils vin-
rent ensemble déclarer leur résolution

1656.

à M. Singlin, & le prierent d'agiter qu'ils allaissent avec toute leur famille à P. R. des champs chez M. le Duc de Luines. Lorsque M. Richer fut arrivé à P. R., il éprouva d'abord de la part des solitaires, qui n'étoient pas instruits des choses, ce qui arriva à saint Paul lorsqu'il fut à Jerusalem après sa conversion. » Il cherchoit à se joindre » aux disciples, mais tous le craignoient, ne croiant pas qu'il fut » disciple: *Omnes timebant eum, non credentes quod esset discipulus* (4) ». Alors M. Singlin fit à son égard ce que Barnabé avoit fait à l'égard de saint Paul, non en amenant M. Richer aux solitaires, mais en écrivant à M. le Maître, & en lui racontant ce que Dieu avoit fait en faveur de cet Avocat. Sur cette lettre, & sur les assurances d'un tel garant, on regarda M. Richer avec d'autres yeux; & M. de Sacci, malgré son humeur froide, lui fit le plus d'accueil. On y vit aussi avec joie ses enfans que le pere amenoit comme les gages de sa fidélité. M. Richer tomba malade peu après sa retraite à P. R. & mourut dans de grands sentimens de piété (5), entre les mains

(4) Act. IX. 26.

(5) Font, ib. Le 6 fev. 1659. Voyez Necrol.

de M. de Saci qui lui rendoit tous les jours visite au fort de l'hiver, à quatre heures du matin, allant de P. R. au château de M. le Duc de Luines, à travers les neiges & les glaces avec un zele & un courage admirable, pendant tout le tems que dura la maladie de ce pénitent. Il admiroit sans cesse ce loup changé en agneau, qui s'étoit venu jeter entre les mains de ceux qu'il déchiroit auparavant, & s'estimoit trop heureux que Dieu daignât se servir de lui pour achever par son ministere ce qu'il avoit commencé lui seul par sa grace toute puissante. La mort de M. Nicolas Richer est rapportée dans le Nécrologe de P. R. avec de grands éloges de ce pénitent, sur le sacrifice qu'il avoit fait en quittant le monde, sur sa pénitence, sa patience & sa résignation à la volonté de Dieu dans sa dernière maladie. Mais on n'y fait aucune mention de son procedé injuste contre P. R. Ce seul trait, je veux dire ce silence, fait bien connoître l'esprit de cette sainte maison & de celui qui a dirigé & conduit la plume de l'auteur de cet excellent ouvrage, le plus édifiant en son genre qu'il y ait au monde.

Pour revenir à M. Pascal, il ne tar-

1656.

LXXXII.

Conversion
de M. le Duc
de Roannès.

da pas à faire part des dispositions, où le Seigneur l'avoit mis, à deux personnes qui s'étoient liées avec lui d'une amitié très étroite ; ces deux personnes se donnerent à Dieu d'une maniere parfaite, à son exemple, & furent des amis très zélés de Port-Roial. L'un étoit le Duc de Roannès (Artus Gouffier,) seigneur d'un très bon esprit, qui commença assez jeune à avoir des sentimens de religion. Depuis qu'il eut goûté M. Pascal qui étoit son voisin, il s'attacha tellement à lui qu'il ne pouvoit plus s'en passer. Il n'avoit gueres que vingt-quatre ans lorsque M. Pascal s'étant donné à Dieu lui persuada d'entrer dans les mêmes sentimens que lui & de se mettre sous la conduite de M. Singlin. Quelque tems auparavant il pensoit à épouser Mademoiselle de Menus, la plus riche héritiere du Roïaume. Mais sa conversion pensa coûter cher à M. Pascal qui demouroit alors en son hôtel. Car le Comte d'Harcourt, oncle de M. de Roannès, entra dans une grande colere contre celui qui lui avoit inspiré ces sentimens ; & la concierge de ce jeune Seigneur vint un matin à la chambre de M. Pascal avec un poignard pour le tuer. M. de Roannès quitta quelques années après son gouvernement

& se retira à la maison de l'institution de l'Oratoire. Quoiqu'il fût fort affligé de voir sa sœur penser à se marier, après avoir eu un grand amour pour la vie religieuse (6) : il consentit cependant à son mariage avec Monsieur de la Feuillade, & lui céda presque tout son bien, mais à condition que son mari seroit tenu d'achever de paier les dettes de son pere. Il lui céda aussi son duché que le Roi fit revivre en faveur de M. de la Feuillade. Ce seigneur ne paia point les dettes de M. Gouffier, en sorte que les créanciers revinrent sur M. de Roannès; ce qui fut cause qu'il passa sa vie fatigué de dettes & d'affaires. Mais il eût toujours beaucoup de religion & même une piété tendre, qui se faisoit remarquer dans toutes ses paroles & dans toutes ses actions. Nous le verrons dans la suite toujours lié avec P. R., toujours disposé en toute occasion à servir ce saint monastere.

(6) Elle fut arrachée de force, en 1667, de P. R. où elle s'étoit retirée. Voiez les lettres de la mere Angelique, T. 3, Lett. 255, p. 406. Lett. 256, p. 408. Lett. 257, p. 409. Lett. 272. La nuit d'au-

ravant qu'on fit sortir Mlle. de Roannès, elle s'étoit coupé les cheveux. C'est une ame, dit la mere Angelique toute extraordinairement appellée de Dieu, & je crois qu'il s'en servira pour sa gloire.

1656.
LXXXIII.
M. Domat.

L'autre personne à qui M. Pascal fit part de ses dispositions, étoit M. Domat (7), natif de Clermont en Auvergne. Il avoit fait ses études aux Jésuites de Paris, où le fameux pere Sirmond son grand oncle l'avoit amené. La vivacité, la beauté & la justesse de son esprit lui donnerent une grande facilité pour toutes sortes de sciences. Il suivit ensuite le barreau pendant huit ou dix ans, & ce fut alors que pour remplir plus dignement la fonction d'Avocat qu'il exerçoit, il s'appliqua sérieusement à l'étude du droit. Comme il se mit aussi dans le même tems à étudier la religion, il se débarrassa pleinement des fausses préventions qu'on lui avoit inspirées aux Jésuites. L'amour qu'il avoit pour les mathématiques fut ce qui lui donna occasion de se lier si étroitement avec M. Pascal, & d'entrer plus que personne dans ses sentimens. S'étant trouvé à Paris pendant sa dernière maladie, il lui rendit tous les devoirs d'un sincere ami, & reçut ses derniers soupirs. MM. de P. R. estimoient beaucoup M. Domat, & ils prenoient même quelquefois ses avis sur des matieres de théologie. Il avoit de grands sentimens de

(7) Il est mort à Paris le 24 mars 1696.

religion, sur lesquels il se faisoit un devoir de regler sa conduite. Il aimoit la vérité par dessus toutes choses, & gémissoit sans cesse des maux de l'Eglise. Lorsque M. Pascal mourut, il y avoit déjà quelques années qu'il étoit pourvû d'une charge d'Avocat du Roi au Présidial de Clermont, dont il remplit les devoirs pendant trente ans avec dignité, capacité & intégrité. En 1682 il vint s'établir à Paris pour y travailler selon les ordres du Roi à son ouvrage si estimé, qui a pour titre : *Les Loix civiles dans leur ordre naturel*. A mesure qu'il avançoit son travail, il le communiquoit à ceux qui étoient les plus capables d'en juger. M. d'Aguesseau Conseiller d'Etat lui dit un jour en lui remettant le cahier, où étoit le Traité de l'Usure : *Je savois, Monsieur, que l'usure étoit défendue par l'écriture sainte & par les loix, mais je ne la savois pas contraire au droit naturel : votre écrit m'en a persuadé* (8).

Depuis que M. Pascal eut renoncé aux sciences humaines après sa conversion, il ne pensa plus qu'à la religion & à faire un saint usage des talens que Dieu lui avoit donnés. Pour cet effet, il conçut le plan d'un ouvrage

LXXXIV.
Dessein de
M. Pascal
d'écrire con-
tre les Athées.

(8) Voyez le Supp. au Necc. de P. R. p. 459.

1656.

contre les athées, dont on peut prendre une idée dans ses pensées, qui font une partie des matériaux qui y devoient entrer. Mais il ne vécut pas assez pour leur donner la forme. Ce qui nous en reste sous le titre de *Pensées de M. Pascal*, nous donne sujet de regretter qu'il n'ait pas achevé cet ouvrage. Il y met dans un très beau jour une pensée dont Arnobe s'est servi; savoir, que ceux qui croient en Dieu, peuvent être heureux éternellement, s'ils ont raison; & ne perdent rien s'ils se trompent; mais un Athée ne gagne rien, s'il a raison, & se rend malheureux éternellement s'il se trompe. Ch. 6. (9).

LXXXV.

Il assiste aux conférences sur la traduction de Mons.

Pendant les retraites que M. Pascal fit en différens tems à P. R., il assista aux conférences qui se tenoient à Vaumuriel chez M. le Duc de Luines, au sujet de la traduction du nouveau testament qu'on appella depuis *la traduction de Mons. M. de Saci*, qui en est proprement l'auteur, fit d'abord sa traduction d'un stile très élevé croiant que la dignité de la parole de Dieu le demandoit ainsi. Mais quand on revit

(9) On conserve dans la bibliothèque de S. Germain-des-Prez l'original de ces pensées, qui ont été imprimées plusieurs fois.

son ouvrage, on dit que ce stile ne convenoit point à l'Évangile, qui demandoit de la simplicité, & que Jesus-Christ n'avoit point parlé comme cela. M. de Saci recommença donc son ouvrage & s'attacha à un stile simple. Cette seconde traduction aiant été examinée par ces Messieurs, on trouva que le stile étoit trop bas & qu'il avilissoit la parole de Dieu; de sorte qu'il fallut qu'il en refît une troisieme & qu'il trouvât un stile mitoyen entre le trop recherché & le trop négligé, qui conservât néanmoins la dignité de la parole de Dieu. Ce fut cette traduction, qui après avoir été bien examinée par les plus habiles gens, fut imprimée sous le nom de la ville de Mons. Lorsque M. de Saci l'eut faite, M. Pascal lui conseilla de la garder bien du tems sans la voir & de ne l'examiner que lorsque les premieres idées dont l'esprit étoit prévenu, seroient effacées. C'est ce que fit M. de Saci deux ou trois ans après. On a sù ce fait de Messieurs Perriers, à qui M. Pascal en avoit parlé plusieurs fois.

Ce fut vers le même tems qu'il fit les petites lettres si connues sous le nom de *Lettres provinciales*; (dont les dix premieres, à ce que pensent quel-

1656.

LXXXVI.

M. Pascal écrit les lettres Provinciales. Comment il s'y engagea.

1656.

ques-uns, ont été adressées à M. Perrier beau-frere de l'auteur.) Voici de qu'elle maniere M. Pascal s'engagea à y travailler. Il étoit à P. R. des champs en janvier 1656 : comme on travailloit alors en Sorbonne à la condamnation de M. Arnauld, ces Messieurs presserent fort ce docteur, qui étoit aussi à P. R. de se défendre, & ils lui disoient : *Est-ce que vous vous laisserez condamner comme un enfant, sans rien dire, & sans instruire le public de quoi il est question ?* Il composa donc un écrit, dont il fit lui-même la lecture. Ces Messieurs n'y donnant aucun applaudissement, M. Arnauld qui n'étoit pas jaloux de louanges leur dit : *Je vois bien que vous ne trouvez pas cet écrit bon, & je crois que vous avez raison.* Puis il dit à M. Pascal : *Mais vous qui êtes jeune, vous devriez faire quelque chose.* M. Pascal se mit à faire une lettre, & l'aïant lue à ces Messieurs, M. Arnauld s'écria aussi-tôt : *Cela est excellent, cela sera goûté, il faut la faire imprimer :* tous furent du même avis. Cette premiere lettre parut dans le mois de janvier 1656, & fut bientôt suivie de deux autres (10), dans

(10) La premiere est deuxieme, du 29 ; la troisieme, du 23 Janvier ; la sieme, du 9 fev.

lesquelles il fit voir qu'il ne s'agissoit point de la foi dans ce grand fracas qu'on faisoit en Sorbonne, & qu'on n'avoit pour but que d'opprimer un savant théologien, pour une question ridicule de fait. Il est inutile de parler de l'accueil que le public fit à ces célèbres lettres, & aux suivantes, écrites par M. Pascal, sous le nom de Louis Montalt à un ami de province. L'applaudissement fut général. Et l'estime qu'elles s'acquirent dès-lors, s'est non seulement soutenue, mais a encore augmenté. On peut dire avec assurance, que jamais lettres ne furent plus admirées & lues avec plus de satisfaction que les lettres provinciales. C'est là proprement le manuel des beaux esprits, comme les commentaires de César sont celui des militaires.

M. Pascal, après avoir entretenu agréablement le public dans ses premières lettres sur les assemblées de Sorbonne, fit diversion dans les suivantes, & attaqua les véritables auteurs des troubles, en combattant de la manière la plus ingénieuse leur scandaleuse morale. Pour continuer cet admirable ouvrage, il alla se loger dans une auberge, rue des Poiriers, à l'en-

1656.

seigne du Roi David, vis-à-vis la maison des Jesuites.

Dans la quatrieme , il attaque les théologiens , qui prétendent que la grace actuelle , qui donne connoissance du mal & excite à l'éviter , est nécessaire , afin qu'une action soit imputée à péché : d'où il s'en suivroit que les pécheurs endurcis , qui ne pensent point à Dieu ; que les infideles , que Dieu abandonne à leur aveuglement ne pechent point ; les Juifs mêmes en crucifiant Jesus-Christ n'auroient point peché ; ceux qui croient rendre service à Dieu , en persecutant l'Eglise , ne pecheroient point.

M. Pascal , après avoir ainsi entamé un principe de morale , tombe dans sa cinquieme lettre & les suivantes sur la morale des casuistes , dont il tourne les maximes en ridicules , en faisant le récit d'une conférence qu'il suppose avoir eue avec un Jesuite versé dans la doctrine de sa société , lequel les lui découvre naïvement. Dans la cinquieme lettre , il fait exposer à son Jesuite la doctrine de la probabilité , selon laquelle on peut soutenir une opinion probable , c'est-à-dire enseignée par quelque auteur grave , &

choisir même entre plusieurs opinions probables, celle qui quoique moins probable, est plus accommodante. Le Jesuite dit d'après le Pere Cellot, que dans les questions de morale, les nouveaux casuistes sont préférables aux anciens Peres, & qu'il faut les suivre: il en nomme un grand nombre, qui portent des noms bizarres & inconnus, ce qui donne occasion à l'auteur de la lettre de se récrier & de demander à son Jesuite s'ils sont chrétiens: *Comment chrétiens!* réplique le Jesuite, *ce sont les seuls par lesquels nous gouvernons aujourd'hui la chrétienté.*

M. Pascal continue dans la sixième lettre à découvrir les suites de la probabilité; les différens artifices, dont les Jesuites se servent pour éluder l'autorité de l'Evangile, des Conciles & des Papes; leurs relâchemens en faveur des bénéficiers, des prêtres, des religieux, des domestiques. Il raconte dans cette lettre l'histoire de Jean d'Alba valet des Jesuites au college de Clermont, lequel en 1647 leur ayant dérobé quelque vaisselle d'étain pour se récompenser, à ce qu'il disoit, de ses gages, fut mis en justice par les Jesuites, & se défendit par un écrit d'un de leurs casuistes, qui au-

1656.

torisoit cette pratique ; sur quoi l'un des Conseillers, M. de Mont-rouge, fut d'avis que l'accusé fut fouetté devant la porte du college par la main du bourreau, qui brûleroit en même tems les écrits, dans lesquels la pratique de ce larcin étoit autorisé. Le Jesuite fut un peu déconcerté par cette histoire, & M. Pascal eut assez de peine à l'appaiser, en lui conseillant de prescrire aux confesseurs d'obliger les juges à absoudre les criminels qui suivent une opinion probable, sous peine d'être exclus des Sacremens.

La septieme lettre traite de la methode de diriger son intention, selon les casuistes, pour ne point pécher en faisant des actions les plus contraires à la loi de Dieu. Ainsi, dans l'intention de conserver son honneur, son bien, on peut, sans pécher, accepter un duel, & même assassiner celui qui veut nous faire du tort ou un affront. C'est ce qui est permis par tous les casuistes, selon le témoignage de Lessius, *ex sententia omnium*, qui enseignent unanimement, qu'on peut tuer celui qui veut donner un soufflet ou un coup de bâton, lorsqu'on ne peut autrement l'éviter ; qu'il est permis aux prêtres, même aux religieux de prévenir ceux

qui les veulent noircir par des médian-
 fances, en les tuant pour les en em-
 pêcher. Non-seulement Caramuel (111),
 après le pere Lamy, enseigne qu'ils le
 peuvent faire, mais même qu'ils le
 doivent dans certaines occasions, *Eti-
 am debet occidere*. Sur ce principe, il exa-
 mine plusieurs questions, par exem-
 ple celle-ci : *savoir si les Jesuites peu-
 vent tuer les Jansenistes*. Sur quoi M.
 Pascal s'écria : *Voilà mon Pere un point
 de théologie bien surprenant ! Et je tiens
 les Jansenistes pour morts.* » Vous voilà
 » attrapé, dit le Jesuite à M. Pascal,
 » Caramuel conclut le contraire des
 » mêmes principes voici ses
 » paroles, n. 1146 & 1147, p. 547
 » & 548 : Les Jansenistes appellent les
 » Jesuites Pélagiens, pourra-t-on les
 » tuer pour cela ? Non, d'autant que
 » les Jansenistes n'obscurcissent non
 » plus l'éclat de la société, qu'un hi-
 » bou celui du soleil ; au contraire ils
 » l'ont relevée quoique contre leur in-
 » tention : *occidi non possunt, quia
 » nocere non potuerunt.*

Pendant l'impression de cette sep-
 tieme lettre, ou de la suivante, un
 événement singulier, qui mérite sa
 place ici, manqua de faire découvrir

(111) Caramuel Theol. p. 543.

1656.

tout le mystere. M. Perrier arrivant à Paris dans le même tems que M. Pascal étoit dans l'auberge du roi David, où il faisoit ses lettres, alla se loger dans cette même auberge comme un homme de Province, sans faire connoître qu'il étoit beaufrere de M. Pascal, qui y étoit sous le nom de M. de Mons. Le Pere de Fretat Jesuite, parent de M. Perrier, vint lui rendre visite, & lui dire qu'ayant l'honneur de lui appartenir, il étoit bien aise de l'avertir, qu'on étoit persuadé dans la société, que c'étoit M. Pascal son beaufrere, lequel vivoit dans la retraite, qui étoit auteur des petites lettres qui couroient Paris contre les Jesuites, & qu'il devoit lui dire & lui conseiller de ne pas les continuer, parcequ'il pourroit lui en arriver du chagrin. M. Perrier le remercia, & lui dit que cela étoit inutile, & que M. Pascal lui répondroit, qu'il ne pouvoit pas les empêcher de l'en soupçonner, parceque quand il leur diroit que ce n'étoit point lui, ils ne le croiroient pas; & qu'ainsi s'ils s'imaginoient que cela étoit, il n'y avoit point de remede. Le Pere de Fretat se retira là-dessus, disant toujours qu'il étoit bon de l'avertir, & qu'il prit garde à lui. M. Perrier fut fort soula-

gé, quand il s'en alla, car il y avoit sur son lit une vingtaine d'exemplaires de la septieme ou de la huitieme lettre, qu'il y avoit mis pour sécher. Il est vrai que les rideaux étoient un peu tirés, & qu'heureusement le Frere, que le Pere Fretat avoit amené avec lui & qui s'étoit assis auprès du lit, ne s'aperçut de rien. M. Perrier alla aussi-tôt en divertir M. Pascal, qui étoit dans la chambre au-dessous de lui, & que les Jesuites ne croioient pas si proche d'eux, quoiqu'ils sentissent bien ses coups.

Dans la huitieme lettre, M. Pascal fait parcourir à son Jesuite toutes les conditions, & lui fait débiter les maximes corrompues, que les casuistes enseignent : par exemple, ils permettent à un juge de recevoir des présens ; Castro Palao lui permet de juger selon une opinion probable, en quittant la plus probable, même contre son propre sentiment. Il rapporte ensuite les différens moïens, dont les casuistes se sont servis pour pallier l'usure, entre autres le contrat *mohatra*, qui consiste à vendre des marchandises au prix le plus haut & à crédit, & les racheter sur le champ, argent comptant à plus bas prix.

1656.

La neuvieme lettre commence par une raillerie contre le livre du Pere Barry intitulé *le Paradis ouvert à Philagie par cent dévotions aisées à pratiquer* : il tombe ensuite sur les *peintures morales* du Pere Lemoine , puis il rapporte les sentimens des casuistes , pour excuser l'ambition des Grands , décharger les riches de l'obligation de faire l'aumône , changer les péchés mortels en veniels , laisser la liberté de satisfaire ses passions dans le boire & le manger , autoriser les équivoques & les restrictions , le luxe & les parures des femmes , le jeu , &c. ; sur la maniere d'entendre la Messe , &c.

Dans la dixieme lettre , ie Jesuite de M. Pascal lui parle des adoucissements qu'ils ont trouvés pour la confession , par le moien desquels , *les crimes s'expiant aujourd'hui avec plus d'allegresse & d'ardeur* , alacrius , qu'ils ne se commettoient autrefois. C'est ce que les Jesuites de Flandres appellent *de saintes & pieuses finesses* , un *saint artifice de dévotion* : *Piam & religiosam calliditatem ; pietatis solertiam*. Ces pieuses finesses , consistent à permettre au pénitent d'avoir deux confesseurs , un ordinaire pour les péchés veniels , afin de se maintenir en bonne répu-

tation auprès de lui; *uti bonam famam tueatur apud ordinarium*; Escobar, Suarez, t. 7 a 4 n. 135; & un extraordinaire pour les péchés mortels, & à laisser au confesseur la liberté de ne point s'enquerir des circonstances des péchés; à lui défendre de refuser ou de différer l'absolution; à enseigner que la contrition & l'amour de Dieu ne sont pas une disposition nécessaire pour le Sacrement de pénitence, & que l'attrition conçue par le seul motif des peines de l'enfer, même une attrition naturelle, suffit avec le Sacrement; à décharger l'homme de l'obligation pénible d'aimer Dieu pourvu qu'il observe extérieurement les Commandemens.

Jusqu'ici M. Pascal avoit ménagé ses termes d'une manière, qui fait assez connoître qu'il n'approuve pas ce que lui dit le Jesuite, lequel n'apperçoit pas que c'est une raillerie continuelle de sa part; mais poussé à bout par cette detestable maxime, il se déclare ouvertement, & finit par-là ses conférences.

Il parut aussi-tôt différens écrits contre les provinciales sous ces titres: *Lettres à Philarque*; *La bonne foi des Jansenistes* par le Pere Annat), &c. Les Jesuites se plaignoient sur-

1656.

LXXXVII.

Ecrits contre

les Provin-

ciales réfutés

par la XIe.

lettre du 18.

août.

1656.

tout dans ces écrits, que M. Pascal avoit tourné les choses saintes en railleries, & avoit même assez peu de pudeur, pour marquer le *contrat Mohatra* & l'*histoire de Jean d'Alba*: ce qui ouvrit une nouvelle carrière à l'auteur des Provinciales, & lui donna beau champ pour couvrir de confusion ces corrupteurs de la morale de l'Évangile, & ces véritables profanateurs des choses saintes. Etant donc obligé d'interrompre son premier dessein, il se justifia par une nouvelle lettre adressée aux *R. P. Jesuites*, contre le reproche qu'ils lui faisoient de la raillerie, dont il s'étoit servi pour décrier les maximes des casuistes relâchés. Il fait voir qu'il est permis de tourner en ridicule des erreurs qui méritent d'être l'objet de la risée; il emploie l'autorité de l'écriture & des Pères, pour le prouver. Au jugement dernier, Dieu joignant la risée à la fureur & à la vengeance, condamnera les pécheurs aux supplices éternels: *in interitu vestro ridebo & subsannabo vos*. Les justes agissant par le même esprit, en useront de même en voyant la punition des méchans: *videbunt justi & timebunt & super eum ridebunt*. Au commencement du monde, Dieu en pu-

nissant Adam de sa désobéissance , joignit à la peine une raillerie piquante : *Voilà Adam devenu comme l'un de nous.* La raillerie est même une action de justice , parceque , comme dit Jeremie , les actions de ceux qui errent sont dignes de risée , *risu digna.*

Bien loin que ce soit une impiété d'en rire , c'est l'effet d'une sagesse divine , selon cette parole de saint Augustin : *Les sages rient des insensés , parcequ'ils sont sages , non pas de leur propre sagesse , mais de cette sagesse divine , qui rira de la mort des méchans.* Les Prophetes ont usé de raillerie , comme on le voit par les exemples d'Elie & de Daniel. Jesus-Christ s'en est servi , selon la remarque de saint Augustin , pour humilier l'orgueil de Nicodeme , en lui disant : *Tu es magister in Israel , & hæc ignoras ? ce qui est le même que s'il lui eu tdit : Prince superbe reconnoissez que vous ne savez rien.* Les plus grands docteurs de l'Eglise , comme S. Jerome , S. Augustin , ont employé la raillerie , pour combattre les erreurs des infideles , des hérétiques. Tertullien entre autres suit non-seulement cette méthode en écrivant contre les Valentiniens , mais même il l'a justifié , parcequ'il y a des opinions

1656.

dont il est permis de se mocquer, de peur qu'on ne leur donne du poids en les réfutant sérieusement : *Sic digna revinci, ne gravitate adorentur* ; rien n'est plus dû à la vanité que la risée : *vanitati propriè festivitas cedit.*

La charité même oblige quelquefois comme l'enseigne saint Augustin, à rire des erreurs des hommes : *Hæc tu misericorditer irridens eis ridenda ac fugienda commendas.* M. Pascal fait l'application de ces maximes aux erreurs qu'il a combattues, & soutient que dans la raillerie & les reproches qu'il a faits, il n'a point blessé la charité, suivant les regles que les Peres ont prescrites. La première est de parler avec vérité & sincérité. La seconde de parler avec discrétion. La troisième de n'employer les railleries que contre les erreurs. La quatrième est d'avoir dans le cœur le désir du salut de ceux contre lesquels on écrit.

M. Pascal répond dans la douzième lettre du 9 septembre, dans la treizième du 30 septembre, dans la quatorzième du 23 octobre, aux reproches qu'on lui avoit faits, de n'avoir pas fidèlement rapporté les passages. Il convainc ses ennemis eux-mêmes d'impostures, & justifie pleinement tout

ce qu'il a avancé par de nouveaux passages qu'il ajoute aux premiers. Dans la quinzieme du 15 novembre, il fait voir que ses adversaires sont indignes de toute créance dans les accusations qu'ils font contre lui, parceque selon leur théologie, ils pensent pouvoir, sans crime, calomnier ceux par lesquels ils se croient injustement attaqués, & leur imputer des crimes qu'ils savent être faux, afin de leur ôter toute créance. Il cite sur cela Caramuel, qui assure que cette opinion est soutenue par tant de casuistes, que si elle n'étoit probable & sûre en conscience, à peine y en auroit-il aucune qui le fût dans toute la théologie. Il rapporte dans la seizieme du 4 décembre, plusieurs exemples de cette pratique; & répond à différentes accusations calomnieuses formées contre Messieurs de P. R. Dans la dix-septieme du 23 janvier 1657, & la dix-huitieme du 24 mars, qui sont adressées au Pere Annat, M. Pascal s'y défend & tous ses amis de l'accusation d'hérésie dont on le chargeoit avec les défenseurs de Janse-nius.

Ces dix-huit lettres de M. Pascal ont toujours été regardées comme un chef-d'œuvre, c'est de tous les ou-

1656.

vrages qui ont jâmais été faits contre les Jesuites , celui qui leur a causé plus de chagrin , parcequ'il les a mieux fait connoître & les a démasqués entiere-ment. Avant M. Pascal , on avoit combattu les maximes de ces faux sages , par plusieurs écrits ; elles avoient même été censurées (12) , mais sans beaucoup de succès. Il falloit un Pascal , qui traitant la matiere avec cette vivacité merveilleuse , & cet heureux enjouement qu'il avoit reçu de la nature , rendît à jamais les casuistes & leurs partisans l'objet de la risée & du mépris , non-seulement de tous les gens de bien , mais de tout le genre humain. Tel fut l'effet des Lettres Provinciales. Les parties interessées en firent l'aveu elles-mêmes , en confessant publiquement que les *exils*, les *emprisonnemens* , & tous les plus affreux *supplices* n'approchoient point de la douleur qu'ils avoient de se voir *mocqués & abandonnés de tout le monde*(13).

Les Jesuites accablés par ces lettres ,

(12) En 1641, la Faculté de théologie de Paris, censura Bauni ; en 1644 elle condamna la morale du P. Hereau ; en 1653, la faculté de Louvain avoit censuré 17 maximes des Casuistes relâchés. M. Boanen Archevêque de Malines confirma cette censure en 1654, &c.

(13) Apol. des Cas.

ont

ont tâché de faire croire que l'auteur s'étoit repenti de les avoir écrites (14) ; mais écoutons M. Pascal leur donner d'avance le démenti. Voici ce qu'il dit sur ce sujet environ un an avant sa mort, à quelques-uns de ses amis ; c'est de Mademoiselle Perrier sa nièce, qui étoit alors âgée de seize ans & demi, que nous tenons ce fait. 1°. On m'a demandé, dit M. Pascal parlant à ses amis, si je ne me repens pas d'avoir fait les provinciales, » je répons que bien loin de m'en repentir, si j'étois à les faire, je les ferois plus fortes. 2°. On m'a demandé pourquoi j'ai dit les noms des auteurs où j'ai pris toutes ces propositions abominables que j'ai citées ; je répons que si j'étois dans une ville, où il y eut douze fontaines, & que je fusse certainement qu'il y en eut une d'empoisonnée, je serois obligé d'avertir tout le monde de n'aller point puiser de l'eau à cette fontaine ; & comme on pourroit croire que c'est une pure imagination de

1656.
I XXXVIII.
M. Pascal ne s'est jamais repenti d'avoir fait les Provinciales.

(14) Les lettres provinciales ont été rétractées & détestées, dit le P. Hazart jésuite, par son propre auteur, lorsqu'il étoit empêché d'ajuster son compte

avec son Sauveur. Sur quoi M. Arnauld répond : Autre fausseté non moins grossière, &c. Mor. prat T. 8. p. 465.

1656.

„ ma part , je ferois obligé de nom-
 „ mer celui qui l'auroit empoisonnée ,
 „ plutôt que d'exposer toute une ville
 „ à s'empoisonner. 3°. On m'a de-
 „ mandé pourquoi j'ai employé un
 „ stile agréable , railleur & divertif-
 „ fant ; je répons que si j'avois écrit
 „ d'un stile dogmatique , il n'y au-
 „ roit eu que les favans qui les au-
 „ roient lûes ; & ceux là n'en avoient
 „ pas besoin , en sachant pour le moins
 „ autant que moi là-dessus. Ainsi j'ai
 „ cru qu'il falloit écrire d'une manière
 „ propre à faire lire mes lettres par
 „ les femmes & les gens du monde ,
 „ afin qu'ils connussent le danger de
 „ toutes ces maximes & de toutes ces
 „ propositions qui se répandoient a-
 „ lors , & dont on se laissoit facile-
 „ ment persuader. 4°. On m'a deman-
 „ dé si j'ai lû moi-même tous les li-
 „ vres que j'ai cités ; je répons que
 „ non. Certainement il auroit fallu
 „ que j'eusse passé une grande partie
 „ de ma vie à lire de très mauvais li-
 „ vres ; mais j'ai lû deux fois Escobar
 „ tout entier , & pour les autres je les
 „ ai fait lire par quelques-uns de mes
 „ amis ; mais je n'en ai pas employé
 „ un seul passage sans l'avoir lû moi-
 „ même dans le livre cité , & sans

» avoir examiné la matiere sur laquelle
 » il est avancé , & fans avoir lû ce qui
 » précède & ce qui suit , pour ne
 » point hafarder de citer une objec-
 » tion pour une réponse , ce qui au-
 » roit été reprochable & injuste.

1656.

Après avoir parlé des célèbres lettres provinciales & de leur incomparable auteur , il est nécessaire de rapporter en peu de mots les grandes suites que ces lettres ont eues par un effet visible de la providence. » *Ce que j'ai fait , dit M. Pascal , (après Tertulien) , adressant la parole aux Jesuites , dans sa onzieme lettre , n'est qu'un jeu avant un véritable combat.* Quel jeu pour la société ! & quel combat ! En effet ces lettres furent comme le signal d'un grand combat entre les partisans de la morale relâchée & les défenseurs des maximes de l'Evangile. Ceux-ci éleverent leurs voix & demanderent aux premiers pasteurs la condamnation de l'erreur.

Les curés du diocese de Rouen furent les premiers qui signalerent leur zele pour la défense de la morale de l'Evangile. Le curé de saint Maclou l'un des plus considérables d'entr'eux aiant parlé dans un sermon synodal en

LXXXIX.
 Requête des
 Curés de
 Rouen con-
 tre la morale
 des casuistes.

1656.

présence de l'Archevêque de Rouen, (M. de Harlay) contre les casuistes qui corrompent la morale chrétienne, il fut attaqué par le pere Brisacier recteur du collège, qui présenta contre lui une requête à M. l'Archevêque. Alors les autres curés vinrent au secours de leur zélé confrere, ils s'assemblerent pour examiner les points de morale, qui avoient donné occasion à ce différend; & après avoir vérifié dans les auteurs les propositions citées dans les lettres provinciales, ils présentèrent une requête à M. l'Archevêque le 28 août 1656, signée de vingt-huit curés, par laquelle ils le supplioient *d'employer son autorité & son zele épiscopal, pour arracher cette maudite rixanie du champ de l'Eglise.* L'Archevêque reçut la requête, renvoia l'affaire à l'assemblée générale du clergé, & députa un de ses grands Vicaires pour y porter de sa part la requête & les extraits présentés par les curés de son diocèse.

xc.

Les Curés de Paris imitent le zele de ceux de Rouen.

L'assemblée du Clergé fait imprimer les regles de S. Charles, pour

Les curés de Paris ne tarderent pas à se joindre à ceux de Rouen, pour poursuivre la condamnation de la morale relâchée, & firent un extrait de trente-huit propositions, dont ils demandoient la condamnation par une requête présentée à M. Hodencq curé

de saint Severin , grand Vicaire du Cardinal de Retz (14). M. Hodencq renvoia par une ordonnance du 18 octobre 1656 , la requête & les parties pardevant l'assemblée du Clergé comme étant faisie de cette affaire. Les Curés de Paris firent encore un autre extrait de plusieurs autres propositions qu'ils présenterent à l'assemblée du Clergé le 24 novembre , avec une remontrance par laquelle ils l'exhortoient à condamner ces propositions. L'assemblée nomma l'Archevêque de Toulouse & les Evêques de Montauban , de Coutance , de Vannes & d'Aire , pour faire droit sur la requête des curés. Mais comme elle étoit sur le point de se séparer , on ne put pas procéder à l'examen de ces propositions , & l'assemblée se contenta d'ordonner que les

1656.
les opposer
aux maximes
des casuistes
relâchés.

(14) Les Curés de Paris avoient alors coutume de s'assembler tous les mois pour les affaires de leurs paroisses : ils prirent dans ces assemblées la résolution de demander la condamnation de la morale relâchée. Mais personne d'eux ne paroissoit disposé à se charger de la commission d'écrire sur ce sujet. Alors M. Fortin , ami de M. Pascal , engagea M. Mazure Curé de Saint

Paul à l'accepter , en lui promettant de faire composer les écrits nécessaires par des personnes très-habiles. Il s'adressa pour cela à M. Arnauld , M. Nicole & M. Pascal , qui sont auteurs des écrits qui ont paru sous le nom des Curés de Paris. Le cinquieme entre autres est de M. Pascal. Dans la suite il fut défendu aux Curés de Paris de s'assembler.

1656.

instructions de saint Charles Borromée seroient imprimées par l'ordre du Clergé, avec une lettre circulaire à tous les Prélats du royaume. M. l'Abbé de Cyron chargé de faire imprimer ces instructions, les envoya l'année suivante 1657 dans les provinces avec une lettre circulaire, dans laquelle il déclare au nom de l'assemblée : *que le manque de loisir pour faire cet examen, (Qu'étoient donc devenu les célèbres députés, qui en dix séances s'étoient trouvés en état de faire leur rapport sur le gros volume de Jansenius ?) est la seule chose qui empêche les Prélats de prononcer un jugement solennel qui eût arrêté le cours de cette peste des consciences, & qu'ils l'auroient fait volontiers, si les supplians s'y fussent plutôt adressés.* Quoique les Jesuites n'eussent pas lieu de se plaindre de la sévérité des Prélats, ils furent néanmoins très mortifiés de la publication de ce livre, sur lequel ils n'ignoroient pas que toute la doctrine du livre de la fréquente communion étoit fondée.

XCI.

Poursuite des
Curés de Paris
& de Rouen
contre l'apologie
des Jésuites.

Messieurs les curés de Paris eurent bientôt occasion de présenter une nouvelle requête aux Vicaires généraux de M. le Cardinal de Retz. Un infâme livre, intitulé : *Apologie pour les Ca-*

suiſtes contre les calomnies des Janſeniſtes, la leur fournit. Ce livre compoſé par le pere Pirot, Jeſuite, profeſſeur de théologie au college de Clermont, aiant paru l'an 1657, excita le zele de ces dignes paſteurs, qui firent un extrait des erreurs qu'il renfermoit, & en demanderent la condamnation. Ils publierent en même tems un *factum* contre l'apologie (15). Les curés de Rouen, qui avoient donné l'exemple à ceux de Paris, les ſuivirent dans leur démarche contre l'apologie des caſuiſtes, dont ils demanderent la condamnation dans une requête préſentée à M. l'Archevêque de Rouen. Les Jeſuites au lieu de défavouer l'apologiſte & ſes erreurs, défendirent opiniâtrément les maximes ſcandaleuſes de leurs caſuiſtes; & ne ſe rendant ni ſur le droit ni ſur le fait, ils publierent un écrit contre le *factum* des curés de Paris, dans lequel ils ſoutenoient que ce *factum* n'étoit point l'ouvrage des curés de Paris, & que la lettre circulaire ſous le nom de l'Abbé de Cyron étoit une *piece ſubreptice*, ſans aveu, ſans ordre & ſans au-

(15) Les Jeſuites diſtribuerent les exemplaires de l'*Apologie des Caſuiſtes* à leurs amis; & le P. Briſacier la fit lire en plein réſectoire dans le college de Rouen. Qu'on juge par-là en quelles mains on met les jeunes gens pour les élever.

1656. torité (16). Les curés de Paris leur donnerent le démenti, en reconnoissant par un acte le factum, & en obtenant de l'Abbé de Cyron un certificat au sujet de la lettre circulaire.

XCII.
Censure de la
faculté & des
grands Vicai-
res de Pa-
ris contre l'a-
pologie des
Casuistes, pu-
bliée le 21 oc-
tobre 1658.

Pendant ce tems, la faculté de théologie de Paris, toute affoiblie qu'elle étoit par l'exclusion de ses meilleurs sujets, ne laissa pas de se mettre en mouvement contre la morale relâchée, & dressa le projet d'une censure, dans laquelle elle vouloit inférer, que l'apologie des casuistes aiant été faite à l'occasion des lettres provinciales, la faculté ne les approuvoit pas, aiant appris qu'elles avoient été condamnées à Rome: *Factam esse Apologiam occasione epistolarum provincialis ad amicum* (17), *quas non probat facultas, ut pote quas audivit Romæ damnatas*. Quelle raison de condamner les provinciales, parcequ'elles ont occasionné l'apologie des casuistes? Condamne-t-on dans les

(16) L'animosité des Jésuites ne se borna pas à la personne de l'Abbé de Cyron, elle s'étendit sur le St établissement des filles de l'Enfance, dont il avoit dressé les constitutions; & ils eurent le crédit de faire détruire cette congregation, au grand regret de la province de Langue-

doc, & de toute l'Eglise même, qui en recevoit autant d'utilité que d'édification.

(17) Il falloit dire, *amici ad Provinciale*, car ces lettres sont d'un ami à un Provincial, & non d'un Provincial à un ami: apparemment les docteurs ne les avoient pas lues.

tribunaux séculiers ceux qui font connoître les malfaiteurs, les voleurs & les empoisonneurs ? Par quelle regle, & quelle loi condamnera-t-on dans la république chrétienne ceux qui découvrent les corrupteurs de la morale de l'Évangile, qui font perir les ames par les mauvaises maximes qu'ils enseignent ? Quoi l'on condamne un excellent ouvrage, parcequ'il a donné occasion à un infâme écrit ! Cette clause passa néanmoins à la pluralité ; mais les Gens du Roi plus sages & plus attentifs aux libertés de l'Église Gallicane que ces docteurs, leur ordonnerent de supprimer ces paroles, *ut pote quas audivit Roma damnatas*, parceque cette façon de parler étoit contraire à la pratique du royaume, & que l'on ne pouvoit en user sans reconnoître le tribunal de l'inquisition. La censure fut arrêtée & conclue le 16 juillet 1658, sans cette clause. Mais la publication en fut différée par ordre du Chancelier, jusqu'à ce que le Roi aiant levé la défense & accordé le 21 octobre à Gaspard Meuras le privilege d'imprimer cette censure, elle fut publiée dès le lendemain.

Les Vicaires généraux de l'Archevêché de Paris dressèrent aussi le 23

1656.

août une censure de l'apologie des casuistes, qui fut signée le 30 octobre, & publiée aux prônes de toutes les paroisses de Paris le premier dimanche de l'Avent. Cette censure est la plus détaillée de toutes, & renferme presque toutes les propositions de morale relâchée, soutenues dans l'apologie des casuistes.

XCIII.

Les Casuistes
relâchés sont
condamnés
par plusieurs
Evêques, &
par le Pape
même.

Ce ne fut pas seulement dans les diocèses de Paris & de Rouen, que les curés s'éleverent contre la morale relâchée; il y en eut beaucoup de différens autres diocèses, comme d'Amiens, de Beauvais, de Sens, d'Evreux, &c. qui en demanderent la condamnation à leurs Evêques. Les Prélats se portèrent d'un consentement unanime à condamner cet ouvrage & les propositions de la morale relâchée; en sorte qu'en peu de tems on vit paroître une multitude d'ordonnances des Evêques dans la plupart des diocèses de France. On peut voir ces pieces, recueillies pour la plus grande partie par M. l'Evêque d'Auxerre (Cailus) à la fin de sa belle instruction pastorale contre la remontrance des Jesuites, dans laquelle ces peres marchant sur les traces de leurs ancêtres, prétendoient qu'on *peut déposer le personnage de chrétien.*

Il ne manquoit plus aux casuistes relâchés & à leur apologiste, que d'être condamnés par le Pontife romain. Tout le crédit de la société ne put parer ce coup ; il fallut encore essuier une censure à Rome. Elle fut rendue en présence d'Alexandre VII, le jeudi 21 août 1659, par un décret de l'inquisition, tribunal à la vérité qui n'est pas reconnu en France, mais que la société respecte, & dont elle fait valoir l'autorité.

Ce sont là en partie les suites qu'eurent les lettres provinciales ; ce sont, pour remonter plus haut, les fruits du livre de la fréquente communion ; car les grandes idées que ce livre & plusieurs excellens ouvrages qui le suivirent, avoient données de la morale chrétienne & des dispositions nécessaires pour recevoir les sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, ouvrirent les yeux à un grand nombre d'Evêques, de Curés & de théologiens, sur les égaremens prodigieux des nouveaux casuistes dans la matiere de la pénitence & sur les devoirs & les péchés des chrétiens. Comme la plupart de ces nouveaux auteurs sont Jesuites, M. Arnauld avoit fait vers l'an 1643 un petit abrégé de leurs mauvaises ma-

1655.

ximes sous ce titre : *Théologie morale des Jesuites*. Dès-lors on leur livra quelques attaques , comme nous l'avons remarqué , mais ce ne furent que comme de légères escarmouches qui n'eurent pas de grandes suites. Cette morale corrompue ne fut fortement attaquée qu'à l'occasion des deux propositions de M. Arnauld , & pendant qu'on les censuroit en Sorbonne. Tout occupé que ce docteur étoit à se défendre contre les forces de la société & de la Sorbonne unies ensemble , il ne laissa pas de porter la guerre jusques chez les Jesuites mêmes & de les obliger à se mettre sur la défense , aiant eu part à tout ce qui se fit de considérable dans ce tems-là & dans la suite contre les casuistes relâchés.

La condamnation de la morale des Jesuites fut donc la suite de l'exclusion de Sorbonne de M. Arnauld , & de l'injuste censure de ses deux propositions. Quelle consolation pour ce docteur de voir naître des fruits si abondans de l'injustice commise à son égard ! Quel chagrin pour les Jesuites de s'être attiré tant de censures & tant d'écrits accablans , pour avoir voulu faire condamner un innocent ! C'est ainsi que Dieu tire le bien du mal ,

qu'il fait tomber les méchans dans les pièges qu'ils tendent aux gens de bien, & confond les faux sages & la fausse sagesse du monde.

1656.

Tandis que M. Pascal & M. Arnauld travailloient à défendre la pureté de la morale, comme nous venons de le voir, Dieu continuoit de sortir de son secret par les miracles qu'il opéroit pour faire connoître l'innocence des religieuses de P. R. qu'on commençoit à persécuter (18). » Vraisemblablement, dit M. Racine, la pieté de la Reine fut touchée de la protection visible de Dieu sur ces religieuses. Cette sage Princesse commença à juger plus favorablement de leur innocence. On ne parla plus de leur ôter leurs novices, ni leurs pensionnaires, & on leur laissa la liberté d'en recevoir tout autant qu'elles voudroient ». Ainsi ces miracles produisirent à peu près le même effet que celui que Dieu opera autrefois à Milan en faveur de saint Ambroise dans la découverte des corps de saint Gervais & de saint Protas. La persécution de l'Imperatrice Justine n'en fut pas tout-à-fait éteinte, dit S. Ambroise, mais elle fut un peu ra-

XCIV.
La persécution contre P. R. est suspendue. Les solitaires reviennent à P. R.

(18) Hist. de P. R. p. 109.

lentie, & elle donna quelque relâche.

Les solitaires eurent la liberté de revenir dans la solitude. Au commencement de Mai la Reine fit dire à M. d'Andilly qu'il pouvoit retourner à P. R. des champs. M. le Maître en obtint aussi dans le même tems la permission. Les autres solitaires voiant les dispositions de la Cour, revinrent presque tous peu à peu dans leur cher désert. Nous apprenons de M. du Fossé (p. 155) que M. le Maître fit demander cette permission au Cardinal pour lui & pour un de ses amis, par M. Bastet qui lui avoit témoigné autrefois beaucoup d'amitié, lorsqu'il l'avoit vû à P. R. Le Cardinal dont l'humeur étoit assez pacifique, & qui se mettoit peu en peine de ce qui ne touchoit point ses intérêts, accorda aisément à M. le Maître ce qu'il demandoit tant pour lui même que pour son ami. Cet ami fut M. du Fossé, qui devint le compagnon de M. le Maître dans sa solitude & dans ses travaux. Ils se logerent tous les deux dans un quartier séparé de tous les autres bâtimens, qu'on appelloit le quartier de saint Antoine, du nom du patron de M. le

Maître. Ils regloient là tout leur tems , de maniere que les religieux les plus exacts ne sont pas plus fideles à leur regle , qu'ils l'étoient aux exercices qu'ils s'étoient prescrits.

1656.

Comme M. le Maître avoit eu une grande maladie, (19) dont il lui restoit encore de fâcheux restes, qui ne lui permettoient plus de se lever comme autrefois de si grand matin, il fixa l'heure de son lever à quatre heures ou quatre heures & demie. Après avoir fait leurs prieres & leurs lectures, & entendu la messe, les deux solitaires travailloient ensemble à quelques traductions. M. le Maître aiant résolu de revoir la traduction de saint Jean Climaque, qu'il avoit faite quelque tems auparavant, apprit par son ami M. d'Hérouval, qu'il y avoit dans la bibliotheque de M. le Chancelier Seguier plusieurs manuscrits de ce pere, avec des commentaires d'Elie de Crete qui pouvoient beau-

xcv.

Occupation
de M. le Maître
après son
retour à P. R.
des Champs.

(19) Les Libraires de Paris publierent deux éditions fort défectueuses des plaidoiers de M. le Maître. Quelques personnes du désert vouloient que M. le Maître en donnât lui-même une édition correcte, à quoi il avoit une grande répugnance; d'autres s'y oppoient:

M. le Maître eut tant de chagrin à cette occasion, ne sachant quel parti prendre, qu'il en eut une grande & longue maladie, dont il étoit attaqué lorsqu'il fut obligé de quitter P. R..

Voiez le 2 Tome de M. Fontaine, p. 114. & suiv.

1656.

coup servir à l'intelligence des endroits obscurs; il envoya à Paris M. du Fossé, pour voir ces manuscrits & en tirer ce qu'il jugeroit propre pour son dessein. M. le Maître désiroit depuis longtems de travailler à la vie des Saints, & il avoit recueilli par le moien de M. d'Herouval, si connu des savans par son zele pour la découverte des précieuses richesses de l'antiquité, tout ce qu'il avoit pû découvrir d'originaux d'actes des martyrs & des vies édifiantes. Son dessein étoit de composer une légende qui fut purgée de toutes les fables, que des auteurs peu judicieux y ont introduites. Sa principale intention étant d'édifier les ames, & de les édifier solidement tant par les exemples que par les paroles, il étoit bien-aise que ce qu'il donneroit au public, fut appuié autant qu'il seroit possible sur des autorités qu'on ne pût rejeter. Il nous a donné un excellent échantillon de ce qu'il auroit pû faire, en composant la vie de saint Ignace Evêque d'Antioche, celle de saint Jean Climaque & l'histoire si touchante des martyrs de Lyon. C'est ainsi que M. le Maître continuoit à occuper saintement son tems dans le désert de P. R. Il dressoit aussi des relations des événemens remarquables qui arrivoient dans cette sainte solitude.

Nous avons parmi ses relations, celle de la manière dont Dieu attira à lui les deux demoiselles Bernard, dont l'aînée fut religieuse de P. R., sous le nom de sœur Marie de saint Louis (20). Ces deux demoiselles furent une conquête que la mère Agnès fit en revenant de l'abbaye du Tard l'an 1635. Etant arrivée à Chenoise en Brie, où Madame de Ligni, sœur de la dame de ce lieu avoit été la joindre, elle consentit d'y demeurer deux jours, pourvu qu'elle s'y établît en clôture dans une chambre où nul homme n'entreroit. Les deux petites demoiselles Bernard, que Madame leur mère avoit envoiées peu de jours auparavant dans sa maison de campagne de Chenoise, s'offrirent de très bonne grace à la mère Agnès pour lui servir de tourrrières & lui apporter à manger. La mère accepta l'offre, les voyant modestes, civiles & de si bonne volonté. La cadette, nommée Catherine, pria la mère Agnès de lui accorder une place à P. R., l'assurant qu'elle vouloit absolument se consacrer à Dieu.

» Mais moi, dit l'aînée (Marie) qui
 » ne sens pas à présent le même mou-
 » vement qu'elle sent, je vous de-

1656.

xcvi.

Deux demoiselles Bernard se retirèrent à P. R. Occasion de cette retraite ; leur vertus.

(20) Vies édif. T. 2. Suppl. au Nécrol. 30 janv. & 12 avr. X Relat. pages 130 - 146.

1656.

» mande que vous me gardiez seule-
 » ment une place dans votre maison ;
 » car j'espère que Dieu me fera la grace
 » de m'y consacrer un jour , & je vous
 » supplie de le lui demander pour
 » moi ».

Dès ses premières années , Catherine Bernard parut favorisée des grâces du Seigneur. Elle aimoit à entendre parler de Dieu & tâchoit d'observer ce qu'on lui disoit & ce qu'elle faisoit. Quant elle eût atteint l'âge de sept ans, elle alla se jeter aux genoux de M. son pere , le suppliant avec larmes de la mettre au couvent , pour éviter les péchés mortels qu'elle pourroit commettre dans le monde : elle demeura du tems sans pouvoir se consoler d'être en âge de pêcher mortellement. Elle étoit ennemie des parures & de tout ce que les personnes de son âge & de son sexe ont coutume de rechercher avec le plus d'empressement : elle se livroit aux travaux les plus vils : elle avoit un soin extrême des domestiques , les servoit dans leurs maladies , même les plus dégoutantes & les plus dangereuses , jusqu'à leur rendre les services les plus bas. Sa charité s'étendoit également au dehors , sur les pauvres & les étrangers. Elle les nourrissoit, les pan-

soit dans leurs infirmités, se dépouilloit pour les couvrir. Son obéissance égaloit sa charité, étant toujours prête à tout ce qu'on vouloit d'elle, ne contrevenant à rien, quelque répugnance qu'elle y eût. Sa mere, craignant que de telles inclinations ne la portassent enfin à être religieuse, lui ôta tous ses livres de dévotion, & ne lui laissa que des romans; mais jamais elle n'en voulut lire aucun, aimant mieux se passer entierement de lecture que d'en faire qui pussent déplaire à Dieu. Elle le prioit secretement & le plus souvent qu'elle pouvoit, se retirant dans une chambre haute de la maison. La chose aiant été découverte, Madame sa mere après l'avoir grondée, s'emporta jusqu'à la frapper, ce qu'elle souffrit avec patience, sans rien répliquer pour se justifier.

Tous ces obstacles n'arrêterent point les desseins de Dieu sur cette ame choisie. Elle conçut le désir d'être religieuse; mais prévoiant l'opposition qu'y feroit Madame sa mere, elle recommanda cette affaire à Dieu, sans en parler à personne. Elle adressa ses prieres à la sainte Vierge, la suppliant instamment de faire naître une occasion qui facilitât son dessein. Elle fut

1656.

exaucée; car il y a lieu de croire que la divine providence conduisit pour cet effet la mere Agnès à Chenoise, où elle ne fut pas plutôt arrivée que la petite Catherine alla prier Madame de Chenoise de lui permettre de servir les religieuses qui venoient d'arriver; ce qui lui fut accordé. A la premiere demande qu'on lui fit par maniere de conversation, si elle vouloit être religieuse, elle pria la mere Agnès de lui accorder une place dans son monastere. La mere la lui promit avec le nom de Catherine de saint Bernard; ce qui fut alors comme les arrhes de sa réception. Lorsque la mere Agnès fut de retour à Paris, Catherine Bernard, pria Madame sa mere de lui permettre d'entrer à P. R. Mais elle éprouva de sa part les plus grandes oppositions. Enfin voiant qu'elle ne pouvoit obtenir son consentement, elle crut devoir suivre le conseil des Peres; & faisant usage de la liberté chrétienne, elle partit sans dire adieu, & alla vers la mi-carême 1636 à P. R., où elle fut reçue. Elle s'y distingua par sa piété, par la mortification, & surtout par une profonde humilité, qui lui faisoit avouer toutes ses plus petites fautes, & lui inspiroit les plus bas sentimens d'elle-

même. Un jour qu'elle assistoit à la messe, à la lecture de l'Évangile du Publicain & du Pharisien elle fondeit en larmes; la maîtresse des novices, qui le remarqua, ne sachant quelle pouvoit en être la cause, lui demanda ce qu'elle avoit; à quoi elle répondit en redoublant ses larmes, qu'elle ressembloit au Pharisien & n'étoit qu'une hypocrite. Sa simplicité, sa sincérité, sa soumission aux supérieures, étoient des preuves bien claires du contraire. Aussi Dieu permettoit qu'ayant le cœur sur les levres, la moindre parole de ceux qui la conduisoient, suffisoit pour calmer son esprit dans les troubles que la confusion qu'elle avoit d'elle-même, lui causoit. Par ce moïen elle vivoit dans une paix presque continuelle, dans une égalité, une gaieté & une liberté d'esprit admirables.

Elle a supporté avec un grand courage de grandes & continuelles maladies accompagnées d'extrêmes douleurs, sans se reposer jamais que par nécessité, rentrant incontinent après dans le travail & le service des malades. Sa soumission à l'ordre & à la providence de Dieu étoit extraordinaire. Elle demeura près de cinq ans sans prendre l'habit, tant à cause de l'opposition de

1656.

Madame sa mere , que parcequ'on la destinoit pour le monastere du saint Sacrement , attendant dans une parfaite tranquillité que Dieu manifestât sa volonté , & pratiquant toutes les observances avec autant d'exactitude que si elle eût été professe. La maîtresse des novices lui demandoit quelquefois, si elle ne s'ennuioit pas d'attendre si longtems ; à quoi elle répondoit : *Moi ma mere , d'être novice ; je ne suis pas encore convertie.*

Cette disposition ne venoit point d'indifference pour la religion ; elle l'aimoit avec ardeur , & le témoignoit encore plus par ses actions que par ses paroles. Cette ardeur étoit même si grande qu'elle lui causa la mort ; car aiant appris que Madame sa mere espéroit de la faire sortir , elle en fut si faisie qu'elle tomba malade d'une colique dont la violence l'enleva en trois jours , après avoir reçu les sacrements avec une piété exemplaire & souffert des douleurs excessives avec une patience admirable. Elle mourut le 30 janvier 1641. Son confesseur témoigna après sa mort qu'elle étoit bienheureuse , aiant conservé l'innocence de son baptême ; & que sa mort étoit devant Dieu comme celle d'un martyr ,

parcequ'outre les douleurs excessives qu'elle avoit souffertes, elle n'étoit tombée malade que de regret de ce que le monde avoit encore des prétentions sur elle.

1656.

La sœur de cette digne épouse de Jesus-Christ avoit aussi le désir d'être religieuse, mais la crainte de causer la mort à Madame sa mere, qui étoit tombée malade, lorsque sa sœur Catherine la quitta, l'empêcha d'abord de suivre son exemple. Elle proposa ses difficultés au pere l'Allemand son confesseur, fameux alors par la direction des dames. Peu satisfaite de ce Jesuite, & se défiant avec raison de sa décision, elle eut recours à un pieux ecclésiastique de la paroisse saint Germain l'Auxerrois, nommé du Costé, qui plus éclairé que le Jesuite, lui donna un conseil plus conforme à l'Evangile, qui fut d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Toutefois Madame sa mere la fit consentir à un mariage, dont les articles furent accordés & signés. Mais celui de la main duquel personne ne peut ravir ceux qu'il a choisis, rompit les liens de cette alliance par des événemens singuliers, dans lesquels on ne peut point méconnoître sa divine providence. Après que ces liens furent

1656.

rompus, Mademoiselle Bernard eut encore d'autres obstacles à vaincre; mais enfin animée par les conseils de son directeur (M. du Costé,) préférant la voix d'un Dieu qui l'appelloit aux cris d'une mere, elle suivit l'exemple de sa sœur & se retira à P. R. Madame Bernard se consola peu à peu de son absence, mais elle ne voulut jamais venir à P. R. pour voir ses deux filles. Cependant la cadette, Catherine de saint Bernard, aiant dit à sa sœur pendant sa dernière maladie, que si Dieu la tiroit à lui, elle lui demanderoit qu'il adoucît le cœur de sa mere & lui donnât des pensées plus chrétiennes que celles qu'elle avoit eues jusqu'alors; l'événement fit voir que Dieu avoit exaucé ses prieres, & donna une preuve de la sainteté de cette vierge chrétienne; car trois jours après sa mort, la mere se trouva attendrie, alla voir la sœur Marie de saint Louis, lui avoua qu'elle étoit toute changée, & lui témoigna toute la tendresse d'une mere.

La sœur Marie de saint Louis fut une des premières religieuses que la mere Angelique mena avec elle en 1648 à P. R. des champs (21). Elle fut tou-

(21) Vies édif. T. 2. X Rel. Sup. du Nocr. 12 av. P. 549.
jours

jours occupée à l'apothicairerie, qu'elle entendoit très bien. C'étoit une fille franche, douce, d'un grand cœur, qui contentoit tout le monde de parole & d'effet. Elle étoit tellement aimée que sa mort affligea plus les sœurs que celles de toutes les autres qui moururent en ce même tems. La mort après laquelle elle soupiroit sans cesse l'enleva le 12 avril 1657.

La sœur Marie de l'Annonciation, Sandoine, religieuse converse, qui travailloit à l'apothicairerie avec la sœur Marie de saint Louis, fut si touchée de sa mort, qu'elle ne pût lui survivre: en la voïant frappée à mort, elle dit à la mere Angelique de saint Jean, qu'elle espéroit de s'en aller avec elle. Effectivement elle mourut deux jours après, le 14 d'avril.

M. le Maître parle encore dans la même relation, d'une autre sœur converse, nommée Catherine de l'Assomption Gaillard, qui étoit, dit-il, une des meilleures filles de toute la maison. Elle avoit fait la cuisine pendant plus de trente ans, tant à Paris qu'à P. R. des champs. Lorsqu'on annonçoit qu'il falloit ajouter une nouvelle portion pour les Messieurs, elle s'en réjouissoit, disant à sa compagne:

1657.

Dieu a amené un nouvel hermite. Cette vertueuse fille mourut fort âgée le 4 juin 1657.

Depuis le retour des solitaires tout étoit assez tranquille dans cette sainte solitude. Les menaces de persécutions avoient cessé. Il semble même que la Cour avoit un peu changé de disposition & de sentiment à l'égard de P. R. Du moins une Princesse (22) du plus haut rang ne craignit point d'aller à P. R. des champs, rendre visite à M. d'Andilly & d'entrer dans la maison, d'où elle sortit fort édifiée, après avoir tout vu, & très persuadée de la fausseté de tous les bruits défavantageux publiés contre ce monastere. C'est ce qu'elle témoigna, non seulement à M. d'Andilly, mais en toute occasion.

XCVII.

M. Singlin
supérieur de
P. R. il fait
sa visite en
cette qualité.

» On songeoit si peu alors à inquiéter
» les religieuses, dit M. Racine, que
» M. le Cardinal de Retz leur ayant
» accordé un autre supérieur en la pla-
» ce de M. du Sauffay, qu'il avoit des-
» titué de tout emploi dans le dio-
» cese de Paris, on ne leur fit aucune
» peine là-dessus, quoique M. Singlin
» qui étoit ce nouveau supérieur ne
» fut pas fort au goût de la Cour, où

(22) Mademoiselle, fille unique de Gaston Duc d'Orléans.

les Jesuites avoient pris un grand soin de le décrier ». Les amis de M. le Cardinal de Retz, qui étoit pour lors à Rome, avoient obtenu de lui des lettres par lesquelles il établissoit M. Singlin son grand Vicaire dans tout le ressort de P. R., c'est-à-dire qu'il lui en donnoit tous les pouvoirs, afin qu'on n'eût pas besoin de recourir aux grands Vicaires du diocèse. Quelque tems après (23), les grands Vicaires de Paris, par ordre de M. le Cardinal de Retz, expedierent publiquement à M. Singlin la commission de superieur des deux maisons de P. R. Il fit sa visite dans l'une & dans l'autre au mois de septembre, & elle fut achevée au commencement d'octobre 1657 (24), avec une sagesse, une prudence & une charité extraordinaires, dont toutes les sœurs furent ravies & encouragées à mieux faire que jamais. La mere Angelique, qui connoissoit tout le prix de la faveur que Dieu leur avoit faite en leur donnant un tel superieur, étoit au com-

(23) La mere Angelique de saint Jean ne fixe pas ce tems dans sa chronologie, & ignore si ce fut en l'an 1656, ou l'année suivante.

(24) Nous trouvons dans une note, T. 3. des

lettres de la mere Angelique, p. 438, qu'il commença sa visite vers Septembre à Paris, & qu'il la termina à P. R. des Champs le 31 décembre

1657.

1657.

ble de ses souhaits, & exhortoit les religieuses à bien profiter de cette grace (25). » Ce fut en effet, dit la mere » Angelique de saint Jean, trois années d'abondance qui précéderent » la famine universelle qui nous menaçoit & qui a duré huit ans ».

XCVIII.

On fait un crime aux prétendus jansénistes de leur liaison avec le Cardinal de Retz. Leur justification par M. Racine.

M. le Cardinal de Retz ne pouvoit faire un meilleur présent aux religieuses de P. R. que de leur donner pour visiteur une personne du mérite de M. Singlin, que Dieu avoit rempli de toute la charité & de toute la lumiere nécessaires à un supérieur & à un pere des ames: il ne pouvoit mieux marquer qu'il avoit hérité de toute la bonne volonté de son prédecesseur pour ces saintes filles.

Comme c'est cette bonne volonté, dont on a fait le plus grand crime aux prétendus Jansénistes*, il est bon de dire ici jusqu'à quel point a été leur liaison avec M. le Cardinal de Retz. M. Racine traite cet article avec tant de justesse & de précision, que nous ne pouvons rien faire de mieux que de transcrire ce qu'il dit sur ce sujet. » On » ne prétend point, dit-il, justifier le » Cardinal de Retz de tous les défauts » qu'une violente ambition entraîne » ordinairement avec elle, mais tout

* Il n'est sorte de calomnies, dont le P. Daurigni Jésuite ne charge à ce sujet MM. de P. R. dans ses Memoires, T. 2, p. 254 & suiv.

(25) Voyez les lettres de la mere Angel. T. 3.

„ le monde convient qu'il avoit de
 „ très excellentes qualités, entr'au-
 „ tres une considération singuliere pour
 „ les gens de mérite, & un fort grand
 „ désir de les avoir pour amis. Il re-
 „ gardoit M. Arnauld comme un des
 „ plus grands théologiens de son
 „ siècle, étant lui-même un théolo-
 „ gien fort habile, & il lui a conser-
 „ vé jusqu'à la mort cette estime qu'il
 „ avoit conçue pour lui dès qu'ils
 „ étoient ensemble sur les bancs; jus-
 „ ques-là qu'après son retour en Fran-
 „ ce, il a mieux aimé se laisser raier
 „ du nombre des docteurs de la faculté
 „ que de souscrire à la censure dont
 „ nous avons parlé, & qui lui parut
 „ toujours l'ouvrage d'une cabale ».

„ La vérité est pourtant que tandis
 „ qu'il fut coadjuteur, c'est-à-dire dans
 „ le tems qu'il étoit à la tête de la
 „ fronde, Messieurs de P. R. eurent
 „ très peu de commerce avec lui, &
 „ qu'il ne s'amusoit gueres alors à leur
 „ communiquer ni les secrets de sa
 „ conscience, ni les ressorts de sa po-
 „ litique. Et comment les leur auroit-
 „ il pu communiquer? il n'ignoroit pas,
 „ & personne ne l'ignoroit dès-lors,
 „ que c'étoit la doctrine de P. R.,
 „ qu'un sujet pour quelque raison que

1657.

„ ce soit , ne peut se révolter en conf-
 „ science contre son Prince légitime ;
 „ que quand même il en seroit injuste-
 „ ment opprimé , il doit souffrir l'op-
 „ pression , & n'en demander justice
 „ qu'à Dieu , qui seul a droit de faire
 „ rendre compte aux Rois de leurs ac-
 „ tions. C'est ce qui a toujours été en-
 „ seigné à P. R. , & c'est ce que M.
 „ Arnauld a fortement défendu dans
 „ ses livres , & particulièrement dans
 „ son Apologie pour les catholiques ,
 „ où il a traité la question à fond.
 „ Mais non-seulement Messieurs de
 „ P. R. ont soutenu cette doctrine ,
 „ ils l'ont pratiquée à la rigueur. C'est
 „ une chose connue par une infinité de
 „ gens, que pendant les guerres de Pa-
 „ ris, lorsque les plus fameux directeurs
 „ de conscience donnoient indifférem-
 „ ment l'absolution à tous les gens en-
 „ gagés dans les deux partis ; les ecclé-
 „ siastiques de P. R. tinrent toujours
 „ ferme à la refuser à ceux qui étoient
 „ dans le parti contraire à celui du
 „ Roi. On fait les rudes pénitences
 „ qu'ils ont imposées & au Prince de
 „ Conti , & à la Duchesse de Longue-
 „ ville , pour avoir eu part aux trou-
 „ bles dont nous parlons , & les som-
 „ mes immenses qu'il en a coûté à ce

» Prince , pour réparer autant qu'il
» étoit possible , les defordres dont
» il avoit pû être cause pendant ces
» malheureux tems. Les Jesuites
» ont eu peut-être plus d'une occasion
» de procurer à l'Eglise de pareils exem-
» ples ; mais ou ils n'étoient pas per-
» suadés des mêmes maximes qu'on
» suivoit là-dessus à P. R. , ou ils n'ont
» pas eu la même vigueur pour les faire
» pratiquer.

» Quelle apparence donc que le Car-
» dinal de Retz ait pu faire entrer dans
» une faction contre le Roi des gens
» remplis de ces maximes , & pré-
» venus de ce grand principe de saint
» Paul & de saint Augustin , qu'il
» n'est pas permis de faire même un
» petit mal pour qu'il en arrive un
» grand bien. On veut pourtant bien
» avouer que lorsqu'il fut Archevê-
» que , après la mort de son oncle , les
» religieuses de P. R. le reconnurent
» pour leur légitime pasteur ; & firent
» des prieres pour sa délivrance. Elles
» s'adresserent aussi à lui pour les af-
» faire spirituelles de leur monaste-
» re du moment qu'elles furent qu'il
» étoit en liberté. On ne nie pas mê-
» me qu'aïant su l'extrême nécessité où
» il étoit après qu'il eut disparu de

1657.

» Rome, elles & leurs amis ne lui
 » aient préré quelqu'argent pour sub-
 » sister, ne s'imaginant pas qu'il fût
 » défendu ni à des ecclésiastiques, ni
 » à des religieuses, d'empêcher leur
 » Archevêque de mourir de faim.
 » C'est de là aussi que leurs ennemis
 » prirent occasion de les noircir dans
 » l'esprit du Cardinal Mazarin, en
 » persuadant à ce Ministre, qu'ils n'a-
 » voit point de plus grands ennemis
 » que les Jansenistes; que le Cardi-
 » nal de Retz n'étoit parti de Rome
 » que pour venir se jeter entre leurs
 » bras; qu'il étoit même caché à P. R.;
 » que c'étoit là que se faisoient tous
 » les manifestes qu'on publioit pour
 » sa défense; qu'ils lui avoient déjà
 » fait trouver tout l'argent nécessaire
 » pour une guerre civile, & qu'il ne
 » désespéroit pas par leur moien de
 » se rétablir à force ouverte dans son
 » siege. On a bien vu dans la suite
 » l'impertinence de ces calomnies.
 » Mais pour en faire mieux voir le
 » ridicule, il est bon d'expliquer ici
 » ce que c'étoit que M. Arnauld, qu'on
 » faisoit l'auteur & le chef de toute
 » la cabale.
 » Tout le monde fait que c'étoit
 » un génie admirable pour les lettres,

» & sans bornes dans l'étendue de ses
 » connoissances. Mais tout le monde
 » ne fait pas , ce qui est pourrant très
 » véritable , que cet homme si mer-
 » veilleux étoit aussi l'homme le plus
 » simple , le plus incapable de finesse
 » & de dissimulation , & le moins
 » propre , en un mot , à former ni à
 » conduire un parti ; qu'il n'avoit en
 » vûe que la vérité , & qu'il ne gar-
 » doit sur cela aucune mesure , prêt
 » à contredire ses amis lorsqu'ils a-
 » voient tort , & à défendre ses enne-
 » mis s'il lui paroïssoit qu'ils eussent
 » raison ; qu'au reste jamais théolo-
 » gien n'eut des opinions si saines & si
 » pures sur la soumission qu'on doit
 » au Roi & aux puissances ; que non-
 » seulement il étoit persuadé , comme
 » nous l'avons déjà dit , qu'un sujet
 » pour quelque raison que ce soit ne
 » peut point s'élever contre son Prince,
 » mais qu'il ne croïoit pas même que
 » dans la persécution il pût murmurer.

» Toute la conduite de sa vie a bien
 » fait voir qu'il étoit dans ces senti-
 » mens. En effet , pendant plus de
 » quarante ans qu'on a abusé pour le
 » perdre , du nom & de l'autorité du
 » Roi , a-t-il manqué une occasion de
 » faire éclater & son amour pour sa

1657.

» personne , & son admiration pour
 » les grandes qualités qu'il reconnoif-
 » soit en lui ? Obligé de se retirer
 » dans les païs étrangers , pour se
 » soustraire à la haine implacable de
 » ses ennemis , à peine y fut-il arri-
 » vé , qu'il publia son *Apologie pour*
 » *les catholiques* ; & l'on fait qu'une
 » partie de ce livre est employée à
 » justifier la conduite du Roi contre les
 » huguenots, à justifier les Jesuites mê-
 » mes. M. le Marquis de Grana aiant
 » sù qu'il étoit caché dans Bruxelles ,
 » le fit assurer de sa protection ; mais
 » il témoigna en même tems un fort
 » grand desir de voir ce docteur , dont
 » la réputation avoit rempli toute
 » l'Europe. M. Arnauld ne refusa
 » point sa protection ; mais il le fit prier
 » de le laisser dans son obscurité , &
 » de ne point l'obliger de voir un gou-
 » verneur des païs bas Espagnols , pen-
 » dant que l'Espagne étoit en guerre
 » avec la France , & M. de Grana
 » fut assez galant homme pour approu-
 » ver la délicatesse de son scrupule.
 » Lorsque le Prince d'Orange se fut
 » rendu maître de l'Angleterre , les
 » Jesuites qu'on regardoit par-tout
 » comme les principales causes de
 » tous les malheurs du Roi Jacques ,

» ne furent pas , à ce qu'on prétend ,
 » les derniers à vouloir se rendre fa-
 » vorable le nouveau Roi. Mais M.
 » Arnauld , qui avoit tant d'interêt à
 » ne pas s'attirer son indignation , ne
 » pût retenir son zele. Il prit la plu-
 » me & écrivit avec tant de force pour
 » défendre les droits du Roi Jacques ,
 » & pour exhorter tous les Princes
 » catholiques à imiter la générosité
 » avec laquelle le Roi l'avoit recueilli
 » en France , que le Prince d'Orange
 » exigea de tous ses alliés , & sur-
 » tout des Espagnols , de chasser ce
 » docteur de toutes les terres de leur
 » domination. Ce fut alors qu'il se
 » trouva dans la plus grande extrê-
 » mité où il se fut trouvé de sa vie ,
 » la France lui étant fermée par les
 » Jesuites , & tous les autres païs par
 » les ennemis de la France.

» On a sù de quelques amis qui ne
 » le quitterent point dans cette extrê-
 » mité, qu'un de leurs plus grands em-
 » barras étoit d'empêcher que dans
 » tous les lieux où il cherchoit à se ca-
 » chier , son trop grand zele pour le
 » Roi ne le fit découvrir. Il étoit si
 » persuadé que ce Prince ne pouvoit
 » manquer dans la conduite de ses en-
 » treprifes , que sur cela il entreprenoit

1657.

» tout le monde ; jusques-là que sur la
 » fin de ses jours étant sujet à tomber
 » dans un assoupissement que l'on
 » croïoit dangereux pour sa vie , ces
 » mêmes amis ne savoient point de
 » meilleurs moiens pour l'en tirer
 » que de lui crier , ou que les Fran-
 » çois avoient été battus , ou que le
 » Roi avoit levé le siege de quelque
 » place , & il reprenoit toute sa viva-
 » cité naturelle , pour disputer contre
 » eux & leur soutenir que la nouvelle
 » ne pouvoit pas être vraie. Il n'y a
 » qu'à lire son testament , où il déclare
 » à Dieu le fond de son cœur , on y
 » verra avec quelle tendresse, bien loin
 » d'imputer au Roi toutes les traverses
 » que lui ou ses amis ont essuïées , il
 » plaide , pour ainsi dire devant Dieu ,
 » la cause de ce Prince , & justifie la
 » pureté de ses intentions.

» Oserai-je parler ici des épreuves
 » extraordinaires où l'on a mis son a-
 » mour inébranlable pour la vérité ?
 » De grands Cardinaux très instruits
 » des intentions de la Cour de Rome ,
 » n'ont point caché , qu'il n'a tenu qu'à
 » lui d'être revêtu de la pourpre de Car-
 » dinal , & que pour parvenir à une di-
 » gnité , qui auroit si glorieusement la-
 » vé tous les reproches d'hérésie que ses

» ennemis ont osé lui faire , il ne lui en
 » auroit coûté que d'écrire contre les
 » propositions du Clergé de France tou-
 » chant l'autorité du Pape. Bien loin
 » d'accepter ces offres , il écrivit mê-
 » me contre un docteur Flamand qui
 » avoit traité ces propositions d'héré-
 » tiques. Un des Ministres du Roi ,
 » charmé de la force de ses raisonne-
 » mens, proposa de les faire imprimer
 » au Louvre ; mais la jalousie des en-
 » nemis de M. Arnauld l'emporta &
 » sur la fidélité du Ministre & sur l'in-
 » tention du Roi même. Voilà quel
 » étoit cet homme qu'on a toujours
 » dépeint comme si dangereux pour
 » l'État , & contre lequel les Jesuites
 » peu de tems avant sa mort , firent
 » imprimer un livre avec cet infâme
 » titre : *Antoine Arnauld fugitif pour*
 » *se dérober à la justice du Roi.*

» Je ne saurois , continue M. Raci-
 » ne , mieux finir cette longue digres-
 » sion , que par les propres paroles que
 » le Cardinal de Retz dit à quelques-
 » uns de ses plus intimes amis , qui ,
 » en lui parlant de ses aventures pas-
 » sées , lui demandoient si en effet en
 » ces tems-là il avoit reçu quelques
 » secours de la cabale des Jansenistes :
 » *Je me connois* , leur répondit-il , *en*

1657.

„ cabale , & pour mon malheur , je
 „ m'en suis trop mêlé ; j'avois autre-
 „ fois quelque habitude avec les gens
 „ dont vous me parlez , & je voulus les
 „ sonder pour voir si je les pourrois
 „ mettre à quelque usage ; mais , vous pou-
 „ vez vous en fier à ma parole , je ne vis
 „ jamais de gens qui par inclination &
 „ par incapacité fussent plus éloignés de
 „ tout ce qui s'appelle cabale. Ce mê-
 „ me Cardinal leur avoua aussi qu'il
 „ avoit auprès de lui pendant sa dis-
 „ grace deux théologiens réputés jan-
 „ senistes qui ne purent jamais souf-
 „ frir que dans l'extrême besoin où
 „ il étoit , il prit de l'argent que les
 „ Espagnols lui faisoient offrir , &
 „ qu'il se vît par-là obligé à en em-
 „ prunter de ses amis ». Quelques-
 „ uns de ceux à qui il tint ce discours vi-
 „ voient encore lorsque M. Racine écri-
 „ voit ceci , & il assure qu'ils sont dans
 „ une telle réputation de probité , qu'il
 „ est bien sûr qu'on ne récusera pas leur
 „ témoignage.

Il n'y eut jamais d'autre liaison entre
 le Cardinal de Retz & P. R. que celle
 dont nous venons de parler d'après M.
 Racine. Si ce Prélat favorisa les reli-
 gieuses il ne fit que suivre les règles de
 l'équité à leur égard , & jamais elles

ne s'en écarterent pour mériter les fa-
veurs.

1657.

Ces saintes filles commençoient
donc à jouir des douceurs de la paix ,
au commencement de l'année 1657 ;
mais Dieu qui vouloit que leur vertu
fût toujours exercée , les éprouva d'u-
ne autre maniere , c'est-à-dire par les
maladies qui regnerent dans ce desert.
Grand nombre de religieuses en fu-
rent attaquées , & plusieurs en mou-
rurent (26).

XCIX.

P. R est affligé par les maladies.

La sœur Marie de sainte Aldegonde
des Pommars , mourut le 4 janvier
(27) , n'ayant été en religion que trois
ans & demi , pendant lesquels elle
édifia toutes ses sœurs par sa vertu ,
sur-tout par sa charité & sa patience
dans l'éducation des enfans , & sa
grande confiance en Dieu. Elle en
donna une grande preuve dans sa der-
niere maladie , par la réponse qu'elle
fit à une personne qui lui demanda si
elle ne souhaitoit pas de tems pour

(26) {Voiez la lettre 914, p. 339 ; la lettre 935, T. 3, p. 373. dans lesquelles la mere Angeli- que parle des maladies qui regnoient à P. R. ; dans la 972, p. 437, elle dit que la Reine de Pologne, qu'il étoit mort 25 reli-
gieuses depuis trois ans ; qu'il en restoit encore 113, avec dix novices, & 9 postulantes, & qu'il s'en présentoit qui pres- soient beaucoup pour être reçues.
(27) Voiez le Neccr. 4. janv.

1657.

faire penitence : *Dieu fait mieux que moi*, dit-elle, *ce qui m'est nécessaire ; puisqu'il ne m'en donne point, je n'en souhaite pas davantage.*

Ecoutons la mere Angelique faire le récit des dispositions dans lesquelles mourut cette sainte religieuse : Ma
 » sœur (28) Marie Aldegonde mourut
 » hier à cinq heures & demie dans
 » une si bonne & si sainte disposition,
 » que tout le monde en est ravi & ce-
 » lui aussi qui l'a assistée. Parcequ'elle
 » n'a rien désiré, elle a eu en abon-
 » dance de tout & vraie satisfaction
 » & reconnoissance incroyable. Elle
 » communiquoit sa dévotion : on n'a
 » point dit une parole inutile auprès
 » d'elle : tout le monde y prioit Dieu.
 » Il ne se peut voir une plus grande
 » présence d'esprit dans de plus gran-
 » des douleurs. Elle recevoit ce qu'on
 » lui disoit avec un parfait acquiesce-
 » ment, sans répliquer. Ses yeux par-
 » loient. Enfin rien ne se peut ajouter
 » aux apparences extérieures que je ne
 » doute nullement qui ne soient pro-
 » cédées de l'interieur, par le réjail-
 » lissement de l'esprit saint qui étoit en
 » elle, & qui l'a conduite à la religion
 » & dans la perfection, où elle doit

(28) Lett. 912, T. 3, p. 336.

» faire entrer les ames. C'est en ap-
 » parence une grande perte, mais dans
 » la vérité, c'est une grande grace pour
 » nous, qu'une de nos sœurs soit pré-
 » sentée à sa divine Majesté si bien
 » préparée par la grace pour laquelle
 » on nous persécute. J'espère qu'elle
 » nous obtiendra de la force pour
 » bien souffrir.

La mere des Anges, qui étoit ab-
 besse, fut dangereusement malade
 dans le mois de fevrier. La mere
 Agnès fut attaquée d'une apoplexie,
 qui fit craindre pour sa vie. La mort
 enleva le 3 d'avril la sœur Antoinette
 de sainte Foi, d'abord novice de-
 chœur, puis postulante converse (29);
 qui, après avoir donné beaucoup
 d'exercice à la charité & à la patien-
 ce de la mere Angelique, lui donna
 la consolation de la voir rentrer en
 elle-même, & mourir dans des sen-
 timens très chrétiens.

Mais P. R. fit sur-tout une grande
 perte cette année par la mort de M. de
 Bagnols, qui avoit toujours eu un si
 grand attachement pour cette maison,
 & lui avoit rendu des services si im-
 portans dans toutes les occasions. Je
 » vois un vuide horrible dans le monde

C.
 M. de Ba-
 gnols; ses ver-
 tus; sa mort.

(29) Voyez vies édif. T. 3. p. 190-208.

1657.

» par cette mort , dit la mere Angeli-
 » que (30) ; mais enfin c'est Dieu qui
 » l'a fait.

» Je ne faurois , dit-elle encore ,
 » dans une autre lettre (31) , vous di-
 » re l'état où je me trouve à l'occa-
 » sion de la mort de M. de Bagnols ;
 » il me semble qu'il n'y a plus per-
 » sonne au monde Toute la
 » paroisse a eu une extrême douleur
 » de sa perte : ce n'étoit que larmes
 » à son service , des Maîtres des Re-
 » quêtes , & généralement de tout le
 » monde , & même des ennemis.
 » Il se comportoit avec une telle sa-
 » gesse & charité , qu'il ne bleffoit
 » personne , & cependant il ne faisoit
 » point de tort à la vérité ni à ses en-
 » nemis Il faut que je me taife
 » & que nous nous abimions en Dieu,
 » auprès de qui est celui que nous
 » pleurons Jamais homme ne
 » fut tant regretté , & généralement ,
 » & si sensiblement de ses amis (32).

M. du Gué Bagnols Maître des Re-
 quêtes né à Lyon , sembloit avoir selon
 l'Évangile , les plus grands obstacles à
 son salut, car outre qu'il étoit très riche,

(30) Lect. 944 , T. 3 , 393.
 386.

(32) Ibid. 395.

(31) Lect. 947 , p. 391.

Il étoit naturellement très fier. Son grand esprit joint à ses grands biens contribuoit à lui inspirer un certain orgueil, qui le portoit à s'élever au-dessus des autres. Il paroissoit extrêmement éloigné d'abaisser sa tête sous le joug de l'humilité évangélique. Dieu se servit premièrement de la piété de son épouse (Gabrielle Feydeau) pour lui inspirer les premiers mouvemens d'une crainte salutaire. Il acheva de le détacher tout-à-fait du monde par les sermons de M. Singlin. La conversion de M. de Bagnols ne se fit pas à demi. Dès qu'il eut connu ce que Dieu demandoit de lui, il s'y donna tout entier. Jugeant d'abord que le commerce du monde lui étoit trop dangereux, il songea à rompre tous les liens qui l'y tenoient attaché. Il vendit sa charge de Maître des Requêtes qui l'exposoit davantage. Il fit exprès un voiage à Lyon pour porter son pere à attirer la bénédiction de Dieu sur sa famille, en faisant conjointement avec lui la revue de tous ses biens. Après cette révision, il eut la force de l'engager à se dépouiller de 400000 livres, dont il ne le croïoit pas légitime possesseur; il régla ensuite sa propre famille, selon les regles.

1657.

étroites du christianisme. De 60000 livres de rente qu'il avoit, il en destina 40000 livres pour des œuvres de piété & pour des aumônes réglées, & n'y touchoit non plus qu'à un bien sacré, le reste étoit pour l'entretien de sa maison & de ses enfans, & pour faire encore des aumônes journalieres.

Aiant établi cet ordre pour ce qui regardoit son bien, il songea à procurer une éducation chrétienne à ses enfans. Pour cela il acheta, à sept lieues de Paris, une terre nommée *Saint-Jean des Troux*, où il les mit avec un précepteur choisi, qui avoit soin de leur apprendre les humanités, & qui veilloit encore plus sur leurs mœurs. M. de Bagnols y venoit de tems en tems, pour penser plus sérieusement à l'affaire de son salut dans la retraite. Il joignoit à ses aumônes, au soin de l'éducation de ses enfans & à sa retraite, une priere assidue, une soumission d'enfant pour les avis de M. Singlin son directeur, & une telle pénitence qu'il tomboit quelquefois en foiblesse par un effet de ses jeûnes & de ses autres austérités. Rien n'étoit plus doux, plus modeste, plus humble & plus soumis que M. de Bagnols. En renonçant au monde, il renonça si

parfaitement à son propre esprit , qu'au lit de la mort il eut la consolation de pouvoir dire à M. Singlin , fans vanité, mais par la seule reconnoissance de la grace de Dieu ; *in laudem gratia Dei* , ces paroles : *Vous savez , Monsieur, que depuis que je me suis mis sous votre conduite, je n'ai jamais fait ma volonté.*

» Cet homme d'une piété admirable , dit M. Fontaine (33) , & dont
 » la mémoire fera toujours en bénédiction dans l'Eglise , avoit de très
 » grands biens & une charge de Maître des Requêtes ; mais étant fortement touché de Dieu , il devint
 » plus grand par le mépris qu'il fit des richesses , qu'il n'avoit été auparavant. La profession qu'il faisoit
 » de la pénitence le rendit plus vénérable que les grands emplois qu'il avoit eus dans le monde. Il comença par se dépouiller de sa charge de Maître des Requêtes pour n'avoir ni rang ni emploi & pour n'être plus rien dans le monde , & il résista à ses proches qui s'opposoient à ce dessein. Cet homme rare avoit un grand génie , & une élévation d'esprit capable de con-

(33) Mem. T. 4 p. 143 & suiv.

1657.

» duire les plus grandes affaires avec
 » une sagesse & une conduite pleine
 » de douceur & de force. Toutes les
 » fois que M. de Saci lui parloit ; il
 » admiroit en lui une certaine élo-
 » quence naturelle , & une grace dans
 » ses paroles qui persuadoit toujours
 » ce qu'il vouloit. C'est ce qui l'avoit
 » rendu l'ame & la langue d'un grand
 » corps où il prenoit par-tout le parti
 » de la justice. . . . Il faut lui rendre
 » ce témoignage , qu'il avoit un zele
 » incroyable pour la justice , en sorte
 » que par-tout où il croioit qu'elle
 » étoit , il se déclaroit aussi-tôt pour
 » elle contre tous. Quel triomphe la
 » grace remporta-t-elle sur cet hau-
 » teur d'esprit & sur cette élévation
 » d'ame qui lui étoit si naturelle ? Il
 » ne chercha plus qu'à se taire & à se
 » soumettre ; il se rendit lui-même
 » comme un enfant ; il chercha par-
 » tout à suivre la voie des autres , &
 » affecta l'obeissance jusques dans la
 » moindre chose. Il écrivit à un abbé
 » de grand mérite , pour se retirer
 » auprès de lui & se soumettre à sa
 » conduite. Cet abbé (que M. Fon-
 » taine ne nomme point , & qui appa-
 » remment étoit M. de Barcos abbé
 » de saint Cyran) en fut extrême-

ment surpris, & lui fit la réponse
suiivante : M. encore que vous vous
humiliez si fort, dans la propo-
sition que vous me faites, je n'ai pas
néanmoins été fort surpris, sachant
que l'ambition de ceux qui servent
Dieu, porte au rabaissement, com-
me celle du monde en éloigne, &
que le plus haut degré où elle puisse
aller, est de rendre un homme le
dernier de tous. Chacun est obligé
d'avoir cette ambition pour soi-mê-
me, & de se laisser conduire à Dieu,
qui fait seul à quoi il nous a desti-
nés, & quel rang il veut que nous
tenions dans son royaume. C'est
pourquoi il faut bien considerer s'il
desire que vous soiez si rabaislé
sous moi, & moi sous vous, de
peur de nous élever véritablement
en nous rabaisant en apparence,
parceque l'humilité peut être autant
blessée par un rabaissement volon-
taire que nous cherchons nous mê-
mes, que par un élevation exte-
rieur, qui est un effet de l'humilité
lorsqu'il ne vient pas de notre pro-
pre choix; mais de celui d'autrui.
La seule charité est capable de nous
conduire en ces rencontres, puis-
qu'elle seule peut nous empêcher de

1657.

» nous regarder nous mêmes, & nous
 » tenir dans la dépendance de Dieu
 » seul, laquelle est proprement l'ame
 » & l'essence de l'humilité. Je desire
 » de tout mon cœur de la suivre en-
 » vers tous les hommes; mais parti-
 » culièrement envers vous, étant celle
 » qui ne me laissera point égarer.
 » Quoi que je fasse & vous aussi, & en
 » quelque état que je sois à votre égard
 » devant les hommes, je serai tou-
 » jours par elle devant Dieu & de-
 » vant les Anges, votre très humble
 » & obéissant serviteur.

» Ce Magistrat pénitent jugeant bien
 » par cette réponse que c'étoit une
 » chose à laquelle il ne devoit plus
 » penser, prit le parti de se retirer
 » dans une maison fort solitaire qui
 » lui tenoit lieu d'une agreable pri-
 » son, & il n'avoit plus rien de sa
 » magnificence passée. Il changea tous
 » les dehors, dès que son cœur fut
 » changé. Toute son ambition du sie-
 » cle passa à une ambition plus sainte
 » & plus élevée. Il ne trouva plus de
 » joie que dans les exercices laborieux
 » de la pénitence, & ne pensa plus
 » qu'à mourir à lui-même, afin de ne
 » vivre que pour Dieu. Il mit à l'a-
 » venir toutes ses délices dans les jeû-

» nes

nes & son repos dans les veilles. Il
est vrai qu'il conserva toujours la
même grandeur d'ame, mais il ne
la voulut plus employer que pour
Dieu & pour la charité, devenir
l'asyle & le soutien des veuves qui
étoient dans l'oppression, & mettant
tout son plaisir à être le vengeur &
le juge des pauvres & des foibles,
dont il commença plus que jamais à
devenir le pere, enviant leur pau-
vreté, qu'il leur ôtoit en quelque
forte par la profusion de ses aumô-
nes. J'avoue, continue
M. Fontaine, que quand je considere
la grandeur des aumônes de M. de
Bagnols, je m'en laisse éblouir, &
que je ne considere pas assez ce qui
le rendoit plus particulièrement
agréable à Dieu, qui est la profonde
humilité avec laquelle il les faisoit.
Ses larmes & la componction de son
cœur leur donnoit un nouveau lus-
tre aux yeux de Dieu, qui ne con-
sidere pas tant ce qu'on lui donne
que le mouvement & l'affection avec
laquelle on le donne. M. de Bagnols
faisoit ses aumônes, non avec la
hauteur d'une personne qui donne,
mais avec l'humilité d'une person-
ne qui paie ce qu'elle doit, & qui

1657.

» croïant ne pouvoir s'acquitter de tou-
 » tes ses dettes , veut au moins en
 » rendre une petite partie. C'étoit cet-
 » te foi humble , c'étoit cet esprit bas
 » & humilié , éloigné de l'orgueil d'un
 » pharisien , qui attiroient les regards
 » de Dieu sur les aumônes de M. de
 » Bagnols , parcequ'il étoit convaincu
 » qu'il étoit redevable d'une grande
 » grace à Dieu de cet amour qu'il lui
 » donnoit pour l'aumône & de ce qu'il
 » lui faisoit comprendre que rien n'é-
 » toit plus assuré dans ses biens que
 » ce qu'il faisoit passer dans les mains
 » de Dieu , & plus utile à lui-même
 » & à Messieurs ses enfans , que ces
 » charités qui vivoient toujours dans
 » la présence de Dieu & qui leur at-
 » tiroient ses bénédictions.

» Voilà quel étoit l'esprit de ce saint
 » pénitent. Il agissoit comme voulant
 » plus encore donner à Dieu sa per-
 » sonne que ses biens. Il ne croïoit
 » pas que ses aumônes dussent le dis-
 » penser de la pénitence , ni que la
 » pénitence dût le dispenser de ses au-
 » mônes. Il consacra encore plus sain-
 » tement son corps qu'il offroit à Dieu
 » comme une victime de la pénitence,
 » & suivit ainsi de bien près ses au-
 » mônes qu'il avoit fait passer avant

» lui. M. de Bagnols avoit encore une
» raison particuliere qui le rendoit
» humble dans ses aumônes, qui ne
» venoit que de la grande délicatesse
» de sa conscience, qui lui faisoit tou-
» jours craindre qu'il n'y eût dans les
» grands biens que lui avoit laissé M.
» son pere, quelque chose qui ne fût
» pas assez légitime, au lieu que tant
» d'autres personnes sont fort peu scru-
» puleux sur ce point & éteindroient
» même la lumiere de ceux qui pour-
» roient leur faire voir quelque raison
» de restitution dans les biens dont ils
» deviennent héritiers: M. de Bagnols
» au contraire consulta tout ce qu'il
» put trouver, pour lui résoudre la
» difficulté qu'il avoit sur ce sujet.
» Mais toutes ces personnes qui n'a-
» voient garde d'abuser de sa tendresse
» de conscience sur un point impor-
» tant, lui représenterent fortement
» qu'il ne devoit avoir aucun scrupule
» sur ce sujet, puisque les affaires &
» les traités où M. son pere avoit été
» engagé, étoient très légitimes; que
» n'ayant de preuve positive de rien
» qui fût contre l'ordre, le respect
» qu'il devoit à la mémoire de M. son
» pere, il devoit arrêter son esprit &

1657.

» & bannir ses inquiétudes, les au-
 » mônes purifiant tout.
 » Peut-on voir un homme qui eût
 » un respect plus sincere envers son
 » pere? & en a-t-on jamais vu qui
 » eût un amour plus sage & plus chré-
 » tien pour ses enfans, ni en qui l'a-
 » varice ait été plus détruite, & le dé-
 » sir de les avancer dans le monde plus
 » éteint? Erant dans de si grands biens
 » & pouvant, sans passer pour avare,
 » les faire multiplier, il ne les regar-
 » da qu'avec mépris. Il crut que le
 » moindre degré de vertu d'un chré-
 » tien qui est riche, étoit de se con-
 » tenter de conserver ce qu'il avoit,
 » sans penser à l'augmenter. M. de
 » Bagnols prodigua saintement ses
 » biens pour acquérir des trésors éter-
 » nels à ses enfans. Sa douleur, en
 » donnant ses revenus aux pauvres,
 » étoit de ne pouvoir vendre en même
 » tems le fond, de peur que sa piété
 » ne fut exposée à la risée & que ses
 » meilleurs amis ne fussent en butte à
 » ses proches qui attendoient de faire
 » de grands vacarmes à sa mort, com-
 » me s'il eut dissipé son patrimoine;
 » ce qui se trouva si faux que l'on trou-
 » va à sa mort qu'il n'en avoit pas alié-
 » né un denier. Combien donc ce sage

» Magistrat fut-il éloigné de la folie de
» ces peres qui travaillent tant, afin que
» leurs enfans entrent autant dans leurs
» vices que dans leur patrimoine qu'ils
» leur laissent, qui les rendent plus
» héritiers de leurs passions que de leurs
» richesses, & qui font qu'au lieu
» que leurs enfans n'entrent dans leurs
» biens qu'après leur mort, ils entrent
» au contraire dans leurs désordres
» pendant leur vie. M. de Bagnols ne
» chercha qu'à faire élever ses enfans
» dans la crainte du Seigneur. Sa gran-
» de foi lui faisant regarder l'or com-
» me de la boue, il pensa pour eux à
» d'autres trésors qui ne leur échapas-
» sent jamais, & à les rendre eux-
» mêmes le trésor de Dieu.
» Peut-on assez plaindre l'aveugle-
» ment de ces peres, qui aiant dans
» leurs richesses un moien si admira-
» ble de s'acquérir une félicité éter-
» nelle, ne s'en servent au contraire
» que pour s'attirer un malheur sans
» fin; qui veulent encore en mourant
» posséder leurs trésors dans ceux à
» qui ils les laissent; qui se déshéri-
» tent en quelque sorte en faveur des
» autres; & qui pour laisser des héri-
» tiers riches pendant un peu de tems,
» se condamnent eux-mêmes à une

1657.

» mendicité éternelle ? Ils craignent
 » si fort la pauvreté pour eux ou pour
 » leurs enfans pendant une vie si cour-
 » te , qu'ils ne la craignent point pour
 » une autre qui ne finira jamais. Où
 » est la grandeur & la dignité d'une
 » ame raisonnable faite à l'image de
 » Dieu ? Etre timide pour une vie qui
 » passe , & ne l'être point pour une
 » vie qui ne passe point !

» Une des charités auxquelles M. de
 » Bagnols s'appliquoit avec plus de
 » soin , & qui est un grand exemple
 » pour les peres qui sont riches , étoit
 » celle qu'il faisoit envers de jeunes
 » demoiselles , qui faute de bien ne
 » pouvoient exécuter le dessein qu'el-
 » les avoient de se donner à Dieu
 » dans une religion. Cet homme ad-
 » mirable qui desiroit ardemment d'at-
 » tirer la bénédiction de Dieu sur Ma-
 » demoiselle sa fille qu'il faisoit éle-
 » ver à P. R. , ne laissoit échapper
 » aucune de ces occasions lorsque Dieu
 » les lui présentoit ».

M. Fontaine nous a conservé une
 lettre de M. de Bagnols , écrite à une
 de ces demoiselles, novice à P. R. , qui
 se regardoit comme sa fille spirituelle ;
 & qui l'avoit prié de se charger pour
 elle de la reconnoissance qu'elle devoit à

Dieu & à la maison où on l'avoit reçue.

» Ma très chere sœur, dit M. de
 » Bagnols, je ne doute pas que vous
 » ne croiez que c'est la seule impuissan-
 » ce qui m'a empêché de vous écrire plu-
 » tôt & que j'y trouve trop de douceur
 » pour m'en priver volontairement.
 » Je voudrois avoir assez de pouvoir
 » pour vous accorder ce que vous
 » demandez par votre lettre, je vous
 » assure que je paierois pour vous avec
 » joie & à Dieu & à vos bonnes meres,
 » à qui vous vous tenez si obligée. Je
 » reconnois avec vous que la grace
 » que Dieu vous a faite est fort gran-
 » de, & il est vrai que vous ne la
 » sauriez conserver sans un res-
 » sentiment continuel, qui paroisse
 » dans toutes vos œuvres & dans toute
 » votre vie. Je ne m'étonne point que
 » vous ne soiez point contente de ce
 » que vous faites pour le témoigner,
 » & que vous vous trouviez trop tiède
 » & trop imparfaite. Sans cela vous ne
 » feriez pas en bon état, & surtout
 » dans l'état d'une bonne novice, à la
 » ferveur de laquelle rien ne sauroit
 » paroître assez ardent ni assez rigou-
 » reux, principalement en elle-même.
 » Mais l'ardeur que vous en avez tien-
 » dra lieu d'une vertu plus accomplie,

1657.

» & vous acquittera aisément envers
 » Dieu, pourvu qu'elle vous serve
 » comme d'un aiguillon pour vous ex-
 » citer & pour vous faire avancer tous
 » les jours quelque peu. Et ainsi vous au-
 » rez assez de quoi païer & satisfaire à
 » Dieu sans être obligée d'emprunter
 » des autres & surtout de moi qui suis
 » plus pauvre que vous ne pensez, &
 » qui n'ai rien de commun avec les
 » vierges sages, que la connoissance de
 » n'avoir pas assez & pour les autres &
 » pour moi tout ensemble.

» Je suis assuré que satisfaisant à Dieu
 » en cette maniere, vous satisferez par
 » le même moïen à vos meres qui vous
 » aiment & qui ne vous servent que
 » pour lui, ne demandant pas aussi
 » d'autre paiement & d'autre recon-
 » noissance de leur affection & de leur
 » service, que celle que vous rendez
 » à la bonté souveraine, qui est l'ori-
 » gine de tout le bien qu'elles font,
 » aussi-bien que de tout celui que vous
 » faites. Je fais que vos infirmités cor-
 » porelles ne leur seront point à charge,
 » pourvu qu'elles soient simplement
 » corporelles & ne passent point dans
 » l'esprit, & qu'au contraire elles vous
 » rendent plus patiente, plus humble
 » plus tranquille & plus détachée de

« cette vie & de vous même ; enfor-
 « te qu'on puisse dire de vous comme
 « de saint Paul , que votre vertu s'ac-
 « complit dans l'infirmité ; ce qui arrive
 « à toutes les personnes qui ont une ver-
 « tu solide, lesquelles se fortifient dans
 « leurs indispositions corporelles, com-
 « me les foibles s'y affoiblissent.

« Les religions seroient trop heu-
 « reuses, si elles étoient remplies de
 « cette sorte de malades, & si au lieu
 « d'apprendre à bien faire, on y appre-
 « noit à bien souffrir ; & à bien mou-
 « rir, au lieu d'y apprendre à bien vivre :
 « ce que je ne vous dis pas pour vous
 « consoler de l'opinion qu'il semble
 « que vous aiez d'être inutile, & de
 « ne servir que d'objet de compassion
 « & de charité. Vous ne sauriez être
 « plus utile à la maison & plus agree-
 « ble à vos supérieures qu'en donnant
 « l'exemple de soumission, de sim-
 « plicité, de contentement, d'égalité
 « d'esprit, qui sont des biens par les-
 « quels vous y ferez plus considérée
 « que si vous aviez apporté tous ceux
 « que le monde possède ; & vous y fe-
 « rez par-là des leçons plus fortes &
 « plus importantes que celles de toutes
 « les paroles & de toutes les actions des
 « autres. Après cela vous n'aurez point

1657.

» besoin de moi ni de personne. Vous
 » trouverez dans vous-même de quoi
 » satisfaire à Dieu & aux hommes, &
 » il ne me restera rien de quoi con-
 » tribuer à votre bonheur, que la
 » joie de le connoître & de le voir
 » croître tous les jours. Cela seul me
 » récompensera de tout ce que j'ai
 » fait & de tout ce que je pourrai fai-
 » re pour votre service, & m'obligera
 » de vous servir au-delà de mes forces
 » par celles qu'il plaira à Dieu de me
 » donner, parceque je regarde votre
 » bien comme le mien propre, & que
 » je ne me sépare point de vous ni pour
 » le tems ni pour l'éternité, dans la-
 » quelle seule vous pourrez connoître
 » combien je suis votre, &c.

M. de Bagnols aiant été lié à P. R. par la charité la plus tendre, on peut juger de la consternation qu'y causa la nouvelle de sa maladie. M. Singlin l'alloit voir souvent. Le moribond qui avoit toujours eu pour lui un profond respect, se sentant sécher d'un feu qui le brûloit & aiant besoin de boire, il en demanda la permission à M. Singlin; ce fut à cette occasion qu'il lui dit, que depuis qu'il avoit l'avantage de le connoître, il n'avoit jamais fait sa volonté. » Je ne voudrois, dit M. Fontaine,

» jamais perdre le souvenir d'un si saint
 » homme qui a appris lui-même la
 » maniere de faire pénitence à ceux qui
 » depuis long-tems en faisoient profes-
 » sion. Il nous montrait par son exem-
 » ple l'assujettissement dans lequel nous
 » devons vivre. Il aimoit plus la pau-
 » vreté que ceux qui l'avoient embras-
 » sée ; & par les jeûnes, les veilles
 » & les austerités, il se sacrifia de si
 » bon cœur que Dieu l'enleva promp-
 » tement (le 15 mai 1657, à l'âge de
 » quarante-un ans) le trouvant mûr
 » pour le ciel. Ses amis affligés de sa
 » perte, reçurent après sa mort son
 » corps qu'il leur avoit laissé comme
 » une marque de son amour ». Il fut
 enterré à P. R., & fut exhumé l'an
 1711, lorsqu'on rasa ce saint monas-
 tere (34). Dieu fit connoître alors la
 sainteté de son serviteur par un évène-
 ment extraordinaire & qui peut passer
 aux yeux de la foi pour un miracle.
 A l'exhumation des corps le cercueil de
 M. de Bagnols s'étant un peu dessoudé
 par le pié, il en sortit du sang jusqu'à
 la quantité d'une pinte, quoique le
 corps fut inhumé depuis plus de cin-
 quante ans. Nous avons appris nous-
 mêmes, il n'y a que quelques années,

(34) Hist. de la dern. pers. de P. R. T. 2, p. 398.

1657.

du curé de S. Jean des Trous où il fut transféré, que cette merveille s'y renouvela & qu'il en sortit encore une quantité de sang, dont le banc sur lequel on le plaça d'abord, fut teint. Ce même curé, homme non suspect, nous assura que quinze ans après cette translation, lorsqu'on tira encore de terre le corps de M. de Bagnols pour le placer dans le caveau que la famille avoit fait, & où il repose aujourd'hui, il répandit du sang tout de nouveau.

Font. Ibid.

P. 154.

„ Heureux homme, puis-je m'é-
 „ crier, de M. de Bagnols, comme
 „ S. Sulpice de S. Paulin qui avoit mé-
 „ prisé de grands biens pour être pau-
 „ vre ! Heureux homme, qui aiant
 „ été la joie des Anges en ce monde
 „ par sa conversion, l'est maintenant
 „ plus saintement par la société qu'il a
 „ avec leurs troupes sacrées ! Heureux
 „ homme, qui aiant été le protecteur
 „ des saintes vierges pendant votre
 „ vie, avez été reçu d'elles après vo-
 „ tre mort ! Celles d'entr'elles qui
 „ sont déjà dans le Ciel & celles qui
 „ sont encore sur la terre, vous invi-
 „ tent également à demeurer à jamais
 „ avec elles. Celles du Ciel se réjouif-
 „ sent de posséder votre ame ; celles
 „ de la terre se réjouissent de possé-

» der vos cendres, & n'ont pas craint
 » de se faire des affaires auprès des
 « Puissances, en vous ôtant de votre
 » premiere sépulture, pour vous met-
 » tre dans l'enceinte de leur cœur.
 » Attendez là le bruit de la premiere
 » trompette, dont la sainte troupe qui
 » vous environnera alors, contribue-
 » ra beaucoup à vous diminuer la
 » fraieur ».

1657.

Les religieuses de P. R. étoient redevables en partie du rétablissement de leur monastere des champs à M. de Bagnols, qui donna pour cela 40000 livres. Il leur laissa de plus six mille livres de rente, afin qu'elles pussent recevoir gratuitement à perpétuité des religieuses qui n'auroient point de bien. Mais elles lui avoient encore *sans comparaison*, comme elles le disent, plus d'obligation *pour la grande affection qu'il leur avoit témoignée, que pour les grands dons qu'il leur avoit faits* (35).

Le prodige que nous avons rapporté, n'est pas le seul, par lequel Dieu ait fait connoître la sainteté de M. de Bagnols. Long-tems auparavant, c'est-à-dire peu après sa mort la mere Angélique de saint Jean étant

(35) Nocr. 15 mai, p. 201.. Mem. de Lânc. T. 29, p. 469,.. in-12. T. 1. P. 251..

1657.

tombée malade d'une fièvre quarte des plus violentes, la sœur Suzanne, (religieuse d'une vertu extraordinaire, fille de M. Robet de Lai) qui avoit une grande idée de la vertu de M. de Bagnols, résolut de faire une neuvaine à son tombeau pour la mere Angelique de saint Jean. Elle s'associa la sœur Isabelle Agnès, fille spirituelle de M. de Bagnols; elles découvrirent leur dessein à la mere Angelique de saint Jean, qui ne crut pas devoir s'y opposer & qui même se joignit à elles. Et à la fin de la neuvaine la fièvre manqua tout d'un coup & ne revint plus (36).

Tout P. R. fut donc extrêmement sensible à la mort de M. de Bagnols, mais sur-tout M. le Maître, qui étoit lié d'une amitié la plus étroite avec lui (37). On en peut juger par ce seul trait. Personne n'ignore l'extrême attache qu'avoit M. le Maître pour sa chere solitude; dont il ne voulut pas même sortir pour assister à la cérémonie de la prise d'habit de Madame le Maître sa mere, lorsqu'elle se fit religieuse. Néanmoins M. de Bagnols qui, quelque tems avant sa mort, avoit été obligé d'aller à Lyon pour des affaires, lui

(36) Font. T. 2, p. 155 & suiv.

(37) Font. T. 2, p. 160, &c.

aiant écrit pour l'engager à le venir
 trouver, afin de l'aider de ses lumie-
 res, & pour se délasser avec lui de
 l'embarras & du tumulte du monde ;
 il fut prêt à partir pour l'aller trouver,
 & il l'auroit fait, si M. de Bagnols ne
 l'eût arrêté par une lettre, dans laquel-
 le il le remercie en ces termes » : Oui
 » mon très cher frere, je crois plus
 » vous devoir des offres charitables
 » que vous me faites de me venir se-
 » courir, que je ne ferois à un Roi,
 » qui me donneroit sa couronne pour
 » sortir de l'esclavage. Cette compa-
 » raison est encore au-dessous de ma
 » pensée, & je ne puis m'empêcher
 » de vous dire, que si je vous pou-
 » vois rendre témoin des larmes de
 » joie que me causent ces précieux
 » témoignages de votre amitié, elles
 » seroient plus obligeantes que mes
 » paroles. Encore une fois, je ne sau-
 » rois m'empêcher de dire qu'il me
 » semble que je les verse comme je le
 » dois, & qu'il est difficile de rien
 » ajouter à l'ardent desir que j'ai que
 » votre charité soit reconnue par l'ar-
 » deur qui vous la cause, &c. On
 peut dire que M. de Bagnols & M. le
 Maître ne faisoient qu'un même cœur,
 par le même zele pour la pénitence,

1657.

qui avoit formé entr'eux une amitié toute particuliere. Cette liaison de cœur étant donc si grande entre ces deux hommes si admirables, il ne faut pas s'étonner si M. le Maître fut sensible à sa mort ; mais sa séparation ne fut pas longue, & Dieu réunit bientôt dans son sein ces deux amis qui avoient été si étroitement liés sur la terre.

CI.

Dieu prépare
M. le Maître
à la mort.

M. le Maître ne survécut qu'un an & quelque mois à M. Bagnols. Dieu, dont les voies sont admirables & pleines de miséricorde pour les siens, disposa insensiblement ce solitaire pénitent à ce dernier passage, sans qu'il y eût aucune apparence de mort. M. le Maître s'étant trouvé un jour dans un entretien de quelques personnes spirituelles, elles lui dirent, en lui parlant avec beaucoup d'ouverture de cœur, qu'elles souhaitoient pour lui devant Dieu qu'il ne fût ni demi-mort ni demi-vivant, mais qu'il fût tout-à-fait mort à lui-même & vivant à Dieu pour l'éternité (38). Cette parole dite sans aucun dessein, fut comme une fleche perçante dont la divine Providence se servit pour pénétrer le cœur de M. le Maître. Depuis ce tems il ne cessoit

(38) Font. ib.

de se dire à lui-même , en gémissant & en répandant des larmes , ces paroles : *Ni demi-mort ni demi-vivant* ; & pour les avoir plus présentes à l'esprit , il voulut les avoir toujours devant les yeux , & les écrivit en gros caracteres. Aiant ensuite vû par occasion sa chere cousine , la mere Angelique de saint Jean , comme il étoit accoutumé de répandre son cœur dans le sien , il fut difficile qu'étant occupé de ces pensées il ne lui en témoignât quelque chose. Cette sage religieuse exhorta M. le Maître à ne pas négliger cette voix ; mais à y répondre autant qu'il lui seroit possible. Comme il voulut entrer avec elle dans le particulier pour savoir ce qu'il devoit faire , cette sainte religieuse , qui étoit fort prudente , se défiant de ses forces & de ses lumieres , lui dit de s'ouvrir à la mere Angelique sa tante , qui tout d'un coup lui dit ce qu'il avoit à faire dans cette rencontre. M. le Maître , qui la redoutoit , parcequ'elle le faisoit trembler comme beaucoup d'autres , témoigna quelque répugnance , ne se sentant pas pour elle la même ouverture de cœur que pour la mere Angelique de saint Jean. Néanmoins aiant surmonté cette répugnance par le con-

1658.

feils de sa cousine & par ses prieres, il la vit & lui parla avec grande effusion de cœur. Cette bonne mere lui conseilla fort de faire beaucoup d'attention sur cette parole, qui lui avoit fait une impression si vive, & presentant sa disposition, elle lui dit: qu'elle trouveroit à propos qu'il fît un renouvellement entre les mains de M. Singlin pour mourir entierement à lui-même, & devenir un vrai enfant par une entiere soumission & une parfaite obéissance, parceque tout le christianisme consistoit en cela. Elle lui donna ensuite, par cette charité & cette liberté chrétienne qui lui étoient si ordinares, un petit avis sur quelque chose qu'elle avoit remarqué en lui, & qui ne lui paroissoit pas tout-à-fait bon.

M. le Maître recevant ces avis avec une joie & une humilité admirable, la supplia de repasser encore à loisir ce qu'elle avoit pû remarquer de defectueux dans sa conduite, & lui dit que dans un mois il viendroit la retrouver. Au bout de ce tems, qu'il passa dans de grands sentimens & de grands exercices de pénitence, il vit la mere Angelique, qui le fortifia dans ses bonnes résolutions. Enfin aiant vû M. Sin-

glin pour faire un renouvellement , il en sortit si édifié & si consolé , qu'il en écrivit un mot à la mere Angelique pour lui témoigner sa joie. Qui peut n'être pas effraïé de la grande pureté dans laquelle il faut être pour se présenter devant Dieu , en voïant cet exemple de M. le Maître ? Cet homme qui dans le monde avoit vécu avec éclat , à la vérité , mais toujours en homme de bien , éloigné de tous déreglemens de mœurs , se retire dans un desert , où il mene une vie exemplaire pendant vingt ans. Cependant , quand Dieu est sur le point de l'appeller à lui , cette pureté n'est pas encore assez grande pour paroître devant lui. Il veut qu'il entre dans de nouveaux sentimens de componction. Il est lui-même l'éguillon qui l'excite , & qui lui faisant paroître sa pénitence comme imparfaite & pleine de défauts , l'anime d'un nouveau zele pour se purifier de plus en plus , & devenir digne de lui. Il lui semble qu'il n'a rien fait qu'à demi , qu'il n'est que demi-vivant pour Dieu , qu'il n'est qu'à demi-mort pour lui-même. Il se regarde encore comme un Lazare dans le tombeau , d'où il a besoin que Dieu le rappelle. Dieu lui fit en effet cette grace :

1658.

le jour qu'on lisoit dans l'église l'Évangile du Lazare. » Heureux homme ,
 » s'écrie M. Fontaine , que Dieu n'a
 » pas épargné sur la fin de ses jours ,
 » & qu'il a trouvé assez vigoureux pour
 » ne pas épargner sa foiblesse ! Heu-
 » reux homme , qui sur la fin de sa
 » vie a renouvelé sa force comme cel-
 » le de l'aigle , & qui s'élevant tou-
 » jours de plus en plus au-dessus de
 » lui-même , s'est enfin préparé à voir
 » le soleil de plus près ! C'est là la
 » vraie maniere de n'être point sur-
 » pris de la mort. Quand on l'a pré-
 » vûe si long-tems & si faintement ,
 » qu'on meurt ensuite sans qu'on s'en
 » apperçoive , on ne peut appeller cela
 » une surprise. La surprise qui est à
 » craindre, est de tomber malade sans
 » avoir fait auparavant une sérieuse
 » pénitence. Qu'on soit malade alors
 » tant qu'on voudra , & qu'on voie
 » la mort s'approcher peu à peu , quoi-
 » qu'il y ait sujet d'espérer en ména-
 » geant cet état , il est toujours vrai
 » de dire que la préparation qui ne
 » commence qu'avec la maladie est
 » bien imparfaite , & se sent toujours
 » de la surprise «.

Il n'en fut pas ainsi de celle de M. le
 Maître. Ce bien-heureux solitaire,

après avoir été si souvent chassé du port par la tempête, y étoit revenu & y vivoit tranquillement (39). Il tomba malade le 27 octobre, qui étoit un dimanche, & il eut la fièvre les trois jours suivans; mais le jour de la Toussaint il se trouva mieux, & dit à M. du Fossé, qu'il avoit cru que Dieu le vouloit tirer du monde, & lui avoua qu'il l'avoit souhaité & demandé. Il ajouta que, puisqu'il se sentoient mieux, il croioit que le Seigneur vouloit seulement le purifier dans l'ame & dans le corps; afin qu'il pût travailler plus saintement à l'ouvrage de la vie des saints, auquel il l'avoit engagé (40). Mais au moment qu'on s'y attendoit le moins, son redoublement l'ayant pris à midi le jour des Morts, il tomba dans une profonde léthargie, dont M. Hamon le tira par trois saignées qu'il lui fit. Etant re-

1658.

CII.

Mort de M.
le Maître.

(39) Du Fossé, p. 161.

(40) » Il travailloit, » grande humilité, que
 » dit la mere Angelique*, » cette œuvre étoit trop
 » à la vie des Saints avec » sainte pour lui, qu'il
 » tant d'ardeur, qu'appar- » n'appartenoit qu'aux
 » remment l'excès lui a » saints de bien parler des
 » donné la fièvre. Il pré- » saints, & que Dieu sus-
 » tendoit employer cinq » citeroit quelqu'un qu'il
 » ans en cette grande œu- » en rendroit digne. »
 » vre. Se voyant surpris

* Lett. 980 à la Reine de Pologne, T. 3, p. 447.

1658.

venu à lui , il eut le tems de se confesser avec beaucoup de présence d'esprit , & de recevoir le saint Viatique. Deux heures après il retomba dans son assoupissement & mourut le 4 novembre 1658 , après une pénitence de vingt ans , ce qui fit dire à M. Singlin , qui se trouva à sa mort : *Dieu nous fasse la grace de vivre & de mourir dans la penitence comme il a fait.*

Voilà quelle fut la fin de ce grand homme , qui , après avoir été l'admiration de tout Paris par son éloquence , fut l'admiration des Anges par son silence & sa pénitence : M. de Gomberville , qui avoit fait ces quatre vers sur lui lorsqu'il se retira :

Je te dirai ce que je pense ,
O grand exemple de nos jours ,
J'admire tes nobles discours ,
Mais j'admire plus ton silence.

ayant appris sa mort , dit de lui : *Le grand orateur de la langue françoise parle maintenant le langage des Anges.*

CIII.

Douleur de
P. R. à la
mort de M.
de Maître.

Disposition
de la mere

Ce fut ainsi que nous perdîmes notre trésor , dit M. Fontaine , & que nous vîmes éclipser à nos yeux celui de qui nous pouvions dire avec un Pere : *Cujus vite normam exemplum*

virtutum habebamus. Il est vrai que tout P. R. fut dans la consternation ; on vit le désert & les solitaires qui l'habitoient , plongés dans le deuil. Il n'y eut que la mere Angelique qui ne pleura pas à son enterrement , quoiqu'elle l'aimât extraordinairement (41). Mais elle consideroit que la mort étoit un gain pour un homme qui depuis vingt ans perséveroit dans la pénitence.

» *Je l'ai vû enterrer sans larmes* (dit-elle dans une lettre écrite sur cette mort) quoique les autres en répandissent beaucoup , jusqu'à ma sœur , qui avoit peine à dire les Primes ; parce que Dieu m'occupoit l'esprit de l'espérance de la résurrection , & qu'enfin sa bonté accabloit mon esprit des vérités de la foi , qui anéantissent la créature devant sa divine Majesté , & qui font estimer pour rien les espaces des tems , & tous les interêts qu'on se peut imaginer , même ce qui semble regarder Dieu , qui n'a que faire de nulle créature (42).

M. de Saci accompagna gravement le corps , & le mit en terre sans verser de larmes ; il les retint jusqu'à ce qu'il fût retiré dans son cabinet , où

1658.
Angelique &
de M. de Sa-
ci.

(41) Rel. in-12. XII Rel. T. 2 , p. 320.

(42) Suppl. du Nocr. p. 167.

1658.

il les laissa couler avec une entiere liberté. On le vint voir de beaucoup d'endroits pour le consoler ; mais il consoloit lui même ceux qui venoient lui rendre ce devoir d'amitié. Il béniffoit Dieu sans cesse des dispositions saintes dans lesquelles parut être M. le Maître , non-seulement depuis quelques mois , mais particulièrement deux ou trois jours avant sa mort , dans un entretien , dont M. Fontaine fut le médiateur. Comme M. le Maître avoit entrepris depuis quelque tems de travailler à la vie des Saints , il dit à M. de Saci qu'encore qu'il eût commencé cet ouvrage , il avoit néanmoins toujours entendu une voix secrete , au dedans de lui-même , qui lui faisoit croire que Dieu ne permettoit pas que ce fût lui qui y travaillât ; qu'il faudroit être saint pour travailler à la vie des Saints ; que c'étoit peut-être pour cela que Dieu le vouloit retirer de ce monde , afin d'emploier à écrire ces vies d'autres personnes qui s'en acquittraient plus dignement. Cet esprit , si pénétrant dans les vérités divines , reconnoissoit que cette entreprise ne demandoit pas seulement beaucoup d'étude & de science , beaucoup de vertu & de sainteté , mais encore une lumiere singuliere

singuliere & un discernement rare ; que chaque Saint faisoit comme un monde à part , où il falloit remarquer une providence & une œconomie de Dieu toute particuliere ; sans quoi les explications des vies des Saints ne sont point des vies , mais des discours morts & sans vigueur , semblables en quelque sorte aux vies de Plutarque , & capables de produire seulement les effets que produisent celles-là , c'est-à-dire de nuire plutôt aux ames que de les servir , & de les affoiblir en les remplissant de vaines pensées & de vains mouvemens ; qu'il avouoit bien que sachant un peu écrire en notre langue il auroit pu contenter & éblouir le monde dans l'histoire des vies des Saints , en sorte que peu de gens y auroient trouvé à redire , n'y en aiant presque point qui discernent les choses lorsqu'elles sont exprimées agréablement , & beaucoup moins qui discernent l'esprit & la conduite ; mais que ceux qui craignent Dieu , ne regardent que la vérité & ne pensent qu'à lui rendre hommage devant les Anges , & non à acquérir une fausse réputation devant les hommes , en abusant d'elle & de leur ignorance.

Cette ame si humble parut dans ses derniers momens plus pénétrée de ces

1658.

sentimens que jamais. Elle sembloit en quelque sorte lire dans le ciel, & voir déjà la vérité presque sans nuage, & le néant de tout ce qui se passoit sur la terre, soupirant après le moment où elle seroit dégagée de toutes les erreurs de cette vie & établie dans cette lumière qui ne fait point d'ombre. M. le Maître disoit qu'en attendant ce bienheureux jour il étoit résolu de se tenir dans l'état d'un homme qui ne s'étoit retiré que pour faire pénitence, & pour vivre dans l'humilité & dans le silence qui en est inséparable; qu'il s'y étoit même engagé par la lettre qu'il écrivit à M. le Chancelier, qui étoit comme un vœu & une profession publique; qu'aussibien il avoit remarqué que s'il y avoit quelques saints dans les siècles passés qui eussent écrit les vies de quelques Saints, il n'y en avoit point qui eussent osé écrire toutes les vies des saints ensemble; que ce dessein avoit été entièrement inconnu dans tous les tems qui ont porté de plus grands personnages, & où la doctrine & la vertu chrétienne ont fleuri davantage; qu'il sembloit qu'ils n'ont pas cru en avoir assez pour un travail de cette sorte, & qu'ils l'auroient jugé trop vaste & trop

élevé pour un seul homme , & peu conforme aux sentimens que chacun doit avoir de son intelligence & de sa force ; que dans ces derniers siècles seulement , & sur-tout dans le nôtre , des hommes inférieurs aux anciens s'étoient crus capables d'une si haute entreprise , & qu'aussi la maniere dont ils l'avoient exécutée , faisoit voir par quelle lumiere ils avoient formé ce jugement d'eux-mêmes ; que pour lui il aimoit mieux imiter la conduite des saints , que de discourir des saints ; il voïoit bien qu'ils avoient été plus retenus & plus timides , & qu'ils avoient appréhendé d'être du nombre de ceux dont le Prophete dit qu'ils se font perdus pour avoir voulu faire plus qu'ils ne pouvoient , n'y aiant gueres de plus grand orgueil , ni moins excusable , que de paroître volontairement en public pour vouloir instruire les autres de ce qui est au-delà de notre portée , quoique peu de gens reconnoissent ce péché & s'en accusent devant Dieu , le prenant au contraire pour une bonne œuvre & un exercice de charité.

1658.

CIV.

Port-Roïal étoit encore dans les larmes au sujet de la perte qu'il avoit faite par la mort de M. le Maître, lorsque celle de la mere des Anges plon-

Derniere maladie de la mere des Anges.

1658.

gea tout le saint désert dans un nouveau deuil. Cette admirable religieuse, dont nous avons déjà parlé ailleurs, avoit été continuée abbesse par une élection faite au commencement du mois de décembre 1657. Lorsqu'on lui annonça la nouvelle qu'elle étoit continuée dans sa charge, elle la reçut selon l'expression de la sœur Euphemie *avec une douleur égale à celle d'un criminel, à qui on signifie sa sentence.* M. Singlin la consola en particulier, mais non en la même manière que la première fois; car bien loin de lui promettre que les mères agiroient en tout, il lui fit voir qu'elle étoit obligée en conscience de le faire elle-même & qu'elle devoit suivre les lumières que Dieu lui donnoit pour la conduite de la maison. La mère des Anges, suivant ce conseil, agissoit plus qu'en son premier triennal dans tout ce qui regardoit le particulier des sœurs. La mère Angelique qui avoit pour elle une vénération & une affection sans pareille, étoit charmée de la voir ainsi agir, l'appellant souvent l'objet de sa complaisance. Mais Dieu ne donna pas aux religieuses le tems de la voir agir en abbesse, comme elle avoit fait admirablement pendant vingt-deux

ans à Maubuisson. C'étoit un fruit trop mur pour demeurer plus longtemps sur la terre. Sur la fin de la première année de son second triennal, elle eut un pronostic de sa mort prochaine & fit un renouvellement à M. de Singlin, ensuite duquel elle parut n'être plus une personne de ce monde tant elle étoit séparée & dégagée de tout. On a sujet de croire qu'elle eût connoissance du tems de sa mort, qui fut précédée d'une maladie qui ne dura que quelques jours; en quoi Dieu exauça ses desirs. Le mardi de la première semaine de l'Avent, comme on parloit sur le sermon du premier dimanche, qui étoit sur la préparation à la mort, quelques sœurs aiant dit qu'elles souhaitoient que Dieu leur envoiât quelques longues maladies pour se préparer à mourir, d'autres au contraire disant que la longueur des maladies leur seroit penible, la mere des Anges dit que pour elle, si la chose eut été à son choix, elle eut mieux aimé une maladie courte & violente, parceque ces longues maladies accablent aussi-bien l'esprit que le corps, & qu'il y a peu de personnes qui aient assez de vertu pour supporter cet état sans se relâcher.

1658.

Le jeudi suivant 5 décembre 1658, comme elle tenoit un chapitre ; le frisson la prit & dura plus de huit heures : elle eut toute la nuit une fièvre des plus violentes, accompagnée de vives douleurs dans tous les membres, ce qu'elle supporta avec beaucoup de patience, sans se plaindre, sans parler pendant la nuit par respect pour le silence. Durant sa maladie, elle se laissa conduire comme un enfant, soit pour les remèdes, soit pour la nourriture, ne demandant rien positivement, & ne refusant rien, quelque répugnance qu'elle y eut. Le samedi 7 de décembre, la fièvre augmentant beaucoup, elle demanda à se confesser & à recevoir le saint Viatique. Elle voulut s'y préparer en entendant en esprit la première messe qui sonna. Elle demeura pendant ce tems dans une grande attention à Dieu, & une si grande paix qu'il sembloit qu'elle ne souffroit point.

Sur les dix heures du matin elle reçut le saint Viatique avec de grands sentimens de piété : elle demanda humblement pardon aux sœurs de toutes les peines qu'elle prétendoit leur avoir causées par ses impatiences & ses promptitudes, & pria M. de Rebours de répéter ce qu'elle avoit dit, crai-

gnant qu'on ne l'eût pas entendue. La sœur Candide lui aiant demandé après que la communauté se fut retirée, comment elle se trouvoit : *fort mal*, répondit-elle, *mais Dieu le veut ainsi, pourvu qu'il me donne la patience, que sa sainte volonté soit faite* ; puis elle baïsa plusieurs fois son crucifix, & dit une priere assez longue. La sœur Candide l'interrompit en disant ; *Mais ma mere vous vous trouvez donc bien mal* : *Oui ma fille*, répondit-elle, *fort mal* ; & s'attendrissant sur cette sœur qu'elle fa-voit être fort touchée, elle ajouta : *en-fin tout passe, nous nous trouverons en Dieu d'une autre maniere que nous n'a-avons été : dans sa lumiere nous verrons la lumiere*. Elle passa presque tout ce jour en oraison & en silence, répondant simplement à ce qu'on lui demandoit. Sur les deux heures après midi une sœur lui aiant demandé, si elle ne craignoit point la mort, elle répondit : *Je ne fais ce que je ferai quand j'en viendrai là ; mais pour cette heure je n'en ai point de peur. En vérité, tout bien considéré, je trouve que le meilleur pour moi, c'est que Dieu me délivre*. Cette sœur lui aiant dit qu'elle croïoit bien que c'étoit le meilleur pour elle, mais qu'elle devoit avoir la charité de ne point aban-

1658.

donner la maison ; elle répliqua : *je suis entre les mains de Dieu , je ne refuse point le travail , si c'est sa volonté que je demeure.* Là-dessus les sœurs lui dirent : demandez donc ma mere votre santé. Elle répondit qu'elle demanderoit bien plutôt de mourir , que ce seroit bien le meilleur pour elle d'être délivrée de cette vie qui n'est remplie que de miseres & de péchés. Une sœur l'ayant suppliée de dire la priere de saint Martin , elle répondit avec un grand sentiment d'humilité , que saint Martin étoit un S. Evêque , tout rempli de charité pour son peuple ; sur quoi , une autre lui dit : Hé quoi , ma chere mere n'êtes-vous pas remplie de charité pour nous ? Faites-nous donc , s'il vous plaît cette priere , nous vous en prions toutes. Elle répondit : je devrois bien être comme vous le pensez , & je le désire de tout mon cœur ; mais je fais bien que je ne suis nécessaire à personne ; je suis si infirme que je ne puis plus rien faire & ne suis plus bonne à rien. Mais comme on la pressoit toujours , elle joignit les mains & dit *Domine non recuso laborem , fiat voluntas tua* : Seigneur je ne refuse point le travail , que votre volonté soit faite ; & quelque tems après elle dit fort agreablement : „ Vous

» m'avez fait faire la priere de saint
 » Martin, mais saint Martin ne laissa
 » pas de mourir ».

Le dimanche (huit décembre, qua-
 trieme de sa maladie) vers l'heure de
 minuit, la sœur Candide aiant vû par
 sa difficulté de respirer, qu'elle étoit
 plus mal, elle s'approcha & trouva le
 danger fort augmenté. La mere lui dit :
 » Je suis fort mal ; enfin tout passe ,
 » il faut finir ma fille ; il y a long-tems
 » que nous sommes ensemble, il est
 » tems de se séparer : j'espere que nous
 » nous retrouverons devant Dieu : ma
 » séparation vous sera pénible ; il ne
 » se peut faire autrement ; mais aiez
 » bon courage, le tems est court. J'es-
 » pere que nous nous réunirons en-
 » semble, & que nos deux sacrifices
 » ne feront qu'un sacrifice devant
 » Dieu : c'est mon espérance. Assu-
 » rez-vous que lorsqu'il m'aura fait
 » misericorde, je ne vous oublierai
 » pas devant lui ; j'y suis bien obli-
 » gée ». Puis elle voulut lui deman-
 der pardon, disant qu'elle avoit eu
 bien des promptitudes ; mais la sœur
 Candide l'interrompit en s'écriant :
 » Ma mere, c'est à moi à vous le de-
 » mander, & je le fais très humble-
 » ment ». Puis elle la supplia de ne

1658.

la pas oublier , & de lui dire ce qu'elle jugeoit qu'elle dût faire au cas que Dieu l'appellât. La malade répondit :
 » Il faut demeurer dans l'obéissance ,
 » se retirer le plus qu'on peut , mettre
 » toujours son sentiment au dessous de
 » celui des autres , vivre en paix avec
 » tout le monde & laisser passer toutes
 » choses sans s'y arrêter , ne s'attachant
 » qu'à Dieu. C'est un grand secret
 » ma fille , & le peu de fidélité que
 » nous avons à cette pratique est cause
 » du peu d'avancement que nous fai-
 » sons , parceque l'on ne veut pas se
 » mortifier autant qu'il faut pour cela.
 » Le tems est si court, mais on n'y pense
 » pas ni à l'éternité ; si on y pensoit
 » on ne prendroit part à rien , car
 » tout n'est rien. Tachez de vous mo-
 » derer dans l'affliction que vous pren-
 » drez de notre séparation. Vous vous
 » passerez mieux de moi que je n'au-
 » rois fait de vous. Dieu dispose de
 » tout pour le mieux ». Après avoir
 dit plusieurs autres choses particulieres
 & secretes à la sœur Candide , elle
 s'informa si on avoit récompensé une
 pauvre femme , de quelques services
 qu'elle avoit rendus , & lui parla de
 quelques demoiselles , auxquelles on
 faisoit la charité ; ensuite elle de-

manda l'Extrême-Onction, disant :
 » J'ai prié Dieu tout le jour, que si c'é-
 » toit sa volonté, il lui plût me don-
 » ner un peu de soulagement de cette
 » grande douleur de côté, pour lui of-
 » frir le sacrifice de ma mort avec plus
 » plus de repentance d'esprit, mais je
 » n'ai rien obtenu ; peut-être me fera-
 » t-il cette grace par la vertu du sacre-
 » ment ». Elle se mit aussi-tôt en prie-
 res pour s'y disposer : vers une heure
 après minuit, on fit lever la commu-
 nauté, & M. Singlin lui ayant apporté
 l'Extrême-Onction, elle le remercia
 beaucoup de la charité qu'il avoit eue
 pour elle & de celle qu'il avoit pour
 toute la communauté, qu'elle lui re-
 commanda avec toute la tendresse d'une
 vraie mere. Elle le pria aussi d'avoir de
 la charité pour la sœur Candide & de
 la consoler ; car, dit-elle, elle sera bien
 affligée, mais il faut agréer la sépara-
 tion quand Dieu la fait. La mere Agnès
 l'ayant priée de bénir la communauté ;
 elle joignit les mains en disant : *Que
 notre Seigneur Jesus-Christ vous bénisse
 & vous fasse la grace d'être fideles dans
 les petites choses & de ne les point negli-
 ger, parceque des petites choses on tom-
 be dans les grandes ;* puis elle leva les
 mains & fit le signe de la croix. On lui

1658.

recommanda le monastere de P. R. des
 champs, à quoi elle fit réponse qu'elle
 ne faisoit point de différence entre les
 deux maisons; que ce qu'elle faisoit
 pour l'une elle le faisoit pour l'autre;
 qu'elle étoit bien fâchée de n'avoir pu
 rendre aux sœurs qui étoient à P. R.
 des champs le service qu'elle leur de-
 voit. » Dieu fait, dit-elle, que ce
 » n'est pas manque de bonne volonté,
 » & qu'il n'y a eu que l'impuissance de
 » mon infirmité qui m'en a empêchée.
 » Mais si mon corps n'a pu y aller mon
 » cœur & mon esprit y ont été. C'est
 » le lieu de ma profession ». On la sup-
 plia de donner aussi sa bénédiction à ce
 monastere, ce qu'elle fit joignant les
 mains, & disant. » Je prie Dieu qu'à
 » l'exemple de notre Seigneur Jesus-
 » Christ au saint Sacrement, elles soient
 » bien soumises, bien silencieuses &
 » bien pauvres. ».

Elle avoit un crucifix dans sa main,
 qu'elle baisoit souvent; & comme pour
 cela elle étoit obligée d'avoir les brashors
 du lit, une sœur lui aiant dit qu'elle crai-
 gnoit qu'elle n'eût froid, la malade ré-
 pondit: » Si je ne regardois aussi souvent
 » la croix, je sens de si extrêmes douleurs
 » que j'aurois peur de perdre patience;
 » mais quand je la considere & que j'y

» regarde notre Seigneur Jesus-Christ
 » attaché, cela me fortifie ». Elle conti-
 nua ainsi jusqu'au dernier soupir.

Le 9 décembre la mere Agnès étant
 revenue après la messe ; la malade lui
 parla ainsi : » Je vous remercie de la
 » charité & du soin que vous avez pour
 » la maison ; je vous supplie très hum-
 » blement de continuer : je vous re-
 » commande toutes nos sœurs en géné-
 » ral & en particulier , j'ose vous pro-
 » mettre & même vous assurer qu'elles
 » n'en feront pas méconnoissantes ». Puis s'élevant un peu pour la baiser , elle prononça distinctement ces paroles comme prévoiant qu'elle lui succederoit dans la dignité d'Abbesse : *Domini-
 nus custodiat introitum tuum & exitum
 tuum, quod in te incepit, ipse perficiat ad
 suam gloriam & tuam salutem.* » Que le
 » Seigneur garde votre entrée & votre
 » sortie , qu'il acheve pour sa gloire &
 » pour votre salut ce qu'il a commencé
 » en vous ». Peu après elle dit à la mere
 Agnès de s'aller reposer, la priant seu-
 lement de prier Dieu qu'il eut pitié
 d'elle, disant qu'elle n'avoit plus be-
 soin que de cela.

Nous souhaiterions pouvoir recueil-
 lir tout ce que cette sainte abbesse dit
 à chacune de ses religieuses, pour les

1658.

exciter à la piété, à la soumission, à l'obéissance & à la pratique de leur règle : » Quand la providence de Dieu, » dit-elle à une, nous oblige à quelque » chose par l'obéissance, il est lui-même » me notre force, c'est lui qui nous » soutient & qui nous assiste. Hélas ! » que ferions-nous si nous ne regardions » que nous-mêmes, ce seroit grande » pitié ; mais il faut regarder Dieu » & espérer tout de lui & demander » son esprit dans une grande confiance » ce ». Elle dit à une autre qui demandoit pardon du peu d'usage qu'elle avoit fait de sa conduite : » Il faut tous » les jours se reprendre & tous les jours » commencer de nouveau comme si » c'étoit ce jour-là qu'on commençât à » servir Dieu ». Elle parla ensuite de plusieurs personnes amies de la maison avec grande reconnoissance & affection.

CV.

Mort de la
mere des An-
ges.

Sur le soir, elle tomba dans l'agonie ; les redoublemens de la fièvre venoient presque de deux heures en deux heures, en sorte que l'on croïoit toujours qu'elle alloit passer. On fit plusieurs fois les prières de la recommandation de l'ame. Cependant elle étoit toujours attentive à Dieu, disant quelquefois des prières, se joignant à celles qu'on faisoit auprès d'elle, baisant

son crucifix & prononçant certains mots d'actions de grâces & d'admiration des miséricordes du Seigneur. Elle dit plus d'une fois, levant les yeux au Ciel : *Il y a dix ans que Dieu m'a délivrée*, entendant par là sa sortie de Maubuisson. La sœur Candide lui aiant demandé une fois ce qu'elle pensoit, elle répondit baisant son crucifix. *je m'offre à Dieu, ma fille*; & sur ce que la sœur lui demanda si elle n'avoit point de peine & si elle étoit en paix, elle dit d'un ton ferme & avec un signe de joie : *Oui, ma fille, je suis fort en paix.*

Ses douleurs alloient toujours en augmentant, enforte qu'on ne pouvoit la regarder sans être touché de compassion; & comme on lui disoit quelquefois que cela ne dureroit gueres, elle répondit : *Tant qu'il plaira à Dieu, cela ne m'ennuie point; mais la pauvre nature voudroit bien être délivrée.* Ensuite elle envoia prier la maîtresse des novices de la recommander aux prières des sœurs du noviciat, disant que ses douleurs étoient excessives. Elle recommanda beaucoup qu'on eût soin de la santé de la mere Agnès, & qu'il falloit la conserver. Elle témoigna qu'elle auroit fort désiré voir la mere Angeli-

1658.

que qui étoit alors à Port-Roial des champs.

Elle passa toute la nuit dans les mêmes douleurs en baissant toujours. Sur les trois heures du matin, comme on vit que sa fin approchoit, on fit venir la communauté pour recommencer les prières de la recommandation de l'ame. Sur les quatre heures, elle entra comme dans un petit sommeil fort paisible, avant lequel on l'avoit encore vue prier Dieu; il lui dura un petit quart d'heure, & elle expira dans ce sommeil si doucement qu'on ne s'en apperçut point, n'ayant perdu la connoissance qu'avec la vie, qu'elle changea en une meilleure, le 10 décembre 1658, un mardi, âgée de 59 ans. Quelque long que puisse paroître ce récit, ce n'est qu'avec peine que nous avons supprimé plusieurs circonstances d'une mort si chrétienne & si édifiante, précédée & suivie de miracles, par lesquels Dieu fit connoître la sainteté de cette digne abbesse pendant sa vie & après sa mort. Les Bénédictins de l'abbaye de saint Germain, qui travaillent au *Gallia Christiana*, en parlant de cette sainte abbesse, lui rendent ce témoignage (43). » Qu'étant retournée

à P. R. elle y donna pendant dix ans
 des marques éclatantes de sa sainte-
 té, qu'on assure même, ajoutent-ils,
 avoir été confirmée par des miracles.
*Inibi adhuc per decem annos non obscura
 sancti tatis argumenta dedit, quam etiam
 miraculis comprobata aiunt* (44). Trois
 jours après la mort de la mere des An-
 ges, (13 [décembre]) la mere Agnès
 fut élue pour remplir sa place.

Le monastere de P. R. des champs,
 voulant partager avec celui de Paris les
 précieuses dépouilles de cette mere
 commune, on résolut d'ouvrir son
 corps pour en tirer le cœur & l'envoier
 au monastere des champs. M. Tolet
 Chirurgien qui vint pour faire cette
 ouverture, aiant sçu qu'elle étoit morte
 d'un abscess au côté, ordonna qu'on pré-
 parât du vinaigre & des odeurs, parce-
 que rien n'égalé l'infection d'un corps
 mort dans lequel il y a un abscess. Mais
 ces préparatifs furent inutiles; on ne sen-
 tit rien du tout à l'ouverture du corps;

(44) Voyez les Mem. en a plusieurs où elle fait
 ou Rel. in-12. T. 1. 2 les plus grands éloges de
 Rel. 1. part. p. 300 & cette sainte Abbessé, T.
 suiv. Ib. T. 2, p. 55, 2. p. 90. Ib. p. 187. Ib. p.
 107, 108, 121. Dans le 538. Voyez surtout la let-
 Nocr. p. 470 son éloge & tre à la Reine de Pologne
 son épitaphe par M. Ha- du 5 fevrier, p. 561 &
 mon. Parmi les lettres de 562, 563.
 la mere Angelique, il y

1658.

le pus même de l'abcès qui fut mis dans un bassin , ne rendit aucune mauvaise odeur. Le Chirurgien en étant tout étonné s'écria : » *En vérité il est bon d'être fidèle à Dieu ! Voilà qui est bien extraordinaire* ». Après l'opération il ne voulut pas laver ses mains , & dit : » *On se lave les mains quand on a touché un corps mort , mais non quand on a touché des reliques* ».

Le cœur se conserva beau & vermeil pendant près de deux ans , sans être embaumé & sans aucune poudre. Il fut porté à P. R. des champs le 17 de décembre par M. Singlin , qui fit en cette occasion un discours aux religieuses , dans lequel il fit l'éloge de cette sainte abbesse , & s'étendit particulièrement sur son humilité , & sur l'égalité admirable de son esprit.

CVI.

Miracles opérés par la mere des Anges.

Nous avons dit que Dieu fit connoître la sainteté de la mere des Anges pendant sa vie , & après sa mort par des miracles. Nous en favons deux bien avérés de leur tems ; le premier opéré à Maubuisson , où la mere des Anges obtint la guérison d'une loupe. Après avoir tenté inutilement tous les remèdes , qui n'avoient fait qu'irriter & augmenter le mal , comme cette abbesse avoit un grand desir que la ma-

lade , novice , niece de M. Denise Marchand à Paris , fût religieuse , parce qu'elle avoit une vraie vocation , & qu'elle craignoit que la loupe dont elle étoit incommodée n'y mît obstacle , elle eut recouts à Dieu & fut exaucée : car avant qu'elle eut achevé une neuvaine qu'elle avoit commencée , la loupe disparut & la novice fut reçue & fit profession. Un mois après la mort de la mere des Anges , la sœur Briquet fut guérie d'un semblable mal. Comme on se préparoit à lui faire l'opération, elle pria instamment la maîtresse des novices de lui appliquer des reliques de la mere des Anges au lieu de remede: cela lui fut accordé; on lui mit , à la place de cataplasmes , un petit linge trempé dans le sang de cette sainte mere , & le lendemain 17 janvier 1659 la malade se trouva entièrement guérie à son reveil , se mit à genoux , & dès le sur-lendemain elle s'y tint deux heures entieres en veillant devant le saint Sacrement , quoique depuis plus de deux mois elle ne pût y demeurer à cause de la douleur que lui causoit sa loupe.

P. R. fit encore une grande perte cette année , par la mort de Madame d'Aumont , arrivée neuf jours après

CVII.
Mort de Madame d'Aumont. Scs. ver-
tus.

1658.

celle de la mere des Anges. Cette sainte abbesse lui avoit comme annoncé sa mort la veille qu'elle mourut elle-même. Voiant Madame d'Aumont auprès du feu avec la mere Agnès, elle dit à la sœur Candide de la remercier de sa part de toutes les charités qu'elle avoit faites à la maison, & de lui dire qu'elle tâcheroit de les reconnoître devant Dieu, & qu'elle feroit la première à qui elle penseroit, lorsque Dieu lui auroit fait miséricorde. Madame d'Aumont reçut ce compliment avec plaisir; mais sans penser à ce qu'il signifioit, & en quelle maniere la mere des Anges se souviendrait d'elle. Le vendredi d'après elle vit en songe dans un grand champ cette mere qui l'appelloit avec un visage gai & agréable, & lui faisoit signe de passer un grand lac qui les séparoit; & comme Madame d'Aumont refusoit d'aller à elle, appréhendant ces grandes eaux, la mere des Anges lui montra quantité de belles pierreries & de précieux joiaux, qu'elle promettoit de lui donner si elle les passoit.

Madame d'Aumont fut troublée de ce songe le reste de la nuit, & dès le matin elle le conta à la sœur Helene avec une certaine agitation, lui de-

mandant ce que cela signifioit. La sœur lui aiant dit que cela marquoit la mort ; Madame d'Aumont encore plus troublée , & voulant néanmoins dissimuler sa crainte , lui répondit avec émotion : *Oui , cela signifie la mort : voilà un beau conte ; cela signifie que j'ai songé. Voilà ce que cela signifie.* Elle tâcha ce jour-là de se dissiper pour éloigner d'elle la pensée de la mort , qui lui revenoit toujours à l'esprit malgré elle ; mais elle ne put y réussir. Nous ne rapporterions pas ce fait s'il n'étoit appuié par d'aussi bons garans , & si l'histoire ne nous fournisoit des exemples de pareils événemens , comme nous le voïons en particulier par les actes du martyre de sainte Perpetue , & de sainte Félicité, Mais quoi qu'il en soit de cette vision de Madame d'Aumont , dès la nuit du samedi au dimanche elle fut frappée d'une maladie , qui , étant d'abord peu de chose , la conduisit néanmoins au tombeau le jeudi suivant 19 décembre , 9 jours après la mort de la mere des Anges , qui lui obtint de Dieu , comme il y a lieu de le croire , la délivrance des craintes qu'elle avoit de la mort , aussi-bien que la délivrance des miseres & des péchés dont la vie est rem-

1658.

plie. Ainsi Madame d'Aumont fut la première à laquelle la mere des Anges pensa , lorsque Dieu lui eut fait misericorde , comme elle le lui avoit promis.

Le nom de famille de cette Dame chrétienne , étoit Anne Hurault de Chiverny. Après avoir perdu son mari , Charles d'Aumont , Lieutenant général des armées du Roi (45). Elle forma, deux ans après, la résolution de quitter le monde pour passer le reste de ses jours dans un monastere. Elle se retira d'abord dans la maison des religieuses de la Visitation , près la porte saint Antoine , où elle porta une grosse somme d'argent. Mais (46) frappée des calomnies qu'on débitoit contre les défenseurs de la vérité , & en particulier contre le pere Desmares , (46*) elle aima mieux sacrifier 40000 livres qu'elle avoit apportées dans cette maison , que d'y demeurer , & elle la quitta pour se retirer à P. R. de Paris. Ce fut au commencement de l'an 1646 qu'elle entra dans ce monastere , auquel elle fit beaucoup de bien.

(45) Nect. 19 dec. p. 597.
487.

(46*) Vies édif. T. 1 ;
p. 485.

(46) Mem. ou Rel. T. p. 485.
2. part. 1. Rel. XI. p.

par ses grandes libéralités, & où elle n'édifia pas moins par ses vertus. Elle fit bâtir le chœur de la maison de Paris avec tous les logemens qui sont au-dessus (47) : Elle fit élever les murs de la clôture du grand jardin, & construite le bâtiment où elle logeoit : elle contribua également au rétablissement du monastere de P. R. des champs : ses libéralités s'étendoient aussi au dehors sur les pauvres, dont elle étoit la mere. Non contente de faire part aux religieuses de P. R. de ses biens, elle prenoit généreusement la défense de ces vierges chrétiennes contre ceux qui attaquoient leur innocence (48). Elle ne pouvoit souffrir les personnes du dehors qui parloient désavantageusement de ces saintes filles. La vie de cette Dame chrétienne étoit comparable à celle des religieuses les plus parfaites ; elle récitoit l'office avec autant de fidélité que si elle y eut été obligée par un vœu solennel, ne faisoit que de saintes & utiles lectures, s'interdisoit tous les livres qui n'étoient pas propres à nourrir la piété : elle faisoit régulièrement l'assistance du saint Sacrement ; confessoit ses fautes & s'en

(47) Rel. Ib. Nocr. Ib.

(48) Rel. T. 2, p. 100 & suiv.

1658.

humilioit comme les sœurs. Enfin elle pratiquoit & donnoit l'exemple de toutes les vertus religieuses. Pénétérée de reconnoissance de la grace que Dieu lui avoit faite en l'appellant à P. R. ; avant que de mourir , elle demanda pardon à la communauté de n'avoir pas profité comme elle auroit dû de cette faveur , & la remercia de la lui avoir accordée. Ne pouvant presque parler pour exprimer ses sentimens , elle les écrivit , & pria son confesseur de les lire en présence de toutes les sœurs , avant que de lui administrer le saint Viatique. Sa piété lui fit demander qu'on l'enterrât comme une religieuse , & qu'on lui donnât dans l'oraison le nom de sœur. Il ne faut pas omettre que c'est à cette respectable Dame , ainsi qu'à M. le Maître , que nous sommes redevables du recueil des lettres de la mere Angelique , sur-tout de celles qui sont adressées à la Reine de Pologne , à M. de Fleury & à Mademoiselle Joffe , qui en font la plus considerable partie ; car elle trouva moyen de faire venir ces lettres de Pologne , & d'en tirer des copies. La mere Angélique en aiant eu connoissance s'en plaignit dans une lettre du 13 juin 1654 à M. de Fleury confesseur de la Reine de

e Pologne (49) : „ Il faut , Monsieur , dit-elle , que je vous dise que la Providence a fait tomber entre mes mains un paquet de vous , adressé à Madame d'Aumont. Aussi-tôt je me doutai de ce que c'étoit , ne sachant que trop la vaine curiosité , aussi-bien que la vaine affection de nos sœurs pour voir tout ce que je fais , ce qui me le fit ouvrir. Je vous avoue que j'en ai senti une telle douleur , & une telle confusion , que si j'osois , je n'écrirois de ma vie à qui que ce soit „. On voit par-là que Madame d'Aumont étoit le canal dont se servoient les religieuses de P. R. pour avoir des copies des lettres que la mere Angelique écrivoit à la Reine de Pologne.

1658.

Quelques mois après la mort de cette vertueuse Dame , Dieu retira du monde un solitaire de P. R. des champs , que sa grace y avoit conduit dix ans auparavant (50). Ce solitaire nommé Julien Giroult de Bessi , élevé chrétiennement par ses parens , avoit toujours été très éloigné de toutes sortes de dégagemens , quoiqu'il se fût trouvé dans des occasions très dangereuses ,

1659.
CVIII.
Julien Giroult de Bessi.
Sa mort.

(49) T. 2 . p. 504.

(50) Nocr. 27 avl. p. 175.

1659.

aiant été page, & dans la profession des armes. Mais il ne surmonta pas de même la tentation de la gloire. Ce fut là son idole, & il s'y livra pendant quelque tems. Dieu néanmoins réservoir en lui des semences de la miséricorde qu'il lui vouloit faire, en lui conservant une grande disposition à avoir pitié de la misere des autres. Il en trouva une occasion éclatante dans la personne d'une jeune religieuse grande & bienfaite, qui étant restée seule dans son abbaïe où la compagnie que commandoit M. de Bessi étoit entrée pour se loger, & ne sachant où se réfugier, vint se jeter à ses piés le conjurant avec larmes de la sauver de ce péril : il le lui promit & l'exécuta à l'heure même. Dieu ne tarda pas à récompenser cette bonne action par un effet admirable de sa Providence. Il se servit d'un moïen qui avoit mis M. de Bessi dans un cas périlleux pour le délivrer de tous périls. Un démêlé très vif qu'il eut avec son Mestre de camp, au sujet d'une injustice qu'il lui avoit faite, lui fit prendre le parti de venir à Paris (15) pour rendre compte à la Cour de ce qui s'étoit passé. Mais la miséricorde de Dieu le prévint; il se sentit

(15) Il étoit alors en Italie.

tellement touché pendant sa route , qu'oubliant l'injustice qu'il avoit soufferte de la part d'un homme , il ne pensa plus qu'à chercher un état où il pût satisfaire à toutes celles qu'il avoit commises contre Dieu. Il fut si fidele à cette résolution, qu'étant arrivé à Paris il ne vit pas un seul de ses amis , & alla directement à P. R. , où il avoit une sœur religieuse, pour lui déclarer son dessein & lui demander son avis. L'orgueil n'étant point encore éteint en lui, il fut étonné, lorsqu'on lui dit qu'il ne pouvoit se retirer dans cette abbaïe qu'en paroissant y rendre quelques services nécessaires à la maison. Mais à peine eut-il passé quelques jours dans le désert de Port-Roïal, qu'il en comprit plus qu'on ne lui en avoit osé dire, & qu'il déclara que la paix & la douceur que l'on sentoit dans cette solitude, lui faisoient préférer d'y tenir le rang des derniers valets à celui de commander une armée. Ce sentiment demeura gravé dans son cœur depuis qu'il se fut fixé à P. R, en 1648, jusqu'à sa mort arrivée le 27 Avril 1659. Dès ce moment il se donna à Dieu sans aucune réserve. Son principal emploi fut de recevoir & de servir les hôtes. Le

1660.

changement que la grace avoit opéré en lui fut si parfait, qu'il ne se trouvoit jamais plus content que lorsqu'il se voioit occupé à rendre les derniers services à des personnes en qui il ne consideroit que Jesus-Christ.

CIX.
Innocent Fai
domestique
de P. R. Sa
mort.

Pourrions-nous ne pas joindre à des morts si édifiantes celle d'un saint d'une condition bien inferieure aux yeux des hommes, mais dont la vie sainte & la mort furent aussi précieuses aux yeux de Dieu ? (52) Dans ce désert les domestiques le dispuoient aux maîtres pour la piété & les rigueurs de la pénitence. Parmi ceux-là il en est peu qui aient mené une vie aussi pieuse & aussi austere qu'Innocent Fai, natif de Montigni qui servoit aux Granges en qualité de laboureur. Il menoit une vie très retirée, parlant rarement, jamais que de choses édifiantes, jamais oisif, toujours occupé ou à lire, ou à prier, ou à copier quelques endroits qu'il avoit lus afin de les mieux retenir. En labourant la terre & dans ses autres travaux, il récitoit beaucoup de prieres qu'il avoit apprises par cœur. Pour favoriser son goût pour la retraite, on lui avoit donné une petite boutique, où il se retiroit les fêtes & dimanches, n'en

fortant que pour aller à l'église, ou pour visiter les pauvres & les malades qu'il favoit être dans la nécessité. Non content de donner aux pauvres tous ses gages, il vendoit ses petits fonds pour les soulager plus abondamment, & se dépouilloit lui-même pour les revêtir, leur donnant ses hardes, ses chemises, ses souliers; en sorte qu'on le voïoit quelquefois les piés nus pour s'être déchaussé en faveur de quelque pauvre. Quelques jours avant sa mort, un homme de condition lui aiant voulu faire là-dessus quelque remontrance, disant qu'il falloit qu'il fut fou pour ne pas penser à l'avenir, & qu'il pouvoit tomber malade, &c. ce bon domestique lui fit cette admirable réponse : *Monsieur quoique vous soïez plus riche que moi, je n'apprehende pas plus que vous de manquer de bien. Dieu pourvoira à l'avenir, je ne m'en inquiete point. Peut-être mourrai-je bientôt & que je ne dépenserai pas beaucoup dans ma dernière maladie; cela ne me met point en peine.* Deux jours après il tomba malade, & le gentilhomme qui lui avoit parlé, fut fort surpris de se rencontrer au bout de huit jours, comme on alloit lui porter le saint Viatique. Il mourut le 16 jan-

1660.

vier âgé de trente-neuf ans (53), dont il en avoit passé huit aux Granges. Il fut enterré dans l'église de P. R., hors de la clôture régulière, & son cœur au dedans. » Nous l'avons fait enterrer » dans notre église, dit la mere Angelique (54), & non pas au cimetiere » où on met les autres domestiques ; » & nous nous estimons plus honorées. » que son corps y soit, que celui d'un » grand seigneur ». On reconnut après sa mort, par les marques imprimées sur son corps, jusqu'ou il avoit porté les rigueurs de la pénitence. Il s'étoit fait lui-même une espee de haire du crin de ses chevaux avec de gros nœuds qui l'avoient tout meurtri, & il parut sur sa poitrine comme un trou enfoncé dans sa chair. Nous tirons tous ces faits édifians du Nécrologe de P. R. & d'une lettre de la mere Angelique, qui en fait le détail à la Reine de Pologne, » persuadée que sa piété lui fera benir » Dieu de ses miséricordes, qu'il fait » paroître en tout tems, & sur tous » petits & grands, qui le cherchent en » vérité (55) ».

Nous ne pouvons nous dispenser de

(53) Il n'avoit que 26 ans, dit la mere Angel. Lett. 1011. Le Nécrologe lui en donne 29.

(54) Lett. 1011. T. 3.

p. 474.

(55) Ib. p. 478.

parler encore d'une autre mort précieuse devant Dieu, arrivée le 30 septembre de cette même année. C'est celle de la sœur Marguerite de sainte Delphine d'Angennes morte postulante à P. R. à l'âge de seize ans. Nous seroit-il permis d'appliquer à cette vierge chrétienne ce que dit saint Ambroise de sainte Agathe, qu'elle est un sujet d'admiration pour les hommes, d'espérance pour les jeunes personnes, d'étonnement pour celles qui sont engagées dans le mariage, & d'imitation pour les vierges (56). Nous nous contenterons d'extraire de la relation de sa vie, de ses vertus & de sa mort, écrite par la mere Angelique de saint Jean (57), quelques-uns des traits les plus édifiants. La sœur Delphine fut élevée toute petite par Madame de Fontaineriant sa tante. M. son pere, cadet de sa maison la destina à être religieuse; elle y consentit & désira même de l'être dans le monastere de P. R. Mais M. son pere prévenu par les faux bruits répandus contre cette sainte maison, s'y opposa. Les religieuses de P. R. la reçurent néanmoins en voiant l'extre-

1660.

CX.

Sœur Marguerite de Ste Delphine d'Angennes. Ses dispositions. Elle est reçue postulante à P. R.

(56) *Mirantur viri, non desperent parvuli, stupeant nuptæ, imitentur innuptæ.*

(57) *Vies édif. T. 3, p. 209.*

1660.

me désir qu'elle en avoit, dans l'espérance que M. son pere se rendroit aux sollicitations de Madame la Maréchale de la Ferté. Elle y entra le 24 janvier 1659 : ce fut la premiere postulante que reçut la mere Angelique de saint Jean, qui depuis quinze jours avoit été nommée maîtresse des novices. Elle lui fait l'application de ces paroles de l'Ecriture : *La voie & le sentier par lequel Dieu conduit les justes, paroissent d'abord comme la lumiere de l'aurore, qui croît toujours jusqu'à ce qu'elle se change en un jour parfait* (58).

En attendant l'effet des sollicitations de M^{me}. la Maréchale de la Ferté, *Notre pauvre enfant ne vivoit pas*, dit la mere Angelique (59). La réponse du pere fut terrible ; il marqua expressément dans sa lettre que » quand il y iroit de tout » son bien & de sa vie, il ne souffriroit pas sa fille dans un lieu où il » prétendoit que son salut étoit exposé ». Une telle réponse affligea beaucoup Mademoiselle d'Angennes, & lui fit répandre tant de larmes que les religieuses de P. R. eurent lieu de se convaincre de la sincere affection qu'elle avoit pour leur maison. » Avec

(58) Prov. 2. p. 18.

(59) Vies édif. p. 225.

» tout cela , elle s'affligea d'une ma-
 » niere si douce & si sage , que cela
 étoit encore plus touchant ». Elle pria
 qu'on lui permit d'aller demander les
 prieres de la communauté, & elle le
 fit avec tant d'humilité & de larmes
 qu'elle attendrit toutes les sœurs. Enfin
 aiant mandé à M. son pere que,
 s'il la faisoit sortir de P. R., elle ne
 feroit religieuse dans aucune autre mai-
 son, il ne parla plus de la retirer, soit
 que cette raison eut fait impression sur
 lui, soit qu'il fût revenu de ses pré-
 ventions.

La sœur Sainte Delphine reçut l'ha-
 bit de postulante le premier dimanche
 de Carême 1659. Pour entrer dans
 l'esprit de l'Eglise en ce tems de péni-
 tence, elle désira de faire un renou-
 vellement entre les mains de M. Sin-
 glin. La mere Angelique de saint Jean
 admiroit comment après avoir mené
 une vie fort innocente dans le monde,
 dont l'air corrompt si-tôt & si aisément
 les enfans mêmes, elle lui témoignoit
 tant de douleur de sa vie passée & tant
 de désir de satisfaire à Dieu qu'on auroit
 jugé à l'entendre, qu'elle avoit un be-
 soin extraordinaire de pénitence. Son
 renouvellement finit au Jeudi saint
 qu'elle communia avec beaucoup de

1660.

dévotion ; » mais un peu sensible , car
 » dans les commencemens elle alloit à
 » Dieu par là , mais dans la fuite elle
 » ne fut plus attachée qu'à Jesus-Christ
 » & à sa croix , sans autre consolation
 » que celle de savoir qu'elle faisoit sa
 » volonté en souffrant la privation de
 » tout ». On peut juger des lumieres
 de cette admirable fille , & du progrès
 qu'elle avoit fait dans la vertu , par la
 belle réponse qu'elle fit peu avant sa
 mort à la maîtresse du noviciat , qui
 s'entretenant avec elle , témoigna être
 surprise qu'elle désirât la mort , elle
 qui craignoit extrêmement de mourir
 lorsqu'elle étoit tombée malade. » Je
 » me suis , dit-elle , trouvée en des
 » dispositions toutes différentes en dif-
 » férens tems. Au commencement que
 » je fus ici , je ne craignois point de
 » mourir , parceque je ne me connois-
 » sois pas. Depuis , quand j'ai com-
 » mencé à me connoître & d'avoir aussi
 » plus de connoissance de Dieu , la
 » mort m'a fait peur , & j'ai appréhen-
 » dé d'aller paroître devant lui chargée
 » de péchés ; mais depuis les graces
 » qu'il m'a faites dans ma maladie &
 » que j'ai mieux compris la grandeur
 » de sa bonté & de sa charité infinies ,
 » la confiance a surmonté ma crainte &

» j'ai passé de-là jusqu'au désir de la
 » mort, parceque je la regarde comme
 » la fin du péché, & j'espère par elle
 » entrer dans la jouissance du souverain
 » bien pour le posséder toujours sans
 » craindre de le perdre jamais.

La mere Angelique de saint Jean attribue les grands progrès dans la vertu de cette S. postulante, à sa parfaite docilité d'esprit. Depuis le renouvellement qu'elle fit au carême, on la vit dit elle, avancer à grands pas dans la piété, & se livrer avec zele à tous les exercices de la religion & surtout au travail pour lequel l'éducation du monde lui avoit inspiré quelque répugnance. Elle eut voulu faire elle seule ce que faisoient toutes les autres. Dès le commencement, son silence fut tel qu'il n'y avoit rien à désirer de plus, & qu'on eut pû la proposer pour modele aux novices. Jamais la maîtresse des novices ne vit d'accroissement si sensible dans aucune autre. » Sans
 » doute, dit-elle, parceque Dieu lui
 » vouloit faire faire un grand chemin
 » en peu de tems ». Il répandit sa grace dans son esprit & dans son cœur, pour lui faire connoître & pratiquer ce qu'il vouloit qu'elle fit pour lui être véritablement fidelle. Elle renonça à

1660.

CXL.

Son amour
 pour le tra-
 vail & le si-
 lence.

1660.

l'amitié trop humaine qu'elle avoit pour une cousine nommée Fontaineriant, qui étoit à P. R., laquelle lui faisoit quelquefois commettre des fautes contre la loi du silence.

Le 23 octobre 1659, elle fut attaquée d'une violente toux suivie d'un grand crachement de sang, à la suite duquel elle eut une foiblesse dont elle fut effraïée. Dans cet état elle témoigna quelque empressement pour avoir auprès d'elle la maîtresse des novices; mais peu après elle en eut scrupule, & lui dit : *A quoi pense-t-on ? Que cela est pitoïable ! Croire aller mourir, & chercher pour appui une creature, lorsqu'on n'a affaire qu'à Dieu !* Ce crachement de sang lui reprit plusieurs fois, de sorte que le médecin dit qu'on ne pouvoit répondre qu'elle n'en fût suffoquée, s'il revenoit avec la même abondance. En conséquence elle se confessa & pria les religieuses de demander à Dieu qu'il fit cesser le crachement de sang afin qu'elle pût communier : elle fut exaucée, le crachement de sang cessa pendant que la communauté s'assembloit, & elle reçut le Viatique à dix heures du soir. Depuis qu'elle l'eut reçu, elle perdit beaucoup de la crainte qu'elle avoit de

la mort, & demeura dans une grande paix & très soumise à tout ce que Dieu ordonneroit : elle passa même jusqu'au désir de la mort & à la joie de la voir approcher. Dans sa maladie elle gardoit un silence si exact, qu'elle ne le rompoit que pour découvrir ses fautes & ses peines à la maîtresse des novices : elle se nourrissoit continuellement de la parole de Dieu, dont elle ne laissoit rien tomber par terre, & qu'elle respectoit autant que l'Eucharistie, aiant soin de s'en nourrir par une méditation & une pratique continuelle.

Sa docilité & sa simplicité à ne rechercher que Dieu sans aucun retour sur quoi que ce fût, étoit sa grace particulière. L'historienne de sa vie assure qu'il n'y avoit aucune chose, ni grande, ni petite, où elle eût réservé quelque attache à son propre sens & où elle ne fût entrée parfaitement dans les sentimens qu'on lui disoit qu'elle devoit avoir, & cela, non par une simple soumission d'esprit, mais par un véritable sentiment du cœur, qui lui faisoit connoître & aimer la vérité au moment qu'on la lui découvroit. Son unique étude étoit de devenir humble & non savante. Jamais elle ne témoigna la moindre envie de lire aucun livre que

1660.

ceux qu'on lui donnoit , ni d'avoir plus de tems qu'on ne lui en donnoit pour lire & pour prier. Elle avoit un zele ardent pour Dieu , toujours couvert du voile de la modestie. Aiant appris qu'une personne de sa connoissance avoit commis une faute qui pouvoit causer du scandale , elle en eut une si vive douleur , que la maîtresse des novices fut obligée de la consoler ; mais elle lui fit cette belle réponse : *A quoi serois-je bonne en l'état où je suis , incapable de toutes choses , si je n'avois au moins des sentimens de douleur pour les intérêts de Dieu & de son Eglise.* Elle eut encore besoin d'être consolée dans la douleur véritablement chrétienne qu'elle eut de voir que sa cousine de Fontaineriant en quittant P. R. se privoit des plus grands avantages , & alloit se trouver exposée aux périls du monde (60).

La docilité de son esprit étoit si grande , que quelque desir qu'elle eût d'être religieuse , non-seulement elle se rendit aux raisons qu'on lui donna pour lever ses peines , mais qu'elle fut en état de donner des leçons à d'autres sur ce sujet, » Pour » elle , porte la relation de sa vie , elle

(60) Vies édif. T. 3, p. 236.

» attendoit le jour de sa mort , com-
 » me le jour de sa profession , & elle
 » disoit qu'elle en trouveroit la céré-
 » monie encore plus belle , parcequ'el-
 » le ne finiroit point.

Si son amour pour Dieu & pour la vérité paroissoit dans cette grande docilité d'esprit , il se manifestoit encore davantage dans la charité qu'elle avoit pour le prochain , qui est la véritable preuve de l'amour qu'on a pour Dieu. Cette disposition a été telle en elle , que quelque exacte qu'elle fût à rendre compte de ses fautes & de ses peines , jamais elle n'a témoigné avoir le moindre ressentiment , même involontaire , de quoi que ce soit qu'on lui eût fait. Elle étoit si insensible à tout ce qu'on auroit pû faire pour lui causer du chagrin , qu'on auroit jugé qu'elle ne s'en appercevoit pas. Sa charité lui cachoit les défauts du prochain , & ne lui faisoit voir que ce qu'il y avoit de bon.

CXII.
 Sa charité
 pour le pro-
 chain. Son
 humilité.

» Je n'ai rien dit en particulier de
 » son humilité , dit la mere Angeli-
 » que de saint Jean ; *parcequ'elle en avoit trop pour la faire paroître en rien qui se pût rendre remarquable , excepté que cette vertu étoit répandue dans toute sa conduite , & paroissoit l'ame de toutes ses actions.*

1660.

CXIII.

Son amour
pour la pénitence.

Sa mort.

L'amour de la pénitence étoit si grand en elle , que comme on ne voulut point lui permettre de suivre son inclination en ce point , & qu'on l'a mit même au régime des malades pendant le carême de 1660 , elle s'adressa à Dieu , afin qu'il fût son juge , le priant qu'elle pût donc être malade , puisqu'elle vivoit comme une malade , afin que tant de soulagemens lui devinssent nécessaires , & qu'elle pût faire pénitence en quelque chose. Soit que Dieu l'eût exaucée , soit que ce fût un effet de la saison , le crachement de sang , qui avoit cessé depuis environ deux mois , la reprit vers la mi-carême. Depuis ce tems , son corps s'affoiblit de jour en jour , mais l'esprit se fortifioit : Son amour , son zèle pour Dieu , son détachement de la terre , qu'elle regardoit comme sa prison , croissoient de plus en plus. Elle soupiroit sans cesse après le moment heureux auquel la mort devoit l'affranchir du péché & l'unir à Dieu pour toujours. Lorsque M. Hamon dit , après avoir examiné son état , qu'on feroit bien de lui donner l'Extrême-Onction ; elle prit un visage gai , & joignant les mains en le regardant : *Hélas ! Monsieur , lui dit-elle , la bon-*

ne nouvelle que vous m'apportez aujourd'hui ! la fête sera donc pour moi (61). Quoi tout de bon ? Elle répéta plusieurs fois : *Tout de bon , tout de bon ; la bonne nouvelle !* Ce même jour Mademoiselle de Roannès étant montée à sa chambre , dès que la malade la vit , elle lui dit : *Mademoiselle venez vous prendre part à ma joie , & avez vous appris la bonne nouvelle qu'on m'a dit aujourd'hui ? car c'est tout de bon que je m'en irai à Dieu , & le médecin a jugé qu'on devoit me donner l'Extrême-Onction ?*

On différa cependant quelques jours pendant lesquels elle se prépara avec beaucoup de piété à recevoir ce Sacrement , le regardant comme l'accomplissement de sa pénitence. La maîtresse des novices lui aiant demandé si elle vouloit qu'on fit entrer son confesseur , elle répondit avec beaucoup de simplicité , qu'il n'y avoit que huit jours qu'elle s'étoit confessée , & qu'elle ne sentoit rien qui lui fit peine , quoiqu'elle eût toujours beaucoup à s'humilier devant Dieu. Après l'Extrême-Onction , elle étoit dans la joie & se répandit en actions de graces ,

(61) C'étoit la fête de *sœurs* devoient prendre :
Sainte Madeleine , & deux l'habit ce jour là.

1660.

disant qu'elle avoit reçu tout ce qu'elle pouvoit attendre de Dieu en cette vie, & qu'elle ne désiroit plus que la consommation de sa miséricorde & son entière délivrance. La mere Angeli- que lui aiant dit, pour l'éprouver, qu'en reconnoissance de tant de graces, il y auroit plus de perfection de sa part à se soumettre à la volonté de Dieu, soit qu'il prolongeât ses souffrances, soit qu'il lui rendît la santé : Quoi, répondit-elle en changeant de visage, faut-il que je regarde encore la vie ? » Faut-il qu'après que Dieu m'a » fait la grace, non-seulement de » m'en détacher, mais même d'avoir » de la joie de la perdre, je retourne » quand je suis prête à en sortir, pour » penser à vivre lorsque j'attens la » mort ? Elle se rendit néanmoins, & promit à Dieu qu'elle ne voudroit plus que ce qu'il voudroit. Mais quand elle se sentit défaillir ; *N'est-il pas vrai, ma sœur, dit-elle à la mere des novices, que ce que j'ai promis à Dieu n'empêche pas que je ne me doive réjouir de ce que mon heure approche ?*

Dieu l'éprouva dans les dernières semaines par des sécheresses qui lui furent très pénibles, & qui furent le seul mal dont elle se plaignit. Mais

ses plaintes ne tomboient que sur elle-même & elle ne s'en prenoit qu'à sa négligence & à son insensibilité pour les choses spirituelles.

Enfin ce jour qu'elle désiroit depuis si longtems, s'approcha; la maîtresse le lui aiant annoncé, elle lui demanda si c'étoit tout de bon que cette heure bienheureuse viendroit bien-tôt. La maîtresse lui aiant répondu que M. Hamon ne lui donnoit plus que quelques jours; » *Est-il possible*, dit-elle? *Hélas! que vous me consolez! Quoi, je n'ai plus que quelques jours! ma sœur, m'y puis-je attendre? si cela est, je ne m'ennuierai plus: car enfin ce n'est donc plus que quelques jours qui me restent: hé! quand sera-ce que vous me direz qu'il ne me reste plus que peu d'heures?* S'étant apperçue que les larmes couloient des yeux de la maîtresse, elle lui dit: » Pourriez
 » vous bien, ma sœur, avoir regret
 » de moi? Il me semble qu'après toutes les marques que vous m'avez
 » données d'une véritable affection,
 » je vous ferois tort de croire que
 » vous ne voulussiez pas prendre part
 » à la plus grande de toutes les grâces que je recevrai jamais de Dieu,
 » qui fera celle de me délivrer du péché «.

1660.

En s'entretenant avec une sœur qui la veilloit , sur le bonheur & la consolation de la mort ; » Je ne fais , dit-elle , comment on peut prendre d'autre satisfaction dans le monde , que celle de penser combien nous ferons heureuses , quand Dieu nous en retirera.

Deux ou trois jours avant sa mort , elle dit à la maîtresse , pour témoigner sa reconnoissance : *N'aurez vous pas plus de joie à m'offrir à Dieu qu'une autre ? Car je suis votre pauvre , & vous m'avez reçue comme cela ; je suis la pauvre de la maison.* Elle se regardoit effectivement comme telle , & c'est dans cet esprit qu'elle recevoit les services qu'on lui rendoit. *Je sais bien* , dit-elle un jour à la maîtresse , *que c'est Jesus-Christ que vous servez : c'est pourquoi je n'ose y trouver à redire.*

Le 10 septembre , la maîtresse des novices alla la voir avec la petite Demoiselle d'Albert , & lui dit qu'il étoit utile aux enfans d'avoir quelque impression dans les sens de ce que c'est que la mort : sur quoi la moribonde se tournant vers la Demoiselle la regarda en souriant , & lui dit : *Ce que vous voyez , Mademoiselle , est bien au-*

tre chose que l'entrée de la Reine que tout le monde s'empresse de voir (62).

1660.

La maîtresse après lui avoir lû différens endroits de l'écriture , auxquels elle étoit aussi attentive que si elle n'avoit point eu de mal , lui demanda quelle réponse elle vouloit qu'on fit à la lettre d'une de ses sœurs qui étoit novice dans une abbaie d'Auvergne : elle répondit : *Que je meurs la plus contente du monde , & que je ne lui souhaite point d'autre bonheur , que d'être une parfaite religieuse , parceque je n'en connois point de plus grand.*

Lorsqu'on la vit tout-à-fait dans l'agonie , vers les deux heures après midi , on fit entrer M. Singlin , & on appella la communauté. La moribonde voiant la mere Angelique , lui dit ces paroles : *Je m'en vais être jugée : Oui ma fille , répondit la mere , mais ce sera votre Sauveur qui sera votre juge.* La malade répliqua : *Hélas je n'espere qu'en sa miséricorde !* C'étoit cette miséricorde & cette bonté de Dieu , qui lui donnoit tant de confiance. M. Singlin dit les prieres de l'agonie & quelques autres , après quoi on dit le

(62) Louis XIV & la Reine avoient fait depuis peu leur entrée à Paris.

1660.

Te Deum, selon le desir de la malade, qui de ses mains mourantes prit le livre, & montra l'endroit où il étoit. Au bout d'un quart d'heure, sentant qu'elle alloit passer, elle dit ; *Je meurs* ; & étendant la main du côté de M. Singlin, elle lui fit signe de lui donner sa bénédiction. Ce fut sa dernière action, n'ayant plus fait depuis que quelques soupirs, si doucement qu'on eut peine à remarquer le dernier. Telle fut la mort bienheureuse de la sœur sainte Delphine d'Angennes, arrivée sur les trois heures & demie après midi le 30 septembre 1660. Rien n'a jamais été plus semblable que la vie & la mort de cette heureuse fille. La mere Angelique, qui avoit trouvé en elle de quoi satisfaire l'idée qu'elle avoit de la perfection d'une ame qui cherche vraiment Dieu, dit lorsqu'elle fut morte : *Qu'après les articles de foi, elle ne croïoit rien de plus certain, sinon que cette ame étoit avec Dieu.* Ce qui mérite sur tout notre attention dans cette sainte fille, c'est cette grande simplicité, son don particulier, qui l'a fait arriver à une si haute perfection qu'on ne lui connoissoit aucun défaut.

La mort de cette vierge chrétienne, ainsi que celles de M. le Maître, de la mere des Anges, de Madame d'Aumont, de la sœur Anne Marie de sainte Eugenie Arnauld d'Andilly (63), arriverent dans un tems tel qu'on peut dire que Dieu leur épargna bien des douleurs & des déchiremens de cœur, auxquels furent exposés ceux qui restoient, par les agitations & les violentes secousses qu'essuia P. R. Satan avoit demandé cette sainte maison pour la cribler, & Dieu par des jugemens qui sont impénétrables, permit qu'elle le fût, & que les personnes qui le servoient avec tant de fidélité fussent opprimées par des gens charnels; que les saints fussent foulés aux piés; de pieux solitaires dispersés; des vierges chrétiennes enlevées de leur sanctuaire; de jeunes enfans arrachés des mains de ceux & de celles qui leur donnoient l'éducation la plus

(64) La sœur Anne Marie de Ste Eugenie avoit l'esprit solide dans sa simplicité, & elle pratiquoit avec soin & humilité les exercices du cloître. Ayant rempli sa course en peu de tems, elle mourut saintement le 7 octobre 1660. Elle avoit fait profession

en 1658, & avoit été envoiee à P. R. des Champs en 1659, d'où la sœur Euphemie Pascal écrivit sur sa mort une très-belle lettre à la sœur Angélique de S. Jean. Mem. 3 part. T. 3. IX Rel. p. 597.

1660.

chrétienne. Avant que d'entrer dans le détail de ces violences, il faut remonter à la source & reprendre ce qui en fut le prétexte.

Fin du troisieme Volume.

TABLE

T A B L E

ALPHABETIQUE

DES PRINCIPALES MATIERES
Contenues en ce troisieme Tome.

A

ALBAIN (Marquis d') élève de P. R. Son éloge, sa mort, 343.

Angennes (sœur Marguerite de sainte Delphine d') postulante à P. R. Ses dispositions, 559, &c. Oppositions qu'elle éprouve de la part de M. son pere pour entrer à P. R., 559. Son amour pour le travail & le silence, 563. Ses sentimens au lit de la mort, son humilité, sa charité pour le prochain, son amour pour la pénitence, sa mort chrétienne, 562, &c.

Arnauld (Angélique) Abbessse de P. R. Elle pense à réta-
Tom. III.

blir P. R. des Champs, elle en obtient permission de l'Archevêque de Paris, 1, &c. Elle sort de P. R. de Paris, 9. Son arrivée à P. R. des Champs, ses travaux à former ses religieuses, 10, &c. Abbregé de ses instructions 13, &c. Elle est élue Abbessse pour la troisieme fois, 19. Sa conduite pendant la guerre civile de Paris, 51. Elle reçoit dans son monastere différentes personnes qui y viennent chercher un asile, 53, 51. Sa charité envers les gens de la campagne 54, 55. Sa charité est récompensée, 56, &c. Son

B b

attention pour les religieuses de P. R. de Paris pendant la guerre civile, 63. Elle écrit à la Reine de Pologne sur la mort de Madame le Maître sa sœur, 125. Elle est continuée Abbesse, elle fait rehausser l'Eglise & rebâtir les dortoirs de Port-Roial des Champs, 146, 147. Elle est obligée de revenir à Paris avec toutes ses religieuses pendant la guerre des Princes 149. Sa charité envers toutes sortes de religieuses qu'elle reçoit dans sa maison pendant cette guerre, 150, &c. Sa conduite dans l'affaire du Pere Brisacier; elle écrit à ce sujet à M. l'Archevêque de Paris, 178, 179. Sa soumission aux ordres de la providence, 216. Sa disposition à l'occasion des menaces de la persécution, 217, &c. Son interrogatoire par M. Aubrai Lieutenant Civil, 349, &c. Elle rend témoignage à la

ferveur de ses religieuses à la vue de la persécution, 357. Ses paroles édifiantes dans les tems de trouble, 358, 359. Sa foi & sa force à la mort de M. le Maître, 527.

Arnauld (Anne Eugénie de l'Incarnation) religieuse de P. R. Ses talens pour l'éducation des enfans, 208, &c. sa mort; idée qu'on avoit de sa vertu, 212.

Arnauld (Antoine) Docteur de Sorbonne: il écrit à la mere Agnès sur la mort de Madame le Maître, 120, &c. Sa lettre pour se justifier & tout R. R. contre les calomnies de ses adversaires, 188, &c. Son zèle à soulager & encourager les malades 201. Il écrit l'apologie de Jansenius, 244. Son apologie pour les saints Peres, 245. Il commence la traduction du nouveau testament appelé de Mons 313, &c. Son ouvrage de la perpétuité de la foi, 313. Il écrit

au sujet du refus de l'absolution fait au Duc de Liancourt, 314, &c. Sa seconde lettre sur le même sujet, 318. Il justifie la soumission qu'il avoit rendue à la bulle contre les cinq propositions, 318, 319. Son affaire en Sorbonne, 321, &c. Il écrit à Alexandre VII, au sujet de cette affaire, 322. Il est jugé en Sorbonne, 324, 325. Il proteste contre le jugement : injustice de la Sorbonne ne envers M. Arnauld 326, &c. Dispositions de ce Docteur en cette rencontre, 332.

Arnauld (Madeleine Christine) religieuse de P. R. Sa mort, son éloge, 68, 69.

Aubrai (Monsieur) Lieutenant civil. Il reçoit ordre de faire visite à P. R. des champs, il interroge M. Charlet & M. Bouilli, 348, 349. Il fait subir un interrogatoire à la mere Angelique, 349, &c. Il fait visite aux Trous & au Chénai, 356.

Aumont (Madame d') Ses vertus & sa mort, 547, &c.

B

BAGNOLS (Monsieur de) Sa conversion, 499. Ses soins pour l'éducation de ses enfans, 500. Sa soumission pour son directeur, 500. Usage qu'il fait de son bien, 500, 501. Son amour pour la justice, 502. Il pense à la retraite, 503, 504. Ses différentes vertus, son éloge par M. Fontaine, 505, &c. Sa mort; Dieu fait connoître la sainteté de son serviteur, 515, 517. Regrets que cause sa mort, 497.

Baudran (Demoiselle) Elle est guérie subitement par la sainte Epine, 402.

Bernard (Demoiselles) Elles se retirent à P. R. leurs vertus, leur mort, 473, &c.

Bourzeis (Monsieur) note sur sa vie, 315.

Brifacier (le pere)

Jésuite, ses calomnies contre P. R., 177. Son livre est censuré par M. l'Archevêque de Paris, 180, &c. Il est fait Recteur à Rouen & Supérieur à Paris, 186.

C

CASUISTES relâchés, ils sont mis à découvert par M. Pascal, 444, &c. Dénoncés par les Curés de Rouen, de Paris, 459, &c. Censurés par la Sorbonne & les grands Vicaires de Paris, 464, 465. Condamnés par plusieurs Evêques & le Pape même, 466, &c.

Cornet (Monsieur) Exjésuite, fabrique cinq propositions & les propose en Sorbonne pour être examinées, 245.

D

DOMAT (M.) ses talens, sa piété, 438, 439.

E

ETAMPES (religieuses d') Occasion & maniere dont elles furent reçues à P. R., 161, &c.

F

FAI (Innocent) domestique de P. R., sa vie sainte & austere, sa mort, 556, 557.

Felix (M.) chirurgien du Roi, envoyé deux fois à P. R. par la Reine pour examiner le miracle opéré sur Mademoiselle Perrier, 382, 391.

G

GAILLARD (Catherine de l'Assomption) sœur converse de P. R. Son zele, sa mort, 481.

Giroult de Bessi (M. Julien) solitaire de P. R. Occasion de sa retraite, sa mort, 553, &c.

Gondi (Jean François) Archevêque de Paris, il censure le jan-

Jenisme confondu par le pere Brisacier, 180, &c. Il envoie sa censure à M. Arnauld Evêque d'Angers, 185.

Gondrin (Louis-Henri) Archevêque de Sens, il écrit une belle lettre à Innocent X avec plusieurs de ses confreres au sujet du jansenisme, 253, &c.

Guilbert (M.) Curé de Rouville en Normandie, il est attiré à Paris par M. de Barcos pour enseigner la théologie scolastique à M. de Saci ; il est détourné de résigner sa cure à Labadie 94, &c. Solidité & onction de ses sermons, 411. Avis important qu'il donne à Madame Perrier, 414.

H

HABERT (Monsieur) Théologal de Paris, il déclame le premier contre l'*Augustinus* de Jansenius, 243. Il répond à l'apogie de Jansenius faite par M. Arnauld, 244. Sa lettre à Innocent X

pour demander la condamnation des cinq fameuses propositions 247.

J

JANSENIUS (M.) Evêque d'Ypres, sa naissance, ses études, 225, &c. Il se lie d'amitié avec M. de saint Cyran, 227. Ses différentes dignités, 228, 229. Sa mort, 230. Son éloge par M. Lancelot, 231. Son livre intitulé *Augustinus*, 232, &c. Ce livre devient public malgré les Jesuites, 237. On écrit pour & contre, 238, &c. Bulle d'Urbain VIII contre ce livre, 242. Voyez ce qui concerne cette dispute, 243, jusqu'à 300.

Jesuites (enfans d'Ignace de Loyola) leurs efforts pour empêcher la publication de la censure contre leur confrere Brisacier 184. continuent de calomnier P. R. 187, convaincus d'être calomnieurs publics, 180, &c. Ils prennent occasion

du livre de Jansenius pour détruire P. R. , 225. Rendent Jansenius odieux à Rome , 241. Leur triomphe à la censure de M. Arnauld ; ils sont couverts de confusion , 334 , &c.

L

LAUNOY (M. de) Docteur de Sorbonne, écrit contre la censure portée contre M. Arnauld , 330 , &c.

Liesse (religieuses de) Elles sont exposées pendant la guerre des Princes , reçues à P. R. , 151 , 152. Obtiennent de prendre l'habit de P. R. , 153. Retournent à Liesse 155 , note.

Luine (la Duchesse de) Son éducation , son mariage , 129. Elle gagne son mari à la piété , 130. Ses vertus , 131 , &c. Ses lumières sur la science du salut , 134 , &c. Sa soumission à la volonté de Dieu, son détachement des biens sensibles , 137 , &c.

Ses sentimens édifiants dans sa dernière maladie, sa mort, 141 , &c.

M

MAITRE (Madame le) religieuse de P. R. Ses vertus en religion , 113 , &c. Sa lettre édifiante écrite au lit de la mort à Mademoiselle de Longueville , 116 , &c. Sa mort , circonstances de sa mort , 120 , &c.

Maître (Monsieur le) Avocat , sa peine à se soumettre à la conduite de M. de Sacy , 102. Il réfute les calomnies avancées contre P. R. , 215. Son mémoire pour justifier P. R. 301. Son occupation après son retour à P. R. , 471 , &c. Il se prépare à la mort d'une manière particulière , 520 , &c. Sa mort , 525. Son éloge , 526. Instructions solides de M. le Maître pour écrire sur la religion , 528 , &c.

Maubuisson (Abbaïe de) Etat de ce

monastere, lorsque la mere des Anges Sui-reau en prit possession 21, &c. Les religieuses se réforment, 26. Particularité sur la vie & la mort de plusieurs religieuses de cette Abbaie, 28, &c. Etonnement & affliction des religieuses en apprenant la démission de la mere des Anges, 43 &c.

Miracles opérés à P. R. sur Mademoiselle Perrier par la sainte Epine, 370, &c. Autres miracles par la sainte Epine, 400, &c. Opérés par la mere des Anges, 546, 547.

Montdidier (religieuses de) Histoire de deux religieuses de Montdidier à Mauviffon, 38.

Morant (Madame) Abbessé de Gif; elle abdique son Abbaie pour se retirer à P. R. 220, 221.

P

PASCAL (M.) pere de M. Blaise Pascal sa génération, 405. Il

se retire en Auvergne par la crainte d'être mis à la bastille, il va voir le Cardinal de Richelieu avec sa famille, 406, &c. Il est fait Intendant de Normandie, 408. Occasion de sa conversion, 410, &c. Il refuse de consentir à l'entrée en religion, de sa fille; sa mort, 415, &c.

Pascal (M. Blaise) fait usage du miracle opéré sur Mademoiselle Perrier, contre les ennemis de P. R. 392. Raison particuliere pour laquelle il fut touché de ce miracle, 393. Occasion de ses pensées sur les miracles, sa lettre à Mademoiselle de Roanès, 394, &c. Il est suscité de Dieu pour confondre les ennemis de P. R., 404. Son éducation, ses progrès dans les sciences humaines, 404, &c. Il se distingue en Normandie par la vivacité de son esprit, 408, 409. Sa conversion, 412. Il s'engage insensiblement dans le

monde & s'oppose à ce que sa sœur entre en religion, 417, 418. Il est rappelé à Dieu par le ministère de sa sœur ; divers évènements qui précèdent sa conversion ; sa vision, 419, &c. Il se met sous la conduite de M. Singlin & prend le parti de la retraite, 423. Sa conversion cause une grande joie à P. R. entrevue de M. Pascal & de M. Saci, 426, &c. Son dessein d'écrire contre les athées, 439. Il assiste aux conférences sur la traduction du nouveau testament de Mons, 440. Il écrit les lettres provinciales, comment il s'y engagea, 441, &c. Il ne s'en est jamais repenti, 457 &c.

Pascal (Jacqueline) religieuse de P. R. Réflexion édifiante de la sœur Pascal sur le miracle de Mademoiselle Perrier, 376. Sa naissance, 405. Son esprit ses talens, 406, &c. Elle est attirée à Dieu par son frere, 413. Entre à P. R. & y fait profession, 417. Sa

lettre à son frere retiré à P. R., 424, 425.

Perrier, (Mademoiselle) pensionnaire à P. R. Miracle opéré sur elle par l'attouchement d'une sainte Epine, circonstances de ce miracle, 360...392.

Perrier (Madame) sœur de M. Blaise Pascal, occasion de sa conversion, sa vie édifiante, 413, 414.

Port-Roial (religieuses de) celles du monastere de Paris sont obligées pendant la guerre civile de se retirer dans une maison près des grands Augustins pour se mettre en sûreté ; elles y vivent aussi & plus régulièrement que dans leur cloître, 64, &c. Celles de P. R. des Champs reviennent à Paris pendant la guerre des Princes, 149. Elles retournent à P. R. des Champs, 213. P. R. est menacé de sa ruine totale, 214, 215. Calomnies répandues contre P. R., 336. &c. La ferveur augmente dans les religieuses à la vue de la

TABLE DES MATIERES. 585

persecution, 357, &c.
 Orage prêt à fondre sur P. R., 369. Micles faits en faveur de P. R., 398, &c. La persecution contre P. R. est suspendue, 469. Il est affligé par les maladies, 495. Douleur de P. R. à la mort de M. de Bagnols, 498, 514; à celle de M. le Maître, 526.

P. R. (Solitaires de) ils veillent à la conservation de P. R. des Champs pendant la guerre civile, 70, Leur nombre s'augmente, 71, &c. Leur régularité ne s'affoiblit point par la multitude, 73. Leur amour pour la retraite, 75, &c. Leurs travaux pendant la guerre des Princes, 167. Ils portent les armes pour défendre le monastere contre toute insulte de la part du soldat; ils doutent s'il ne leur est pas permis de repousser la force par la force; ils se soumettent à la décision de M. de Saci, 169, &c.

Ils sont calomniés par un Archevêque, 175. Petite division entr'eux au sujet de M. Hamon, 201, &c. Détail des solitaires, 302, &c. Ils sont forcés de quitter P. R., 342. y reviennent, 470.

Pontchâteau (Sébastien Joseph du Cambout de) Sa conversion, 346.

Potherie (M. de la) Il envoie une sainte Epine à P. R. 371, &c. Sa lettre à la mere Agnès touchant le miracle opéré sur Mademoiselle Perrier, 377. Il envoie de nouveau sa sainte Epine à P. R. Lettre qu'il écrit en cette occasion à la mere Agnès, 399.

R

REGINALD (le pere) Dominicain, son écrit dans lequel il explique les cinq propositions attribuées à Jansenius, au sens des Thomistes, 265, &c.

Retz (Cardinal de) Il donne M. Singlin

pour Supérieur aux religieuses de P. R. 482. Son estime pour les gens de bien, sa liaison avec P. R.; on en fait un crime aux habitans de ce désert, leur justification par Monsieur Racine, 484 &c.

Richer (Monsieur) Avocat, sa passion violente contre P. R., 430, sa conversion, 431. Il se retire à P. R., sa mort, 434, 435.

Roannès (Artus Gouffier Duc de) Il se donne totalement à Dieu à l'exemple de M. Pascal son ami; sa piété; son amitié pour Port-Royal, 436, 437.

SA C I (M. le Maître de) Ses talens, ses qualités, 91, &c. Il étudie les questions de l'école sous M. Guillebert, 95. Accompagne M. Arnauld dans sa retraite, 96. Son occupation actuelle, 97. Il est fait prêtre, 98, &c. Proposé aux solitaires de P. R. pour

confesseur, 101, &c. Sa fermeté à la mort de sa mere, 127. Son état au milieu des armes que les solitaires sont obligés de porter pendant la guerre des Princes; sa décision sur cette prétendue maxime, qu'il faut repousser la force par la force, 171, &c. Esprit de paix de M. de Saci; son talent admirable pour concilier les esprits, 201, &c. Son entrevue avec M. Pascal, 426, &c. Sa disposition à la mort de M. le Maître son frere, 502.

Sandoine (Marie de l'Incarnation) religieuse converse de P. R.; sa mort, 481.

Sericourt (M. le Maître de) pense à se faire Chartreux, 107. Son amour pour la pénitence, sa mort, 109, &c.

Serre (la) religieuse de Maubuisson, son caractère, sa conversion, 30, &c.

Singlin (Monsieur) est l'instrument dont Dieu se sert pour la conversion d'un grand

TABLE DES MATIERES. 587

nombre d'ames, 79, &c. Est interdit, 83, Ecrit à M. de Paris pour se justifier, 85, &c. Est rétabli, 87. Il continue à prêcher avec le même zele, 90. Propose aux solitaires de P. R. M. de Saci pour confesseur, 101. Il est fait supérieur de P. R.; sa visite en cette qualité, 482.

Suireau (La mere des Anges) Sa maniere de gagner les esprits à Maubuisson, 21, &c. Elle y forme un noviciat & réforme les anciennes professes, 24, &c. Elle prend connoissance de l'état des villages dépendant de l'Abbaie de Maubuisson, 33. Sa charité pour les pauvres, 34. Son don particulier pour consoler les affligés, 35, &c. Elle refuse pour sa coadjutrice une fille naturel-

le de M. le Duc de Longueville, 39. Se démet de son Abbaie, 40, &c. Affliction que cause sa sortie de Maubuisson, 44, &c. Elle revient à P. R. de Paris, son humilité, 48, &c. Est élue Abbessse de P. R., 222. Son recours à Dieu à la vue de l'orage prêt à fondre sur P. R., 369. Sa dernière maladie, ses paroles édifiantes, sa mort, 531, &c. Miracles opérés par son intercession, 546

T

TERRIER (la mere) religieuse de Maubuisson, sa mort, 29, 30.

V

VILLENUEVE (M.) élève de P. R. ses bonnes qualités, ses talens, sa mort, 344, 345.

Fin de la Table des Matieres.

E R R A T A.

- P** AGE 94, dans la note, p. mettez *✓*.
 Pag. 155, note, col. 1, l. 20, *mai*, lif. *avril*.
 Pag. 260. l. 18, *Cechini*, lif. *Cenchini*.
 Pag. 272, lig. 21, *ions*, lif. *tions*.
 Pag. 279, lig. 21, *s'ensuiven*, lif. *s'ensuivent*.
 Pag. 299, lig. 8, *pati*, lif. *parti*.
 Pag. 316, lig. 3, *Oliver*, lif. *Ollier*.
 Pag. 379, lig. 4, *le 11 mars*, lif. *le 3^e mars*.
 Pag. 384, lig. 24, *écrivte*, lif. *écrite*.
 Pag. 437, not. lig. 2, col. 1, *en 1667*, lif. *en 1657*.
 Pag. 462, lig. 24, *ur*, lif. *sur*.
 Pag. 488, dern. lig., *ma*, lif. *mal*.
 Pag. 506, lig. 27, *pius*, lif. *plus*.
 Ibid. lig. 28, *offroit Dieu*, lisez *offroit à Dieu*.
 Pag. 507, dern. lig. *il devoit*, effacez *il*.
 Pag. 518, lig. 4, *Robet*, lif. *Robert*.
 Pag. 550, lig. 10, *dee*, lif. *des*.